

Platform
for Agricultural
Risk Management

Managing risks
to improve farmers'
livelihoods

Risk Assessment



Niger

En collaboration avec



HAUT COMMISSARIAT À L'INITIATIVE 3 N

**Evaluation des
risques agricoles**

**Focus sur l'accès
des petits producteurs
aux services financiers,
aux marchés et
à l'information**

Rapport Final
Juillet 2016





PARM
PLATFORM FOR
AGRICULTURAL RISK

Platform
for Agricultural
Risk Management

Managing risks
to improve farmers'
livelihoods

Niger



Evaluation des risques agricoles

Focus sur l'accès
des petits producteurs
aux services financiers,
aux marchés et
à l'information

Rapport Final
Juillet 2016

In collaboration with

iram

Jérôme Coste, Abdoukader Affane et Olivier Jenn-Treyer.
Avec la collaboration de François Doligez





Sommaire

Liste des sigles et abréviations	8
Liste des figures ed des tableaux	11
Résumé exécutif	14
1. Introduction générale	22
2. Vue d'ensemble des initiatives en faveur de la gestion des risques agricoles au Niger	24
2.1. Quelques faits saillants du secteur agricole au Niger	24
2.1.1. Caractéristiques générales du pays	24
2.1.2. Principales productions et filières agricoles	25
2.1.3. Evolution des politiques agricoles et de sécurité alimentaire	27
2.1.4. La différenciation socio-économique des ménages agricoles au Niger	28
2.1.5. La situation des organisations professionnelles agricoles (OPA)	30
2.2. Typologie des risques agricoles	30
2.2.1. Vue d'ensemble	30
2.2.2. Les risques naturels (ou de production)	31
2.2.3. Les risques liés aux prix	32
2.3. Revue des initiatives en faveur de la gestion des risques agricoles	34
2.3.1. Stratégies locales de gestion des risques agricoles	35
2.3.2. Instruments relevant du marché	37
2.3.3. Politiques publiques en lien avec la gestion des risques agricoles	37
2.4. Conclusion du chapitre 1	44
3. Gestion des risques liés à l'accès aux services financiers	47
3.1. Problématique générale	47
3.1.1. Accès aux services financiers et gestion des risques agricoles	47
3.1.2. Inclusion financière rurale au Niger	48
3.1.3. Les acteurs du financement de l'agriculture au Niger	50

Cover photo: © Andrew Esiebo-Panos | IFAD | Niger



3.2. Le financement du secteur agricole par les SFD et par les banques commerciales	53
3.2.1. Financement du secteur agricole par les SFD.....	53
3.2.2. Financement du secteur agricole par les banques	56
3.2.3. Les partenariats entre les OPA et les institutions financières.....	58
3.3. Les politiques publiques en faveur du financement du secteur agricole.....	59
3.3.1. Soutien au développement des services financiers en milieu rural.....	59
3.3.2. Le financement de l'investissement agricole par des subventions publiques.....	61
3.3.3. La politique promue par le Haut-Commissariat I3N : mieux articuler le crédit et la subvention.....	62
3.4. Conclusion du chapitre 2	67
4. Gestion des risques liés à l'accès aux marchés	69
4.1. Problématique générale	69
4.2. Quelques caractéristiques des marchés agricoles au Niger	70
4.2.1. Des ménages ruraux de plus en plus insérés au marché.....	70
4.2.2. Céréales : structuration des marchés, flux commerciaux et formation des prix.....	73
4.2.3. Bétail : flux commerciaux et formation des prix.....	78
4.2.4. L'importance des échanges avec les pays voisins	79
4.3. Les initiatives des OPA et des ONG en matière de gestion des risques de marché	82
4.3.1. Le warrantage.....	82
4.3.2. Le groupement de l'achat d'intrants et de la commercialisation des produits	85
4.3.3. Le stockage collectif simple.....	89
4.4. Les politiques publiques de gestion des risques liés aux marchés	90
4.4.1. Le soutien à l'accès aux marchés dans l'Initiative 3N	90
4.5. Conclusions du chapitre 3	92
5. L'accès à l'information sur les risques agricoles au Niger	94
5.1. Vue d'ensemble des principaux dispositifs d'information	94
5.1.1. Vue d'ensemble des systèmes d'information ayant un lien avec la GRA	94
5.1.2. Les systèmes d'information liés à la prévention / gestion de l'insécurité alimentaire.....	95
5.2. Accès des producteurs à l'information	97
5.2.1. Accès des producteurs à l'information sur les marchés.....	97
5.2.2. Accès des producteurs à l'information sur les services financiers.....	98
5.3. Conclusions du chapitre 4	99
Conclusion générale	103



Bibliographie	107
Bibliographie du chapitre 1 (vue d'ensemble des initiatives en faveur de la gestion des risques agricoles au Niger).....	107
Bibliographie du chapitre 2 (gestion des risques liés à l'accès aux services financiers).....	109
Bibliographie du chapitre 3 (gestion des risques liés à l'accès aux marchés).....	111
Bibliographie du chapitre 4 (l'accès à l'information sur les risques agricoles au Niger).....	113
Documents relatifs à l'ensemble de l'étude	114
Annexes	116
Annexe 1. Compléments au chapitre 1.....	118
Annexe 1.a. Profil des moyens d'existence dans la zone de Dosso	118
Annexe 1.b. Stratégies d'atténuation des risques par les ménages dans la zone de Dosso	120
Annexe 1.c. Liste des projets s'inscrivant dans la mise en œuvre de l'Initiative 3N durant la période 2012-2015	122
Annexe 1.d. Méthodes de ciblage utilisées par les initiatives de transferts sociaux au Niger	129
Annexe 2. Compléments au chapitre 2.....	130
Annexe 3-a : Données relatives aux bourses de céréales organisées par AcSSA-Afrique Verte.....	131
Annexe 3 – Compléments au chapitre 3.....	131
Annexe 4. Compléments au chapitre 4	132
Annexe 4-a : Accès des OPA à l'information sur les marchés.....	132
Annexe 5. Termes de référence de l'étude	133



Liste des sigles et abréviation

AcSSA	Actions pour la sécurité et la souveraineté alimentaire au Niger
ADA	Association des aquaculteurs
AFD	Agence française de développement
AGIR	Alliance globale des initiatives pour la résilience au Sahel
AGR	Activité génératrice de revenus
ANFICT	Agence nationale de financement des collectivités territoriales
ANFO	Association nationale des coopératives des professionnels de la filière oignon
ARAA	Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation
AREN	Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger
ARSM	Agence de régulation du secteur de la microfinance
BAGRI	Banque agricole du Niger
BCEAO	Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BDRN	Banque de développement de la République du Niger
BIDC	Banque d'investissement pour le développement de la CEDEAO
BOA	Bank of Africa
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CAIMA	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CERDI	Centre d'études et de recherches sur le développement international
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre international de recherche agronomique pour le développement
CISV	Cominita Impegno Servizio Volontario
CNCA	Caisse nationale de crédit agricole
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRENI	Centre de récupération et de nutrition infantile
CT	Collectivité territoriale
DANIDA	Danish International Development Agency
DAT	Dépôt à terme
DAV	Dépôt à vue
DELSA	Développement Local et Sécurité Alimentaire
DGCID	Direction générale de la coopération internationale et du développement (France)
DIF	Dotation indicative financière
DNPGCCA	Dispositif national de prévention et gestion des catastrophes et des crises alimentaires
DR	Direction (ou directeur) régional
FAO	Food and Agriculture Organisation
FAR	Fonds d'appui régional
FCMN-Niya	Fédération des coopératives maraichères du Niger
FDC PAMED	Fonds de développement communal du Programme d'appui à la mise en place des entités décentralisées de Dosso



FDL	Fonds de Développement Local
FEWS Net	Famine Early Warning System Network
FIDA	Fonds international de développement agricole
FISAN	Fonds d'Investissement de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FNEN-Dado	Fédération nationale des éleveurs du Niger
FNGPN	Fédération nationale des groupements de pêcheurs du Niger
FSA	Fonds de solidarité africain
FUCOPRI	Fédération des unions de coopératives de producteurs de riz
FUGPN-Mooriben	Fédération des unions des groupements paysans du Niger
GRA	Gestion des risques agricoles
GRET	Groupe de Recherche et d'Echange technologique
HC I3N	Haut-Commissariat à l'Initiative 3 N
HEA	Household Economy Approach
IF	Institution financière
IMF	Institution de microfinance
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
MAE	Ministère des Affaires Etrangères (France)
MALVILAO	Marchés et alimentation des villes en Afrique de l'Ouest
MSF	Médecins sans Frontières
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires
ONAHA	Office national des aménagements hydro-agricoles
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPVN	Office des produits vivriers du Niger
PADEL	Programme d'Appui au Développement Economique Local
PADMIF	Programme d'Appui au Développement de la Microfinance
PADSR	Projet d'Appui au développement du secteur rural
PAGRA	Plan d'Action pour la Gestion des Risques Agricoles
PAM	Programme alimentaire mondial
PAPI	Programme d'appui à la production et à la promotion des cultures irriguées
PARM	Platform for Agricultural Risk Management
PASADEM	Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi
PASEL	Programme d'appui au secteur de l'élevage
PASR	Programme d'Appui au Secteur Rural
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PDE	Pôle de développement économique
PDES	Plan de développement économique et social



PECEA	Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans l'Agriculture
PFPN	Plateforme paysanne du Niger
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMERSA	Projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA-MTZ)
PRODAF	Programme de développement de l'agriculture familiale
PRODEX	Programme pour le développement des exportations
PRP	Priorités résilience pays
PTF	Partenaires techniques et financiers
RBM	Réseau Billital Maoroobé
RECA	Réseau national des chambres d'agriculture
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger
RINI	Riz du Niger
ROAC	Réseau ouest-africain des céréaliers
SAHFI	Société Sahélienne de financement
SFD	Système financier décentralisé
SFI	Société financière internationale
SIM	Système d'information sur les marchés
SIMA	Système d'information sur les marchés agricoles
SISA	Système d'information sur la sécurité alimentaire
SNFI	Stratégie nationale de finance inclusive
TEC	Tarif extérieur commun
TPE	Très petite entreprise
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNCDF	Fonds d'équipement des Nations unies

Liste des figures ed des tableaux

Liste des figures

Figure 1 : Schématisation des relations entre les instruments publics de gestion des risques agricoles et différentes politiques sectorielles	38
Figure 2 : Esquisse d'une complémentarité entre différentes politiques publiques de gestion des risques pesant sur les différentes catégories de ménages ruraux au Niger	46
Figure 3 : Evolution du prix du mil et des admissions des enfants malnutris à Maradi en 2005	71
Figure 4 : Source des aliments consommés par les ménages (% des aliments qui provient de la source)	72
Figure 5 : Répartition des dépenses des ménages en milieu rural	72
Figure 6 : Répartition des dépenses alimentaires en milieu rural	73
Figure 7 : Carte des principaux flux de mil	74
Figure 8 : Prix mensuels moyens du mil et du maïs (1990 - 2008)	77
Figure 9 : Carte des flux de bétail	78
Figure 10 : Variation des termes de l'échange 1 bouc contre kg de mil à Abalak	79
Figure 11 : Prix du kg de maïs à Kano (gros) et Maradi (détail)	79
Figure 12 : La multiplication des points de contrôle et des tracasseries routières	80
Figure 13 : Cycle de la sécheresse et impact sur les systèmes d'élevage	88
Figure 14 : Complémentarité entre les différentes politiques pour la réduction de l'insécurité alimentaire	104

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principales zones agro-climatiques du Niger	25
Tableau 2 : Typologie des risques agricoles au Niger	31
Tableau 3 : Les axes stratégiques de l'Initiative 3N	38
Tableau 4 : Réalisations du plan d'action 2012-2015 de l'Initiative 3N en lien avec les principaux risques agricoles	39
Tableau 5 : Structuration du PAGRA	40
Tableau 6 : Outils de gestion des risques agricoles en lien avec les services financier	48
Tableau 7 : Aperçu sur l'inclusion financière au Niger	49
Tableau 8 : Indicateurs du système bancaire	50
Tableau 9 : Evolution des principaux indicateurs des SFD (2012 - 2015)	51
Tableau 10 : Taux de pénétration des comptes bancaires sur mobile	52
Tableau 11 : Recettes et bénéfices de l'opération pilote de warrantage de l'oignon menée par l'ANFO à Djoga (2014) ..	85
Tableau 12 : Structure du tarif extérieur commun de la CEDEAO	92

Liste des encadres

Encadré 1 : Insuffisance et limites des dispositifs actuels de subventionnement	62
Encadré 2 : Le jeu des marchés dans la crise de 2005	76





Niger



Étude d'évaluation des risques

Résumé exécutif

Contexte et objectifs de l'étude

La plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM)¹ appuie les pays en développement à une meilleure gestion des risques dans le secteur agricole. Sur le continent africain, PARM intervient dans 9 pays, dont le Niger, en partenariat avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD / UA). Au Niger, les activités de PARM sont placées sous la tutelle du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC I3N) et elles prennent en compte les travaux sur les risques agricoles menés au cours des dernières années avec le soutien de la Banque mondiale : évaluation des risques du secteur agricole (janvier 2013) et élaboration du Plan d'action pour la gestion des risques agricoles (décembre 2014). C'est ainsi que, à l'issue de concertations entre le HC I3N, PARM et le NEPAD, il a été convenu d'approfondir trois domaines importants pour permettre aux petits producteurs de mieux gérer les risques agricoles : l'accès aux services financiers, l'accès aux marchés et l'accès à l'information.

La présente étude, dont les résultats préliminaires ont été présentés lors d'un atelier organisé par le HC I3N et PARM en décembre 2015 à Niamey, s'inscrit dans cette perspective. Elle repose sur une revue bibliographique et sur des entretiens menés (en juin 2015 et février 2016) avec des représentants de l'administration nigérienne, de partenaires techniques et financiers, d'institutions financières et d'organisations professionnelles agricoles (OPA).

Le rapport est organisé en quatre chapitres : i) typologie des risques agricoles et inventaire des initiatives prises (par les agriculteurs, les OPA et l'Etat) en matière de gestion de ces risques ; ii) la gestion des risques liés à l'accès aux services financiers ; iii) la gestion des risques liés à l'accès aux marchés et iv) l'accès à l'information sur les risques agricoles.

Contexte du pays

Le Niger est un vaste pays enclavé (1.267.000 km²) dont la population, estimée à 19,1 millions habitants en 2014, croît à un rythme élevé (3,9% par an). La majorité de la population vit dans la zone sahélienne où la pluviométrie, très variable d'une année à l'autre, est concentrée en une seule saison (juin à octobre). L'économie nigérienne est faiblement diversifiée ; elle est marquée par la prédominance du secteur primaire, au sein duquel le secteur agricole (au sens large²) domine. Celui-ci est caractérisé par l'importance des cultures pluviales (seulement 1% des terres cultivées sont irriguées) et le rôle clé de l'élevage, première source de revenu monétaire des ménages ruraux et second poste d'exportation du pays.

Depuis le milieu des années 1970, le Niger a été confronté à plusieurs crises alimentaires dont la fréquence s'est accélérée au cours de la dernière décennie. La répétition de ces crises révèle la détérioration continue des conditions de vie d'une frange importante de la population en raison du rythme élevé de la croissance démographique, du manque d'opportunités économiques en dehors du secteur agricole et de la forte dégradation des ressources naturelles. Dans ce contexte, la résilience des ménages et des communautés tend à diminuer tandis que les inégalités socio-économiques au sein du monde rural s'intensifient.

Typologie des risques agricoles

Le risque est souvent défini comme la combinaison i) de la probabilité d'occurrence (ou de matérialisation) d'un événement dangereux et ii) de la gravité ou sévérité des dommages causés par cet événement³. La probabilité d'occurrence d'un événement est en général établie à partir de constatations rétrospectives sur deux ou trois décennies. A partir d'une analyse, pour la période 1991-2010, de la fréquence des événements associés aux

1 Pour une présentation plus complète de PARM, voir : www.p4arm.org

2 Dans le présent rapport, les termes « agriculture » ou « secteur agricole » recouvrent les productions végétales, animales, forestières et halieutiques ; il en est de même pour le terme « agriculteur ».

3 Source : PARM.



risques et d'une estimation (qualitative et quantitative) de leurs conséquences sur le PIB agricole, l'étude réalisée par la Banque mondiale en 2013 retient six risques agricoles principaux : 1) la sécheresse (cultures), 2) la sécheresse (bétail), 3) les invasions acridiennes, 4) le risque associé aux prix à la consommation, 5) les maladies du bétail et 6) l'instabilité politique

Typologie des risques agricoles au Niger

Risques	Fréquence d'occurrence †	Gravité	
Risques naturels	Sécheresse affectant les cultures	● Elevée (0,35)	+++++
	Sécheresse affectant le bétail	● Faible (0,1)	++++
	Criquets	● Moyenne (0,2)	++++
	Parasites et maladies du bétail	● Elevée (0,35)	+++
	Ravageurs et maladies des cultures	● Elevée (0,4)	++
	Inondations	● Moyenne (0,3)	++
	Risque prix	Hausse des prix à la consommation	● Moyenne (0,3)
Baisse des prix à la production		● Faible (0,05)	++
Volatilité des prix agricoles			
Risques macro	Instabilité politique au Niger et risque lié à la réglementation	● Moyenne (0,2)	+++
	Taux de change Naira / FCFA	● Moyenne (0,2)	++
	Chocs macroéconomiques au Nigeria	● Faible	++
	Insécurité	● Moyenne	+
	Conflits locaux	● Elevée	+

Source : A partir de « Banque Mondiale, Evaluation des risques agricoles au Niger, 2013

† La fréquence d'occurrence est exprimée en année de réalisation de l'évènement indésirable. Une fréquence de 0,1 signifie que l'évènement se produit en moyenne une année sur dix.

Ces différents risques ne sont pas isolés les uns des autres et plusieurs types de relations peuvent exister entre eux : a) concrétisation simultanée de risques indépendants (par exemple, sécheresse et attaque généralisée de criquets) ; b) interdépendances entre plusieurs risques (par exemple, flambée des prix à la consommation liée notamment à une sécheresse) ; c) existence de chocs systémiques à l'échelle régionale (invasions acridiennes, sécheresse généralisée) et d) création d'un risque du fait de l'application d'une mesure de gestion d'un autre risque (par exemple, les ventes à prix modérés effectuées de manière inappropriée accentuent les risques de marchés des OPA).

Initiatives en faveur de la gestion des risques agricoles (GRA)

Stratégies des ménages, des communautés et des OPA

Les stratégies de réduction et d'atténuation (ou stratégies ex ante) des risques de production déployés par les agriculteurs sont nombreuses : utilisation de variétés adaptées aux conditions agro-climatiques, cultures associées (mil/sorgho avec niébé), intégration de l'élevage et des cultures, régénération des espaces boisés, pratique de l'irrigation, protection des cultures et des animaux contre les maladies, ... L'efficacité de ces stratégies est limitée notamment par le faible taux de couverture i) des dispositifs de conseil technique et économique aux producteurs et ii) des services financiers en milieu rural.

Les stratégies d'atténuation des risques liés aux prix mises en œuvre par les producteurs et leurs organisations sont moins nombreuses ; il s'agit principalement de : la constitution de stocks warrantés ; des investissements

pour garantir une bonne préservation de la qualité des stocks ; l'organisation collective des producteurs i) renforcer leurs capacités de négociation vis-à-vis des acheteurs, ii) promouvoir leurs productions et iii) étaler les calendriers de production et de commercialisation afin d'éviter un engorgement des marchés et un effondrement des prix.

Les stratégies d'adaptation au risque (ou stratégies ex post) sont celles mises en œuvre en cas de difficulté ou crise alimentaire : implantation d'une culture plus tardive et à cycle plus court lorsque la culture principale a échoué ; réduction des dépenses non essentielles ; diminution de la diversité des aliments et, si les difficultés s'accroissent, du nombre de repas quotidiens ; augmentation de l'endettement à des taux usuraires ; pour les ménages pauvres et très pauvres, migration vers les zones (dans le pays ou à l'étranger) offrant des opportunités d'emploi saisonnier ; pour les ménages moyens et nantis, vente de bétail⁴.

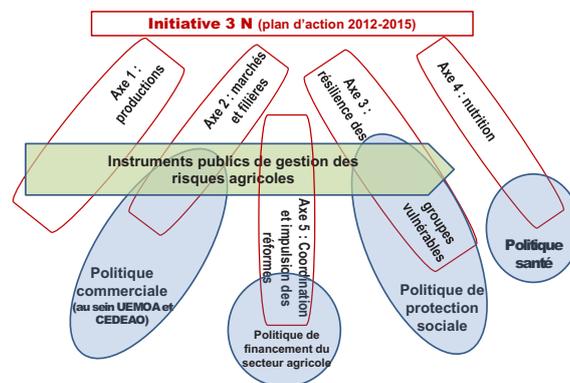
Instruments relevant du marché

A l'heure actuelle, le contexte économique et institutionnel national et régional ne réunit pas toutes les conditions propices à la mise en place d'instruments privés d'atténuation des risques telles que l'assurance agricole (pour les risques de production) et les bourses de marchandises (pour les risques prix).

Politiques publiques

En 2012, le Gouvernement du Niger a adopté l'initiative « les Nigériens nourrissent les Nigériens » (Initiative 3N) dont l'objectif global est de « contribuer à mettre les populations nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus »⁵. De façon spécifique, elle vise à « renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes »⁶. Le schéma ci-dessous représente les recouvrements entre la GRA et les différents domaines de l'action publique, dont ceux relevant directement de l'Initiative 3N.

Figure : Relations entre les instruments publics de GRA et différentes politiques sectorielles



Source : Auteurs, à partir des documents de politiques publiques du Niger.

Légende : en rouge, l'Initiative 3N et ses quatre axes stratégiques ; en bleu, les politiques sectorielles qui recouvrent des axes de l'Initiative 3N.

Les politiques publiques, au premier rang desquelles l'Initiative 3N, cherchent à améliorer la GRA tant en termes d'atténuation que d'adaptation, en essayant de prendre en compte les multiples interdépendances qui existent

4 Cette description des stratégies d'adaptation s'appuie sur les résultats des études « analyse économique des ménages » (AEM ou HEA en anglais) ; les catégories « très pauvres », « pauvres », « moyens » et « nantis » sont celles définies par ces études.

5 République du Niger, Haut-Commissariat à l'initiative 3N, Initiative 3N pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable, Cadre stratégique 2012-2015, p.2

6 Ibid.



entre les différents risques agricoles. Au cours des dernières années, du fait de la multiplication des crises alimentaires, une grande partie des financements (budget de l'Etat et aide extérieure) ont été consacrés à l'allègement de l'insécurité alimentaire conjoncturelle. Cependant, malgré la priorité donnée, depuis quelques années, au renforcement de la résilience, l'articulation entre les actions de court terme (réparation ex post des conséquences des risques de production, sécheresse principalement) et les actions de moyen - long terme (prévention ex ante de l'occurrence de la réalisation d'un évènement dangereux) est encore insuffisante.

Les risques liés à l'accès aux services financiers

Comparativement aux autres pays d'Afrique subsaharienne (et d'Afrique de l'Ouest), le Niger connaît un taux d'inclusion financière au Niger faible, en particulier pour les agriculteurs et éleveurs. Outre des facteurs structurels (niveau élevé des taux d'intérêt, manque de ressources stables), l'augmentation de l'accès aux services financiers en milieu rural se heurte à plusieurs contraintes, notamment :

- L'absence de mécanismes de couverture du risque de défaut de paiement (mécanismes de garantie, fonds de calamité).
- La faiblesse des sûretés (notamment foncière) que les emprunteurs peuvent présenter aux institutions financières.
- Le manque de connaissance du secteur agricole par la plupart des institutions financières.
- Les faibles compétences des emprunteurs en termes de gestion économique et de maîtrise technique des processus de production, stockage et transformation.

Pour lever les contraintes de financement du secteur agricole, la réponse la plus fréquente a été, jusqu'à une période récente, la mise en place de subventions, principalement dans le cadre de projets financés par l'aide extérieure. Ces dispositifs de subvention, qui créent souvent des effets d'aubaine, manquent d'une vision à long terme, ce qui limite leur impact et leur efficacité.

La mise en place, à l'heure actuelle, dans le cadre de la stratégie du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, du FISAN et de ses trois facilités vise à intégrer dans un cadre cohérent l'ensemble des outils de financement du secteur agricole. La Facilité 1 du FISAN devrait permettre un financement plus optimal des investissements des agriculteurs, à travers notamment le couplage entre le crédit et la subvention. Elle prévoit également la mise en place d'un dispositif de garantie des prêts aux agriculteurs, un mécanisme de bonification des intérêts et le refinancement des institutions financières à taux concessionnel. Par rapport aux instruments que l'Etat avait prévu de mettre en place au moment de la création de la BAGRI, en 2011, il manque pour l'instant la création d'un fonds de calamité agricole.

Les risques liés à l'accès aux marchés

Le degré d'ouverture sur le marché des populations rurales s'est nettement accru au cours des vingt dernières années et il est beaucoup plus important qu'on ne le pense généralement. Cette insertion au marché se manifeste à travers la commercialisation d'une fraction de la production, la vente d'une partie de la force de travail familiale à certaines périodes de l'année et l'achat d'une partie de l'alimentation. Les stratégies d'insertion aux marchés sont différenciées selon les régions, les modes d'organisation sociaux et le degré de richesse relatif des ménages. De ce fait, les risques de marché constituent un enjeu de plus en plus important pour l'ensemble des agriculteurs et éleveurs nigériens.

Les produits les plus concernés par les risques de marché sont le bétail (source fondamentale de revenus monétaires) et les céréales (principal poste de dépense alimentaire des ménages ruraux). Pour ce qui est des céréales, la gestion des risques de marché doit prendre en compte i) le rôle directeur de certains marchés dans la formation des prix à la fois en termes spatial et temporel et ii) le poids important des échanges avec le Nigeria, le marché nigérian étant la principale variable d'ajustement des excédents / déficits du marché céréalier nigérien. Pour ce qui est du bétail, le Nigeria joue également un rôle très important, à la fois en tant qu'espace d'accueil d'une partie des circuits de transhumance et en tant que premier client des exportations nigériennes. Les acteurs du commerce entre le Niger et les pays de la région (dont le volume est structurellement sous-estimé par les statistiques douanières) se heurtent à la multiplicité des taxes informelles et, à certaines périodes, à des mesures unilatérales de fermeture des frontières ; ces pratiques sont contraires aux règlements adoptés par la CEDEAO et l'UEMOA.

Les initiatives prises par les organisations de producteurs en matière de warrantage ou de commercialisation groupée sont assez souvent perturbées par les ventes à prix modéré, effectuées par le Gouvernement dans le cadre de la politique de gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle. Par ailleurs, le développement du warrantage des céréales est freiné par plusieurs facteurs, dont la réticence des producteurs à placer leurs stocks en tierce détention.

L'action de l'Initiative 3N dans le domaine de la commercialisation a, jusqu'à présent, surtout porté sur la réalisation d'infrastructures : marchés, magasins de stockage, pistes rurales, ... Il s'agit donc d'interventions visant à faciliter les arbitrages dans le temps (choix des moments d'achat et de vente) et dans l'espace (choix des lieux d'achat et de vente) afin de rendre les opérateurs économiques plus réactifs aux prix et, ainsi, de réduire la volatilité de ceux-ci. Dans le cadre des pôles de développement économique, plusieurs projets cherchent à combiner la réalisation de telles infrastructures avec le développement de la contractualisation au niveau notamment des OP, d'une part, et l'accès aux services financiers, d'autre part.

L'accès à l'information sur les risques agricoles

Il existe plusieurs dispositifs publics d'information ayant un lien, direct ou indirect, avec la GRA et couvrant les variables principales : production, prix, vulnérabilité des ménages, ... Ceci est un atout pour l'amélioration de la GRA au Niger. Cependant, ces dispositifs présentent plusieurs points faibles, en particulier : i) leur faible viabilité financière, l'aide extérieure jouant jusqu'à présent un rôle prépondérant dans leur financement ; ii) des chevauchements entre certains dispositifs et iii) des disparités dans les méthodes utilisées, notamment en matière d'analyse de la vulnérabilité.

Les OPA déploient plusieurs stratégies de collecte et de diffusion des informations pour la gestion des risques de marché. Les faitières utilisent les informations prix du SIMA mais aussi, et surtout, leurs propres dispositifs de collecte et de diffusion des informations. Ces dispositifs sont cependant insuffisamment relayés au niveau des organisations de base, qui, dans la plupart des cas, doivent se contenter des renseignements fournis par ceux de leurs membres ayant fréquenté un marché. Ce système traditionnel expose les petits producteurs à la dépendance des prix fournis par les commerçants, dont le pouvoir en termes de négociation reste toujours dominant sur celui des consommateurs et des producteurs. Les organes multimédias et les compagnies de téléphones représentent un facteur non négligeable dans la retransmission des informations, qui peuvent renforcer non seulement la diffusion des données du SIMA mais aussi servir des véritables instruments de gestion des risques prix.

Concernant l'information sur les services financiers, seules certaines organisations faitières y ont réellement accès. Les organisations de base sont très peu nombreuses à disposer d'informations sur les produits de crédit agricole proposés par les institutions financières.

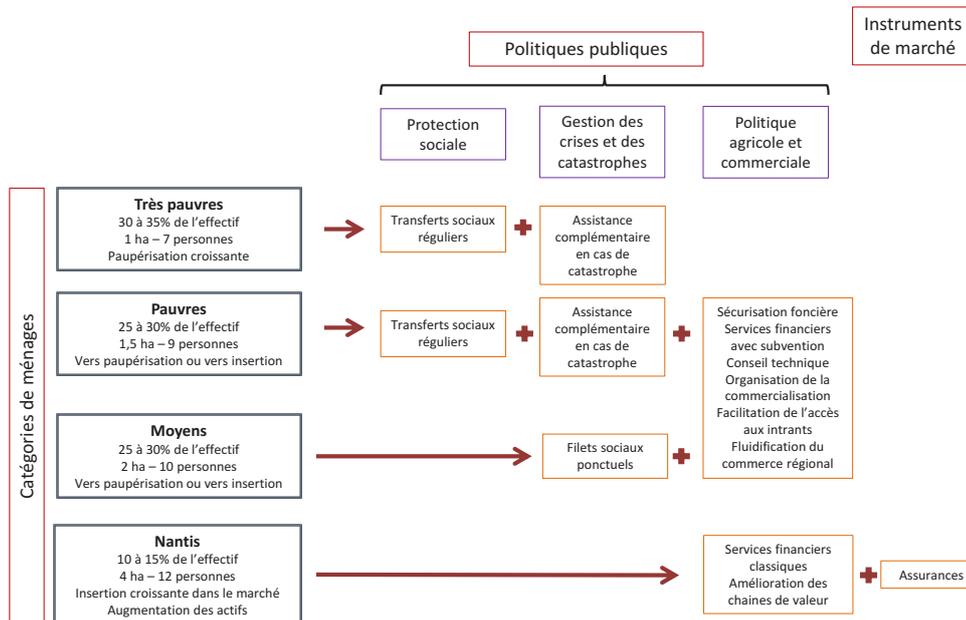
Pistes pour la poursuite des activités de PARM au Niger

a. La GRA comme lien entre les actions de court terme et les actions de long terme en matière de réduction de l'insécurité alimentaire :

Etant donné le caractère structurel de l'insécurité alimentaire de la majorité des ménages ruraux nigériens, il s'avère nécessaire de renforcer le lien entre i) les politiques relatives à l'insécurité alimentaire conjoncturelle, ii) les politiques de développement agricole, iii) les politiques commerciales et iv) les politiques de protection sociale⁷. Cette recherche de cohérence / complémentarité entre différents volets de l'action publique doit tenir compte de la diversité des problématiques selon les catégories socio-économiques des ménages (cf. schéma ci-dessous).

⁷ En particulier, les transferts sociaux (appelés également filets sociaux dans certains cas) qui visent à renforcer de manière durable et structurelle la résilience des groupes les plus vulnérables par une amélioration de leur consommation alimentaire, une protection accrue contre les chocs et un renforcement de leurs capacités productives.

Figure : Complémentarité entre les différentes politiques de réduction de l'insécurité alimentaire



Source : Auteurs. Adaptation des travaux de B. Seydou et R. Blein pour Oxfam (2012, non publiés)

Cette schématisation est à considérer dans une perspective dynamique : au fil du temps, les interventions publiques devraient permettre à un certain nombre de ménages de renforcer leurs capacités productives et d'améliorer leur situation socio-économique. Dans cette perspective, les instruments de GRA peuvent jouer un rôle de lien entre les interventions centrées sur l'insécurité alimentaire conjoncturelle et celles visant à intervenir sur les causes de l'insécurité alimentaire structurelle.

b. Appui à la définition d'une stratégie en matière de statistiques agricoles et d'analyse des risques au niveau des ménages:

Les insuffisances des statistiques disponibles sur la situation socio-économique des agriculteurs nigériens hypothèquent la pertinence et l'efficacité des actions publiques en matière de GRA. La définition et la mise en œuvre d'une stratégie renouvelée de production de connaissances sur le secteur agricole s'avère donc nécessaire. En plus des variables habituellement couvertes (rendements, superficies, prix, ...), cette stratégie devrait inclure le suivi régulier d'un échantillon représentatif de ménages d'agriculteurs afin de pouvoir i) quantifier les processus de différenciation socio-économique en cours, ii) estimer la gravité des risques pour chacune des catégories et iii) évaluer les effets et impacts des mesures publiques en faveur d'une meilleure gestion des risques agricoles.

c. Soutien à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des instruments de financement de l'agriculture, relevant de la facilité 1 du FISAN :

Les instruments de financement faisant partie de la facilité 1 du FISAN constituent potentiellement une opportunité importante pour permettre aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux services financiers et, de ce fait, atténuer un certain nombre de risques auxquels ils sont confrontés. Afin de contribuer à l'aboutissement de la mise en place de la facilité 1 du FISAN, il est proposé :

- D'étudier les mécanismes permettant d'adapter les conditions d'octroi de crédit en fonction de la situation économique des agriculteurs. Cette étude examinerait notamment la faisabilité de conditions de crédit « douces » (via la bonification des intérêts, par exemple) pour les ménages de la catégorie des « moyens » qui, ayant bénéficié de transferts monétaires réguliers, ont consolidé leur résilience sans pour autant être en mesure d'être éligible à un crédit aux conditions du marché.

- D'étudier la faisabilité d'un fonds « calamité agricole », permettant aux agriculteurs de pouvoir rembourser les crédits en cas de choc de production touchant toute une zone de production.

d. Favoriser la capitalisation et l'extension des initiatives (publiques ou collectives) relatives à la gestion des risques de marché :

Afin de renforcer les initiatives prises pour atténuer les fluctuations saisonnières des prix (qui constituent le principal risque prix), il est proposé :

- D'étudier la manière dont les mécanismes prévus dans le cadre de la Facilité 1 du FISAN (notamment le financement à taux concessionnel des institutions financières et les outils de garantie) pourraient être déployés à moyen terme (2 ans) en faveur du warrantage.
- De soutenir l'implication des administrations nigériennes et des acteurs des filières dans les initiatives régionales en faveur d'une élimination progressive des taxes informelles qui entravent le commerce régional de produits agricoles, et une applications plus effective des mesures de facilitation du commerce prévue par la CEDEAO et l'UEMOA.
- De dresser un bilan des actions (banques aliments du bétail, enrichissement des résidus de culture en urée, ...) susceptibles de permettre aux éleveurs de conserver leurs animaux lors des périodes de sécheresse sans avoir à les brader.

En dehors du risque prix, les agriculteurs sont confrontés à plusieurs risques de commercialisation. Pour contribuer à une meilleure gestion de cette catégorie de risques, il serait utile de soutenir la capitalisation i) des innovations en matière d'amélioration du stockage des produits périssables telles que le stockage sur claie de l'oignon ou l'utilisation de sacs PICS (triple épaisseur) pour le niébé ; ii) des expériences de commandes groupées d'intrants agricoles ou d'intrants vétérinaires.

e. Créer les conditions d'un meilleur accès à l'information (sur les marchés et sur les services financiers) des OP de base :

Les organisations de producteurs à la base disposent d'informations très parcellaires sur les conditions de commercialisation de leur production (prix et qualité sur les marchés finaux). Pour contribuer à remédier à cette asymétrie d'information entre les producteurs et les commerçants, il serait utile de procéder à un état des lieux des expériences des OPA en matière de collecte / analyse / diffusion de l'information sur les marchés. Un tel exercice mettrait notamment l'accent sur i) la complémentarité entre les différents canaux utilisés : téléphones mobiles, radios communautaires, bulletins écrits, bourses physiques, ... et ii) la complémentarité entre les dispositifs d'information mis en place par les OPA et les dispositifs publics (SIMA et SIM bétail).

D'autre part, les OP de base ont en général très peu d'informations sur les produits et services proposés par les institutions financières (banques et SFD). Dans ce contexte, il serait utile d'encourager une concertation entre les OPA et les institutions financières en vue d'un meilleur accès des producteurs à l'information sur les services financiers.



1. Introduction générale

La plateforme pour la gestion des risques agricole (PARM), mise en place à l'initiative du G8 et du G20 et hébergée par le Fonds international de développement agricole (FIDA), fournit un appui technique aux gouvernements pour la gestion des risques agricoles. Le secrétariat de la plateforme PARM agit sur le continent africain dans le cadre d'un partenariat stratégique avec l'Agence du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) mis en place par l'Union africaine.

Ce partenariat consiste principalement à accompagner le NEPAD dans son approche des risques agricoles, notamment en appuyant huit pays d'Afrique sub-saharienne, dont le Niger, dans l'élaboration d'un plan d'action de gestion des risques agricoles, selon une approche méthodologique harmonisée et un programme d'intervention déjà établi.

Dans chaque pays, le processus PARM vise ainsi à relire à travers le prisme de la gestion des risques agricoles (GRA) les stratégies de développement agricoles et rurales de manière à intégrer dans celles-ci ce concept spécifique dans toutes ses dimensions. Plus généralement, l'objectif est d'intégrer la GRA dans le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD.

Au Niger, le processus PARM s'inscrit en synergie avec une démarche initiée sur des financements de la Banque Mondiale. Le processus s'est déroulé comme suit :

- Evaluation des risques du secteur agricole (janvier 2013 / Banque Mondiale)
- Préparation d'un draft de « Plan d'Action pour la Gestion des Risques Agricoles (PAGRA) 2014-2023 », par le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC I3N) avec l'appui de la Banque Mondiale.
- Organisation d'un atelier national sur la gestion intégrée des risques agricoles en juin 2014.
- Elaboration de la version définitive du PAGRA en décembre 2014.
- Opérationnalisation partielle du PAGRA à travers un projet d'une centaine de millions de dollars (financement : Banque Mondiale), pour lequel une série d'études ont été initiées sur financement PRODEX et coordonnées au niveau du HC I3N.

Les travaux déjà effectués dans le cadre du PAGRA ont, jusqu'à présent, principalement porté sur les dispositifs d'amélioration des techniques culturales et les systèmes visant à rendre l'agriculture et l'élevage plus robuste vis-à-vis des risques de production.

A la suite d'une mission conjointe PARM-NEPAD, en décembre 2014, il a été convenu avec les représentants de l'HC I3N qu'il serait utile de renforcer le PAGRA dans trois domaines : i) la microfinance et l'accès au crédit, ii) le fonctionnement des marchés nationaux et régionaux et l'accès aux marchés et iii) les systèmes d'information. En se focalisant sur les petits producteurs (qui, en général, ne bénéficient pas directement des investissements ou des mesures d'accompagnement dans les grands projets d'infrastructures), l'approfondissement de ces trois axes constituera une contribution potentielle du PARM au Plan d'investissement national 2016-2020 du Niger.

La présente étude, dont les résultats préliminaires ont été présentés lors d'un atelier organisé par le HC I3N et PARM en décembre 2015 à Niamey, s'inscrit dans cette perspective¹. Elle repose sur une revue bibliographique et sur des entretiens menés (en juin 2015 et février 2016) avec des responsables de l'administration nigérienne, des représentants de partenaires techniques et financiers, des cadres de systèmes financiers décentralisés et des leaders d'organisations professionnelles agricoles (organisations faitières et organisations de base).

¹ Voir en annexe n°5, les termes de référence de l'étude.



Le rapport est organisé en quatre chapitres :

- Le premier, après avoir rappelé quelques caractéristiques du secteur agricole nigérien, présente une typologie des risques agricoles puis dresse un inventaire synthétique des initiatives prises en matière de gestion de ces risques. Cet inventaire distingue les initiatives prises par les individus et les communautés locales, les instruments relevant du marché et, enfin, les politiques publiques.
- Le second chapitre traite spécifiquement de la gestion des risques liés à l'accès aux services financiers.
- Le troisième porte sur la gestion des risques liés à l'accès aux marchés.
- Le quatrième chapitre traite de l'accès à l'information sur les risques agricoles.

Sur la base des conclusions intermédiaires de chaque chapitre, la conclusion générale synthétise les principaux constats dressés par l'étude et expose des propositions relatives à la poursuite du processus de coopération entre l'initiative PARM et le Gouvernement du Niger.

2. Vue d'ensemble des initiatives en faveur de la gestion des risques agricoles au Niger

2.1. Quelques faits saillants du secteur agricole au Niger

2.1.1. Caractéristiques générales du pays

Un pays enclavé, une économie peu diversifiée

Le Niger est un vaste pays enclavé, dont la superficie couvre 1.267.000 km². Pour une très grande partie du territoire (environ les trois quarts), le climat est de type saharien et les précipitations moyennes sont inférieures à 150 mm par an. Le reste du pays est soumis à un climat de type sahélien et la pluviométrie, concentrée en une seule saison (juin à octobre) et très variable selon les années, est plus importante dans les régions méridionales ; seulement 1% du territoire enregistre plus de 600 mm par an.

L'effectif de la population est estimé à 19,1 millions d'habitants en 2014². Il s'agit d'une population essentiellement rurale (80%), jeune (50% des habitants ont moins de 15 ans) et dont le taux de croissance (3,9% par an) est l'un des plus élevés au monde³.

L'économie nigérienne est faiblement diversifiée ; elle est marquée la prédominance du secteur primaire (40 % du PIB en 2013), au sein duquel l'agriculture et l'élevage dominant. Les activités extractives (uranium et, plus récemment, pétrole) contribuent à la croissance économique mais leurs retombées en termes d'emploi sont faibles. Le Niger est membre de deux communautés économiques régionales (UEMOA et CEDEAO) et son économie est fortement interdépendante de celle de son puissant voisin, le Nigéria. Durant la période 2004-2013, le taux de croissance de l'économie a été de 4,8 % en moyenne⁴. Malgré une légère augmentation du PIB par habitant (de 250 USD en 2000 à 293 USD en 2014⁵) et un recul de l'extrême pauvreté⁶, le Niger demeure l'un des pays les plus pauvres du monde.

Des indicateurs sociaux aux évolutions contrastées

Selon l'Indice de Développement Humain du PNUD, le Niger se situe au dernier rang (187^e) en 2014. Au cours des 20 dernières années, la situation sanitaire a connu des progrès, notamment en termes de taux de mortalité infantile (127‰) et de taux de prévalence du VIH/SIDA (0,4 %) ⁷. Des améliorations en termes d'accès aux services sanitaires et de pratiques ont aussi été enregistrées⁸. En revanche, la situation de la malnutrition demeure très préoccupante : les taux de prévalence de la malnutrition aiguë et chronique sont demeurés constamment au-dessus du seuil d'alerte durant les dix dernières années⁹.

Malgré le défi que constitue le fort taux d'accroissement démographique, le pays est parvenu à améliorer les performances du secteur éducatif. Ainsi, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 35% en 2001 à 79% en 2012 ; au cours de la même période, le taux d'achèvement du cycle primaire est passé de 21% à 56%¹⁰. Mais par-delà ces progrès quantitatifs, la qualité de l'enseignement n'est pas à la hauteur des enjeux de développement du pays.

2 Source : Banque mondiale, Databank ; consultation en avril 2016.
3 INS (2012), Recensement général de la population et de l'habitat, INS : Niamey.
4 Source : Banque mondiale, Databank ; consultation en avril 2016.
5 Source : Banque mondiale, Databank ; consultation en avril 2016. Le PIB par habitant est exprimé en dollars constants 2005.
6 Depuis 1990, le taux de pauvreté extrême (moins de 1,25 USD / jour / personne) a diminué de 63 % en 1990 à 53 % en 2005, puis à 48 % en 2011. Source : INS, « le Niger en chiffres, 2014 ».
7 Source : Enquête Démographique et de Santé, 2012.
8 Par exemple, le taux de vaccination des enfants de 12-23 mois est passé de 26% en 2006 à 52 % en 2012. Source : EDS-MICS 2012.
9 Selon l'enquête SMART 2014, le taux de prévalence nationale de la malnutrition aiguë globale (MAG) est de 14,8% ; le seuil d'urgence, défini par l'OMS, se situe à 15 %.
10 Source : Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (2014-2024), Document de stratégie.



Bien que l'équité entre hommes et femmes soit reconnue par les textes législatifs, la situation des femmes est nettement moins favorable que celles des hommes : elles sont plus pauvres, moins scolarisées, moins alphabétisées et ont un accès plus faible aux sources d'informations, aux opportunités économiques, aux services publics ainsi qu'aux instances de pouvoir.

Une démocratie fragile et une situation sécuritaire préoccupante

De 1990 à 2010, le Niger a connu trois coups d'Etat. Le déroulement des élections présidentielles et législatives de 2016 ont montré que le fonctionnement démocratique de la vie politique reste à consolider.

Sur le plan sécuritaire, si la rébellion touarègue a pris fin en 2009, le pays subit depuis plusieurs années les contre-coups des crises secouant les pays voisins : rébellions et actions terroristes au Mali qui ont conduit plusieurs dizaines de milliers de Maliens à se réfugier au Niger¹¹ ; effondrement de l'Etat en Libye qui se traduit, entre autres, par un essor des flux non contrôlés d'armes ; exactions du groupe terroriste Boko Haram au Nigeria, qui a multiplié les attaques au Niger à partir de la fin de l'année 2014. Cette situation d'insécurité entrave les mouvements de population et les échanges commerciaux (notamment avec le Nigeria).

2.1.2. Principales productions et filières agricoles

Des zones agro-climatiques délimitées par les isohyètes¹²

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des principales zones agro-climatiques du Niger. La pluviométrie annuelle est le principal paramètre de détermination de ce zonage, la nature des sols et le relief variant relativement peu sur l'ensemble du territoire.

Tableau 1 : Principales zones agro-climatiques du Niger

Zone	Pluviométrie	Production	Part du territoire (%)
Zone saharienne	Inférieure à 200 mm.	Elevage (nomadisme et transhumance). Productions végétales irriguées dans les oasis.	74%
Zone saharo-sahélienne	200-300 mm	Zone traditionnelle d'élevage pastoral. Productions végétales empiétant sur cette zone.	10%
Zone sahélienne	300-400 mm	Association élevage et cultures (céréales, légumes). Production en contre-saison de quelques cultures de rente dans des vallées fossiles.	8%
Zone sahélo-soudanienne	400-600 mm	Association élevage et production de céréales (mil, sorgho). Possibilités plus importantes de production en contre-saison de cultures de rente dans les vallées fossiles.	7%
Zone soudanienne	Supérieure à 600 mm	Association élevage et production de céréales (mil, sorgho). Pratique généralisée importantes de production irriguée en contre-saison de cultures de rente.	1%

Source : Le zonage agro-écologique du Niger. Comité interministériel de pilotage de la Stratégie de développement rural, Secrétariat exécutif, septembre 2004/13.

Entre 1950 et 1990 les isohyètes qui délimitent ces zones agro-climatiques se sont déplacés vers le Sud, de 100 à 200 kilomètres, en raison d'une baisse des précipitations. Depuis les années 1990, la moyenne des précipitations annuelles est en augmentation et les isohyètes glissent vers le nord. Par conséquent, la superficie des terres propices aux productions végétales (isohyète supérieur à 350-400 mm) pourrait avoir augmenté depuis une vingtaine d'années.

¹¹ En janvier 2015, leur nombre est estimé à 37.000. Source : HCR.

¹² Cette section s'appuie sur : Banque mondiale, Evaluation des risques du secteur agricole au Niger, janvier 2013.

¹³ Tableau repris dans : Banque mondiale, op. cit., 2013.

Productions végétales : de nombreuses contraintes¹⁴

Approximativement 6,5 millions d'hectares sont cultivés pendant la saison des pluies et 73 000 hectares supplémentaires sont utilisés pour les cultures maraîchères pendant la saison sèche (contre-saison). Environ 85 000 à 100 000 ha de terres agricoles sont irrigués, sur une superficie de 270 000 ha de terres potentiellement irrigables.

Les superficies exploitées par agriculteur sont petites (4,1 ha en moyenne) et elles ont tendance à diminuer sous l'effet de la croissance démographique. « *La production végétale se pratique donc dans un contexte marqué par un régime pluvial faible et variable et par une pression forte et croissante exercée sur les terres arables. Les possibilités d'irrigation sont limitées et faiblement exploitées. La production pâtit en outre de la prédominance des systèmes de gestion traditionnels, à faible intensité de semences améliorées, d'engrais et de machines. La forte pression exercée sur les terres limite également les possibilités de mise en jachère comme mesure de préservation et de rétablissement de la fertilité des sols.* »¹⁵

Principales cultures vivrières, le mil, le sorgho et le niébé¹⁶ représentent 85 à 90% de la superficie totale cultivée et sont produits pendant la saison des pluies, sans irrigation. Le plus souvent, le niébé est cultivé en association avec les céréales (culture intercalaire). Depuis 1980, l'évolution de la production de céréales a globalement suivi celle de la population ; cependant, les variations interannuelles de la production sont très importantes du fait de la dépendance des rendements (et, dans une moindre mesure, des superficies) vis-à-vis de la pluviométrie¹⁷. Bien que les rendements augmentent depuis le début des années 2000, sous l'effet de l'augmentation moyenne du niveau des précipitations, ils demeurent à un niveau bas.

Les cultures de rente sont constituées principalement du sésame, du niébé et du souchet (produits en saison des pluies) et des cultures maraîchères, principalement l'oignon, cultivées en contre-saison. L'opposition entre cultures vivrières et cultures de rente tend à s'estomper, dans la mesure où les ménages agricoles achètent de plus en plus une large fraction de leur alimentation sur les marchés. Parallèlement, les produits maraîchers entrent davantage que par le passé dans la ration alimentaire des populations rurales.

Elevage : des transformations importantes des systèmes de production¹⁸

Le cheptel des éleveurs nigériens est estimé à 10,5 millions d'unités bovines tropicales, ce qui constitue le cheptel le plus important dans la région du Sahel. L'élevage représente 40% du produit intérieur brut agricole, cette part étant en diminution. De manière schématique, les systèmes d'élevage se différencient selon trois grandes zones :

- La zone pastorale, où les troupeaux sont principalement composés de chameaux et de petits ruminants. « *Dans cette zone de transhumance et de nomadisme pastoral, on commence aussi à observer une redistribution des cartes en matière de propriété du bétail, une réduction de la taille des troupeaux familiaux et le déplacement de nombreuses familles pastorales vers le sud* »¹⁹.
- La zone agropastorale (300 à 400 mm de pluie par an), qui abrite les deux tiers du cheptel bovin du pays et où la transhumance à longue distance (Sud-Est du Mali, Nord du Bénin ou du Nigeria) constitue une caractéristique des systèmes d'élevage. Dans cette zone, la forte densité du bétail, la transhumance et l'expansion des superficies cultivées suscitent des tensions et des conflits entre différents groupes d'usagers de l'espace (éleveurs, agriculteurs, agropasteurs).
- La zone agricole (plus de 400 mm de pluie par an), qui connaît depuis plusieurs années une augmentation significative du cheptel (principalement des bovins et des petits ruminants) sous l'effet notamment de stratégies d'investissement des ménages agricoles les plus nantis. Selon le dernier recensement de l'agriculture au Niger (2007), l'élevage serait pratiqué de manière « sédentaire » à 60% pour l'ensemble du pays. Ce mode d'élevage concerne principalement la zone agricole.

14 Cette section s'appuie sur : Banque mondiale, op. cit., 2013.

15 Banque mondiale, op. cit., 2013, p. 7.

16 Haricot africain : *Vigna unguiculata*.

17 Le coefficient de variation de la production durant la période 1980 - 2011 va de 0,19 pour le mil à 0,84 pour le maïs.

18 Cette section s'appuie sur : Banque mondiale, op. cit., 2013.

19 Banque mondiale, op. cit., 2013, p. 14.



Commerce extérieur de produits agricoles : le poids du Nigeria²⁰

Le Niger exporte un nombre limité de produits issus du secteur agricole, mais ceux-ci occupent une place importante dans la balance commerciale du pays. Les principaux produits exportés sont le bétail sur pied, l'oignon, le souchet et le niébé. Le Nigeria constitue le principal débouché de ce commerce, aux côtés de la Côte d'Ivoire et du Ghana pour l'oignon. Ces flux d'exportation jouent un rôle majeur dans le revenu des acteurs des filières concernés, tout particulièrement les agriculteurs et les éleveurs.

Le Niger et le Nigeria échangent des céréales dans les deux sens, mais le Niger est généralement importateur net. Les importations de céréales en provenance du Nigeria durant la période de soudure permettent, sauf situation exceptionnelle, un approvisionnement régulier du marché nigérien.

Dans le cas des produits de l'élevage, les relations entre les deux pays dépassent le cadre commercial. Les transhumances transfrontalières (déplacements de troupeaux de la zone agropastorale du Niger vers les pâturages du Nigeria) constituent une forme structurelle de sécurisation des systèmes d'élevage nigériens tout en permettant la valorisation des pâturages nigériens. L'effectif des animaux impliqués dans ces mouvements transfrontaliers est d'autant plus élevé que le déficit fourrager au Niger est important. Comme dans le cas des céréales, le Nigeria joue ici aussi un rôle d'ajustement de la conjoncture alimentaire du Niger.

2.1.3. Evolution des politiques agricoles et de sécurité alimentaire²¹

De l'indépendance, en 1960, jusqu'à la grande sécheresse de 1973, la politique agricole nigérienne met l'accent sur l'intensification des cultures pluviales et irriguées, avec une attention particulière portée aux cultures d'exportation (arachide et coton), qui seront les principales bénéficiaires de la politique de distribution d'engrais. Durant cette période, sont mises en place plusieurs sociétés publiques de transformation et de commercialisation des produits agricoles. La création de coopératives en milieu rural est fortement encouragée. Dans le domaine de l'élevage, l'accent est mis sur le développement des productions exportables et sur la lutte contre les épizooties.

Après la sécheresse de 1973/74, la priorité est donnée à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Cette orientation se concrétise à travers plusieurs projets de production, qui couvrent l'ensemble du territoire, et une politique volontariste de subvention des intrants et de soutien des prix agricoles à travers les interventions de plusieurs sociétés publiques²².

La sécheresse de 1984 intervient dans un contexte de dégradation de la situation macroéconomique du pays (endettement, déficit public, ...). Dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, exigées par les bailleurs de fonds extérieurs, la politique connaît une profonde réorientation : libéralisation du commerce et des prix des produits agricoles et des intrants ; réduction progressive des subventions ; privatisation, restructuration ou liquidation de certaines entreprises publiques ; définition d'une nouvelle politique de crédit agricole ; ...

En 1992, dans le contexte de la démocratisation de la vie politique²³, les « Principes directeurs pour une politique de développement rural » sont adoptés. Ce document prône une approche intégrée et cohérente et met l'accent sur la redéfinition du rôle des différents acteurs. Cependant, l'instabilité politique des années 1990 a constitué un frein aux réformes de l'action de l'Etat ; par ailleurs, les organisations de producteurs sont restées assez faibles et le secteur privé n'a pas joué pleinement le rôle qui était attendu de sa part.

Au début des années 2000, la situation politique étant normalisée, le gouvernement a entrepris de préciser la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP, adoptée en 2002) à travers plusieurs stratégies sectorielles, dont la stratégie de développement rural (SDR). Pour atteindre les trois objectifs stratégiques poursuivis²⁴, « *la SDR définit le champ et les modalités de l'action publique à partir de l'identification des biens publics indispensables au développement économique et social des ruraux et de la mise en évidence des défaillances de marché. C'est donc*

20 Cette section s'appuie sur : Blein Roger, Commerce régional et sécurité alimentaire au Niger, USAID, 2013.

21 Cette section s'appuie notamment sur : République du Niger, Stratégie de développement rural, octobre 2003.

22 En particulier : Office des produits vivriers du Niger (OPVN) ; Société nigérienne d'exploitation des ressources animales (SONERA) ; Société nationale de commercialisation d'arachide (SONARA) ;

23 La conférence nationale du Niger s'est tenue du 29 juillet au 3 novembre 1991. Elle a notamment mis fin au système du parti unique qui prévalait jusqu'alors.

24 1) Favoriser l'accès des producteurs ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural. 2) Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations. 3) Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.

une combinaison optimale de l'action publique, du jeu du marché et des interventions des organisations de la société civile qui permettra de faire face aux enjeux actuels du développement rural »²⁵. Pour sa mise en œuvre, la SDR était dotée d'un secrétariat exécutif, placé sous la tutelle des départements ministériels concernés (ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique et de l'environnement). La SDR a été mise en œuvre parallèlement au démarrage du processus de décentralisation, marqué notamment par les premières élections communales (sur l'ensemble du territoire national) en 2004 et la création de l'agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT) en 2009.

En 2012, le gouvernement du président Issoufou²⁶ a adopté une nouvelle stratégie sectorielle intitulée l'initiative « les Nigériens nourrissent les Nigériens » (Initiative 3N en abrégé). Cette stratégie, qui prend la suite de la SDR, se fixe comme objectif global de « *contribuer à mettre les populations nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus* »²⁷. De façon spécifique, elle vise à « *renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes* »²⁸. L'Initiative 3N s'inscrit dans le Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 (PDES 2012-2015), qui constitue le cadre stratégique à moyen terme pour les politiques nationales et pour les appuis des partenaires internationaux. Cette stratégie est mise en œuvre à travers un Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, placé sous l'autorité du Président de la République²⁹. De par son titre et le contenu de ses objectifs, l'Initiative 3N reflète la prégnance de la question de l'insécurité alimentaire, le pays ayant connu plusieurs crises alimentaires au cours des dernières années (2004/2005, 2009/2010 et 2011/2012). Elle marque aussi le retour, dans un contexte certes différent de celui des années 1970, de l'objectif de l'autosuffisance alimentaire.

Tout au long des dernières décennies, les politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs ont cherché à relever les nombreux défis du développement agricole et de la sécurité alimentaire du pays. Cependant, depuis l'application des politiques de libéralisation dans les années 1980, qui ont significativement modifié le rôle de l'Etat, les objectifs et les axes de la politique agricole n'ont pas fondamentalement changé³⁰. L'ambition politique affichée par l'Initiative 3N, c'est-à-dire faire reculer l'insécurité alimentaire par un accroissement de la production (pour parvenir, si possible, à l'autosuffisance alimentaire), a finalement traversé toutes les périodes.

2.1.4. La différenciation socio-économique des ménages agricoles au Niger

Paupérisation des ménages ruraux dans la plupart des régions du Niger³¹

Les crises alimentaires vécues par le Niger depuis le début des années 2000 ne résultent plus seulement d'un choc (en particulier, sécheresse ou attaque d'acridiens) mais aussi de l'appauvrissement des ménages ruraux dont la vulnérabilité s'est accrue. La répétition de ces crises révèle la détérioration continue des conditions de vie d'une frange importante de la population en raison du rythme élevé de la croissance démographique, du manque d'opportunités économiques en dehors du secteur agricole et de la forte dégradation des ressources naturelles.

Les processus de saturation de l'espace agro-pastoral et de montée du front agricole ont exacerbé la concurrence pour l'accès à la terre et rendent plus aléatoire la production agricole sur des sols peu productifs. La pression sur les ressources naturelles (terre, eau, végétation) s'est accompagnée de la multiplication de conflits d'usage et de processus d'exclusions des femmes et des jeunes dans l'accès au foncier. Cette situation est aggravée par un environnement peu favorable au développement des filières agricoles et d'élevage (accès aux intrants et au crédit, conseil technique aux producteurs, conditions de commercialisation, ...). La précarité des ressources générées par les autres activités des ménages (migration, travail journalier, cueillette) ne permet pas de compenser le renchérissement des denrées de base pendant la période de soudure. Les chocs répétés ont affaibli la résilience des communautés rurales. Les ménages les plus vulnérables ne possèdent plus qu'une capacité de production limitée, ils s'engagent dans des processus de cession du peu de capital qu'ils possèdent (vente de bétail, mise en gage ou vente des terres) et subissent des niveaux élevés d'endettement. De plus, les crises successives ont affaibli les réseaux d'entraide.

25 République du Niger, op. cit., 2003, p. 3.

26 Mamadou Issoufou a été élu Président de la République en mars 2011 et réélu en mars 2016.

27 République du Niger, Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Initiative 3N pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable, Cadre stratégique 2012-2015, p.2

28 Ibid.

29 Pour une présentation plus détaillée de l'Initiative 3N et son rôle dans la gestion des risques agricoles, voir ci-dessous la section 1.3.3.

30 Avec cependant, depuis 10 ans, un poids accru du traitement de l'insécurité alimentaire conjoncturelle du fait de la succession de plusieurs crises alimentaires à partir de 2004/05.

31 Cette section s'appuie sur : Sokpoh Bonaventure Gbétoho et al., Evaluation de l'opération du PAM au Niger « Intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200583 » (2014-2016). Bureau de l'évaluation du PAM, mars 2016.



A l'heure actuelle, les données disponibles ne permettent pas de quantifier ni de cartographier ces processus de paupérisation sur l'ensemble du territoire. Des enquêtes ponctuelles et localisées fournissent cependant des indications précieuses ; c'est notamment le cas des enquêtes « analyse économique des ménages » (AEM ou HEA en anglais) menées par plusieurs ONG dans différents pays du Sahel, dont le Niger.

Inégalités au sein du monde rural : une vue partielle, mais riche d'enseignements

Le processus de paupérisation souligné précédemment se traduit par un accroissement des inégalités entre ménages ruraux. Les enquêtes AEM, qui couvrent actuellement 18 zones de moyens d'existence du Niger (réparties dans 17 départements), donne une illustration de ce phénomène. Ces enquêtes décrivent une situation de référence, qui détaille (i) l'économie des ménages en situation « normale », (ii) les stratégies mises en place par ces ménages pour accéder à leur alimentation et à leurs revenus, et (iii) les relations entre les ménages de la communauté ainsi que les interactions avec l'économie nationale ou régionale. Sur la base de cette information de référence, il est possible de modéliser quels seront les impacts probables d'un choc sur les moyens d'existence des ménages et, également, les capacités de ceux-ci à s'adapter aux changements survenus dans leur environnement économique.

Ces enquêtes reposent sur une typologie des ménages selon quatre catégories basées sur le revenu : très pauvres, pauvres, moyens et nantis³². Une lecture transversale de ces enquêtes, réalisée en 2012³³, montre que les nantis, qui représentent 15% des ménages (et 23% de la population totale³⁴) possèdent 47% des terres cultivées, 54% du cheptel des petits ruminants et 70% du cheptel des gros ruminants.

Le profil HEA réalisé à Dosso en 2009³⁵ constitue un exemple intéressant des enseignements fournis par ce type d'enquête. Il en ressort notamment les constats suivants : i) Les écarts de revenu sont de 1 à 9 entre les « très pauvres » et les « nantis » ; ii) pour les « très pauvres », l'emploi local (embauche saisonnière sur les exploitations des nantis) et les migrations temporaires vers les pays voisins constituent près de la moitié des sources de revenu ; iii) la vente de bétail (animaux de trait et d'embouche exportés au Nigeria) représente la principale source de revenu des ménages « moyens » et « nantis ».

Élevage : des trajectoires différenciées selon les systèmes de production

A partir de l'analyse de l'évolution depuis 30 ans du secteur de l'élevage dans la région de Tahoua, A. Marty et B. Bonnet³⁶ proposent une typologie des éleveurs en fonction de deux critères principaux : i) la vulnérabilité aux aléas climatiques (dont la mobilité) et ii) le degré d'insertion aux marchés et l'expérience dans la commercialisation. Cette typologie distingue 7 groupes d'éleveurs : 1) les entrepreneurs investissant dans des systèmes relativement sécurisés ; 2) les commerçants et investisseurs recherchant un gain financier ; 3) les pasteurs, les agropasteurs et les petits commerçants maîtrisant le petit négoce de bétail ; 4) les éleveurs et les fonctionnaires à revenus modestes et réguliers ; 5) les agropasteurs pratiquant la production agricole ; 6) les pasteurs reconstituant des troupeaux ; 7) les pasteurs pauvres, absents des marchés. Les auteurs mettent en évidence l'écart qui se creuse entre les deux premiers groupes, qui ont réussi à mettre en place des stratégies relativement efficaces et solides de gestion des risques, et les trois derniers groupes qui demeurent très vulnérables aux aléas climatiques ainsi qu'à d'autres risques.

Bien que cette typologie ne concerne qu'une région du Niger, il est fort probable que des processus de différenciation similaires soient à l'œuvre, au sein des éleveurs, dans d'autres parties du pays.

³² Pour une présentation plus complète de la démarche HEA et de ses résultats, voir : <http://www.hea-sahel.org/profils-hea/niger>

³³ Analyse effectuée par Bakari Seydou pour le compte d'OXFAM ; non publiée.

³⁴ Les ménages de la catégorie « nantis » comptent en effet davantage de membres que ceux des autres catégories.

³⁵ Voir données détaillées en annexe n°1.a. Nous avons choisi le profil de la zone de Dosso, car c'est dans cette région qu'est menée l'une des expériences de couplage crédit-subvention (voir section 2.3.3).

³⁶ Marty André et Bonnet Bernard, Nord Tahoua : le pastoralisme survit aux changements. Revue Grain de Sel, n° 34-35, pp 14-15, mars-août 2006. Cité par : Banque Mondiale, op. cit., 2013, p. 14.

2.1.5. La situation des organisations professionnelles agricoles (OPA)

Les organisations professionnelles agricoles (OPA) sont des structures d'autopromotion dont la mission essentielle est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de leurs membres. Leur légitimité repose sur le droit d'association garanti par la Constitution du 8 juillet 1999 (articles 9 et 24), qui reconnaît à tout citoyen le droit de créer et de militer dans tout cadre associatif qu'il jugera pertinent dans le respect des lois et règlements de la République.

Une étude du FIDA réalisée en 2013³⁷ a relevé 34 formes d'organisations paysannes, qu'il est possible de regrouper en six catégories : les organisations socio-économiques d'autopromotion ; les organisations communautaires de soutien aux opérations de développement ; les structures de gestion, d'entretien et de suivi des infrastructures ; les associations des professionnels ; les cadres de concertation paysans et, enfin, les institutions d'appui et de concertation.

A l'échelle locale, il existe une multitude d'organisations de base, souvent regroupées en unions ou en groupements. Ces organisations représentent le relais à la base de toutes les faitières, qui essaient de leur apporter des appuis techniques, organisationnels et financiers. Elles doivent en retour s'acquitter de leurs cotisations spéciales et annuelles d'adhésion aux faitières. Les organisations de base ont des activités aussi diversifiées que celles des faitières et elles sont souvent affiliées à plusieurs fédérations. Les moyens de leur fonctionnement proviennent de subventions ou de crédits contractés auprès des banques et des systèmes financiers décentralisés (SFD)³⁸, le plus souvent à travers les faitières. Les principales difficultés soulignées par les organisations de base rencontrées dans le cadre de la présente étude sont les suivantes : i) le manque de ressources financières ; ii) les difficultés d'accès au crédit (absence de garantie, taux d'intérêt élevé) ; iii) l'absence ou l'insuffisance de marchés pour l'écoulement des produits³⁹.

Au niveau national, la représentation du monde agricole est organisée autour de cinq organisations professionnelles faitières d'envergure nationale : ANFO (oignon), AREN (élevage), FCMN-Niya (maraîchage), FUCOPRI (riz) et FUGPN-Mooriben (céréales). A ce groupe, nous pouvons ajouter le FNEN-Daddo (élevage) et le FNGPN (pêche) dont la représentation nationale est moindre. Ces organisations faitières ont leur siège à Niamey et, pour la plupart, elles sont soutenues par des ONG internationales et des projets de développement. Elles découlent d'abord d'un rassemblement de producteurs au sein des organisations de base, puis d'unions pour former des fédérations. En retour, elles interviennent dans la structuration, la formation et le financement de leurs membres.

Le Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA-Niger) joue un rôle important dans la représentation du monde agricole à travers la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations techniques et économiques, la participation à de nombreux cadres de concertation (au niveau national et décentralisé) et à plusieurs instances de dialogue avec les pouvoirs publics (Conseil économique et social, Comité permanent du Haut-Commissariat Initiative 3N).

2.2. Typologie des risques agricoles⁴⁰

2.2.1. Vue d'ensemble

Le tableau ci-dessous présente une typologie des principaux risques qui pèsent sur le secteur agricole au Niger. Il s'appuie sur l'important travail de caractérisation des risques agricoles conduit par la Banque mondiale en 2013.

Dans le cadre de cette étude, « le risque s'entend d'une exposition à une perte financière importante ou à tout autre incident indésirable dont la survenue et la gravité sont imprévisibles, mais dont on peut estimer la probabilité de matérialisation en se fondant sur des constatations historiques. Le risque suppose donc une exposition à des pertes considérables, bien au-delà des coûts normaux de l'activité commerciale. Dans le domaine de l'agriculture, les exploitants subissent de petites pertes chaque année du fait de phénomènes imprévus tels que des conditions

37 Hoton Lazare et Hubert Lisa, Etude sur les systèmes financiers décentralisés et la finance rurale. Mécanismes inclusifs de financement alternatif en zone agropastorale des régions de Tahoua, Maradi et Zinder. République du Niger, FAO, FIDA, octobre 2013, 103 p.

38 Au Niger, le terme « système financier décentralisé » est davantage employé que celui d'institution de microfinance (IMF).

39 Pour une présentation plus approfondie, voir : Afane Abdoukader, Etude sur l'accès aux services financiers, aux marchés et à l'information des organisations professionnelles agricoles du Niger pour une gestion durable des risques agricoles. PARM, février 2016, 83 p.

40 Sauf mention contraire, les éléments présentés dans cette section s'appuient sur : Banque Mondiale, op. cit., 2013.



climatiques peu optimales à différents moments du cycle de production et/ou des écarts modestes par rapport aux prix des produits ou des intrants. Le risque renvoie à des phénomènes plus graves et imprévisibles qui surviennent au-delà de ces incidents de moindre importance. »⁴¹

Tableau 2 : Typologie des risques agricoles au Niger

Risques	Fréquence d'occurrence ¹	Gravité	
Risques naturels	Sécheresse affectant les cultures	Elevée (0,35)	+++++
	Sécheresse affectant le bétail	Faible (0,1)	++++
	Criquets	Moyenne (0,2)	++++
	Parasites et maladies du bétail	Elevée (0,35)	+++
	Ravageurs et maladies des cultures	Elevée (0,4)	++
	Inondations	Moyenne (0,3)	++
Risque prix	Hausse des prix à la consommation	Moyenne (0,3)	++++
	Baisse des prix à la production	Faible (0,05)	++
	Volatilité des prix agricoles		
Risques macro	Instabilité politique au Niger et risque lié à la réglementation	Moyenne (0,2)	+++
	Taux de change Naira / FCFA	Moyenne (0,2)	++
	Chocs macroéconomiques au Nigeria	Faible	++
	Insécurité	Moyenne	+
	Conflits locaux	Elevée	+

Source : A partir de « Banque Mondiale, Evaluation des risques agricoles au Niger, 2013

A partir d'une analyse la plus exhaustive possible, pour la période 1991-2010, de la fréquence des événements associés aux risques et d'une estimation (qualitative et quantitative) de leurs conséquences sur le PIB agricole⁴², l'étude retient six risques principaux pesant sur le secteur agricole : 1) la sécheresse (cultures), 2) la sécheresse (bétail), 3) les invasions acridiennes, 4) le risque associé aux prix à la consommation, 5) les maladies du bétail et 6) l'instabilité politique.

2.2.2. Les risques naturels (ou de production)⁴³

La sécheresse est le risque agricole le plus important au Niger, car elle présente une probabilité élevée d'occurrence (0,35 soit plus d'une année sur trois) et elle a des conséquences négatives importantes sur les productions végétales et animales. La sécheresse (déficit hydrique du sol réduisant les rendements des cultures) est le résultat d'une pluviométrie annuelle globalement faible et/ou d'une mauvaise répartition des pluies dans le temps. Son ampleur géographique est très variable : elle peut être circonscrite à de petites zones ou, au contraire, toucher de vastes territoires. Durant la période 1991-2010, la sécheresse a représenté la principale cause d'une baisse significative de la production des céréales, observée à sept reprises. Pour trois de ces sept années⁴⁴, le choc de production est considéré comme catastrophique, la baisse du PIB agricole se situant entre 11% et 24%⁴⁵. Lorsqu'elle affecte de manière significative la production fourragère des pâturages et les disponibilités en eau (pour l'abreuvement des animaux), la sécheresse a également un impact négatif sur le sous-secteur de l'élevage, plus difficile à quantifier⁴⁶.

41 Banque Mondiale, op. cit., 2013, p. 31.

42 Voir en annexe n°1.b une présentation de la méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude de la Banque mondiale.

43 Dans cette section et dans les deux suivantes, les risques sont présentés par ordre décroissant de gravité.

44 Il s'agit des années 1995/1996, 1997/1998 et 2004/2005.

45 Cette baisse est mesurée par rapport à la production tendancielle.

46 En 2004/05, les pertes ont été estimées à 20% des bovins et à 13% des petits ruminants dans certaines parties de la zone pastorale. Source : Charasse M. et Gouteyron A, Examen en Commission Sénatoriale, République Française, 2005. Cité par Banque Mondiale, op. cit., 2013, p. 38.

Les acridiens, en particulier les criquets pèlerins (*Schistocerca gregaria*), constituent le second risque le plus important affectant la production agricole au Niger. Les attaques commencent en général dans les régions septentrionales du pays (zones de reproduction) puis progressent vers le Sud où se trouvent l'essentiel des zones cultivées. Deux invasions généralisées ont eu lieu, respectivement en 1988 et en 2004. Pour cette dernière année, les pertes de production de mil sont estimées à 11,1 millions USD soit 10% du PIB agricole.

Les parasites et les maladies du bétail : pour les ruminants, les maladies les plus fréquentes sont la pasteurellose, la fièvre charbonneuse et la peste des petits ruminants ; pour les volailles, il s'agit de la maladie de Newcastle. La fréquence des épidémies déclarées est de 0,35 pour la période étudiée. Les données disponibles ne permettent pas de chiffrer les conséquences économiques de ces maladies.

Concernant **les ravageurs** (oiseaux, rongeurs, insectes⁴⁷) **et les maladies** (mildiou, charbon, ergot, ...) **des cultures**, il n'existe aucune donnée sur le niveau des dégâts et des pertes qu'ils occasionnent chaque année dans le pays. L'étude de la Banque mondiale estime que ces pertes sont fréquentes mais d'une importance relativement modeste.

Le nombre d'**inondations** tend à augmenter depuis le milieu des années 1980. Au cours de la période 1980 - 2010, la fréquence des inondations graves est estimée à 0,30. Leurs effets sont en général dévastateurs (sur le bétail, les cultures et l'ensemble des moyens d'existence), mais localisés.

Les feux de brousse et les tempêtes de vent ont également des conséquences fortes dans les lieux où ils se produisent, mais leurs effets sur l'ensemble de la production agricole du pays sont minimes.

Sous l'effet du changement climatique, il est probable qu'un certain nombre de risques naturels (en particulier les sécheresses et les inondations) vont connaître une augmentation de leur intensité et de leur fréquence.

2.2.3. Les risques liés aux prix

L'étude de la Banque mondiale montre que **la variabilité interannuelle des prix des céréales et du niébé** est modérée : au cours de la période 1980-2011, les coefficients de variation des prix moyens annuels se situent entre 0,31 (riz importé) et 0,21 (riz local). L'intensité des échanges commerciaux entre le Niger et le Nigeria⁴⁸, la forte intégration spatiale des marchés céréaliers du Niger et le taux élevé de substitution (à la consommation) entre le mil et le sorgho expliquent ce niveau relativement faible de la variabilité interannuelle des prix. Ainsi, entre 1991 et 2010, l'étude de la Banque mondiale ne relève qu'une seule année (2007) où la baisse des prix a constitué un événement défavorable pour les producteurs (en tant qu'écart significatif par rapport à la tendance). Pour cette année-là, la perte de revenu pour les producteurs est estimée à 6,2 millions USD, soit 0,4% du PIB agricole, ce qui est minime par rapport aux impacts des risques liés à la production (cf. la section précédente).

Les variations interannuelles des **ratios entre les prix du bétail et ceux du mil** permettent d'appréhender l'évolution du pouvoir d'achat des ménages d'éleveurs, particulièrement ceux de la zone pastorale. Les données disponibles montrent une baisse significative de ce pouvoir d'achat en 1996, 1998, 2000/01 et 2004/05.

Les variations saisonnières (ou fluctuations intra-annuelles) des prix sont intrinsèques au fonctionnement des économies agricoles, à toutes les époques et en tous lieux. Cependant, dans le cas du Niger, l'étude de la Banque mondiale souligne que « *les flambées saisonnières des prix semblent plus étroitement et systématiquement associées à ces phénomènes [sécheresses et autres événements défavorables] que les fluctuations interannuelles de la production ou des prix.* »⁴⁹ Ce sont ces fortes hausses de prix, se produisant durant les périodes de soudure des années marquées par des événements défavorables, qui sont particulièrement préjudiciables aux consommateurs pauvres (en ville comme à la campagne⁵⁰).

47 Insectes autres que les criquets, tels que les sauterelles et les cicadelles.

48 Pour rappel, le Nigeria approvisionne le Niger en céréales chaque année pendant la période de soudure. Cet approvisionnement est proportionnel au gap, qui fluctue d'une année à l'autre, entre la production et la consommation au Niger. Certaines années, le Nigeria n'est pas en mesure de compenser entièrement ce gap. Ce fut l'un des facteurs de la crise alimentaire de 2004/2005.

49 Banque mondiale, op. cit., p. 26.

50 Les ménages ruraux pauvres et très pauvres se procurent une large fraction de leur alimentation sur les marchés (cf., ci-dessus, section 1.1.4).



Il existe d'autres risques liés à la commercialisation des produits agricoles, qui ne sont pas examinés dans l'étude de la Banque mondiale et qui ressortent des entretiens et de la revue bibliographique menés dans le cadre de la présente étude. Il s'agit en particulier i) de la détérioration des denrées au cours du stockage ; ii) du bradage des récoltes par les producteurs en raison de l'existence d'asymétrie d'information entre eux et les commerçants à propos des prix sur les marchés de gros ou de consommation ; iii) de chutes temporaires des prix des produits périssables (fruits, légumes) en raison d'un engorgement des marchés du fait de la simultanéité des calendriers de production. Ces risques (et les réponses apportées pour mieux les gérer) sont examinés dans le chapitre 3 du présent rapport.

2.2.4. Les risques macro (contexte économique, politique et sécuritaire)⁵¹

Etant donné l'importance des flux de produits agricoles (dans les deux sens) entre le Niger et le Nigeria, **les fluctuations du taux de change entre le franc CFA et le naira** pourraient constituer une source de risque pour les acteurs des filières agricoles concernées. L'analyse des taux de change mensuels sur le marché parallèle de 2003 à 2011 indique que les coefficients de variation sont bas (0,06 à 0,08). Des fluctuations modérées et de courte durée sont observées lors de la fermeture des frontières dans des circonstances particulières : élection présidentielle au Nigeria (2003), déficits alimentaires au Niger (2005 et 2008).

Dans le domaine monétaire, l'autre facteur de risque à considérer est **l'évolution tendancielle du taux de change entre le franc CFA et le naira. Depuis le début des années 2000, le franc CFA s'est fortement apprécié vis-à-vis du naira**⁵². Cette évolution a deux effets contraires pour le secteur agricole nigérien : d'un côté, elle diminue le prix en franc CFA des céréales et des intrants (matériel agricole, engrais, carburant) importés du Nigeria ; de l'autre, elle affaiblit la compétitivité sur le marché nigérien des produits exportés par le Niger.

Depuis son accession à l'indépendance, et plus particulièrement depuis le début des années 1990, le Niger a connu plusieurs **périodes d'instabilité politique**. Celles-ci ont eu plusieurs effets négatifs sur le secteur agricole, en particulier i) la diminution des investissements privés et de l'aide publique extérieure en raison d'un niveau d'incertitude élevé ; ii) la réaffectation des dépenses publiques à des fins militaires publiques et iii) la fluctuation de la politique agricole en termes d'orientations, de dispositif institutionnel et de cadre réglementaire.

Le Nigeria est un partenaire économique de premier plan pour le Niger (fournisseur de céréales, d'intrants agricoles et de carburant ; acheteur de bétail et de plusieurs produits végétaux ; pourvoyeur d'emplois temporaires ou définitifs ; destination des transhumances saisonnières des troupeaux ; ...). De ce fait, **les chocs connus par le Nigeria** tels que l'instabilité politique, les conflits armés, les sécheresses, la dégradation de la situation macroéconomique (très dépendante des cours internationaux du pétrole) et les fluctuations de la politique économique et monétaire ont parfois des effets déstabilisateurs sur le secteur agricole nigérien. Le rapport de la Banque mondiale note que ces effets ont été, par le passé, modérés et de courte durée. Cependant, depuis la publication de ce rapport (2013), le Nigeria connaît deux événements : d'une part, l'extension géographique des attaques perpétrées par le mouvement terroriste Boko Haram qui touchent désormais le sud-est du Niger (région de Diffa) ; d'autre part, le faible niveau (depuis fin 2014) des cours internationaux du pétrole qui se traduit par un ralentissement de l'activité économique et des difficultés budgétaires. Ces deux événements ont des impacts (non quantifiables à l'heure actuelle) sur les échanges commerciaux entre le Nigeria et le Niger et, en conséquence, sur le secteur agricole nigérien.

Durant les deux périodes de rébellion touarègue / toubou (1990-95 et 2007-08), une partie importante (mais relativement peu peuplée) du pays a connu un **niveau d'insécurité élevé**. C'est à nouveau le cas depuis le début des années 2010 sous l'effet des incursions en territoire nigérien de mouvements terroristes basés au Mali (AQMI) ou au Nigeria (Boko Haram). Outre les morts et les blessés, victimes directes d'actions violentes, l'insécurité a plusieurs conséquences, en particulier la diminution / perturbation de la délivrance des services publics (y compris les actions de développement agricole menées par des entités publiques ou non gouvernementales), le découragement des investissements, les entraves à la circulation des biens et des personnes, l'exacerbation (dans certains cas) des conflits locaux existants et la facilitation de l'exercice d'activités illégales. Selon le rapport de la Banque mondiale, « *l'effet néfaste le plus important touche la communauté de commerçants et les pasteurs pratiquant la transhumance, mais l'impact global direct à court terme sur le secteur agricole dans son ensemble est relativement faible.* »⁵³

51 Cette section s'appuie sur Banque mondiale, op. cit., 2013.

52 1 Naira valait 7,38 FCFA en octobre 2010 et 2,95 FCFA en mai 2016 (source : mataf.net).

53 Banque mondiale, op. cit., 2013, p.27.

Les transformations survenues dans les systèmes de production, sous l'effet notamment de la croissance démographique (voir, ci-dessus, section 1.1.2) se traduisent par une augmentation du nombre de **conflits locaux à propos de l'accès aux ressources naturelles** (pâturages et eau principalement). L'ampleur et la fréquence de ces conflits dépendent de l'intensité de la pression anthropique sur les ressources mais aussi des capacités des institutions locales à les prévenir ou à les résoudre. L'étude de la Banque mondiale estime que malgré leur nombre, ces conflits ne représentent pas une menace importante pour le secteur agricole considéré dans son ensemble.

2.2.5. Liens entre les risques

En complément de l'identification des différents risques et de leurs effets sur le secteur agricole, il est important de considérer les liens qui peuvent exister entre eux, particulièrement le caractère systémique de plusieurs d'entre eux qui conduit à ce qu'ils se produisent en même temps. Plusieurs cas de figure existent :

- **La concrétisation simultanée de risques indépendants** : c'est une situation que le Niger a connu, par exemple, en 2004 avec la manifestation durant la même année d'une sécheresse prononcée et d'une attaque généralisée de criquets. L'analyse rétrospective des crises alimentaires au Niger montre que les crises les plus sévères résultent de l'occurrence concomitante de plusieurs risques.
- **L'existence d'interdépendances entre plusieurs risques**, telles que :
 - le rôle des sécheresses dans les flambées des prix des produits végétaux (ces flambées pouvant elles-mêmes avoir de multiples causes) ;
 - en cas de sécheresse touchant à la fois les zones agricoles et les terres pastorales, les éleveurs sont à la fois i) confrontés à une recrudescence des maladies au sein de leur cheptel, ii) contraints de vendre leur bétail à bas prix (adaptation de la taille des troupeaux aux ressources fourragères disponibles) et iii) obligés d'acheter les céréales à un prix plus élevé qu'en année normale ;
 - l'effet des sécheresses en zone pastorale sur les mouvements des oiseaux granivores et des sauterelles qui se déplacent alors vers les zones de culture.
- **L'existence de chocs systémiques à l'échelle régionale** tels que les invasions acridiennes d'ampleur régionale (1988) ou les baisses de production qui touchent simultanément plusieurs pays (cas de 2004/05 où le Nigeria et le Niger ont connu tous les deux des récoltes inférieures à la normale).
- **La création d'un risque du fait de l'application d'une mesure de gestion d'un autre risque** : ainsi en 2004/05, les mesures d'interdiction des exportations de céréales prises par le Mali et le Burkina Faso et la fermeture des frontières par le Nigeria ont perturbé l'approvisionnement du marché nigérien, contribuant à la hausse des prix des céréales. Sur le plan interne, une application inadéquate de mesures d'atténuation de l'insécurité alimentaire (telles que les ventes à prix modérés ou les subventions aux intrants) peut contrecarrer les initiatives prises par des organisations de producteurs pour mieux gérer les risques de marché (voir ci-dessus, chapitre 3, section 3.4).

2.3. Revue des initiatives en faveur de la gestion des risques agricoles

Cette section aborde successivement i) les stratégies de gestion des risques mises en œuvre par les ménages et par les communautés locales, ii) les instruments de gestion des risques relevant des mécanismes du marché et iii) les interventions publiques relatives à la problématique des risques agricoles au Niger. Pour chacune de ces trois catégories d'initiatives, une distinction est faite entre les instruments *ex-ante*, qui visent à limiter l'occurrence de la réalisation d'un événement dangereux et les instruments *ex-post*, dont l'objectif est de réparer ou de compenser les dégâts causés par la réalisation d'un événement dangereux.



2.3.1. Stratégies locales de gestion des risques agricoles

a. Stratégies de réduction et d'atténuation du risque (ex-ante)

Dans ce domaine, il est très difficile de disposer d'une vue globale et quantifiée des stratégies de gestion des risques mises en œuvre par les différentes catégories socio-économiques d'agriculteurs⁵⁴ du Niger et/ou par leurs organisations. Il n'existe pas d'enquête nationale périodique permettant d'appréhender les pratiques en matière de production ou de commercialisation. Dans bien des cas, c'est à l'occasion de la mise en place de tel ou tel projet dans une zone donnée que des informations plus précises sont recueillies (établissement de la situation de référence, puis suivi-évaluation des résultats du projet).

Les principales stratégies déployées par les ménages d'agriculteurs et les éleveurs pour atténuer les risques liés à la production sont les suivantes :

- L'utilisation d'une gamme de variétés adaptées aux conditions agro-climatiques : la diffusion des variétés sélectionnées par les instituts de recherche agronomique étant très limitée⁵⁵, la pratique la plus courante consiste à sélectionner parmi les grains récoltés ceux qui serviront de semences pour la campagne suivante. Dans la mesure du possible, les producteurs cherchent à garder plusieurs variétés de manière à s'adapter à la diversité des conditions et à l'éventualité de semis successifs (qui implique d'utiliser alors des variétés à cycle court).
- La pratique de la culture associée du mil / sorgho avec le niébé qui permet d'atténuer les risques de perte de récolte en cas de sécheresse modérée⁵⁶, d'accroître les rendements, d'augmenter la teneur des sols en azote et de réduire la présence des mauvaises herbes.
- L'association entre l'agriculture et l'élevage sédentaire, pratiquée de plus en plus par les ménages des catégories « moyens » et « nantis » dans la zone agricole et qui présente plusieurs atouts : enrichissement en matière organique des parcelles cultivées ; emploi des résidus de culture pour l'alimentation des animaux ; utilisation des animaux comme forme d'épargne, mobilisée en cas de mauvaise récolte ; ...
- La mise en œuvre de techniques de conservation des eaux et des sols, notamment la régénération naturelle des espaces boisés (systèmes agroforestiers)⁵⁷ dans les zones densément peuplées (Maradi, Zinder) qui, outre la fourniture de fourrages pour les animaux, favorise la recharge des nappes d'eau souterraines.
- La pratique de l'irrigation, qui concerne trois types de systèmes de production : i) ceux avec maîtrise totale de l'eau (environ 15.000 ha, correspondant aux aménagements hydro-agricoles construits par l'Etat en bordure du fleuve Niger) ; ii) ceux avec maîtrise partielle de l'eau (60 à 70.000 ha), dédiés à des cultures maraichères en complément des céréales cultivées en pluviales⁵⁸ ; iii) les cultures de décrue (18.000 à 20.000 ha).
- La protection des cultures contre les maladies et les ravageurs: la maîtrise des techniques de protection des cultures (qu'il s'agisse de la lutte chimique, de lutte biologique ou d'une combinaison des deux) est très variable selon les producteurs ou les groupements de producteurs. Elle est globalement faible, dans un contexte où la majorité des producteurs agricoles sont peu ou pas touchés par un dispositif de conseil agricole⁵⁹ et où ils manquent souvent de ressources financières pour acheter les intrants nécessaires.

54 Dans le présent rapport, sauf précision contraire, le terme « agriculteurs » recouvre l'ensemble des actifs du secteur agricole quel que soit les caractéristiques de leur système de production : productions végétales, productions animales ou combinaison des deux (dans des proportions variables).

55 En 2010, les variétés de semences améliorées ne représentent que 6% de la quantité totale de semences utilisées pour la culture du mil, du sorgho, du niébé, de l'arachide et du sésame. Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Annuaire sur la disponibilité en semences améliorées 2010-2011. Cité par : Banque mondiale, op. cit., 2013.

56 En cas de sécheresse modérée précoce, le mil et le sorgho peuvent supplanter le niébé ; dans le cas où la croissance des céréales est insuffisante (échec des semis), le niébé peut occuper une plus grande place.

57 Selon le rapport de la Banque mondiale (op. cit., 2013), la régénération des espaces boisés portent sur 5 millions d'hectares ce qui en fait la plus importante transformation environnementale au Sahel, voire en Afrique.

58 Ces systèmes de production, qui reposent le plus souvent sur les investissements de petits groupements informels d'agriculteurs, sont ceux visés par les initiatives de couplage crédit – subvention étudiées dans la section 2.3.3 du présent rapport.

59 Source : Rigourd Christophe et al., Etude sur l'élaboration d'un dispositif d'offre en conseil agricole, Mission 1 : diagnostic et orientations stratégiques. Haut-Commissariat 3N et Bureau de la Coopération Suisse, février 2016.

- Les soins aux animaux et la prévention des épizooties : le taux de vaccination du cheptel nigérien est estimé à 40% en 2010⁶⁰ ; une meilleure prévention des maladies se heurte au faible nombre d'intervenants (conseillers et vétérinaires) et aux contraintes financières des éleveurs.
- La mobilité des troupeaux (transhumance et nomadisme), qui permet de valoriser les complémentarités (au cours d'une année) entre différentes zones agro-écologiques.
- La constitution de stocks interannuels de vivres : jusqu'à la grande sécheresse de 1973/74, la plupart des villages de la zone agricole du Niger disposaient de stocks interannuels (pouvant couvrir jusqu'à 8 ans de consommation). Sous l'effet combiné de la baisse de la pluviométrie et de la croissance démographique, ces réserves ont quasiment disparu. De multiples projets intitulés « banques de céréales » ou « greniers communautaires » ont été impulsés par les pouvoirs publics et par diverses ONG, mais avec des résultats mitigés.

Globalement, l'efficacité de ces stratégies est limitée par plusieurs facteurs, en particulier : i) un accès restreint aux intrants (pour des raisons de disponibilité physique ou d'accessibilité financière) ; ii) le faible taux de couverture des dispositifs de conseil technique et économique aux producteurs et iii) le faible taux d'inclusion financière du monde rural nigérien. Concernant ce dernier facteur, il faut souligner l'existence d'une interdépendance négative entre la faible productivité des exploitations agricoles et le faible taux de diffusion, en milieu rural, de services financiers adaptés : lorsque les rendements sont bas, les revenus des agriculteurs sont bas et leur capacité à emprunter est limitée ; cela renchérit les coûts d'intermédiation des institutions financières (SFD ou banques) ; les taux de crédit élevés pratiqués par les institutions financières n'incitent pas les agriculteurs à emprunter, ce qui limite fortement leur capacité à mettre en place des stratégies d'atténuation du risque (irrigation, protection des sols, achats de semences adaptées, ...).

Les stratégies d'atténuation des risques liés aux prix, mises en œuvre par les producteurs et leurs organisations, sont moins nombreuses que celles concernant les risques de production. Il s'agit principalement de :

- la constitution de stocks warrantés qui évitent de vendre à bas prix à la récolte (bas prix), tout en disposant d'un crédit permettant de faire face aux besoins immédiats de consommation et/ou de financer des activités génératrices de revenu ;
- la préservation de la qualité des stocks (construction de bâtiments adaptés, traitement contre les insectes, ...) ;
- l'organisation collective des producteurs pour i) renforcer leurs capacités de négociation vis-à-vis des acheteurs, ii) promouvoir leurs productions et iii) étaler les calendriers de production et de commercialisation afin d'éviter un engorgement des marchés et un effondrement des prix.
- Stratégies d'adaptation au risque (ex-post)
- Les stratégies d'adaptation au risque mises en œuvre par les ménages et les communautés locales sont davantage documentées (que les stratégies d'atténuation), à travers notamment les études « analyse économique des ménages » (AEM ou HEA en anglais)⁶¹.
- Les résultats des études AEM et d'autres observations font ressortir que les principales stratégies d'adaptation lors d'une mauvaise année sont les suivantes⁶² :

60 Etude citée par : Banque mondiale, op. cit., 2013.

61 Elaborée dans les années 90 par le Groupe FEG Consulting, l'analyse économique des ménages cherche à comprendre l'économie des ménages vivant dans une zone agro-écologique et à mesurer l'impact d'un choc sur leur économie à travers les stratégies d'adaptation mises en place. Au Sahel, de nombreux acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre de cette démarche, en particulier : Save the Children, Oxfam, ACF, le PAM et FEWS Net. Depuis 2007, 50 études de référence ont été menées au Sahel dont 18 au Niger (pays le mieux couvert par ce dispositif).

62 Voir : Holt Julius et Lawrence Mark, Atlas préliminaire de l'information AEM au Sahel. The Food Economy Group, juillet 2013. Voir également l'annexe n° 1-b du présent rapport qui présente les stratégies d'adaptation observées, de 2004 à 2009, dans la zone de Dosso lors de l'étude AEM conduite en 2009.



- Réduction des dépenses non essentielles (sucre, viande, condiments, savon), des dépenses sociales (baptêmes, mariages, ...) et des dépenses liées à l'éducation ;
- Diminution du coût de l'alimentation, en réduisant la diversité des aliments consommés, puis le nombre de repas quotidiens.
- Recherche de revenus supplémentaires : pour les ménages pauvres et très pauvres, principalement à travers la migration vers des zones où il existe des opportunités d'emploi saisonnier ; pour les ménages moyens et nantis, vente de bétail (en commençant par les petits ruminants).
- Implantation d'une culture plus tardive et à cycle plus court lorsque la culture principale a échoué.
- Augmentation de l'endettement informel à des taux usuraires qui peut s'accompagner de la mise en gage des terres.

2.3.2. Instruments relevant du marché⁶³

L'assurance agricole est considérée comme le principal instrument relevant du marché qui permet d'atténuer les risques de production. Un tel instrument n'a jamais été mis en œuvre au Niger, bien que cela soit techniquement possible. En effet, il existe des données de relativement bonne qualité en ce qui concerne les rendements des cultures (jusqu'au niveau départemental) et les données pluviométriques ; par ailleurs, il a été démontré l'existence d'une forte corrélation entre les variations de rendements et la pluviométrie. Cependant, la concrétisation éventuelle d'un dispositif d'assurance agricole au Niger se heurte à plusieurs contraintes, notamment : i) la fréquence élevée du risque de sécheresse ; ii) le montant élevé des primes d'assurance (probablement aux environs de 20% de la valeur des cultures assurées) en raison de la fréquence et de la gravité du risque de sécheresse ; iii) les faibles ressources financières de la majorité des agriculteurs et, enfin, iv) le manque d'expérience de la grande partie des ménages agricoles en matière d'épargne ou d'emprunt à caractère commercial. Dans ce contexte, c'est uniquement pour les producteurs commerciaux pratiquant l'agriculture irriguée qu'il serait envisageable de mettre en place une assurance agricole au Niger.

Les bourses de marchandises constituent un autre instrument relevant du marché, qui peut permettre d'atténuer le risque de volatilité des prix. Ici aussi, la mise en application d'un tel instrument s'avère peu adaptée au contexte nigérien. En effet, il n'existe pas, en Afrique de l'Ouest, de bourse de matières premières où les acteurs pourraient couvrir leur exposition à la volatilité des prix du mil et du sorgho. Ces denrées étant très peu échangées sur le marché international, la mise en place d'un système de couverture se traduirait par des primes d'option d'un montant réhibitoire pour la plupart des acteurs de ces filières⁶⁴.

2.3.3. Politiques publiques en lien avec la gestion des risques agricoles

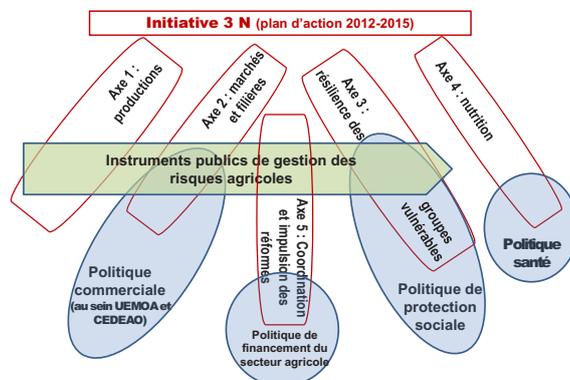
a. Présentation générale

Les instruments publics de gestion des risques agricoles ne relèvent pas que d'un seul domaine de l'action publique. Au Niger, étant donné la force des liens entre insécurité alimentaire chronique et pauvreté, la gestion des risques agricoles (chocs de production, de prix et macro) recoupe en partie les actions menées en faveur d'une meilleure résilience des ménages vulnérables (axe 3 de l'Initiative 3N), actions qui elles-mêmes représentent un pan de la politique nationale de protection sociale. De manière similaire, la gestion des risques liés aux marchés agricoles recoupe les actions visant une amélioration des performances des marchés et des filières agro-alimentaires (axe 2 de l'Initiative 3N), actions qui s'insèrent dans les politiques commerciales des deux unions douanières (CEDEAO et UEMOA) auxquelles le Niger appartient. La figure ci-dessous tente de représenter ces recouvrements entre différents champs de l'action publique.

⁶³ Cette section s'appuie sur : Banque mondiale, op. cit., 2013, p.43.

⁶⁴ Pour les produits faisant l'objet d'un commerce international important, comme le café ou le maïs, la prime d'option se situe entre 4 et 8% du prix de la marchandise. Pour le mil, elle serait certainement plus élevée.

Figure 1 : Schématisation des relations entre les instruments publics de gestion des risques agricoles et différentes politiques sectorielles



Source : Auteurs, à partir des documents de politiques publiques du Niger

Légende : en rouge, l'Initiative 3N et ses quatre axes stratégiques ; en bleu, les politiques sectorielles qui recouvrent partiellement certains axes de l'Initiative 3N.

b. L'initiative 3N (« Les Nigériens nourrissent les Nigériens »)

Un cadre stratégique cherchant à couvrir l'ensemble de la problématique de sécurité alimentaire :

L'initiative 3N est un cadre stratégique interministériel, mis en place en 2012. Une première phase de programmation a couvert la période 2012-2015 ; une deuxième phase, en cours de finalisation, couvrira la période 2016-2020. Le tableau ci-dessous présente les axes stratégiques qui structurent chacune de ces deux phases.

Tableau 3 : Les axes stratégiques de l'Initiative 3N

Axes stratégiques du plan d'action 2012-2015	Axes stratégiques du plan d'action 2016-2020
Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.	Maîtrise de l'eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques
Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles, pastoraux et halieutiques.	Promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des chaînes de valeur.
Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises alimentaires et catastrophes naturelles.	Gestion intégrée et durable des ressources naturelles, et protection de l'environnement.
Amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens.	Réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers : a) l'amélioration de la sécurité alimentaire des communautés et ménages les plus vulnérables et b) l'amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens à travers la prévention et la prise en charge de la malnutrition.
Création d'un environnement favorable, animation et coordination de l'Initiative 3N.	Création d'un environnement favorable à la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

Sources : Cadre stratégique 2012-2015. Note d'orientation pour l'élaboration du plan d'action 2016-2020.

Le plan d'action 2016-2020 élargit le champ d'intervention de l'Initiative 3N à la gestion des ressources naturelles (nouvel axe 3). Par ailleurs, à travers la reformulation de l'axe 1, il met davantage l'accent sur la question de la maîtrise de l'eau.



Un budget orienté prioritairement vers l'atténuation de l'insécurité alimentaire conjoncturelle :

Le plan d'action 2012-2015 a représenté un investissement s'élevant à 1 194 milliards FCFA, dont 23% proviennent des ressources propres de l'Etat nigérien, 63% d'aides non remboursables et 14% d'emprunts. Ces fonds ont été engagés en premier lieu en faveur de l'axe stratégique n°3 (Amélioration de la résilience des groupes vulnérables) qui a reçu 43% du budget, suivi par l'axe 1 (Accroissement et diversification des productions, 26%) et par l'axe 4 (Amélioration de l'état nutritionnel, 14%). Au sein de l'axe stratégique n°1, le programme d'investissement prioritaire (PIP) « maîtrise de l'eau » a absorbé 42% du montant alloué à l'axe, ce qui représente 11% du budget total du plan d'action. Cette structure du budget reflète la priorité accordée à la gestion immédiate des crises alimentaires, au détriment du traitement des causes structurelles de l'insécurité alimentaire.

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, les résultats quantitatifs obtenus par le plan d'action 2012-2015 au regard des principaux risques agricoles identifiés précédemment (voir section 1.2).

Tableau 4 : Réalisations du plan d'action 2012-2015 de l'Initiative 3N en lien avec les principaux risques agricoles

Risques	Principaux résultats obtenus	
Risques naturels	Sécheresse affectant les cultures	PIP 1 (Amélioration de la productivité et des revenus par la maîtrise de l'eau) : Superficies irriguées sont passées de 85.000 ha en 2010 à 111.000 ha en juin 2015, soit une augmentation de 26.000 ha (dont 18.000 en petite irrigation).
		PIP 2 (Modernisation des systèmes de production sous pluie) : mise en place de 88 magasins de stockage, 218 centrales communales d'approvisionnement en intrants, 365 boutiques d'intrants, 12.600 kits à traction animale, ...
		PIP 6 (Gestion durable des terres et des écosystèmes) : réhabilitation de 218.000 ha de terres dégradées ; plantation d'arbres sur 120.000 ha, ...
	Sécheresse affectant le bétail	PIP 3 (Sécurisation des systèmes de production animale) : 1.158 équivalents points d'eau pastoraux réhabilités ou réalisés.
	Criquets	
	Parasites et maladies du bétail	PIP 3 (Sécurisation des systèmes de production animale) : 165 parcs et couloirs de vaccination construits, 74 réhabilités.
	Ravageurs et maladies des cultures	
Risque prix	Inondations	
	Hausse des prix à la consommation	PIP 8 (Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et alimentaires) : construction de 680 km de pistes de désenclavement, construction / réhabilitation de 47 abattoirs, construction de 66 magasins de moyenne capacité et de 241 abris de conservation (1-3 t), ...
	Baisse des prix à la production	
Risque combinés [†]	Volatilité des prix agricoles	
	Crises alimentaires	PIP 9 (Prévention et gestion des crises alimentaires) : ventes de céréales à prix modéré = 325.000 tonnes ; distributions gratuites ciblées = 265.000 tonnes ; chantiers vivres contre travail = 84.000 tonnes (57 milliards FCFA) ; ...
	Difficultés d'accès à des services financiers adaptés	PIP 11 (Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Initiative 3N) : réalisation des études préalables à la mise en place du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN)

PIP = Programme d'investissement prioritaire

Source : HC I3N, Bilan 2011-2015 de mise en œuvre de l'Initiative 3N, septembre 2015.

[†] Par rapport à la typologie présentée en section 1.2.1, cette ligne a été ajoutée afin de pouvoir prendre en compte les actions conduites par l'Initiative 3N i) en réponse aux crises alimentaires, qui résultent en général de la matérialisation de plusieurs risques et ii) en réponse aux contraintes de financement du secteur agricole.

L'Initiative 3N est donc intervenue sur l'ensemble des risques majeurs qui pèsent sur le secteur agricole au Niger, à l'exception peut-être de la lutte contre les acridiens.

Les actions menées dans le cadre de l'Initiative 3N sont des mesures d'atténuation des risques (stratégie *ex ante*), à l'exception notable d'une grande partie des actions relevant de la prévention et gestion des crises alimentaires (PIP 9) qui sont des mesures d'adaptation (stratégie *ex post*)⁶⁵.

65 Au sein du PIP 9, les transferts sociaux réguliers et prévisibles (voir ci-dessous, la section consacrée à la politique de protection sociale) correspondent davantage à une stratégie *ex ante* qu'*ex post*.

Les appuis des partenaires techniques et financiers (PTF) à l'Initiative 3N sont nombreux et diversifiés :

Les appuis des PTF ont représenté 77% des ressources des actions mises en œuvre dans le cadre de l'Initiative 3N entre 2012 et 2015 (cf. ci-dessus). Ces appuis correspondent à un grand nombre d'interventions, très diverses en termes de modalités d'aide (recours ou non à la chaîne des dépenses de l'Etat), de durée (de 1 à 7 ans), de budget (de 9 millions à 120 milliards FCFA), de couverture géographique (du local au national) et de contenu (thèmes, démarches, ...).

En septembre 2015, la base de données du HC I3N recensait ainsi 160 projets exécutés durant la période 2011-2015, financés par l'Etat ou par ses partenaires extérieurs. L'annexe 1.c présente la liste de ces projets ainsi que leurs montants⁶⁶ et leurs périodes d'exécution. Les principaux PTF (en termes de soutien financier) de l'Initiative 3N sont : l'Union européenne (14,2%, dont 9,8% de la DG ECHO), l'USAID (12,7%) et la Banque mondiale (10,5%)⁶⁷.

L'identification précise des risques agricoles qui sont traités par chacun de ces projets nécessiterait une analyse détaillée des cadres logiques et des budgets de chaque projet, ce qui dépasse le mandat de la présente étude.

c. Le Plan d'action pour la gestion des risques agricoles (PAGRA) au Niger

Le PAGRA est un plan d'action élaboré par le HC I3N, avec le soutien technique et financier de la Banque mondiale, dans le prolongement de l'étude sur les risques agricoles réalisée par la Banque mondiale en 2013⁶⁸.

« Le PAGRA se veut également être une déclinaison opérationnelle de l'initiative 3N. Cependant, il se différencie du PI-3N par i) son orientation sur la dimension « stabilité » de la sécurité alimentaire avec un accent particulier sur la prévention et la gestion des risques agricoles et ; ii) son inscription dans une perspective décennale déclinée en trois périodes de planification : biennale (2014-2015), triennale (2016-2018) et quinquennale (2019-2023) ».⁶⁹

Il est organisé en trois composantes, elles-mêmes structurés en sous-composantes comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Structuration du PAGRA

Composantes	Sous-composantes	Types de mesures de gestion des risques
Composante 1 : Capacité des systèmes de production agricoles et pastoraux à faire face aux risques	1.1 – Stabilisation des productions végétales	Utilisation de variétés sélectionnées à haut rendement et tolérantes à la sécheresse
		Application de techniques de CES/DRS et GRN en cultures pluviales
		Extension de l'irrigation avec maîtrise totale ou partielle de l'eau
	1.2 stabilisation des productions animales	Sécurité sanitaire du cheptel – vaccination
		Aménagements pastoraux (Application de techniques de CES/DRS et GRN dans les espaces pastoraux)
		Extension des Cultures fourragères
Composante 2 : anticipation, adaptation et réponse des communautés, de l'Etat et des Collectivités en situation d'urgence	2.1– Atténuation de la vulnérabilité (stabilisation de l'accessibilité des groupes vulnérables aux aliments et nutriments)	Renforcement capacité d'adaptation et de relèvement des Communautés face aux crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales
	2.2- Anticipation et efficacité de la réponse à l'urgence	Renforcement du dispositif institutionnel (CNLA, DGPV) de prévention et de gestion des risques acridiens
		Renforcement du DNPGCCA.
		(...)

66 28 projets ont un budget supérieur à 10 milliards FCFA ; ils représentent un montant total de 927 milliards FCFA, soit 78% du montant engagé au titre de l'Initiative 3N entre 2012 et 2015.

67 Les pourcentages se rapportent au montant engagé au titre de l'Initiative 3N pour 2012-2015 (1.194 milliards FCFA), contribution de l'Etat nigérien comprise.

68 Le PAGRA a été discuté et validé lors d'un atelier national organisé à Niamey en juin 2014. Nous ne disposons pas d'information précise sur l'articulation entre le PAGRA et le plan d'action 2016-2020 de l'Initiative 3N.

69 PAGRA, 2014, p.4.



(...) Composantes	Sous-composantes	Types de mesures de gestion des risques
Composante 3 – Animation et coordination en matière de GRA	3.1 Prise en compte de la GRA dans les initiatives de développement	Plaidoyer auprès des institutions publiques pour des mesures politiques relatives à la GRA
		Renforcement des capacités des acteurs sur la GRA
		Plaidoyer auprès des partenaires au développement
	3.2 visibilité et coordination de la mise en œuvre du PAGRA	Information et Concertations multi-acteurs
		Capitalisation, suivi-évaluation des expériences

Le coût total du PAGRA a été estimé à 7,9 milliards USD (soit 3.960 milliards FCFA) pour la période 2014-2023, dont 1,7 milliard USD pour 2014/15. Nous ne savons dans quelle mesure le PAGRA fait, à l'heure actuelle, l'objet d'un suivi en termes de financements obtenus, d'actions réalisées et de résultats obtenus.

d. Le Dispositif national de prévention et gestion des catastrophes et des crises alimentaires (DNPGCCA)

Le DNPGCCA est un des principaux organes en charge de la mise en œuvre de la politique de réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire (axe 3 du plan d'action 2012-2015 et axe 4 du plan d'action 2016-2020 de l'Initiative 3N). Rattaché au cabinet du Premier Ministre, ce dispositif est géré conjointement par l'Etat et les partenaires techniques et financiers. Depuis son démarrage en 1989, sa mission principale est de contribuer, en cas de crise ou catastrophe, à la réduction de l'insécurité alimentaire des populations nigériennes par une meilleure coordination et une meilleure gestion des actions de réponse des différents intervenants.

Le DNPGCCA est composé actuellement d'un Secrétariat permanent, d'un mécanisme de concertation et de mobilisation des ressources, d'un Système d'Alerte Précoce et de Prévention des Catastrophes (SAP/PC), d'une Cellule Crises Alimentaires Gestion des Catastrophes (CCA/GC), d'une Cellule de Filets Sociaux (CFS) et, depuis 2014, de la Cellule de Coordination Humanitaire (CCH). Les principaux donateurs⁷⁰ apportent leur soutien au DNPGCCA dans le cadre d'un partenariat défini par un Accord – Cadre entre l'Etat et les donateurs.

Le DNPGCCA dispose de deux outils d'intervention :

- le Stock National de Réserve (SNR) composé d'un Stock National de Sécurité (SNS), d'une Réserve Alimentaire Stratégique (RAS) en nature (100 000 T) et d'un Stock Financier (équivalent 50 000 T de céréales) ou Fonds de sécurité Alimentaire (FSA) ;
- le Fonds d'Intervention (FI) constitué de : un Fonds Commun des Donateurs, des Fonds bilatéraux ainsi que des fonds nationaux d'urgence.

Jusqu'à présent, les plans de réponse à l'insécurité alimentaire définis et mis en œuvre par le DNPGCCA correspondent à un horizon de court terme (une campagne agricole). Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N et plusieurs partenaires techniques et financiers souhaitent que les actions s'inscrivent désormais dans une planification pluriannuelle, en visant les zones / groupes particulièrement vulnérables et en étant davantage articulées aux actions de développement⁷¹.

e. L'adhésion du Niger à African Risk Capacity (ARC)

*African Risk Capacity (ARC)*⁷² est une institution de l'Union africaine qui offre aux Etats des services de renforcement de capacités en matière d'alerte précoce, de planification d'urgence et de financement des risques. Fin 2013, ARC a créé *ARC Insurance Company Limited (ARC Ltd)* qui fonctionne selon les principes de l'assurance mutuelle et conclut avec les gouvernements des contrats d'assurance contre les intempéries. Elle utilise

⁷⁰ Actuellement, l'UE est le principal bailleur du DNPGCCA. Entre 2010 et 2015, la contribution de l'UE s'est élevée à 89 millions €.

⁷¹ Une programmation triennale 2016-2018 des actions du DNPGCCA est en cours d'élaboration.

⁷² En français : Mutuelle panafricaine de gestion des risques

la plateforme logicielle *Africa RiskView* (ARV) pour estimer l'impact des événements météorologiques sur les populations vulnérables et les coûts des interventions nécessaires. En cas de sécheresse, les indemnités d'assurance indicelle, fondés sur le logiciel ARV, sont versées avant la récolte ou au moment de celle-ci si les précipitations s'avèrent insuffisantes ou dès qu'une inondation ou un cyclone majeur a eu lieu. « *En permettant aux États membres de l'ARC de capitaliser sur la diversification naturelle des risques météorologiques à travers le continent et d'avoir accès aux marchés internationaux en tant que groupe unique, l'ARC Ltd réduit les coûts de transaction et les primes au niveau le plus bas possible, tout en restant financièrement viable* ». ⁷³

En général, les indemnités versées par ARC couvrent 10% à 30% des besoins totaux de financement contre les catastrophes naturelles, le reste dépendant du niveau de réponse à l'appel international à l'aide humanitaire lancé par OCHA. En 2015, en raison de la sécheresse au Sahel, ARC a versé à la Mauritanie, au Niger et au Sénégal, un montant de 26 millions USD. Ces trois pays avaient payé à ARC des primes pour un montant total de 8 millions USD⁷⁴. Les indemnités reçues ont été utilisées pour les actions prévues (distribution de vivres, d'aliments pour le bétail, transferts monétaires, ...) par les plans de réponse aux crises définis préalablement dans chaque pays (par le DNPGCCA dans le cas du Niger). Le paiement de l'ARC est arrivé plusieurs semaines avant l'appel à l'aide humanitaire, lancé par OCHA début février 2015 et portant sur un montant de 540 millions USD pour les trois pays appuysés par ARC.

f. La politique de protection sociale

La politique nationale de protection sociale (PNPS), adoptée en septembre 2011 a pour objectif global de contribuer à l'atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés et d'aider les populations à faire face aux risques. Elle est structurée autour de quatre piliers⁷⁵, dont le premier traite de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers quatre volets : i) promotion de mécanismes de prévoyance qui sécurisent les producteurs et les consommateurs ; ii) réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des ménages par une gestion efficace des risques ; iii) prévention de la malnutrition et iv) renforcement de la gestion des catastrophes. La problématique des risques est donc bien présente dans la PNPS. Sur le plan institutionnel, cette politique est portée par une structure interministérielle rattachée à la Primature et dont le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant est le chef de file.

Par ailleurs, en 2015, les « Priorités résilience pays » (PRP), élaborées dans le cadre de l'initiative AGIR⁷⁶, ont été adoptées. Ce document prévoit que la mise en œuvre des PRP soit réalisée à travers l'Initiative 3N. « AGIR nous amène, dans les secteurs et axes prioritaires au cœur de l'Initiative 3N, à mettre un accent particulier sur les orientations programmatiques ciblant plus spécifiquement les plus vulnérables, ceux qui sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle »⁷⁷.

Les programmes de transferts sociaux constituent la principale passerelle entre la politique de protection sociale et la politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les transferts sociaux (appelés également filets sociaux dans certains cas), visent à renforcer de manière durable et structurelle la résilience des groupes les plus vulnérables par une amélioration de leur consommation alimentaire, une protection accrue contre les chocs et un renforcement de leurs capacités productives. A l'heure actuelle, trois démarches de transferts sociaux sont mis en œuvre au Niger⁷⁸ :

- Le projet Filets sociaux, financé par la Banque mondiale et mis en œuvre par la Cellule filets sociaux (qui est un des organes du DNPGCCA, cf. ci-dessus). Ce projet comprend deux volets⁷⁹ :

73 ARC, Programme d'action de l'ARC sur la résilience face au changement climatique : 2 milliards de dollars US de couverture d'assurance pour l'Afrique d'ici à 2020. 2015, 24 p.

74 Nous ne connaissons pas la répartition des primes, ni celle des indemnités, entre les trois pays. Il est à noter qu'ARC cherche à mettre en place un système de cofinancement des primes par les États des pays concernés et leurs partenaires financiers. Le système serait dégressif : le bailleur apporterait 75% du montant de la prime en année 1, 50% en année 2 et 25% en année 3.

75 Ces quatre piliers sont : a) sécurité alimentaire et nutrition ; b) sécurité sociale et emploi ; c) accès aux services sociaux et aux infrastructures de base ; d) actions spécifiques aux groupes vulnérables.

76 AGIR (Alliance globale des initiatives résilience au Sahel) est « une initiative conjointe des organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et des pays de l'OCDE pour aborder dans une même démarche, les causes des crises alimentaires et nutritionnelles aiguës et chroniques, en aidant les ménages vulnérables à accroître leurs revenus, à accéder aux infrastructures et aux services sociaux de base, à constituer un patrimoine en renforçant durablement leurs moyens d'existence » (source : Priorités Résilience Pays, Niger, avril 2015, p. 6).

77 Priorités Résilience Pays, Niger, avril 2015, p.23.

78 Voir également l'annexe I.d pour une présentation des méthodes de ciblage des bénéficiaires de chacune de ces trois initiatives.

79 Le montant total du projet est de 70 millions USD pour 8 ans (2011 – 2019) ; un nouveau projet du même type (montant = 31 millions USD) a été approuvé en avril 2016.



- Le premier consiste en des transferts mensuels d'une valeur de 10.000 FCFA pendant deux ans, distribués aux femmes des ménages pauvres ciblés. Les transferts sont liés à la participation à des séances de sensibilisation (sur différents thèmes : nutrition, santé, assainissement, ...), à l'organisation de groupements et à la cotisation à des tontines. Au 30 décembre 2015, ce premier volet bénéficiait à 45.000 ménages.
- Le second volet, d'un budget plus limité, consiste en des transferts monétaires contre travail (sur la base de 1.300 FCFA / jour pour un total de 60 jours environ par bénéficiaire). Les chantiers, réalisés de janvier à mai, sont de divers types : infrastructures communautaires, protection de l'environnement, valorisation des actifs productifs, ...
- L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) du PAM : l'une des activités de ce programme correspond à des transferts mensuels s'élevant à 32.500 FCFA durant trois ans. Les transferts sont inconditionnels pendant la période de soudure de 4 mois⁸⁰. En dehors de la période de soudure, durant 7 mois, les transferts sont conditionnés à la participation à des travaux collectifs, notamment la réalisation ou la réhabilitation d'actifs productifs tels que les ouvrages de rétention d'eau (CES/DRS). Le nombre de bénéficiaires de cette activité s'élève à 44.000 en 2014 et à 26.000 en 2015.
- Les projets filets sociaux de l'Alliance ONG-ECHO : Dans le cadre de ces projets, financés par ECHO, des transferts mensuels s'élevant à 32.500 FCFA sont effectués en période de soudure uniquement (juin à septembre). Cette somme correspond à 70 à 80% du coût d'une ration alimentaire mensuelle pour une famille de sept personnes⁸¹. Les transferts sont généralement accompagnés de distribution de compléments alimentaires⁸² et de séances de sensibilisation et de dépistage de masse de la malnutrition.

L'augmentation, au cours des dernières années, des initiatives de type « filets sociaux » traduisent la volonté de passer d'actions d'assistance à court terme à des interventions s'inscrivant dans la durée (2 ou 3 ans) et visant la reconstitution ou le renforcement des actifs (individuels ou communautaires) des ménages les plus vulnérables. Cependant, la coordination entre ces différentes initiatives est encore insuffisante, que ce soit en termes de méthodes de ciblage (voir annexe 1.e), de démarches de transfert et de mécanismes de suivi-évaluation. Ce manque de coordination est probablement le reflet de l'absence d'un cadre d'analyse de la vulnérabilité chronique à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, réellement partagé par tous les acteurs.

g. La création d'institutions spécifiques

Au cours des dernières années, le Gouvernement du Niger a créé des entités (aux statuts juridiques divers) afin d'accroître la capacité d'intervention des pouvoirs publics dans l'allègement des contraintes qui pèsent sur le secteur agricole. Il s'agit notamment de :

- La Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA), qui est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé en 2010. Sa mission est de faciliter l'accès des agriculteurs aux intrants : matériels agricoles, engrais, produits phytosanitaires, semences, ... Elle commercialise ces intrants à travers ses points de vente implantés dans les 8 régions et par le biais d'organisations privées (FUCOPRI, ANFO, ...). Elle constitue le principal fournisseur des Maisons du Paysan⁸³. La commercialisation de certains intrants est effectuée à prix subventionnés (50% pour les engrais). Cette politique, appliquée sans ciblage des bénéficiaires, tend à exclure les opérateurs formels de cette filière. La CAIMA, qui fournit des produits de qualité, ne parvient pas à satisfaire toute la demande en engrais en raison de ses contraintes de trésorerie. Le gap est comblé en partie par le secteur informel qui importe des quantités importantes de produits dont les acheteurs ne peuvent connaître ni la qualité, ni le mode d'emploi.

⁸⁰ Durant la période de soudure, ces transferts monétaires sont couplés avec la distribution de compléments alimentaires aux enfants de moins de 2 ans ainsi qu'aux femmes enceintes et allaitantes.

⁸¹ Ce ratio est calculé sur une estimation effectuée par le PAM en 2010 et qui n'a pas été actualisée depuis.

⁸² Pour les enfants de moins de 2 ans (ou moins de 5 ans si les ressources sont suffisantes) et les femmes enceintes et allaitantes

⁸³ S'appuyant notamment sur l'expérience de la FUGPN-Mooriben (voir chapitres 2 et 3 du présent rapport), la Maison du Paysan est un ensemble intégré d'infrastructures et de services (stock de sécurité alimentaire, boutique d'intrants, boutique d'aliments du bétail, centre de réparation de matériel agricole, centre de formation aux métiers, radio communautaire, système financier décentralisé) implantés au niveau communal. Le programme « Maison du Paysan » est conçu comme une composante essentielle du Plan d'accélération 2014-2015 de l'Initiative 3N.

- La Banque agricole (BAGRI). Créée le 20 juillet 2010, la BAGRI est une société anonyme de droit privé OHADA, qui a été dotée d'un capital de 10 milliards de FCFA. L'Etat en détient 35%. Immédiatement après la création de la BAGRI, le Gouvernement a mis en place, par ordonnance, trois fonds spécifiques, destinés à desserrer les contraintes inhérentes au financement du secteur agricole : i) un fonds de garantie pour les productions végétales et animales ; ii) un fonds de prévoyance et d'atténuation des calamités agro-sylvo-pastorales et iii) un fonds de bonification des intérêts sur les crédits accordés aux producteurs. A l'heure actuelle, ces fonds ne sont pas opérationnels faute de financements suffisants. La BAGRI a néanmoins développé une activité bancaire en direction du monde rural, notamment dans le cadre de partenariats avec des projets de développement agricole. Le rôle de la BAGRI est analysé de manière plus détaillée dans le chapitre 2 du présent rapport (section 2.2.2).

D'autres institutions publiques ou parapubliques, de création plus ancienne, jouent également un rôle dans l'atténuation de certains risques agricoles. C'est le cas de l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN), créé en 1970. Si, depuis les politiques de libéralisation des années 1980, l'OPVN n'a plus une mission de régulation du marché céréalier, il en demeure un acteur important à travers les achats locaux pour la reconstitution du stock national de sécurité (SNS), dont il exerce la gestion, et les ventes à prix modérés en période de soudure. Des faiblesses dans la gestion de cet organisme créent certaines difficultés aux les organisations professionnelles agricoles engagées dans la commercialisation des produits vivriers (voir développements dans le chapitre 3 du présent rapport).

h. Les politiques commerciales⁸⁴

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)⁸⁵ et de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁸⁶. De 1996 à 2000, l'UEMOA a mis progressivement en place une zone de libre-échange et, à partir du 1^{er} janvier 2000, une Union douanière basée sur un tarif extérieur commun (TEC) applicable à tous les pays membres. Le TEC de la CEDEAO est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 ; lorsque son application sera complète, la CEDEAO constituera également une Union douanière. Le commerce extérieur du Niger, dont on a vu qu'il joue un rôle essentiel dans la dynamique du secteur agricole⁸⁷, est donc régi par ces politiques régionales qui, entre autres dispositions, i) instaurent une libre circulation des marchandises entre pays membres et ii) régulent les échanges avec les pays tiers (droits de douane, mesures de protection en cas de forte baisse des prix internationaux, ...)⁸⁸. Jusqu'à présent, ces politiques commerciales régionales ne sont que partiellement appliquées : la libre circulation des marchandises se heurte à la persistance de nombreuses taxes illégales, prélevées par divers corps administratifs tout au long des axes commerciaux transfrontaliers ; d'autre part, les Etats adoptent parfois des mesures qui sont en contradiction avec les règles régionales, par l'exemple des mesures unilatérales d'interdiction des exportations de céréales.

2.4. Conclusion du chapitre 1

Principaux constats

- Les systèmes de production (agriculture et élevage) présentent une très forte dépendance vis-à-vis de l'aléa pluviométrique. Les agriculteurs et les éleveurs mettent en œuvre de nombreuses stratégies d'atténuation du risque climatique. Cependant, l'efficacité de celles-ci se heurte à la dégradation des moyens d'existence d'une majorité d'agriculteurs et d'éleveurs dans un contexte de compétition accrue pour l'accès aux ressources productives (terres agricoles, pâturage, eau) et d'accroissement des inégalités socio-économiques.

84 Le lien entre les politiques commerciales et les risques liés aux marchés agricoles sont analysés dans le chapitre 3 de la présente étude. A notre connaissance, les PTF du Niger n'apportent pas d'appui au gouvernement du Niger dans le domaine de la politique de commerce extérieur. Certains partenaires (en particulier USAID et UE) apportent des appuis au niveau régional, auprès de la CEDEAO et de l'UEMOA.

85 L'UEMOA, créée en 1994, regroupe 8 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ayant le Franc CFA comme monnaie commune.

86 La CEDEAO, créée en 1975, regroupe 15 pays : les 8 pays membres de l'UEMOA ainsi que le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria et la Sierra Leone.

87 Voir, ci-dessus, section 1.1.2.

88 Voir détails en section 3.5.3



- Les risques liés aux marchés se situent relativement peu dans la volatilité interannuelle des prix et davantage au niveau i) des fluctuations saisonnières (flambées en période de soudure en année de sécheresse) et ii) des conditions de commercialisation (stockage, négociation des prix et de la qualité, ...).
- Les données actuellement disponibles ne permettent pas de disposer d'une estimation des effectifs des différentes catégories socio-économiques d'agriculteurs et éleveurs, ni de la gravité des différents types de risques pour chacune de ces catégories.
- Les politiques publiques, au premier rang desquelles l'Initiative 3N, cherchent à prendre en compte les multiples interdépendances qui existent entre les différents risques qui pèsent sur le secteur agricole du Niger. Au cours des dernières années, du fait de la multiplication des crises alimentaires, une grande partie des financements (budget de l'Etat et aide extérieure) ont été consacrés à l'allègement de l'insécurité alimentaire conjoncturelle. Malgré l'accent mis sur le renforcement de la résilience, l'articulation entre les actions de court terme et les actions de moyen – long terme est encore insuffisante.

Pistes pour la poursuite de l'initiative PARM au Niger :

- Appui à la définition d'une stratégie en matière de statistiques agricoles, incluant un suivi régulier d'un échantillon représentatif de ménages d'agriculteurs et d'éleveurs afin de pouvoir i) quantifier les processus de différenciation socio-économique en cours et ii) estimer la gravité des risques pour les différents catégories et iii) évaluer les effets et impacts des mesures publiques (ex ante ou ex post) en faveur d'une meilleure gestion des risques agricoles. L'élaboration d'une telle stratégie devrait s'appuyer sur les enseignements des études « analyse économique des ménages » (AEM ou HEA) conduites au Niger depuis une dizaine d'années. En effet, pour analyser en profondeur les interactions entre la réalisation des risques de production et des risques prix et la sécurité alimentaire des ménage, il est nécessaire d'avoir une vision plus fine du fonctionnement de l'économie rurale que celle fournie par les indicateurs macro-économiques ou sectoriels. Une telle stratégie devrait porter également sur les modalités de collecte, d'analyse et de diffusion de données fiables et disponibles au moment opportun.
- Contribution aux réflexions sur la complémentarité entre les différentes politiques publiques intervenant dans la gestion des risques agricoles. En effet, pour améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des mesures relatives à la gestion des risques agricoles, il s'avère nécessaire de renforcer le lien entre les politiques relatives à l'insécurité alimentaire conjoncturelle (prévention et gestion des crises alimentaires) et les politiques de développement agricole (foncier, financement, commercialisation, conseil technique, etc.). Du fait de l'importance de l'insécurité alimentaire structurelle, liée au caractère massif de la pauvreté rurale, le lien doit également être établi avec la politique de protection sociale. Cette recherche de cohérence / complémentarité entre différents volets de l'action publique doit tenir compte de la diversité des problématiques selon les catégories socio-économiques des ménages. La figure de la page suivante tente de donner une représentation, forcément schématique, de ces liens entre politiques publiques. Cette schématisation est à considérer dans une perspective dynamique : au fil du temps, les politiques de gestion de l'insécurité alimentaire (combinées à d'autres politiques sectorielles et à la politique macro-économique) devraient permettre à un certain nombre de ménages de renforcer leurs capacités productives et d'améliorer leur situation socio-économique. Dans cette perspective, les instruments de gestion des risques agricoles peuvent jouer un rôle de lien entre les interventions centrées sur l'insécurité alimentaire conjoncturelle (prévention et gestion des crises alimentaires) et celles visant à intervenir sur les causes de l'insécurité alimentaire structurelle. Cette approche différenciée (en fonction des catégories d'exploitation) et dynamique (dans le temps) devrait trouver sa concrétisation dans la structure du budget du Gouvernement du Niger, en particulier le budget relevant de l'Initiative 3N.

Figure 2 : Esquisse d'une complémentarité entre différentes politiques publiques de gestion des risques pesant sur les différentes catégories de ménages ruraux au Niger

Catégories	% de l'effectif des ménages	Structure	Perspectives (scénario tendanciel)	Politiques publiques			Instruments de marché
				Protection sociale	Gestion des crises et des catastrophes	Politique agricole (au sens large)	
Très pauvres	30 à 35%	1 ha 7 personnes	Paupérisation croissante	Transferts sociaux réguliers	Assistance complémentaire si nécessaire †		
Pauvres	25 à 30%	1,5ha 9 personnes	Pluriactivité Peuvent basculer vers paupérisation ou insertion	Transferts sociaux réguliers ‡	Assistance complémentaire si nécessaire	Sécurisation foncière Services financiers adaptés (avec subvention) Conseil technique Organisation de la commercialisation Facilitation de l'accès aux intrants	
Moyens	25 à 30%	2 ha 10 personnes			Filets sociaux ponctuels		
Nantis	10 à 15%	4ha 12 personnes	Insertion croissante dans le marché Augmentation des actifs			Services financiers « classiques » Amélioration des chaînes de valeur	Assurances (envisageable à moyen / long terme)

Source : Auteurs. Adaptation des travaux de B. Seydou et R. Blein pour Oxfam (2012, non publiés)

† En cas de crise alimentaire majeure ou de catastrophe localisée (inondation par exemple).

‡ Le montant de ces transferts devrait tenir compte du niveau de pauvreté ; il serait donc moins élevé pour les ménages « pauvres » que pour les ménages « très pauvres ».



3. Gestion des risques liés à l'accès aux services financiers

3.1. Problématique générale

3.1.1. Accès aux services financiers et gestion des risques agricoles

L'accès aux services financiers constitue un instrument essentiel de la gestion des risques des petits producteurs agricoles et ruraux pour lesquels l'offre principale de services est assurée par les institutions de microfinance. Plusieurs aspects justifient l'approfondissement de cette question. Les travaux d'économie rurale, en zone sahélienne d'une façon générale et au Niger en particulier⁸⁹, mettent en évidence le processus de monétarisation des échanges de biens et services, monétarisation qui s'étend de l'investissement des petits producteurs (équipements agricoles), à la production (semences, intrants, etc.) et, de plus en plus, à la sphère de la consommation. Or, la monétarisation des économies agricoles et rurales induit une demande de plus en plus grande des petits producteurs vis-à-vis des services financiers –épargne, crédit, transferts- pour ajuster les disponibilités monétaires aux besoins, dont certains ne peuvent être différés dans le temps. S'agissant de la consommation familiale en période de soudure ou de mauvaise récolte, les besoins sont souvent satisfaits par un endettement privé à taux d'intérêt très élevé auprès de commerçants ou collecteurs, quand ils n'induisent pas une décapitalisation des actifs agricoles. Faute de protection suffisante, les modalités traditionnelles d'épargne en nature, comme le cheptel, se voient dévalorisées par des phénomènes de déstockage massif, comme cela a pu être observé lors de la crise alimentaire de 2005.

L'accès à des services financiers adaptés, souvent au travers d'une offre de proximité ouverte par l'expansion du système de microfinance, permet aux petits producteurs i) de mieux gérer leur trésorerie et de réduire leur exposition à ces relations d'endettement usuraire ; ii) de diversifier leurs activités économiques génératrices de revenus ; iii) d'épargner leurs revenus excédentaires sous des formes liquides et rapidement mobilisables ; iv) d'investir à moyen et long terme dans des biens de productions ; v) de contracter des services d'assurances afin de renforcer leur protection aux aléas ou, enfin, vi) de transférer des ressources d'un territoire à l'autre, permettant ainsi de renforcer les solidarités familiales « en archipel ». Pour cela, encore faut-il que le développement de cette « financiarisation » ne soit pas, elle-même, facteur de risques additionnels, occasionnés par la fragilité des institutions développant ces services financiers et gérant, en particulier, l'épargne collectée auprès des petits producteurs ou par l'instabilité croissante d'une économie monétaire et financière de plus en plus globalisée.

Le tableau ci-dessous présente les liens entre les services financiers et la gestion des risques agricoles.

89 Voir, ci-dessus, section 1.1.4

Tableau 6 : Outils de gestion des risques agricoles en lien avec les services financier

	Stratégies locales	Outils agissant sur les marchés	Politiques publiques
Réduction et atténuation des risques	Financement de l'activité agricole, la diversification économique rurale, les infrastructures en lien avec la production agricole et sa valorisation (stockage, etc.) Epargne de précaution Mutuelles, tontines et caisses de solidarité et d'entraide pour se protéger des risques	Services financiers adaptés au financement agricole, des activités économiques rurales génératrices de revenus Adaptation des services d'épargne (épargne de garantie, épargne de précaution, épargne de solidarité) aux conditions rurales et sécurisation de cette dernière dans la gestion des SFD Innovations dans les services de microassurance et mutuelles (santé, etc.) Développement des partenariats entre SFD et acteurs amont et aval des filières agricoles, en particulier les organisations professionnelles Contrats de production en lien avec la politique de sécurité alimentaire (cantine scolaire, stockage) financés par les SFD	Renforcement de capacités, contrôle et supervision des SFD Coordination et concertation entre acteurs financiers et acteurs du développement et de l'investissement agricole (collectivités locales, organisations professionnelles, projets et institutions de développement) Cadre réglementaire sur la garantie stockage, les innovations financières (transferts via portable), les contrats tripartites entre producteurs, institutions financières et amont-aval Réduction des coûts d'accès aux services financiers ruraux (incitations et bonification du crédit) et couplage avec le financement des investissements productifs sous forme de subventions Mise à disposition de ressources longues bonifiées pour le refinancement à coût réduit du crédit investissement Echange d'informations pour réduire les risques de surendettement (bureau de crédit) et éducation financière pour renforcer la protection des utilisateurs de services financiers Protection de l'épargne, en particulier de faible montant (fonds de solidarité) Financement du déstockage en cas de crise (animaux en particulier)
Adaptation aux risques	Crédit dépannage dans les réseaux de solidarité Transferts monétaires au sein des réseaux familiaux	Crédit soudure alimentaire et autres produits de crédit adaptés à la résilience des petits producteurs Innovations dans les transferts monétaires en lien avec les transferts familiaux et le développement de la téléphonie mobile	Transferts monétaires conditionnés dans le cadre de la sécurité alimentaire et la protection sociale Articulation avec actions de relance de la production agricole, d'aménagement et de protection des ressources naturelles

Au vu de ce panorama, il est manifeste que l'analyse du seul système de microfinance s'avère trop restrictive. En effet, le fonctionnement et le développement du secteur de la microfinance est dépendant notamment du volume et des conditions du refinancement disponible auprès des banques commerciales et, plus généralement, des lignes de crédit et de garantie disponibles auprès de différents organismes et institutions. En outre, l'activité de crédit du système de microfinance, complémentaire de celle de nombreux acteurs non financiers du secteur (commerçants, transformateurs...), est également fortement dépendante et articulée à celle des fonds d'investissement productifs, institutionnels ou portés par des projets. Il semble ainsi nécessaire de faire un tour d'horizon rapide de l'ensemble des acteurs liés au financement de l'activité agricole, afin d'identifier clairement les enjeux liés plus largement à l'accès au financement pour les exploitants agricoles.

3.1.2. Inclusion financière rurale au Niger

D'après les données disponibles auprès de la Banque mondiale, l'inclusion financière au Niger est très faible comme l'indique le tableau n°7 ci-après. Alors que les pratiques financières (épargne, prêts, transferts) sont très étendues dans le pays, le recours aux services des institutions financières est très limité. L'analyse comparée révèle le décrochage du Niger vis-à-vis des autres pays d'Afrique subsaharienne. Les pratiques financières, tout comme le recours aux pratiques informelles et aux solidarités familiales, sont aussi fréquentes au Niger que dans les autres pays alors que l'accès et le recours aux services des institutions financières y sont encore plus faibles, en particulier pour le monde rural.

**Tableau 7** : Aperçu sur l'inclusion financière au Niger

	Niger	Afrique subsaharienne	Pays à faible revenu (« Low Income »)
% d'adultes (de plus de 15 ans) titulaire d'un compte :			
• Total	6,7%	34,2%	27,5%
• Femmes	4,3%	29,9%	23,9%
• Ruraux	7,0%	29,2%	24,8%
% d'adultes ayant utilisé une carte de débit dans la dernière année	0,1%	8,7%	2,1%
% d'adultes ayant reçu des transferts familiaux dans l'année antérieure			
• En général	47,5%	37,2%	25,5%
• Via une institution financière	1,2%	26,6%	13,0%
• Via un téléphone portable	3,7%	27,6%	33,8%
% d'adultes ayant épargné dans l'année antérieure :			
• En général (épargne monétaire)	61,0%	59,6%	46,5%
• Tontines ou garde-monnaies	27,9%	23,9%	16,3%
• Dans une institution financière	2,0%	15,9%	9,9%
% d'adultes ayant eu accès à un prêt dans l'année antérieure :			
• En général (prêt monétaire)	70,7 %	54,5%	52,5%
• Auprès de la famille ou de proches	56,0%	41,9%	34,9%
• Auprès d'une institution financière	1,4%	6,3%	8,6%

Source : World Bank Group, 2015 : The Little Data Book on Financial Inclusion

Ces données illustrent, pour le cas particulier du Niger, l'enjeu de l'accès au financement dans la problématique de la gestion des risques agricoles.

Ce faible taux d'inclusion financière des agriculteurs et éleveurs nigériens résulte de la combinaison de nombreux facteurs :

- D'une part, des contraintes spécifiques au secteur agricole, en particulier :
- Les risques, souvent covariants, relatifs à la production agricole ainsi que les risques de marché et de prix ; ces risques peuvent affecter la rentabilité des opérations économiques réalisés par les emprunteurs et, en conséquence, leur capacité de remboursement.
- L'insuffisance des sûretés que les agriculteurs peuvent offrir aux institutions financières pour couvrir le risque de crédit⁹⁰.
- Le manque d'expérience et de connaissance du secteur agricole par les institutions financières, dont les produits et les démarches ne sont pas suffisamment adaptés.
- Le niveau élevé des coûts d'intermédiation financière en milieu rural (distances importantes, voies de communication en mauvais état, ...).
- D'autre part, des contraintes structurelles qui pèsent sur le secteur financier au Niger⁹¹ :
- Le coût élevé du crédit : malgré une baisse des taux d'intérêt moyens pratiqués par les institutions financières (de 11,38% en 2010 à 10,17% en 2014), le Niger demeure le pays de la zone UEMOA où les taux sont les plus élevés (taux moyen de la zone UEMOA en 2014 = 7,26%). Cette singularité du Niger provient notamment de la structure des crédits alloués, marquée par une proportion relativement forte des crédits à la consommation pour lesquels le risque de défaut de paiement est plus élevé.
- Une part plus faible des ressources stables. Comparativement aux autres pays de la sous-région, au Niger, les ressources mobilisées par les banques et SFD sont constituées essentiellement des dépôts à vue, donc exigibles à tout moment. Conformément aux ratios prudentiels de la BECEAO, cela limite leur capacité à accorder des crédits, notamment des crédits à moyen et long terme.

90 Voir ci-dessous la section 2.3.1-c : le rôle des titres fonciers dans l'accès au crédit agricole.

91 Les points ci-dessous sont repris de : Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), Document de la Facilité 1 du FISAN : soutien au crédit agricole, version provisoire du 01 juin 2016.

3.1.3. Les acteurs du financement de l'agriculture au Niger

a. Le secteur informel

L'accès au financement à travers les acteurs non financiers est la modalité plus répandue au Niger. Ce sont généralement les commerçants qui en sont les principaux acteurs, à travers des prêts en nature avec la fourniture d'intrants, des achats anticipés de la récolte, sur pied ou même au moment des semis, à des prix souvent largement inférieurs aux prix anticipés du marché. Cependant, ces pratiques sont peu documentées. Une enquête réalisée auprès de 300 ménages dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder dans le cadre de la préparation d'un projet financé par le FIDA fournit quelques indications pour ces trois régions⁹². Cette enquête montre que les sources alternatives de financement sont par ordre décroissant : les fournisseurs (40% des ménages interrogés), les tontines (24%) et la vente de biens (22%)⁹³. A travers les prêts usuraires qu'ils pratiquent, les fournisseurs « contrôlent ainsi à 100% les récoltes dont ils sont de fait "propriétaires" en faisant "manger le blé en herbe" aux producteurs. Ces derniers estiment la valeur du remboursement de 100 à 200% du crédit obtenu ».⁹⁴

Les tontines fonctionnent en général au sein de groupements composés de femmes réunies autour d'intérêts économiques. Les dépôts, d'un montant modeste (adapté aux revenus des cotisantes) sont réalisés chaque semaine ou chaque mois. La tontine ainsi collectée est soit déboursée séance tenante au profit d'une bénéficiaire tirée au sort, soit cumulée pour être partagée en fin de cycle (3, 6, 12 mois). Dans ce dernier cas, certains groupements déposent leurs épargnes dans les SFD⁹⁵.

b. Les banques commerciales

Le Niger, s'il présente l'un des taux de bancarisation les plus faibles de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), est néanmoins témoin d'un dynamique de croissance importante dans ce domaine. Comme indiqué dans le tableau ci-après, les dix banques commerciales exerçant au Niger⁹⁶ ont vu globalement leurs indicateurs d'activité plus ou moins doubler en cinq ans. Ainsi, les dépôts sont passés de 310 milliards FCFA en 2008 à 606 milliards FCFA en 2013. Durant la même période, le crédit à l'économie passait de 267 à 568 milliards FCFA tandis que le nombre d'agences doublait, passant de 72 à 140.

Tableau 8 : Indicateurs du système bancaire

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépôts (en millions)	310 980	342 882	426 591	447 342	567 326	606 890
% du PIB	12,85	13,53	15,19	14,89	15,90	16,58
Crédit à l'économie (en millions)	267 791	321 272	359 238	425 524	518 606	568 184
% du PIB	11,07	12,68	12,79	14,16	14,54	15,53
Nombre d'agences	72	79	90	93	127	140

Source : ARSM, juin 2015

Cette activité, qui progresse à un rythme supérieur à celui du produit intérieur brut (PIB), témoigne d'une amélioration du financement de l'économie par les institutions bancaires. Néanmoins, l'activité bancaire nationale est encore essentiellement orientée vers les grands secteurs porteurs, industriels et de services, à savoir les mines (uranium), les hydrocarbures, la téléphonie mobile, etc.

Jusqu'à récemment, les banques commerciales intervenaient très peu dans le secteur agricole. En effet, depuis la disparition de la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA) et de la Banque de Développement de la République du Niger (BDRN), les financements dirigés vers le secteur agricole ont considérablement diminué. En 2015, sur un volume de crédit de 669,1 milliards FCFA accordé par les banques implantées au Niger, seulement

92 Voir : Hoton Lazare et Hubert Lisa, Etude sur les systèmes financiers décentralisés et la finance rurale. Mécanismes inclusifs de financement alternatif en zone agropastorale des régions de Tahoua, Maradi et Zinder. République du Niger, FAO, FIDA, octobre 2013.

93 14% des ménages interrogés déclarent n'avoir aucune source alternative de financement.

94 Hoton et Hubert, op. cit., p. 17.

95 C'est le cas notamment des groupements de femmes dénommés « Mata Masu Dubara » (MMD) qui ont pris de l'essor avec l'appui de Care International ; leur nombre dans le pays est estimé à plus de 8.000.

96 En réalité, cinq banques concentrent 90% de l'activité, à savoir la BOA, la BIA, ECOBANK, SONIBANK et Banque Atlantique.



2,7 milliards (soit 0,34% du total !) était destiné au secteur rural⁹⁷. La création de la Banque Agricole du Niger (BAGRI) en 2010 vise à infléchir cette tendance. De fait, l'augmentation de l'activité bancaire et du nombre d'agences, indiqué dans le tableau précédent, est en partie imputable à l'essor des activités de la BAGRI⁹⁸.

c. Le secteur de la microfinance : les systèmes financiers décentralisés (SFD)

Au cours des dernières années, le paysage de la microfinance au Niger a connu de profondes transformations : « Le marché de la micro finance a connu cette dernière décennie l'arrivée de nouvelles formes de SFD (associations et sociétés). Ce marché a été dominé pendant longtemps par les SFD de type mutualiste. En dépit de la crise marquée par une chute drastique du nombre des SFD en activité normale passant de 115 en 2009 à 53 en 2012, il y a une croissance par rapport à l'ensemble des principaux indicateurs. Le secteur est dominé par dix (10) SFD représentant environ 80,77% de membres/clients, 90% de l'encours de crédit et 87,60% de l'encours de l'épargne. Ces performances de ces grands SFD sont bien loin derrière ceux des six pays qui devancent le Niger en Microfinance. Le Niger dispose de deux structures faitières de réseaux mutualistes, les MCPEC et le crédit mutuel, après le retrait de l'agrément de la troisième structure faitière (UMEC). »⁹⁹

La chute du nombre de SFD, de plus de 50% entre 2008 et 2013, résulte de la faillite et de la mauvaise gestion de nombreuses institutions et fait suite à l'assainissement du secteur l'officialisation de situations « de fait » après la réforme de la réglementation de la microfinance arrêtée par la BCEAO en 2008. Ainsi, si le nombre de SFD est passé de 113 à 42 entre 2008 et 2015¹⁰⁰, le nombre de points de service, qui caractérise mieux la couverture territoriale, a augmenté, passant de 158 à 210 au cours de la même période. Le nombre de bénéficiaires directs est passé de 106.000 en 2008 à 255.800 en 2015¹⁰¹.

Le tableau n°8 ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs des SFD pour les quatre dernières années.

Tableau 9 : Evolution des principaux indicateurs des SFD (2012 – 2015).

INDICATEURS	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Nombre SFD	51	53	47	42
Nombre points de service	201	210	210	210
Nombre de membres/clients	203 237	263 862	265 537	304 243
Epargne en cours (en milliards FCFA)	15,281	19,077	22,798	22,822
Encours de crédit (en milliards FCFA)	19,273	23,447	29,693	30,066
Crédit en souffrance (en milliards FCFA)	2,121	2,322	2,650	2,823
Créances en souffrance	11%	10%	9%	9%
Fonds Propre (en milliards FCFA)	12,229	11,759	12,575	13,620
Total actif (en milliards FCFA)	34,982	39,876	49,287	ND

Source : ARSM, décembre 2015

Malgré une progression de son activité, le secteur reste fragile et peine à acquérir son autonomie. Ainsi, de 2008 à 2013, le résultat net cumulé de l'ensemble des SFD s'est élevé à 601 milliards FCFA ; au cours de la même période, les SFD ont reçu 1.557 milliards FCFA de subventions¹⁰².

97 Source : Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), Document de la Facilité 1 du FISAN : soutien au crédit agricole, version provisoire du 01 juin 2016. Ce même document indique que le taux des crédits alloués au secteur rural était légèrement meilleure en 2014 : 0,94%.

98 Voir ci-dessous, section 2.2.2, une présentation plus détaillée des activités de la BAGRI.

99 Stratégie Nationale de Finance Inclusive 2014-2018.

100 On trouvera sur le site « mixmarket » des informations sur l'APSFN et les principales IMF nigériennes, avec des fiches techniques succinctes par IMF. <http://www.mixmarket.org/networks/apsfd-niger>

101 Source : Rapport ARSM, décembre 2015. Parmi les bénéficiaires, les groupements sont comptés sur une base unitaire.

102 Source : Rapport ARSM, septembre 2015.

Enfin, il faut noter que le secteur des SFD au Niger est fortement concentré. En 2014, sur 47 SFD, les six plus importants représentent 87,5% du montant total des dépôts du secteur. Et près de 92% des crédits sont octroyés par 9 SFD (dont les six précédentes)¹⁰³.

d. Les fonds de garantie

Au Niger, il n'existe qu'un seul établissement financier spécialisé en matière de fonds de garantie, à savoir la Société Sahélienne de financement (SAHFI), qui est en mesure de garantir les prêts bancaires à des petites et moyennes entreprises. SAHFI est à la fois accompagnateur de projets (étude et montage de dossier, accompagnement notamment auprès des banques partenaires, prestation à la charge du promoteur) et gestionnaire du fonds de garantie auxquels sont adossés ces projets. Après avoir identifié, évalué et accompagné le montage du projet, SAHFI transmet le dossier aux banques partenaires (BIA, BOA, SONIBANK), qui décident ou non l'octroi d'un crédit, à leurs propres conditions. Le coût de la garantie est alors partagé entre le promoteur et la banque. SAHFI est en mesure de garantir tous les projets, avec un plafond de garantie de 50 millions de FCFA. Au-delà, SAHFI fait appel à la co-garantie du fonds GARI afin de garantir un maximum de 50% de l'opération. Un apport personnel de 15% est demandé au promoteur du projet ainsi que les sûretés usuelles.

Par ailleurs, l'AFD propose un mécanisme de garantie intitulé « Accompagnement du Risque de financement et de l'Investissement privé en Zone d'intervention (de l'AFD) » (ARIZ). Ce mécanisme vise les petites et moyennes entreprises ainsi que les réseaux d'IMF ; il consiste à offrir une garantie auprès de banques nationales agréées. Actuellement, une seule ligne de garantie a été mise en place au Niger, en partenariat avec la BOA ; des négociations sont en cours avec ECOBANK.

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) est une institution multilatérale dont la mission est de faciliter le financement de projets d'investissement (secteur public et privé) et des activités de microfinance. Créée en 1976, cette institution, dont le siège est à Niamey regroupe treize Etats africains¹⁰⁴. Le montant du capital qui sert de garantie aux engagements pris par le FSA s'élève à 120 milliards de FCFA. Les principaux instruments d'intervention du FSA sont : la garantie financière, l'allongement de la durée des prêts et la bonification des taux d'intérêt. Au Niger, plusieurs institutions financières (BAGRI, Taanadi-SA) ont eu recours à l'instrument « garantie financière » pour certaines de leurs opérations.

e. Les sociétés de téléphonie¹⁰⁵

L'utilisation de la téléphonie mobile est potentiellement très pertinente dans un milieu caractérisé par de très faibles densités de population et des infrastructures routières réduites qui renchérissent les coûts de transaction pour les clients (économiques et temporels) et les coûts opérationnels pour les SFD. Au Niger, des services de transfert via des opérateurs téléphoniques associés à des banques commerciales se développent pour des transferts monétaires, le paiement des factures (Nigelec) ou des transferts sociaux. Cependant, le taux de pénétration de ce type de services demeure inférieur à celui observé dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne.

Tableau 10 : Taux de pénétration des comptes bancaires sur mobile

	Niger	Afrique subsaharienne	Pays à faible revenu
Pourcentage d'adultes (de plus de 15 ans) titulaire d'un compte mobile	3,9%	11,5%	10,0%

Source : World Bank Group, The Little Data Book on Financial Inclusion. 2015

103 Source : Rapport ARSM, décembre 2015.

104 Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

105 Cette section s'appuie sur : Hoton Lazare et Hubert Lisa, Etude sur les systèmes financiers décentralisés et la finance rurale. Mécanismes inclusifs de financement alternatif en zone agropastorale des régions de Tahoua, Maradi et Zinder. République du Niger, FAO, FIDA, octobre 2013.



Les opérateurs de téléphonie s'associent à des banques agréées pour obtenir l'autorisation de la BCEAO ; c'est le cas de la société Airtel avec Ecobank et Sonibank, d'Orange avec BOA-Niger et Moov avec la Banque Atlantique. Le coût du service pour le client correspond à 3-4% des montants transférés. Certaines SFD témoignent d'un fort intérêt pour ces outils afin de capter de nouvelles parts de marché, et d'autres sont directement approchés par les opérateurs de téléphonie. D'un point de vue réglementaire, les SFD doivent déposer une demande d'agrément auprès de l'ARSM.

La mise en place de tels services suppose une clarification des mécanismes (agents locaux homologués pour concrétiser de façon monétaire les opérations électroniques via téléphone) et une évaluation précise du volume de clients minimum requis pour assurer la rentabilité du service pour les SFD.

3.2. Le financement du secteur agricole par les SFD et par les banques commerciales

3.2.1. Financement du secteur agricole par les SFD

a. Vue d'ensemble

La progression du volume d'activité des SFD ne doit pas occulter le fait qu'elles ont tendance à développer leur offre davantage en milieu qu'en milieu rural. Ainsi, à Niamey, on compte 19.000 habitants pour un point de service de SFD contre 197.000 habitants dans la région de Zinder¹⁰⁶ ; pour l'ensemble du pays, la moyenne est de 81.000 habitants pour un point de service. En raison de leur fragilité financière structurelle et en l'absence d'incitations publiques à leur développement en milieu rural, les SFD privilégient la clientèle urbaine, qui présente moins de risques que la clientèle rurale, et développent des stratégies mettant l'accent sur la captation de l'épargne (plus abondante en milieu urbain) que sur l'offre de crédit.

Par ailleurs, les produits proposés par les SFD sont très standards et limités en termes d'adaptation aux besoins agricoles et ruraux. Ainsi, l'ARSM recense trois produits d'épargne de base, à savoir les Dépôts à vue (DAV) et Dépôts à terme (DAT), ainsi que l'épargne logement. En matière de produits de crédit, outre les crédits à la consommation octroyés par les IMF les plus importants en milieu urbain, cinq produits représentent la quasi-intégralité des crédits¹⁰⁷ : i) crédit activités génératrices de revenus (AGR), ii) crédit embouche, iii) crédit intrants, iv) warrantage et v) petit commerce. Faute de ressources adéquates à moyen et long terme, les SFD concentrent leur offre sur les crédits à court terme qui représentent la plus grande partie de leur portefeuille.

La répartition sectorielle des crédits octroyés par les SFD est, en 2014, la suivante : services = 53% ; industrie = 16% ; agriculture = 15% ; commerce = 15% ; transport = 1%. Avec 15%, soit un montant de 4,45 milliards FCFA, le financement de l'agriculture par les SFD est donc bien inférieur à son poids dans l'économie nationale. Il est à noter que les statistiques dont disposent les SFD ne permettent pas de connaître la répartition de leur portefeuille en fonction des systèmes d'activité des emprunteurs (par exemple : agriculture, élevage, maraîchage) ou en fonction de la taille des exploitations.

b. Le cas du SFD Asusu-SA

Présentation générale :

La société anonyme Asusu-SA est une institution de microfinance résultant de la restructuration d'Asusu Ciigaba en 2008. Elle a été agréée en 2011 par le ministère des Finances en tant que SFD. Elle est présente sur toute l'étendue du territoire avec 52 points de services et 311 agents en 2015, dont 80% composés d'agents opérationnels

¹⁰⁶ Voir données détaillées dans le tableau n°1 de l'annexe 2.

¹⁰⁷ L'ARSM ne dispose pas des chiffres pour chaque type de crédit. Il serait intéressant à terme de les collecter et de les consolider.

de terrain. La vision d'Asusu-SA est « *d'offrir de manière efficiente des services financiers inclusifs adaptés aux besoins des populations à faibles revenus et des micro-entrepreneurs en milieu rural et urbain en vue d'accroître le pouvoir économique et social* »¹⁰⁸.

Activités dans le secteur agricole :

Les produits proposés aux organisations professionnelles agricoles et aux emprunteurs individuels sont constitués de crédits de fonds de roulement (taux = 1,75% par mois), d'équipement, d'emboche dans le cadre de la réalisation des AGR (taux = 1,75% par mois), de sécurisation de la production agricole et de reconstitution du cheptel.

En 2014, 23% de l'encours de crédit d'Asusu-SA (soit 3,3 milliards FCFA sur 14,4) est destiné au secteur agricole. Parmi ces crédits, certains sont destinés au financement du warrantage par des organisations paysannes de base (500 MFCFA dans la région de Maradi et 200 MFCFA dans celle de Zinder). Ce crédit est accordé sur 70 à 80% de la valeur des denrées stockées, pour une durée de 3 à 9 mois à un taux dégressif (1,70% par mois au départ). Asusu-SA est partie prenante de l'opération de financement de la petite irrigation dans les régions de Maradi, Zinder et Diffa avec l'appui de la Coopération suisse et de la Coopération danoise¹⁰⁹.

Afin de disposer d'un avis solide sur la qualité technique des dossiers d'investissement agricole qui lui sont soumis, Asusu-SA a recours à un cabinet d'agronomes qui examine la faisabilité des projets des futurs emprunteurs. Pour financer l'investissement agricole, Asusu-SA a obtenu une ligne de refinancement auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD)¹¹⁰ d'un montant d'un milliard FCFA à un taux concessionnel de 8%. Cela permet à Asusu-SA de proposer aux agriculteurs des prêts sur 36 mois à un taux de 1,35% par mois.

Comme d'autres SFD, Asusu-SA est prestataire de services dans les opérations de transferts sociaux mises en œuvre dans le cadre de la politique d'atténuation de l'insécurité alimentaire (voir ci-dessus, section 1.3.3 - f). Son rôle est de verser l'argent aux bénéficiaires ciblés par les promoteurs de ces opérations (PAM, cellule « filets sociaux » et Alliance ONG - ECHO). Les fonds ainsi gérés représentent un volume compris entre 1 et 1,3 milliard FCFA par mois. Asusu-SA préfinance et est remboursé sur justificatifs. La rémunération de ce service est de 3 à 4% des montants gérés. Au sein d'Asusu-SA, cette activité est pilotée par une cellule de 5 personnes, relayée sur le terrain par différents prestataires.

Par ailleurs, Asusu-SA a des produits adaptés aux exigences de la finance islamique (cas d'un projet sous tutelle du ministère de l'Agriculture et financé par la Banque islamique de développement).

c. Le cas du SFD Taanadi-SA

Présentation générale :

Taanadi est issue de l'institutionnalisation du projet « Crédit Rural du Niger » (financement : AFD), dont la vocation était d'octroyer du crédit aux petits producteurs ruraux. Ce SFD a pour mission de contribuer à « *la réduction de la pauvreté en renforçant les capacités des opérateurs ruraux, des ménages, des micro entrepreneurs aux moyens de produits financiers de proximité* »¹¹¹. Pour atteindre cet objectif, Taanadi est présent dans 7 régions (Niamey, Tahoua, Maradi, Zinder, Tillabéry, Diffa, Dosso) avec 32 agents, dont 5 formés en crédit rural. En 2015, l'encours de crédit s'élève à 2,8 milliards FCFA.

Activités dans le secteur agricole :

Les prêts au secteur agricole représentent plus de 80% de l'encours de crédit de Taanadi en 2015. Ils correspondent principalement à deux produits, d'importance équivalente (1,3 milliard FCFA chacun en 2015) : i) les

108 <http://asusu-sa.com/index.php?id=qui-sommes-nous>

109 Voir ci-dessous, section 2.3.3

110 La BOAD est la banque de développement de l'UEMOA.

111 Source : entretien avec la direction de Taanadi-SA en février 2016.



crédits à l'agriculture (achats de semences, d'engrais et de pesticides ; stockage de proximité) et ii) le financement des activités génératrices de revenus (AGR), constituées surtout par le crédit embouche. D'autres produits sont destinés spécifiquement aux organisations féminines et aux petites entreprises. Les clients sont organisés en 490 groupements, comprenant 3.323 hommes et 19.206 femmes.

Taanadi-SA est partie prenante de l'opération de financement de la petite irrigation dans la région de Maradi avec l'appui de la Coopération suisse¹¹².

Afin de pouvoir améliorer l'instruction et le suivi des dossiers d'investissement agricole (notamment ceux du projet de la coopération suisse), Taanadi-SA va créer un département agricole.

Taanadi-SA est assez présent dans le financement du warrantage ; en 2015, celui-ci représente un encours de crédit de 240 MFCFA, soit 18% du portefeuille agricole. Le warrantage ne concerne que les céréales (dans le cas des produits maraîchers, les risques de perte au stockage sont trop élevés) dans les zones de Dosso, Gaya et Maradi. Taanadi-SA, comme les autres SFD, n'accorde jamais un crédit équivalent à la totalité de la valeur du stock. En fonction de la situation de la campagne agricole, le crédit porte sur 70% (cas de récoltes abondantes et d'une perspective d'un différentiel faible entre le prix à la récolte et le prix au moment de la soudure) à 90% (cas de récoltes peu abondantes) de la valeur du stock.

Taanadi se refinance auprès de banques commerciales aux conditions du marché. Deux exceptions : a) des apais ponctuels de la SIDI¹¹³ sur 6 à 7 mois, à un taux de 10% ; b) refinancement de la BAGRI pour les activités de crédit agricole des projets à Maradi et à Dosso (la BAGRI étant partie prenante de ces deux opérations, elle sait que les risques sont relativement limités).

d. Le cas de la COOPEC-Kokari

La COOPEC Kokari est issue de la restructuration en 2011 de la coopérative de Services d'Intermédiation et de Crédit Rural (SICR) qui avait été créée en 1994. Elle est présente dans 7 régions (Niamey, Tahoua, Maradi, Agadez, Zinder, Dosso, Tillabéry). Son ambition est le financement pérenne de ses activités sur fonds propres ou sur ressources allouées. Le montant total de l'encours de crédit s'élève à 1,5 milliard FCFA en 2015.

90% de sa clientèle est constituée de ruraux : agriculteurs, éleveurs et artisans. Les produits financiers proposés sont : crédit de campagne agricole (semences, engrais, pesticides), investissement agricole (agriculture irriguée), stockage (warrantage), commercialisation des produits agricoles, embouche et petit commerce. Les producteurs agricoles sont parmi les 4.200 bénéficiaires de ses activités. Pour l'essentiel, ceux-ci font partie de groupements qui jouent le rôle de caution solidaire pour l'emprunteur.

Le refinancement se fait auprès des banques commerciales aux taux du marché. La SIDI apporte une partie des ressources, à un taux préférentiel (8%).

Kokari effectue, comme Asusu et d'autres SFD, la gestion des transferts sociaux dans le cadre de la politique de gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle. Cette activité représente un chiffre d'affaires de 1,5 milliard FCFA par an. A travers la rémunération qu'elle procure à Kokari (3 à 4% ; et 5% si le SFD effectue l'avance des fonds), cette activité est importante dans le modèle économique de l'institution financière.

Concernant le warrantage, Kokari a expérimenté le warrantage de semences sélectionnées de mil (dans la région de Filingué) ; mais l'opération a rencontré des difficultés, car l'OP partenaire s'est trouvée, au moment de la vente, en concurrence avec des commerçants qui mettaient sur le marché des semences « tout venant » ; de ce fait, le différentiel de prix entre la récolte et la période de semis a été inférieur à celui qui était attendu.

¹¹² Voir ci-dessous, section 2.3.3

¹¹³ La SIDI est une entreprise solidaire d'utilité sociale créée en 1983 par l'ONG française CCFD-Terre Solidaire.

e. Les défis communs

Les entretiens conduits avec les SFD et avec les OP ont fait ressortir un certain nombre de difficultés, qui entravent un meilleur accès des agriculteurs (et de leurs organisations) aux services financiers proposés par les SFD. On peut distinguer trois types de contraintes :

- Les contraintes spécifiques au champ financier :
 - Absence de fonds de calamité
 - Absence de fonds de garantie
 - Coût élevé des ressources pour le refinancement des SFD : supérieur à 10% ; délais de réponse des banques trop long, ne prenant pas en compte le calendrier agricole¹¹⁴. Frilosité des banques commerciales vis-à-vis du crédit agricole.
 - Faible rentabilité du crédit agricole (par rapport aux autres produits de crédit)
- Les contraintes relatives au processus de production, avec une incidence sur la capacité de remboursement des agriculteurs et éleveurs :
 - Absence, dans les exploitations agricoles, de compétences ou d'une main d'œuvre qualifiée pour effectuer correctement la gestion technique de certains équipements agricoles (ex : aviculture semi-industrielle).
 - Aléa climatique
- Les contraintes relevant de la commercialisation :
 - Manque d'unités de transformation pour favoriser l'accès à des marchés plus vastes (dans l'espace : exportation) et dans le temps (conservation des produits transformés).
 - Faible étalement dans le temps de la mise en marché de la production, qui se traduit par une baisse des prix.
 - Absence de tierce détention pour la garantie des crédits au stockage.

Au vu de ces quelques éléments, on mesure les efforts à fournir, en particulier au niveau des pouvoirs publics, pour réguler et renforcer le secteur de la microfinance, étendre leur portée en milieu rural, consolider techniquement et financièrement les institutions, accompagner leur innovation afin d'adapter leur produits aux besoins des producteurs agricoles, en particulier pour les investissements à moyen terme et, enfin, réduire les coûts d'accès à leurs services financiers.

3.2.2. Financement du secteur agricole par les banques

a. BAGRI

Comme indiqué dans le chapitre 1 (voir section 1.3.3 – g), immédiatement après la création de la BAGRI, en 2010, l'Etat a mis en place trois fonds spécifiques visant à alléger certaines qui pèsent sur le financement du secteur agricole :

- a. Le Fonds de garantie pour les productions végétales et animales : l'objectif de ce Fonds est de garantir à la BAGRI, le remboursement d'une quote-part de l'encours de prêt qu'elle pourra consentir aux producteurs agro-pastoraux, en cas d'impayés. Il couvre les interventions de la BAGRI sur les cultures sous pluie à hauteur de 75%, les cultures irriguées à hauteur de 50% et les filières de productions animales à hauteur de 50%.
- b. Le Fonds de prévoyance et d'atténuation des calamités agro-sylvo-pastorales : L'objet du fonds est d'aider les producteurs à faire face aux prêts contractés à la BAGRI dans le cadre de leurs activités agro-sylvo-pastorales et à continuer à développer leurs exploitations même en cas de catastrophes climatiques (sécheresse, inondations, etc.).
- c. Le Fonds de bonification des intérêts sur les crédits accordés aux producteurs agro-sylvo-pastoraux : il a pour objet d'alléger les charges d'intérêts sur les crédits qui leur sont consentis, tout en assurant la rentabilité et la viabilité de la BAGRI et des institutions qui s'engagent dans le financement de la production agro-sylvo-pastorale. Ainsi, les prêts consentis dans ce cadre bénéficient d'un dégrèvement de cinq points sur les taux d'intérêt et la somme correspondante est reversée à la banque.

¹¹⁴ La plupart des banques présentes au Niger sont des filiales de groupes régionaux ou internationaux. Lorsqu'un SFD présente une demande de crédit supérieure à 50 ou 100 M CFA, c'est le siège qui prend la décision, ce qui allonge le délai de réponse.



En février 2016, ces fonds ne sont pas encore opérationnels, faute de dotations sur le budget national. De ce fait, les activités de financement direct du secteur agricole par la BAGRI sont considérablement réduites, la banque étant soumise aux mêmes règles d'engagement financier que les banques commerciales classiques (ratio de couverture notamment). Les principaux produits financiers proposés par la BAGRI aux producteurs sont : le crédit aux organisations de producteurs (crédit semences, engrais, pesticides) ; le crédit embouche ; le crédit pour la petite irrigation ; le crédit de campagne (3 à 6 mois) avec 5 à 6% de dépôt de garantie. En 2014, 12,75% de l'encours de crédit de la BAGRI concernait le secteur agricole¹¹⁵.

Néanmoins, la BAGRI peut également agir pour le compte de tiers et elle a noué depuis sa création de nombreux partenariats avec des projets de développement et des OPA. Ces partenariats portent sur des objets divers, tels que :

- Gestion de fonds de subvention dans le cadre de projets de développement : PADAD-NIG/018, financement Luxdev, convention signée en décembre 2013 ;
- Gestion de fonds de garantie : projet MICRODOSE, financé par AGRA, convention avec l'INRAN signée en avril 2011 ; convention avec Mooriben pour héberger un fonds de garantie couvrant les emprunts de ses membres ; convention avec le projet PADMIF pour l'octroi de crédits court terme garantis par le FENU ;
- Gestion de fonds de refinancement : programme de financement des intrants agricoles - convention avec ASUSU-SA en avril 2011) ;
- Crédits de campagne : convention avec la FUCOPRI pour l'achat d'intrants ;
- Association de fonds de garantie et de fonds de refinancement : convention avec le projet PDSA financé par Luxdev visant à promouvoir le développement du warrantage.

La BAGRI a également formalisé des partenariats avec les principaux acteurs institutionnels du secteur : Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage, Institut National de la Recherche Agronomique (INRAN), CAIMA...

Néanmoins, malgré son dynamisme et la diversité des partenariats noués, la BAGRI n'est pas actuellement en mesure de satisfaire l'ensemble des demandes de financement émanant du secteur agricole, en raison notamment du caractère non opérationnel des fonds internes d'accompagnement. Ainsi, en juin 2015, la BAGRI avait dans son pipeline plus de 150 projets (agriculture, élevage, hydraulique) en attente de financement représentant un montant 3.750 millions FCFA.

Si l'implication des pouvoirs publics dans la création de la BAGRI montre une volonté forte de s'impliquer dans le financement agricole et rural en canalisant les ressources mise à disposition pour ce faire, l'expérience illustre également les limites d'une approche bancaire qui n'est en mesure d'atteindre les petits producteurs qu'au travers de partenariats appropriés avec les organisations professionnelles agricoles et les systèmes financiers décentralisés disposant d'un réseau de proximité accessible aux petits producteurs en milieu rural.

b. Autres banques

Plusieurs initiatives récentes visent à renforcer la présence des banques commerciales dans le financement du secteur agricole. Ainsi, ECOBANK a mis en place un programme de *downscaling* avec l'appui de la SFI ; la Bank of Africa (BOA) et le projet PRODEX ont développé un partenariat visant à faciliter le financement agricole ; ECOBANK dispose d'une ligne de garantie de l'USAID, mobilisée dans le cadre du refinancement de certaines IMF à vocation agricole. Par ailleurs, plusieurs banques commencent à s'intéresser au secteur des TPE/PME d'agro-transformation, comme la SONIBANK, qui finance les deux tiers des dossiers apportés par le groupe SAHFI-TANYO. La BIA et la Banque Atlantique sont également intéressées par ce segment du marché.

¹¹⁵ Source : Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), Document de la Facilité 1 du FISAN : soutien au crédit agricole, version provisoire du 01 juin 2016.

En ce qui concerne spécifiquement le partenariat entre la BOA et le projet PRODEX¹¹⁶, il est organisé de la manière suivante : les agences d'exécution du PRODEX sélectionnent, parmi les porteurs de projets ayant précédemment bénéficié de subventions du PRODEX¹¹⁷, des dossiers de demandes de crédit relatifs à des investissements dans la production ou la transformation des produits agricoles. Chaque dossier est ensuite transmis à SAHFI (société de garantie, cf. ci-dessus, section 2.1.3-c) qui analyse le plan d'affaires et la viabilité économique. A l'issue de la sélection effectuée par SAHFI, ce sont les services de la BOA qui examinent à leur tour, avec l'appui d'une assistance technique spécifique (financée par le PRODEX) la solidité technique et économique des projets présentés. En février 2016, la BOA n'avait encore accordé aucun crédit dans le cadre de ce dispositif, en raison du manque de solidité des dossiers présentés. Cette difficulté à engager des financements bancaires est le reflet, selon la BOA, de compétences technico-économiques insuffisantes de la part des entrepreneurs agricoles qui soumettent des projets.

3.2.3. Les partenariats entre les OPA et les institutions financières

Les OP jouent un rôle important d'interface entre les institutions financières et les agriculteurs individuels. Les besoins financiers des producteurs sont principalement les suivants :

- Besoins d'investissement correspondant à l'acquisition d'équipement productifs, parmi lesquels :
 - Des petits équipements (par exemple, matériel de traction animale), qui peuvent être financés sur une campagne agricole ;
 - Des équipements plus lourds (équipements pour l'irrigation, par exemple), qui nécessitent un financement sur une plus longue période (jusqu'à 3 ans).
- Besoins de fonds de roulement pour :
 - L'achat d'intrants (semences, produits phytosanitaires, engrais, ...) pour lequel la durée de financement ne dépasse pas, en général, 8 mois.
 - Le stockage de la production, avec une durée de financement d'environ 3 mois.

La plupart des organisations faitières et de nombreuses unions de groupement contractent des crédits (intrants ou commercialisation) dont elles assurent la gestion pour le compte de leurs membres. Ainsi, parmi les organisations rencontrées dans le cadre de la présente étude, on peut noter :

- Le crédit intrants contracté par la FUCOPRI auprès de la SONIBANK (200 millions de FCFA en 2015) ;
- Le crédit octroyé par la SONIBANK à la ferme semencière rizicole gérée par l'Union Hamadallaye.
- Le crédit accordé par la BAGRI à l'Union Margou pour le développement de la pisciculture (10 millions de FCFA) ;
- Le crédit obtenu par la FNEN-Daddo auprès de la BAGRI pour la réalisation de la Maison du paysan à Dosso (15 millions de FCFA ; crédit couplé à une subvention de la Coopération luxembourgeoise).

Le cas de la Fédération des unions de groupements paysans du Niger (FUGPN-Mooriben) est intéressant à approfondir. En effet, depuis 1999, cette organisation faitière a déployé quatre stratégies pour favoriser l'accès de ses membres aux services financiers¹¹⁸ :

- De 1999 à 2005 : internalisation de la gestion du crédit au sein de Mooriben. Il s'agissait de s'adapter à l'absence d'offre de services financiers pour les petits producteurs. Le dispositif mis en place (crédit autogéré) a permis à de nombreux membres d'accéder au crédit¹¹⁹ mais il s'est avéré non viable en raison de la combinaison de plusieurs facteurs : taux élevé d'impayés, mauvais gestion et non-conformité à la réglementation.

116 PRODEX : projet de développement des exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux ; financement : Banque mondiale. Budget : 53 millions USD. Période d'exécution : 2009 - 2015.

117 PRODEX a subventionné 800 projets de PME dans le secteur agricole.

118 Source : SOS Faim, Réponse des organisations paysannes aux besoins de financement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest. Bruxelles, 2014.

119 Le montant global des ressources mobilisées s'élevait à 50 millions de FCFA en 2005.



- A partir de 2000 : Cogestion des fonds de crédit avec des SFD agréés et professionnels, ou éleveurs. Les revenus du crédit étaient partagés entre le SFD (60%) et la fédération (40%). Malgré quelques résultats positifs, cette stratégie n'était pas durable en raison i) du manque d'expérience et de la fragilité des SFD, ii) des capacités insuffisantes de la fédération pour assurer le suivi, iii) du caractère inadapté des crédits proposés et iv) du niveau élevé des taux d'intérêt (30%).
- A partir de 2002, simultanément à la stratégie de partenariat avec des SFD, Mooriben a développé une troisième stratégie : la création d'institutions de microfinance (IMF) par les unions membres. Dans ce cadre, six caisses mutualistes (IMF « filles ») ont été mises en place dans les unions éloignées des guichets des SFD partenaires. Cette stratégie s'est également heurtée à un manque de viabilité ; en 2014, seules deux caisses étaient encore en activité mais sans reconnaissance légale¹²⁰
- En 2011, suite à un diagnostic participatif approfondi des caisses et des lignes de crédit et l'étude de l'opportunité de créer un SFD fédéral (c'est-à-dire au niveau de la faitière), les instances dirigeantes de Mooriben ont finalement opté pour l'option du partenariat avec les institutions financières (banques et SFD). A l'issue de cette décision, en juin 2012, un protocole d'accord a été signé avec la BAGRI, portant sur le financement de trois activités : intrants agricoles, warrantage et commercialisation. Fin 2013, les crédits octroyés par la BAGRI aux membres de Mooriben s'élevaient à 105 millions de FCFA (environ 5.000 bénéficiaires ; taux de remboursement à l'échéance = 100%).

Le cas de la FUGPN-Mooriben montre que la diffusion des services financiers en milieu rural constitue un processus d'apprentissage de longue haleine, à la fois pour les emprunteurs, les OP et les institutions financières. Il montre également que la viabilité des systèmes de crédit est plus forte lorsque ceux-ci reposent sur des partenariats entre institutions spécialisées (achats d'intrants, commercialisation, appui technique, ... pour les OP ; intermédiation financière pour les institutions financières) plutôt que lorsqu'une seule organisation cherche à exercer toutes les fonctions.

3.3. Les politiques publiques en faveur du financement du secteur agricole

Les politiques publiques relatives au financement du secteur agricole comprennent plusieurs volets, plus ou moins cohérents entre eux : en premier lieu, il y a les mesures visant un développement des services financiers en milieu rural (cf. 2.3.1) ; cependant, étant donné le poids des investissements nécessaires (notamment dans l'irrigation) au regard des revenus dont dispose en général les agriculteurs, les pouvoirs publics ont également favorisé, à travers de multiples projets, l'attribution de subventions (cf. 2.3.2). Au fil du temps, il est apparu que cette politique de subventions était insuffisamment ciblée, n'incitait pas à l'élaboration par les bénéficiaires (effectifs ou potentiels) d'investissements viables et, finalement, freinait l'extension des services proposées par les institutions financières. C'est dans ce contexte que le HC I3N a défini un outil, le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), destiné à harmoniser et rationaliser les interventions publiques en faveur du financement de l'agriculture (cf. 2.3.3).

3.3.1. Soutien au développement des services financiers en milieu rural

a. Développement des activités des SFD

Une stratégie nationale de microfinance a été adoptée en 2004, accompagnée d'un plan d'action 2004-2008 ; faute de moyens financiers, elle n'a pas été mise en œuvre. En 2013, avec l'appui du programme d'appui à la microfinance (PADMIF), la Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) 2015-2019 a été élaborée et adoptée. Cette stratégie est structurée autour de trois axes :

¹²⁰ Suite au changement de la réglementation sur la microfinance survenu en 2010 dans la zone UEMOA, les IMF « filles » de Mooriben n'ont pas obtenu l'agrément des autorités de tutelle.

- Axe 1. Appui à la structuration de la demande, à l'éducation financière des populations cibles et à la protection des membres/clients des prestataires de services financiers ;
- Axe 2. Soutien au développement d'une offre adaptée, diversifiée et pérenne ;
- Axe 3. Amélioration de l'environnement institutionnel, juridique, économique-financier de l'inclusion financière.

Le coût total du plan d'action 2015-2019 de la SNFI est estimé à 34 milliards FCFA. Nous ne connaissons pas le niveau de mobilisation des ressources, ni le taux d'exécution de ce plan d'action à l'heure actuelle.

En avril 2007, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté un nouveau cadre juridique pour l'exercice des activités de microfinance, venant remplacer la loi PARMEC qui était en vigueur depuis 1993. Au Niger, ce nouveau cadre juridique a été mis en application le 10 juin 2010. Les principaux changements qu'il introduit sont : i) l'assujettissement de tous les SFD à l'Agrément comme unique régime d'autorisation pour l'exercice de l'activité de microfinance ; ii) des conditions plus rigoureuses d'accès au secteur par la nécessité d'un avis conforme de la BCEAO (à l'opposé d'un avis consultatif dans la loi précédente) ; iii) un renforcement de la surveillance (rôle dévolu à l'Agence de régulation du secteur de la microfinance – ARSM) ; iv) des exigences plus fortes en matière de contrôle interne des SFD, de normes prudentielles, de sanctions applicables, de certification de comptes et de reporting aux autorités en charges de la surveillance. Selon la SNFI, « *l'assainissement du secteur est favorisé par l'application de cette nouvelle loi, mais l'insuffisance des mesures appropriées d'accompagnement ont exclu certains membres/clients des services financiers* »¹²¹.

De nombreux partenaires techniques et financiers ont apporté ou apportent leur soutien au développement des SFD au Niger, en particulier : Union européenne (programme d'appui au développement du secteur rural – PADSAR) ; PNUD, FENU et FBSA¹²² (programme d'appui au développement de la microfinance – PAMDIF) ; FIDA (Programme d'appui à la sécurité alimentaire et au développement agricole dans la région de Maradi – PASADEM¹²³) ; Banque mondiale (Projet d'assistance technique pour le développement du secteur financier – PDSF, de 2003 à 2009 ; Programme d'action communautaire – PAC) ; AFD (Projet crédit Tahoua, Projet crédit rural du Niger, projet de développement local de Torodi – années 1995 – 2005¹²⁴) ; Coopération luxembourgeoise (régions de Dosso et Zinder).

Afin de promouvoir et défendre le secteur du financement décentralisé, l'Association nigérienne des institutions professionnelles de microfinance (ANIP-MF) a été créée en 1999. En 2010, elle a été transformée en Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés (AP/SFD) afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation de l'UEMOA. Selon les dispositions de cette réglementation, tous les SFD sont membres d'office de l'AP/SFD mais jusqu'à présent plusieurs SFD ne se sont pas encore affiliés.

b. L'extension des services bancaires en milieu rural

Cette extension est conditionnée à une dotation financière réelle des instruments formellement institués au moment de la création de la BAGRI, et qui sont pour l'instant inopérants (cf. ci-dessus, section 2.2.2-a).

a. Le rôle des titres fonciers dans l'accès au crédit agricole¹²⁵

Il existe des liens importants entre la problématique de l'accès au crédit agricole et la politique foncière. En premier lieu, pour octroyer un crédit, les institutions financières doivent s'assurer i) que le terrain sur lequel va être réalisé l'investissement (par exemple l'installation de matériel d'irrigation) existe réellement et ii) que le demandeur

121 SNFI 2015-2019, p.12.

122 PNUD = Programme des Nations unies pour le développement. FENU = Fonds d'équipement des Nations unies ; FBSA = Fonds belge pour la sécurité alimentaire.

123 Auparavant, le FIDA avait soutenu le Projet de développement des systèmes financiers ruraux (PDSFR).

124 L'AFD prépare actuellement un projet d'appui au développement d'activités rurales et de financement des filières agricoles dans les régions d'Agadez et de Tahoua, qui comprendra une composante « amélioration de l'accès au crédit agricole ».

125 Cette section s'appuie sur : Bron Florence et Yankori Seyni Souley, Crédit et foncier : le foncier comme garantie ; le coût et les délais d'obtention des différents actes fonciers, l'accessibilité des services. Réseau des Chambres d'agriculture du Niger, Note de débat, mars 2016.



de crédit dispose d'un droit réel et durable sur le terrain en question. L'emprunteur doit donc présenter à l'institution financière un acte foncier assorti d'un plan de la parcelle (ou des parcelles) concernée(s). La délivrance d'un acte foncier et la réalisation d'un plan du terrain font partie du mandat des Commissions foncières (Cofo)¹²⁶. Le coût de ces services fonciers varie de 45.000 à 150.000 FCFA selon les Cofo, venant augmenter significativement le coût initial du crédit.

En second lieu, le foncier peut théoriquement constituer une garantie intéressante, permettant de couvrir le prêteur vis-à-vis d'un risque de défaut de paiement de la part de l'emprunteur. Dans les faits, ce type de garantie est peu utilisé actuellement au Niger dans les crédits au secteur agricole. En effet, hypothéquer un terrain nécessite de faire établir un titre foncier par le service de la conservation foncière (et non un acte foncier établi par une Cofo). En raison des coûts et des délais liés à cette immatriculation foncière et à l'enregistrement d'une hypothèque, les institutions financières ne souhaitent pas prendre un terrain comme garantie pour des crédits d'un montant faible¹²⁷. Selon la BAGRI, le seuil pour mettre en place une hypothèque se situerait à 5 millions FCFA. Dans le cas où le terrain est utilisé comme garantie, il faut ajouter aux frais d'établissement d'un titre foncier et d'un plan, les frais de constitution de l'hypothèque (puis de levée de celle-ci lorsque le prêt est remboursé). Pour un crédit d'un montant de 5 millions FCFA, le coût des services fonciers (qui varient de 250.000 à 450.000 FCFA) et celui de l'hypothèque (240.000 FCFA) représentent un total de 490.000 à 690.000 FCFA, soit ici aussi un alourdissement important du coût du crédit.

Selon le RECA, il serait possible de diminuer ces différents coûts d'une part, en révisant le règlement intérieur des Cofo de façon à ce que le niveau de facturation des prestations reflète mieux les coûts réels et, d'autre part, en incitant les producteurs d'un même site à grouper leurs demandes de manière réduire les frais de déplacement sur les parcelles (établissement du plan, bornage, ...).

3.3.2. Le financement de l'investissement agricole par des subventions publiques

Depuis de longues années, divers projets de développement agricole (financés en général par l'aide extérieure) ont incité à la réalisation d'investissements agricoles, par des individus ou des groupements, à travers l'octroi de subventions. Ce type d'intervention a notamment concerné le secteur de la petite irrigation¹²⁸. Sans procéder à une revue exhaustive, il est intéressant de présenter succinctement les modalités de soutien à l'investissement de quelques-uns de ces projets¹²⁹ :

- PRODEX (projet de développement des exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux ; financement : Banque mondiale ; 2009-2015) : dans le domaine de la petite irrigation, ce projet subventionne les investissements à hauteur de 70% à 90%¹³⁰ ; les porteurs de projet sont accompagnés des prestataires, les groupements service-conseil (GSC). Les porteurs de projet ouvrent un compte dans un SFD, sur lequel est versé leur apport ainsi que la subvention du projet. Le SFD ne joue qu'un rôle de gestionnaire du compte, en payant les fournisseurs et les prestataires après validation des marchés par le PRODEX.
- Ruwanmu (projet de petite irrigation financé par le FIDA dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder ; 2013-2018) : ce projet ciblant les petits producteurs pauvres, il subventionne à 100% les investissements de petite irrigation. Les infrastructures et le matériel sont financés directement par le projet sans passer par les comptes ouverts dans les SFD dont l'épargne bloquée demeurera intacte. Les microprojets sont élaborés avec l'appui des GSC qui accompagnent les bénéficiaires dans le processus d'ouverture du compte et de dépôt de l'épargne bloquée
- PASADEM (projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi ; financement FIDA ; 2012-2018) : parmi ses mécanismes de financement, ce projet met en place un Fonds

126 Les Cofo sont des institutions de proximité mises en place dans le cadre du Code Rural (législation datant de 1993). Il existe des Cofo de base, des Cofo communales et des Cofo départementales, chacune ayant des missions spécifiques.

127 De plus, les institutions financières ne sont pas certaines de pouvoir revendre facilement le terrain qui leur reviendrait en cas de défaut de paiement de l'emprunteur.

128 Cf. par exemple le projet d'appui à la petite irrigation privée (PIP 1 et PIP 2) financé par la Banque mondiale au début des années 2000.

129 Sources : Hoton Lazare et Hubert Lisa, op. cit., 2013 pour les deux premiers projets. Note RECA, novembre 2012, pour le troisième.

130 90% pour des projets présentés par des femmes ; 80% pour des projets supérieurs à 2 millions FCFA présentés par des groupements masculins ou mixtes ; 70% pour des projets supérieurs à 2 millions FCFA présentés par des individus.

d'investissement pour l'initiative et l'innovation (F3I) qui est un fonds de subvention pour la réalisation des microprojets productifs formulés par les organisations de producteurs (intensification des cultures vivrières, culture attelée, petit maraichage, transformation de produits agricoles, ...). Les montants maximaux des microprojets varient entre 1 et 5 millions FCFA. La contribution des bénéficiaires est de 10% à 20% du coût total du microprojet ; elle peut être mobilisée en numéraire sur fonds propres ou à partir d'un prêt contracté auprès d'un SFD, ou en nature.

Au-delà de la diversité des approches ; illustrée par ces quelques exemples, les dispositifs de subventionnement de « micro-projets » présentent plusieurs faiblesses qui ont été clairement mis en évidence par de récents travaux (voir encadré n°1).

Encadré 1 : Insuffisance et limites des dispositifs actuels de subventionnement¹³¹

- « **Présence rare de la profession agricole** dans la maîtrise d'ouvrage des projets analysés, ce qui nuit à la durabilité des actions engagées.
- **Des taux de subvention qui sont tous largement supérieurs à 70%**, les dispositifs ne prévoyant pas de lien formel ou de complémentarité avec le crédit.
- **Un effet de concurrence entre subvention et crédit.** Les codes de financements ne font pas l'objet de concertation entre institutions financières (IF) et profession agricole. On constate, notamment pour la petite irrigation, que les IF mettent en place des crédits pour l'équipement des maraîchers, alors que dans le même temps ces équipements sont fortement subventionnés par les fonds. Afin de réduire cet effet de concurrence, dans plusieurs cas de figure la subvention est « à objet limité » (par exemple non financement des intrants et fonds de roulement) et ne représente qu'une part de l'activité financée, ce qui ouvre la porte au crédit. Un crédit peut également être sollicité pour financer la contribution du promoteur, mais sans accompagnement spécifique.
- **Un faible effet de levier de la subvention**, ce qui finalement limite son effet multiplicateur (« mise à l'échelle ») et son impact sur le secteur.
- **Une analyse séparée des dossiers mixtes crédit-subvention**, sans que les IF ne bénéficient de l'analyse technique des microprojets et que les critères de sélection se soient enrichis par les compétences des IF en termes d'analyse financière du projet et, au-delà, du porteur de projet (de sa capacité à rembourser).
- **Une absence de préparation des groupes cibles à la démarche de négociation de crédit** auprès des IF : à la clôture du projet ou du FAR, le promoteur n'est pas armé pour poursuivre le financement de son activité auprès des IF alors que la finalité de la subvention est de faciliter le démarrage d'une activité économique pérenne et devant se développer dans la durée.

3.3.3. La politique promue par le Haut-Commissariat I3N : mieux articuler le crédit et la subvention

a. Le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN)

Le cadre stratégique 2012-2015 de l'Initiative 3N prévoyait la mise en place d'un Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) à partir du constant suivant : « *Plusieurs mécanismes de financement sont en place au Niger pour relever le défi du financement durable de l'Agriculture, qui combinent des fonds institutionnels, privés et régionaux ; mais les résultats sont très limités et les producteurs restent dans l'incertitude* »¹³². L'objectif du FISAN est à la fois (i) favoriser la mobilisation des fonds pour la mise en œuvre de l'Initiative 3N, (ii) permettre d'améliorer la cohérence dans la réalisation des investissements de l'Initiative 3N (couverture spatiale, prise en compte des priorités fixées par les instances de gouvernance de l'Initiative 3N, complémentarité entre intervenants, selon des conditionnalités et

¹³¹ Source : C2G Conseil, Etude sur la mise en place de partenariats avec les banques et les IMF dans le cadre du PECEA, novembre 2013, pp.10-11.

¹³² Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Initiative 3N pour la sécurité alimentaire et le développement durables, Synthèse du cadre stratégique et coût indicatif des programmes pour la période 2012-2015, août 2012.



mécanismes communs) et (iii) améliorer la visibilité de l'atteinte des objectifs de l'Initiative 3N.

Au terme d'un processus participatif de diagnostic et de consultation des parties prenantes, comprenant en particulier une étude sur les fonds existants¹³³, le FISAN a été défini comme un ensemble de mécanismes de financement, répondant chacun à un besoin spécifique et valorisant des mécanismes de financement existants. Le FISAN comprend trois facilités :

- **Facilité 1 : soutien au crédit agricole.** Cette première facilité porte sur l'appui public au financement de l'agriculture via le crédit ; elle repose sur des partenariats avec des institutions financières. Cette facilité est présentée plus en détail dans la section b ci-dessous.
- **Facilité 2 : financement des investissements structurants agricoles de type « public ».** La Facilité 2 est basée sur les mécanismes de financement mise en place par l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT). Elle vise à faciliter le financement des investissements liés à l'activité agricole et réalisés à l'échelle d'une collectivité territoriale (pistes rurales, marchés, puits pastoraux, maison du paysan, aménagement de bassins versants, balisage de couloirs de transhumance, ...). De telles infrastructures améliorent les conditions de viabilité des investissements réalisés par les agriculteurs et les éleveurs ; en ce sens, elles contribuent indirectement à la gestion des risques agricoles. La Facilité 2 du FISAN se situe donc à la périphérie du champ de la présente étude et elle n'est donc pas davantage détaillée ici.
- **Facilité 3 : financement du conseil agricole, de la recherche et du renforcement des compétences**¹³⁴. Cette troisième facilité, dont la gestion est basée sur une coresponsabilité entre l'Etat et les structures faitières des OPA, porte donc sur le financement de fonctions d'accompagnement (conseil, recherche et formation) des investissements (privés et publics) dans le secteur agricole. En permettant d'améliorer les compétences techniques (y compris en gestion économique et financière) des agriculteurs et éleveurs, elle favorisera la viabilité des projets d'investissement soumis aux institutions financières et, ainsi, elle contribuera à l'extension des services financiers en milieu rural. sur les fonctions d'accompagnement (conseil, recherche, formation, ...) des investissements (publics et privés) dans le secteur agricole. La définition des orientations stratégiques en matière de conseil agricole, y compris son financement, fait actuellement l'objet d'études sous l'égide du HC 13N¹³⁵.

b. La Facilité 1 du FISAN (financement agricole)¹³⁶

Objectifs et domaine d'intervention

La Facilité 1 du FISAN vise à développer une politique incitative de financement de l'initiative privée, afin de promouvoir une agriculture plus performante. Tout comme les autres facilités, elle constitue un cadre de référence et d'intervention basé sur des principes élémentaires et des bonnes pratiques. Les mécanismes de soutien préconisés par la facilité constituent, en principe, une action limitée dans le temps. En effet, une fois rendu dynamique, le marché financier est supposé être en mesure d'assurer le financement de l'agriculture de manière durable.

La Facilité 1 s'adresse à des promoteurs privés, à savoir les producteurs individuels, les coopératives, ainsi que les petites et moyennes entreprises. Ces promoteurs privés peuvent être issus de tous les maillons des chaînes de valeur agricoles (au sens large), à savoir la production, l'approvisionnement en intrants et en matériels, le stockage, la transformation, le conditionnement, la commercialisation et l'exportation. Elle vise plus particulièrement les activités rentables, qui sont orientées vers le marché, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, dont les revenus monétaires tirés permettent de rembourser les crédits obtenus.

Les mécanismes de financement préconisés par la facilité concernent à la fois les crédits d'investissement et les crédits fonds de roulement de courte et moyenne durée. Cependant, certains mécanismes ciblent plus particulièrement les crédits d'investissement à moyen terme, car ceux-ci sont plus à même de créer les conditions de

133 Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Synthèse de l'Etude sur les fonds existants en appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la perspective de la mise en place du FISAN, Février 2015.

134 Au démarrage de la réflexion sur le FISAN, il était envisagé que le champ d'intervention de cette troisième facilité soit beaucoup plus large, incluant notamment des subventions à la production en soutien aux populations vulnérables. A la suite de l'atelier tenu en février 2015, il a été décidé de la recentrer sur les fonctions indiquées ici.

135 Etude sur l'élaboration d'un dispositif d'offre en conseil agricole (financée par la Coopération suisse) : première mission réalisée en février 2016, seconde mission en avril 2016. Etude sur la facilité 3 du FISAN : démarrage prévu mi-juin 2016.

136 Cette section s'appuie sur : Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), Document de la Facilité 1 du FISAN : soutien au crédit agricole, version provisoire du 01 juin 2016.

relations d'affaires durables entre les acteurs ruraux et les institutions financières.

Mécanismes de soutien au financement agricole

La Facilité 1 prévoit 4 mécanismes complémentaires : i) la subvention adossée au crédit ; ii) la bonification des taux d'intérêt ; iii) la garantie du crédit et iv) le refinancement des institutions financières à des taux concessionnels.

La subvention adossée au crédit :

Ce mécanisme correspond au principe du « financement à coût partagé » (ou du « matching grant »). La subvention publique est accordée par l'institution financière selon le même processus de décision que le crédit. Selon les arrangements entre l'institution financière et l'emprunteur, elle peut soit être mise à la disposition de l'emprunteur, soit être versée directement au fournisseur des équipements.

Les principales règles d'application de ce mécanisme sont les suivantes : i) le taux de subvention ne pourra pas dépasser 45% du montant de l'investissement prévu ; ii) le montant de la subvention ne pourra pas excéder 25 millions FCFA par projet ; iv) l'apport des demandeurs de crédit ne pourra pas être inférieur à 10%¹³⁷ ; v) cet outil concernera uniquement les crédits d'une durée inférieure à 60 mois et d'un montant inférieur à 50 millions FCFA. La subvention adossée au crédit a l'avantage d'être très transparente et visible par l'emprunteur. Elle est en outre très facile à gérer et à mettre en œuvre, compte tenu de son décaissement en tranche unique. Au vu de ces caractéristiques, ce mécanisme est particulièrement adapté aux opérations limitées dans le temps et/ou focalisées sur des thématiques spécifiques (par exemple, équipements pour la petite irrigation).

La bonification des intérêts :

La bonification des intérêts est une forme de subvention, qui vise à alléger les charges financières des crédits pour les demandeurs. Elle permet d'accorder des prêts à des taux inférieurs à ceux du marché. Comme dans le cas du mécanisme précédent, le montant de la subvention est proportionnel au montant emprunté. Cependant, ici, la subvention est décaissée en tranches dégressives, à chaque échéance de remboursement, et donc sur toute la durée du prêt.

Les principales règles d'application de ce mécanisme sont les suivantes : i) il sera réservé aux crédits dont la durée initiale sera supérieure à 60 mois ou dont le montant sera supérieur à 50 millions FCFA ; ii) la bonification ne pourra pas excéder 8 points de base par rapport au taux d'intérêt effectif ; iii) la bonification d'intérêt et la subvention couplée au crédit (mécanisme précédent) ne sont pas cumulables.

La bonification des intérêts peut compenser, pour une institution financière qui démarre ses activités dans une nouvelle zone rurale, la cherté des ressources et le niveau élevé des coûts d'exploitation. Cependant, pour les institutions financières, la gestion de la bonification est lourde et complexe, nécessitant des outils de suivi sophistiqués afin de remplir les exigences de reporting sur l'emploi de la subvention. Au vu de ses caractéristiques, la bonification des intérêts doit s'inscrire dans une politique large de soutien au crédit agricole (en termes de couverture thématique et spatiale) et sur une période assez longue.

La garantie du crédit :

La garantie est un instrument financier qui protège les institutions financières contre le risque de défaillance des emprunteurs. Le fonds de garantie doit être géré par un organisme de gestion spécialisé, agréé par la BCEAO. La couverture de la garantie financière est en général limitée à 50 %, la partie restante du risque devant être supportée par le bénéficiaire et par l'institution financière. L'organisme de gestion spécialisé se rémunère par une commission, facturée à l'institution financière que celle-ci répercute dans le coût du crédit.

En termes opérationnels, il existe deux modèles :

¹³⁷ Les jeunes producteurs en processus d'installation et les groupements féminins peuvent bénéficier d'une réduction du taux appliqué pour l'apport personnel, avec comme conditionnalité la mise en œuvre des mesures d'accompagnement tels que la formation professionnelle, un appui conseil approprié, etc.



- le modèle individuel où la garantie est accordée dossier par dossier avant la mise en place du financement ; ce modèle allonge la procédure d'octroi des crédits et engendre des coûts administratifs supplémentaires ;
- le modèle du portefeuille dans lequel l'organisme de garantie se porte garant pour un groupe déterminé d'emprunteurs potentiels et sur la base d'un certain nombre de critères (plafond du crédit, etc.). C'est un mécanisme plus souple et moins coûteux, mais plus exigeant en termes de négociations préalables.

L'efficacité d'un mécanisme de garantie repose notamment sur la confiance établie entre les institutions financières et l'organisme de garantie. Cette confiance réside d'une part, dans la rapidité de remboursement par l'organisme de garantie des dossiers contentieux et, d'autre part, dans le respect, par l'institution financière bénéficiaire, de son obligation d'épuiser ses propres mécanismes de recours avant de solliciter le fonds de garantie.

Le refinancement des institutions financières à taux concessionnel :

Les mécanismes de soutien directs (subvention adossée au crédit et bonification) ne peuvent pas être efficaces, si l'institution financière ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour développer son activité de crédit. Le refinancement à taux concessionnel permet aux institutions financières, dont les dépôts mobilisés auprès de leurs membres sont insuffisants ou instables ou qui n'ont pas accès au marché financier international, d'acquérir des ressources financières longues. Il est particulièrement pertinent pour les SFD.

Les lignes de refinancement peuvent provenir d'un organisme financier sous régional (BOAD, BICD, ...) ou international (FAD, BEI, Banque mondiale, ...) ou d'un fonds de refinancement national. Les institutions financières bénéficiant de la rétrocession à taux concessionnel de ces fonds peuvent être sélectionnées par un appel d'offres (lancé par l'Etat nigérien), afin de retenir celles d'entre elles qui offriront les meilleures conditions de rémunération, d'utilisation et de remboursement du fonds.

Dans le souci de la pérennisation de l'accès aux ressources financiers et l'autonomisation du crédit agricole/rural, il est préférable de s'appuyer sur des tels types de ressources levés auprès d'organismes internationaux et de minimiser les refinancements par des organismes non spécialisés, tels que les projets et programmes. Le refinancement à taux concessionnel a pour inconvénient de freiner les efforts des institutions financières, notamment des SFD, dans la mobilisation de l'épargne. Il convient donc d'associer à la mise en œuvre de l'outil des mesures d'accompagnement permettant de stimuler les efforts des SFD dans ce sens.

Démarche de mise en place de la Facilité 1

Les différents mécanismes qui constituent la première facilité du FIAN ne seront pas mis en place simultanément, mais en plusieurs phases successives :

- Une phase expérimentale, comprenant : i) la mise en œuvre de la subvention adossée au crédit, qui peut être opérationnalisée dans le cadre d'une contractualisation directe entre un projet et une ou plusieurs institutions financières (cf. quelques exemples dans la section c ci-dessous) et ii) la mise en place de la garantie individuelle pour des demandes de crédit d'une certaine importance (PME).
- Une phase intermédiaire de mutualisation partielle des fonds (de l'Etat, des PTF, d'organismes financiers internationaux) pour la mise en œuvre de deux mécanismes : i) la garantie partielle de portefeuille et ii) le refinancement à taux concessionnel des institutions financières.
- Une phase de croisière comprenant la mise en place i) d'un fonds de bonification des intérêts et ii) d'un fonds de refinancement des SFD.

Au cours des deux premières phases, la facilité conservera son caractère de mécanisme de coordination des interventions en matière de crédit rural et pourra être gouvernée selon un dispositif institutionnel léger. Lorsque la phase de croisière sera atteinte, la facilité devra prendre la forme d'un véritable fonds, voire d'un établissement spécialisé doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

c. Expérimentation de la Facilité 1 du FISAN dans le cadre de quelques projets

La phase expérimentale de la Facilité 1 du FISAN a commencé mi-2015 dans le cadre de projets financés par l'aide extérieure et visant principalement le développement de l'agriculture irriguée.

Présentation de quelques expériences

Le programme de promotion de l'emploi et de la croissance économique dans le secteur agricole (PCEA), financé par la coopération danoise, comprend deux composantes. La première, dont la mise en œuvre a été déléguée à la coopération suisse, vise le développement des filières agricoles dans les régions de Zinder et de Diffa. Suite à un appel à propositions lancé par le PCEA mi-2015, le consortium Asusu-SA / BAGRI a été retenu pour la mise en œuvre du mécanisme « subvention adossée au crédit ». La ligne de subvention apportée par le PCEA s'élève à 600 millions FCFA. Chaque dossier d'investissement accepté est financé selon les modalités suivantes : 10% d'apport par le promoteur, 40% de subvention et 50% de crédit. Un promoteur ne peut bénéficier qu'une seule d'une subvention adossée au crédit. Les deux institutions financières se sont partagés les rôles en fonction de la dimension des investissements : la BAGRI instruit et finance les dossiers d'un montant supérieur à 5 millions FCFA et Asusu-SA les autres.

Le programme d'appui à la petite irrigation (PAPI), financé par la Coopération suisse dans les régions de Maradi et de Dosso, expérimente également le mécanisme « subvention adossée au crédit »¹³⁸. La ligne subvention s'élève à 120 millions FCFA (183.000 euros). Les règles de financement des investissements sont les mêmes que pour le PCEA¹³⁹. Les SFD Taanadi et Asusu-SA sont les institutions financières qui ont été sélectionnés. L'institution SAHFI apporte une garantie sur 50% du coût total de l'investissement, le montant de sa commission représente 1,5% du coût du crédit. Dans le cadre de cette opération, les deux SFD ont créé des synergies telles que la formation conjointe des agents de crédit, la mise en place d'un manuel de procédure commun et le croisement des informations pour vérifier que les emprunteurs ne sont pas en situation de surendettement.

Le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF), financé par le FIDA et qui intervient dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder, a signé en février 2016 une convention avec la BAGRI relative au premier mécanisme de la Facilité 1 du FISAN. Le montant de la ligne de subvention est de 94,5 millions FCFA. Les règles de financement sont : 5 à 10% d'apport des producteurs, 30 à 35% de subvention et 60% de crédit. A travers cette opération, l'objectif est d'aménager en agriculture irriguée environ 360 ha au profit de 1.440 producteurs. Par la suite, le ProDAF prévoit d'étendre le mécanisme « subvention adossée au crédit » à l'agriculture pluviale, en privilégiant des filières à haute valeur ajoutée telles que la production de semences.

Le programme d'appui au développement économique local (PADEL) dans la région de Dosso, financé par la Coopération luxembourgeoise de 2012 à 2016, a expérimenté successivement deux modalités d'appui aux investissements agricoles. Lors de la première phase, le Fonds d'appui régional (FAR)¹⁴⁰ a lancé un premier appel à propositions avec deux composantes (petite irrigation et développement des filières agricoles) et deux types de demandeurs : les producteurs (organisations paysannes ou producteurs individuels) et les communes de la région de Dosso. Cet appel a enregistré 613 dossiers dont 82 ont été retenus pour un coût de 1.100 millions FCFA. Le financement des projets retenus était assuré à 85% par une subvention du FAR (sur fonds de la coopération luxembourgeoise) et à 15% par un crédit contracté auprès de la BAGRI (taux d'intérêt de 10%, échéance de 4 à 5 ans). La seconde phase, démarrée en septembre 2015, applique les modalités définies par la Facilité 1 du FISAN : une subvention à hauteur de 40% par le FAR, un crédit à hauteur de 45% et un apport personnel des producteurs de 15%. 94 projets ont été sélectionnés, représentant 200 millions de subventions (dont 30 pour un seul projet). Le crédit est octroyé par la BAGRI pour les dossiers d'un montant supérieur à 5 millions FCFA et par le SFD Taanadi pour les autres¹⁴¹.

138 Il est à noter que le PAPI conduit également des actions s'inscrivant dans les Facilités 2 et 3 du FISAN.

139 Il est prévu que la part de la subvention soit dégressive au fil du temps, pour atteindre 0% en 2022.

140 Le FAR est pensé comme un instrument de l'application de la politique gouvernementale dans le secteur agricole. Il a été mis en place suite au constat de la dispersion des efforts et des ressources dans la région de Dosso et de la nécessité d'un alignement des contributions des différents acteurs. Le Conseil Régional de Dosso est le maître d'ouvrage du FAR.

141 Taanadi prête à 18% par an (au lieu de 24% habituellement). Cette diminution des taux est possible pour deux raisons : i) BAGRI a baissé



Les premiers enseignements

Malgré le caractère récent de ces différentes opérations, il est possible de dresser quelques constats¹⁴² :

- L'apport de fonds propres par le porteur de projet résulte, dans plusieurs cas, d'une entente avec le fournisseur de matériel (d'irrigation) ; cela se traduit par un endettement supplémentaire du porteur de projet.
- Les titres fonciers insérés dans les dossiers, pour attester que le porteur de projet est propriétaire de la parcelle concernée par l'investissement, sont parfois litigieux. Ce manque de sécurisation foncière affaiblit la viabilité des projets présentés.
- Les compétences technico-économiques des agriculteurs qui présentent les projets d'investissement sont souvent insuffisantes et les dispositifs d'appui-conseil ne sont pas suffisamment nombreux (et/ou efficaces) pour permettre aux agriculteurs de mieux négocier avec leurs fournisseurs, d'élaborer un plan d'affaires réaliste, d'appliquer les techniques de culture adéquates, ...
- Dans certains cas (exemple de la filière arachide à Dosso), la multiplication des projets financés dans une même filière aboutit à des difficultés d'écoulement de la production.

3.4. Conclusion du chapitre 2

Principaux constats

- Le taux d'inclusion financière au Niger est faible ; il est particulièrement bas pour les agriculteurs et éleveurs.
- Outre des facteurs structurels (niveau élevé des taux d'intérêt, manque de ressources stables), l'augmentation de l'accès aux services financiers en milieu rural se heurte à plusieurs contraintes, notamment :
 - L'absence de mécanismes de couverture du risque de défaut de paiement (mécanismes de garantie, fonds de calamité) ;
 - La faiblesse des sûretés (notamment foncière) que les emprunteurs peuvent présenter aux institutions financières ;
 - Le manque de connaissance du secteur agricole par la plupart des institutions financières ;
 - Les faibles compétences des emprunteurs en termes de gestion économique et de maîtrise technique des processus de production, stockage et transformation.
- Pour lever les contraintes de financement du secteur agricole, la réponse la plus fréquente a été la mise en place de subventions (principalement dans le cadre de projets financés par l'aide extérieure). La viabilité et l'impact socio-économique de ces dispositifs, qui créent souvent des effets d'aubaine, sont faibles. La mise en place, dans le cadre de la stratégie du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, du FISAN et de ses trois facilités vise à intégrer dans un cadre cohérent l'ensemble des outils de financement du secteur agricole. La Facilité 1 doit permettre un financement plus optimal des investissements des agriculteurs, à travers notamment le couplage entre le crédit et la subvention.
- A l'exception du fonds de calamité, la Facilité 1 du FISAN prévoit la mise en place des outils qui, théoriquement, devaient accompagner la création de la BAGRI : mécanisme de garantie et bonification des intérêts. Elle prévoit en plus le refinancement des institutions financières à taux concessionnel.

142 de 2 points le taux de son prêt à Taanadi ; ii) les risques pour Taanadi sont moindres (subvention du bailleur, garantie SAHFI).
Constats effectués en février 2016 lors des entretiens et des visites de terrain.



Pistes pour la poursuite de l'initiative PARM au Niger¹⁴³

- Soutenir la réalisation de l'étude de faisabilité d'un fonds « calamité agricole », permettant aux agriculteurs de pouvoir rembourser les crédits en cas de choc de production touchant toute une zone de production. Cette étude permettrait d'évaluer la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'un tel outil ; il s'agirait notamment d'examiner i) le degré de complémentarité avec les autres outils prévus par la Facilité 1 du FISAN (en particulier le mécanisme de garantie du crédit), ii) le mode de gouvernance et iii) les montants nécessaires et les sources de financement .
- Appuyer la réalisation d'une étude qui traiterait des mécanismes permettant d'adapter les conditions d'octroi de crédit en fonction de la situation économique des agriculteurs et des éleveurs. En lien avec la seconde piste tracée à la fin du chapitre 1 (voir ci-dessus, section 1.4), il s'agirait d'examiner la faisabilité de conditions de crédit « douces » (via la bonification des intérêts, par exemple) pour les ménages de la catégorie des « moyens » qui, ayant bénéficié de transferts monétaires réguliers, ont consolidé leur résilience sans pour autant être en mesure d'être éligible à un crédit aux conditions du marché.
- Accompagner le suivi/évaluation des expérimentations en cours relatives au couplage entre le crédit et la subvention, en accordant une attention particulière à l'extension de ces initiatives à l'agriculture pluviale¹⁴⁴, d'une part, et à l'élevage¹⁴⁵, d'autre part.
- Approfondir le rôle des titres fonciers dans l'amélioration de l'accès aux services financiers en milieu rural.

143 Ces pistes d'action sont présentées par ordre de priorité décroissante.

144 Pour le financement, par exemple, de l'achat de semences sélectionnées ou de fertilisants.

145 Pour le financement, par exemple, de l'achat d'animaux sélectionnés (bovins), de la construction de bâtiments (aviculture) ou d'équipements de stockage et transformation (lait).



4. Gestion des risques liés à l'accès aux marchés

4.1. Problématique générale

Cadrage théorique

Il existe aujourd'hui un consensus assez large, parmi les chercheurs et les décideurs politiques, pour considérer que l'un des objectifs principaux de l'action publique dans le secteur agricole des pays en développement doit être la réduction des aléas qui pèsent sur les systèmes d'activités des ménages, tout particulièrement les petits producteurs. En raison de la faiblesse de leurs revenus, ces ménages sont fortement averses au risque. S'ils ne disposent d'aucun dispositif, privé, collectif ou public, de réduction des fluctuations de leurs revenus, les petits producteurs vont limiter leurs investissements dans l'agriculture et privilégier l'autoconsommation, ce qui contribuera à accroître la volatilité des prix agricoles sur les marchés nationaux. En cas de choc (rupture d'approvisionnement ou hausse des prix par exemple), les ménages ruraux acheteurs nets (ainsi que les ménages urbains) peuvent être amenés à réduire leur consommation alimentaire, altérant ainsi leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Lorsque les mécanismes de marché (contrats à termes, assurances récoltes, instruments de crédits, mutuelles de santé, ...) sont en mesure de couvrir l'intégralité des risques auxquels les ménages sont confrontés, alors l'équilibre de marché est optimal et l'intervention publique n'est pas nécessaire. Dans le cas contraire, la puissance publique peut intervenir de deux manières : d'une part, en développant des filets de sécurité sociaux qui couvrent les populations vulnérables (qui n'ont pas les moyens d'accéder aux instruments privés de couverture du risque) ainsi que les risques « catastrophiques » et « systémiques » ; d'autre part, en agissant de manière à réduire l'occurrence de certains risques, notamment le risque prix. Dans ce dernier cas, la gamme des interventions possibles est assez vaste : financement des infrastructures nécessaires à la facilitation du commerce ; soutien au stockage privé ; mesure de politique commerciale visant à agir directement sur le niveau des prix (mesures tarifaires et non tarifaires, administration des prix intérieurs, régulation du volume de l'offre, ...) ; réduction des taxes illicites ; mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce régionale ; ...

La question des risques de marché au Niger

Au Niger, comme dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, l'accès des petits producteurs à un marché suffisamment rémunérateur est vital pour ceux-ci, car ils sont de plus en plus dépendants des marchés pour leur propre consommation, notamment de produits alimentaires et particulièrement de céréales. D'autre part, l'ouverture internationale des marchés agricoles et une demande croissante des consommateurs, qui tend à se segmenter et à s'orienter vers des produits de meilleure qualité, conjuguée à la faiblesse de l'organisation des filières et à la baisse des interventions publiques ont induit, au Niger comme dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, une production agricole insuffisante en quantité, prix et qualité, pour répondre à la demande croissante des consommateurs, notamment urbains. Appuyer l'accès au marché pour les petits producteurs est donc un enjeu fondamental, à la fois en termes de développement économique et de sécurité alimentaire. Pour une efficacité maximale de l'action publique ou collective, il s'agit d'intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la commercialisation en passant par la transformation.

Les principaux risques liés aux marchés répertoriés au Niger¹⁴⁶ sont les suivants :

- Risques prix, qui comprennent :
 - La volatilité interannuelle. L'étude réalisée par la Banque mondiale en 2013¹⁴⁷ met en évidence, à partir de l'analyse des séries de prix au cours de la période 1980-2011, que ce risque n'est pas très important pour les agriculteurs nigériens. Cependant, cette analyse n'a pris en compte que les épisodes de baisse des prix des produits vendus par les agriculteurs. Or, une large fraction des agriculteurs et, plus encore, des éleveurs nigériens achètent la majorité de leur alimentation sur les marchés¹⁴⁸. Les épisodes de flambées des prix constituent donc également un événement aux conséquences négatives à prendre en compte dans la typologie des risques agricoles.

146 Voir présentation exhaustive de l'ensemble des risques agricoles dans le chapitre 1 du présent rapport.

147 Banque Mondiale, Evaluation des risques du secteur agricole au Niger : de la réaction aux crises à la gestion des risques à long terme. Janvier 2013.

148 Voir données chiffrées ci-dessous, section 3.2.1

- **Fluctuations intra-annuelles (ou saisonnières).** La baisse des prix au moment de la récolte, suivie d'une hausse continue jusqu'à la prochaine récolte, est l'une des caractéristiques habituelles des économies agricoles. L'existence de cette fluctuation ne constitue pas en elle-même un risque. En revanche, le bradage de la production au moment de la récolte (pour satisfaire des besoins monétaires immédiats) et la flambée des prix au moment de la soudure (qui se produit en année de sécheresse ou autre choc de production) représentent des risques importants, principalement pour les producteurs de céréales. Dans le cas des produits maraîchers, périssables, le principal risque prix réside dans un effondrement des prix en raison d'un manque d'étalement de la production et, en conséquence, d'un engorgement des marchés.
- **Risques de commercialisation (hors prix),** qui comprennent notamment : la dégradation des denrées stockées avant leur mise en marché ; les asymétries d'information (entre commerçants et producteurs) sur les caractéristiques de la demande finale (qualité recherchée, niveau de prix dans les marchés de gros ou de consommation, ...) ; un ciblage insuffisant (dans le temps et dans l'espace) des interventions publiques (telles que les ventes à prix modéré) visant l'atténuation de l'insécurité alimentaire conjoncturelle.

Plan du chapitre

Le présent chapitre présente tout d'abord quelques caractéristiques des marchés agricoles au Niger (section 3.2) ; puis, à partir de quelques entretiens conduits auprès d'OPA dans les régions de Tillabéry et Dosso, il présente certaines initiatives prises par ces organisations pour atténuer les risques liés aux marchés (section 3.3)¹⁴⁹ ; enfin, il expose les mesures de politique publique d'atténuation des risques de marché ou d'adaptation à ceux-ci (section 3.4)¹⁵⁰.

4.2. Quelques caractéristiques des marchés agricoles au Niger

4.2.1. Des ménages ruraux de plus en plus insérés au marché

a. Le poids des marchés dans les sources de revenu et dans la consommation alimentaire

Il est souvent d'usage de penser que l'agriculteur nigérien vit essentiellement en autarcie, consommant sa propre production et n'ayant recours au marché qu'en marge de cette autoconsommation, soit pour acquérir des biens qu'il ne produit pas, soit pour satisfaire les besoins alimentaires de son foyer en fin de période de soudure, une fois sa propre production entièrement consommée.

Une série de travaux récents montrent que cette image appartient désormais au passé. Ainsi la synthèse des études « analyse économique des ménages » (AEM ou HEA en anglais) réalisé par Save the Children en 2009 souligne que « *Contrairement à ce que l'on peut penser, la plupart des ménages ruraux du Niger, et plus particulièrement les plus pauvres, ne correspondent pas au stéréotype de petits fermiers qui dépendent de leurs récoltes et de leurs stocks de nourriture pour survivre. Pour la majeure partie de l'année, leur sécurité alimentaire dépend de leur capacité d'acheter de la nourriture sur les marchés tous les jours ou toutes les semaines, et ensuite sur la capacité de gagner suffisamment d'argent pour couvrir le coût de la nourriture. Pour tous les groupes socioéconomiques dans toutes les zones d'économie alimentaire étudiées, l'économie des ménages se caractérise par une forte dépendance vis-à-vis des marchés et des échanges en argent liquide. L'un dans l'autre, ce sont les sources de cet argent liquide qui distinguent les ménages pauvres des ménages riches : en général, les ménages riches obtiennent leur argent par la vente de leurs produits et par le commerce, tandis que les ménages pauvres gagnent leur vie principalement en travaillant pour d'autres personnes ou en fournissant des services.* »¹⁵¹

149 Ces initiatives portées par des OPA correspondent à ce que l'on peut appeler des instruments collectifs de gestion des risques de marché.

150 Pour rappel, actuellement au Niger, il n'existe pas de mécanisme privé de gestion du risque prix.

151 Save the Children UK, Comprendre l'économie des ménages ruraux au Niger. 2009.

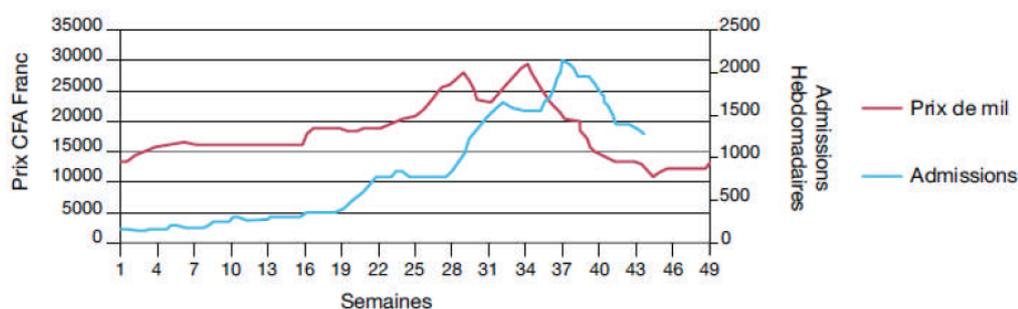
Une autre étude, réalisée récemment par AFRISTAT, le CIRAD et l'AFD¹⁵² dans l'ensemble des pays de la CEDEAO, montre que les ménages ruraux dépendent en moyenne à plus de 50% du marché pour leur approvisionnement en produits alimentaires (alors que les ménages urbains le sont à plus de 90%). Cela est le cas pour le Niger. Les auteurs de l'étude attribuent cet état de fait à trois phénomènes complémentaires :

- Une « urbanisation par le bas », le milieu rural ne comprenant plus seulement des familles d'agriculteurs. Cette complexification et cette densification accompagne le développement de bourgs secondaires, voire de petites villes, encore intégrés dans le secteur rural. La population de ces bourgs exerce en partie des activités non agricoles et recourt donc au marché pour s'approvisionner.
- Les agriculteurs vendent une partie de leur production, que celle-ci soit destinée au marché international (coton, café, cacao, etc.) ou au marché intérieur (céréales, racines et tubercules, animaux, huiles, condiments, fruits, légumes, etc.).
- Nombre de ruraux bénéficient de plus de transferts sociaux de la part de membres de leurs famille émigrés en ville ou à l'étranger¹⁵³. Avec ces revenus et ces transferts, les ruraux achètent une partie désormais importante de leur nourriture.

Ce poids du marché dans la consommation alimentaire des ruraux a une conséquence importante : la sécurité alimentaire en milieu rural, c'est-à-dire là où elle reste majoritairement la plus critique, n'est plus seulement déterminée par les niveaux de production alimentaire. Elle est désormais également largement déterminée par le pouvoir d'achat des ruraux, lui-même dépendant du prix des aliments et des sources de revenus des ruraux : bien sûr les prix des produits agricoles qu'ils vendent, mais aussi les transferts sociaux dont ils bénéficient.

Le graphique ci-dessous illustre bien l'impact de la hausse des prix des produits de base sur la sécurité alimentaire des populations. L'effet légèrement décalé dans le temps de la hausse du prix du mil sur le taux de malnutrition infantile, traduit par le nombre d'admission dans les CRENI durant la crise de 2005, est de fait particulièrement net. En effet, l'un des principaux enseignements de la crise de 2005 a été la prise de conscience que l'évolution des prix de marché jouait un rôle prépondérant dans l'intensité d'une crise alimentaire.

Figure 3 : Evolution du prix du mil et des admissions des enfants malnutris à Maradi en 2005



Source : MSF France, Humanitarian Exchange, N°33, Mars 2006, p.21 (in Blein, 2013)

Ces éléments sont confirmés par les enquêtes « vulnérabilité » du PAM, qui mettent en évidence le très fort recours au marché en période de soudure, avoisinant les 80%, pour assurer l'alimentation au sein des ménages, et ce quelle que soit leur niveau de richesse (voir figure ci-dessous). Ces chiffres sont cohérents avec les résultats de l'enquête AFRISTAT-CIRAD-AFD.

152 Bricas, Tchamba et Martin, Consommation et marchés alimentaires en Afrique de l'Ouest et Centrale : vers plus de dépendance ?, février 2015.

153 Cf. LOSCH Bruno, FREGUIN-GRESH Sandrine, WHITE Eric Thomas, Structural transformation and rural change revisited, World Bank (Africa Development Forum), 2012, XXIV.

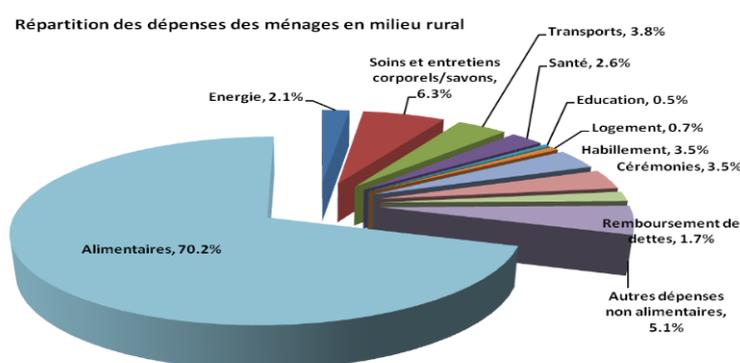
Figure 4 : Source des aliments consommés par les ménages (% des aliments qui provient de la source)

Classe d'insécurité alimentaire	Propre production	Achat	Chasse et cueillette	Dons/Zakat	Troc	Aide	Emprunt	Autre	Total
Severe	7.6	80.9	5.1	2.4	1.9	1.1	0.9	0.1	100
Moderee	11.1	81.2	3.7	1.3	1.8	0.6	0.2	0.1	100
A risque	10.7	82.5	3.1	0.8	2.5	0.3	0.1	0.1	100
Securite alimentaire	16.5	78.1	3.3	0.5	1.3	0.2	0.1	0.1	100
Quintile1 indice de richesse	9.4	78.4	4.7	2.7	2.2	1.7	0.7	0.1	100
Quintile2 indice de richesse	10.9	79.6	4.6	1.3	2.6	0.6	0.3	0.1	100
Quintile3 indice de richesse	11.8	81.1	3.6	0.9	2.0	0.2	0.3	0.0	100
Quintile4 indice de richesse	11.6	82.1	3.1	0.9	2.0	0.1	0.2	0.1	100
Quintile5 indice de richesse	11.7	83.9	2.6	0.5	1.1	0.2	0.1	0.1	100
Total	11.1	81.1	3.7	1.2	2.0	0.5	0.3	0.1	100

Source : PAM, Choc et vulnérabilité au Niger. Analyse des données secondaires. Octobre 2010

b. Le poids de l'alimentation dans les dépenses alimentaires des ménages

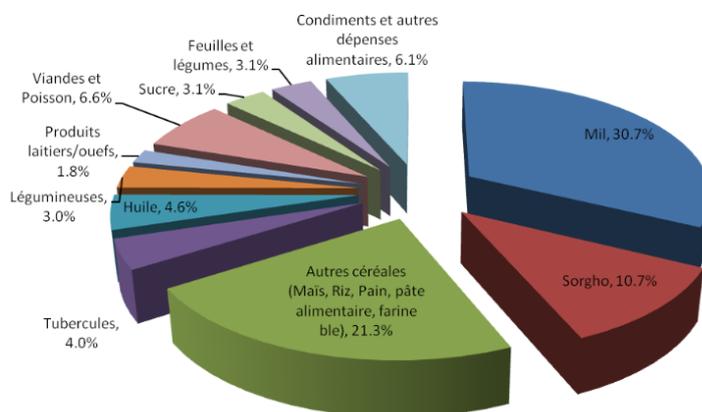
L'enquête du PAM (2010) met en évidence, de même que les enquêtes HEA, le fait que les dépenses alimentaires représentent de très loin le plus gros poste de dépenses des ménages ruraux, à savoir plus de 70% (voir figure ci-dessous).

Figure 5 : Répartition des dépenses des ménages en milieu rural


Source : PAM, Choc et vulnérabilité au Niger. Analyse des données secondaires. Octobre 2010

Enfin, le constat des enquêtes HEA, selon lequel les céréales représentent le poste le plus important des dépenses des ménages (plus de 60%), est également confirmé par les travaux du PAM, qui mettent également en évidence le fait que parmi les céréales, ce sont les céréales locales, mil et le sorgho, qui occupent la part prépondérante soit 40% des dépenses alimentaires des ménages (voir figure ci-dessous). Les évolutions, voir l'anticipation (cf. infra les travaux du CERDI) des marchés du mil et du sorgho sont donc des facteurs fondamentaux en termes de suivi de la sécurité alimentaire des ménages.

Figure 6 : Répartition des dépenses alimentaires en milieu rural



Source : PAM, Choc et vulnérabilité au Niger. Analyse des données secondaires. Octobre 2010

c. Le développement du marché intérieur

Un autre résultat de l'étude AFRISTAT/CIRAD/AFD a trait au développement du marché intérieur, notamment rural et pas seulement urbain, qui est désormais la source principale de débouchés pour les produits agricoles, que ce soit les produits de rente ou les produits vivriers commercialisés. Ainsi, « *alors qu'à l'époque coloniale les produits de rente étaient constitués d'aliments destinés à l'exportation, les produits dit «vivriers» étant essentiellement autoconsommés, la situation est aujourd'hui totalement différente. Le marché alimentaire intérieur, tant urbain que rural, représente un débouché très supérieur à celui du marché international. Même si une partie de ce marché est fournie par des produits importés d'autres continents, il est aujourd'hui le principal moteur du développement agricole. Il est devenu désormais dépassé de parler de produits vivriers, au sens colonial du terme, et de les opposer aux cultures de rente ou cultures commerciales, comme si les secondes menaçaient de concurrencer les premières et donc menaçaient la sécurité alimentaire. Les cultures alimentaires sont devenues des cultures commerciales comme en témoigne l'importance de ces produits dans les dépenses des ménages. Leur vente fournit des revenus aux agriculteurs et à tous les opérateurs des filières de commercialisation, transformation et distribution, revenus désormais bien supérieurs à ceux fournis par les débouchés à l'exportation* »¹⁵⁴.

Cet état de fait implique donc que le fonctionnement des marchés, l'analyse des flux commerciaux et des dynamiques commerciales nationales ou régionales, revêt dorénavant une importance fondamentale. La seule réflexion en termes de bilan céréaliers et de volume de production alimentaire ne suffit plus pour saisir et comprendre les enjeux de sécurité alimentaire des populations. La traduction politique de ces enjeux uniquement en termes d'objectif d'autosuffisance alimentaire semble tenir insuffisamment compte de ce rapide développement du commerce des produits agricoles.

4.2.2. Céréales : structuration des marchés, flux commerciaux et formation des prix¹⁵⁵

a. Typologie des marchés céréaliers

Le SIMA nigérien classe les marchés du pays en quatre catégories : les marchés de collecte, les marchés de regroupement, les marchés de consommation et les marchés frontaliers. Les marchés de collecte sont

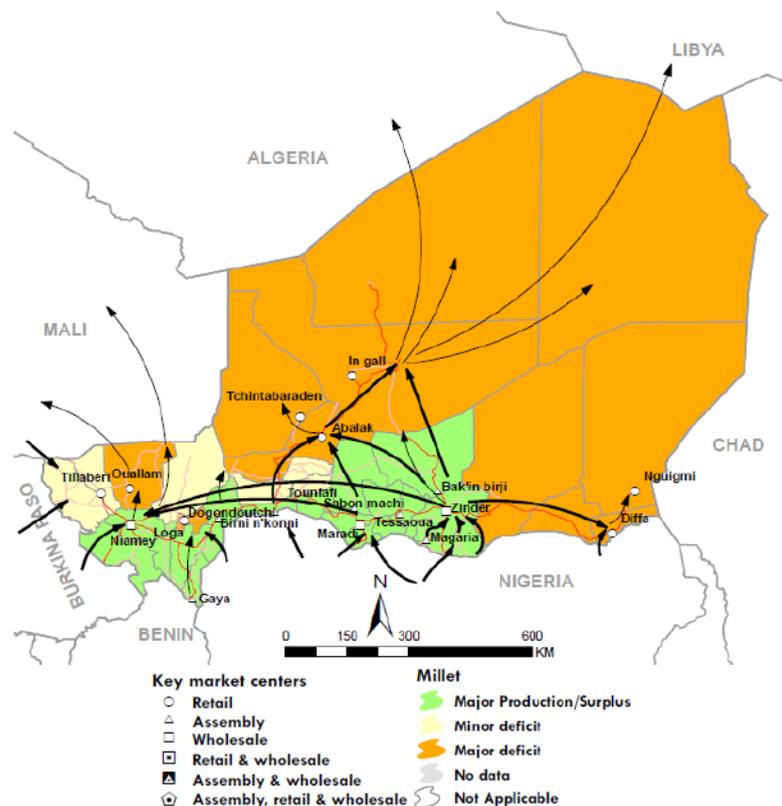
¹⁵⁴ Bricas et al., op. cit., 2015.

¹⁵⁵ Pour l'essentiel, cette section s'appuie sur : Araujo-Bonjean C., Brunelin S. et Simonet C., « Prévenir les crises alimentaires au Sahel : des indicateurs basés sur les prix de marché », CERDI, Agence Française de Développement, juin 2010, 134p.

généralement des marchés ruraux situés en zone de production. Les produits présents sur ces marchés proviennent de localités voisines et les vendeurs sont essentiellement les producteurs ou les collecteurs primaires résidant dans ces localités. Les marchés de regroupement sont ceux où sont rassemblés les produits collectés avant leur transfert vers les autres marchés. Ils sont situés dans les centres urbains ou ruraux, en zone de production. La saisonnalité de l'offre est moins marquée que dans les marchés de collecte, car ces marchés disposent de magasins de stockage gérés par des commerçants locaux. Les marchés de consommation se situent dans les grands centres urbains et dans les centres déficitaires en zone rurale comme dans l'Est, le Nord et le Centre du pays. Ces marchés polarisent l'essentiel des flux et, en raison de l'existence d'infrastructures de stockage mieux adaptées, permettent un meilleur étalement de l'offre dans le temps. Les marchés frontaliers servent de relais nationaux aux circuits transfrontaliers de commercialisation. Leur activité dépend en grande partie du déroulement de la campagne agricole au Niger et dans les pays voisins, ainsi que d'autres facteurs liés aux politiques commerciales des différents pays.

Il faut noter que la typologie des marchés n'est pas figée. La classification d'un marché varie en fonction de l'état de la campagne. Un marché de collecte peut se transformer, pour une ou deux années, en marché de regroupement ou, à l'opposé, en marché de consommation de zone rurale. La typologie qui sert de base à l'analyse des marchés est donc une donnée changeante, qui évolue au gré des années en fonction de l'état des récoltes.

Figure 7 : Carte des principaux flux de mil



Source : FEWS NET, Niger Food Security Brief, mai 2014



b. Mouvements de productions agricoles des bassins de productions aux marchés finaux

Les principaux marchés céréaliers extérieurs sur lesquels s'approvisionnent traditionnellement les commerçants nigériens sont les marchés voisins du Nigeria (Dawanau, Jibia, etc.) et du Bénin (Malanville). Les importations de céréales provenant du Burkina Faso et du Mali à destination de Niamey et des villes de l'Ouest du Niger suivent des circuits d'approvisionnement relativement récents. Cependant, les circuits d'approvisionnement du Niger en céréales du Burkina Faso tendent déjà à se pérenniser. Il faut souligner également que le Burkina Faso est un pays de transit pour le maïs provenant du Ghana et destiné au Niger.

Les circuits commerciaux à travers lesquels s'effectuent la collecte et la distribution des céréales sèches (mil, sorgho) débutent principalement dans les zones de production de Maradi et de Zinder, d'après les analyses du SIMA. Les produits sont collectés et regroupés à Maradi puis transférés vers les marchés de Niamey, Agadez et Tahoua. A partir de Niamey, des circuits de distribution plus courts assurent l'approvisionnement des marchés de Tillabéri, Ouallam et Téra. La région Ouest est aussi une région d'approvisionnement en mil pour Niamey. Ainsi, du mil provenant du Burkina Faso est acheminé vers Niamey et l'Ouest du Niger, tandis que des circuits de commercialisation reliant certains marchés de collecte de l'Ouest aux régions frontalières du Mali s'animent occasionnellement dans les deux sens. Par ailleurs, une grande partie du mil consommé au Niger est importée du Nigeria.

La production nigérienne de maïs étant très faible, la consommation nationale est essentiellement assurée par des importations en provenance du Bénin et du Nigeria. Le maïs transite par les marchés frontaliers avant d'approvisionner les villes de l'Ouest, dont Niamey. Le maïs originaire du Bénin est acheminé dans les marchés de Filingué, Gaya, Dosso, Mokko, Loga et Balléyara via Malanville. Le maïs en provenance du Nigeria est distribué au Niger à travers plusieurs circuits : un long circuit débouchant sur Niamey dans le sens Sud - Ouest, un long circuit Sud - Nord vers Agadez et trois circuits plus courts en direction de Maradi, Zinder et Konni. A partir de Zinder et de Maradi, le maïs importé du Nigeria ravitaille les régions de Tahoua et d'Agadez.

c. Dynamique spatiale des prix

Marchés du mil :

Les prix moyens du mil relevés à N'Guigmi sont les plus élevés, alors que ceux sur les marchés de Diffa et Goudoumaria sont dans la moyenne nationale. De même, pour le maïs, les auteurs soulignent que le prix moyen du marché de Gaya est le plus bas relevé, alors que le prix à Dosso est parmi les plus élevés. Ces différences ont trait à la fois aux coûts de transports à partir des zones de production, mais également à la pression sur les prix exercée par une forte demande en zone déficitaire. Ainsi, deux marchés se distinguent par des prix plus élevés que la moyenne : Tillabéri et N'Guigmi, situés dans deux régions déficitaires en céréales et où le risque d'insécurité alimentaire est élevé ; alors que les prix les plus bas sont enregistrés à Maradi et Zinder, deux marchés situés au cœur des principales zones de production.

En ce qui concerne l'intégration des marchés, deux marchés, Gaya et Maradi, peuvent être considérés comme « leader » dans la formation des prix au Niger, c'est-à-dire que les prix que l'on y constate conditionnent le niveau des prix d'un grand nombre d'autres marchés. A l'opposé, d'autres marchés (Goudoumaria, Dosso, Dogondoutchi, Gouré, et surtout N'Guigmi) apparaissent mal intégrés. Cette situation découle à la fois de coûts de transaction élevés (au premier rang desquels les coûts de transport) et de la faiblesse de la demande dans des zones où les revenus sont bas.

La « résilience », à savoir la capacité d'un marché à absorber les chocs de prix, est très variable selon les localités. Le marché de Gaya présente une « résilience » élevée, en raison de sa connexion avec les marchés du Bénin, alors que celle du marché de N'Guigmi s'avère faible, ce marché étant particulièrement isolé géographiquement. Enfin, des chocs émanant des marchés identifiés comme leaders, tels que Gaya et Maradi, affectent durablement les autres marchés.

Marchés du maïs :

Dans le cas du maïs, les prix sont bas dans les zones de production de Maradi et Zinder, et relativement bas à Gaya et Konni, marchés frontaliers par où transitent les céréales importées. En revanche, les prix sont supérieurs à la moyenne nationale dans les régions déficitaires d'Agadez, Diffa et une grande partie du département de Tahoua.

Comme pour le mil, les marchés de Gaya et Maradi exercent une influence déterminante dans la formation des prix au Niger. Par ailleurs, les évolutions du prix international du maïs ont un faible impact sur les marchés nigériens, sauf pour celui de Birni N'Konni, mal intégré aux autres marchés. Cela laisse à penser que ce sont les évolutions du prix des céréales locales, au premier rang desquelles le mil, qui déterminent essentiellement le niveau des prix des céréales sur les marchés nigériens, par effet de substitution entre céréales.

d. Dynamique temporelle des prix

Déficits majeurs de production et chocs sur les marchés :

Au cours de la période étudiée (1990 – 2008), le Niger a été touché par quatre crises majeures, ayant affecté les prix du mil et du maïs. L'analyse des données de production et de prix montre, sans surprise, que l'augmentation du prix du mil, au niveau régional et national, est liée à des chutes importantes et généralisées de production au niveau régional. Ceci est très net pour les crises majeures de 1998, 2001 et 2002. La crise de 2005 n'est pas due à une chute généralisée de la production au niveau régional, car seule la production de mil au Niger avait véritablement baissé, mais à un mauvais fonctionnement des marchés au niveau régional (voir encadré ci-dessous).

Encadré 2 : Le jeu des marchés dans la crise de 2005¹⁵⁶

Au niveau international : des sources d'approvisionnement régionales déficientes

Le niveau élevé des prix en début de campagne est expliqué par l'offre limitée de céréales mise sur le marché par les producteurs (en particulier de la part des petits producteurs acheteurs nets). La poursuite de la tension sur les prix s'explique par une demande soutenue (notamment par les appels d'offre et les achats des banques de céréales[†]) et surtout par le très faible niveau des importations des pays voisins en raison de prix élevés au Nigeria en premier lieu, mais aussi chez les autres fournisseurs habituels du Niger. Les importations ont également été freinées par les mesures d'interdiction de sortie des céréales prises par le Burkina et le Mali en dépit de la réglementation de l'UEMOA. Ainsi, la soupape pour la sécurité alimentaire du Niger que constituent habituellement les importations de céréales des pays voisins n'a pas fonctionné.

Un marché impitoyable et des filets de sécurité insuffisants

Contrairement à une époque révolue où le stockage pluriannuel de céréales était la forme la plus répandue de gestion du risque, l'accentuation de la part de céréales commercialisée au moment des récoltes fait que les paysans sont davantage dépendants du marché pour leur approvisionnement. Ce phénomène fragilise les économies des ménages en cas de hausse des prix. A quantité achetée constante, un ménage a ainsi dépensé 40 % de plus pour se procurer du mil entre janvier et août 2005 par rapport à la moyenne des 5 dernières années ; dans la région de Tahoua, les dépenses supplémentaires se sont élevées à 50 % (moyenne régionale). Outre le renchérissement des prix des céréales et la baisse des cours du bétail, les **mécanismes de l'offre et la demande** ont joué à plein en défaveur des ménages précaires. La concurrence sur la main d'œuvre salariée a tiré les rémunérations à la baisse, le nombre de requérants à l'entraide a découragé les mieux nantis, la profusion des sollicitations de prêts a amené les commerçants à répondre aux plus solvables, les multiples propositions de mise en gage ou de vente des champs ont fait baisser les prix habituels, etc. Bref, dans un contexte de mesures de politiques commerciales inadaptées (fermeture des frontières), on a assisté au fonctionnement impitoyable des lois du marché sans filets de sécurité pour les plus faibles. **Les ventes à prix modéré** n'ont eu qu'un impact limité compte tenu des faibles quantités à laquelle les ménages pouvaient prétendre.

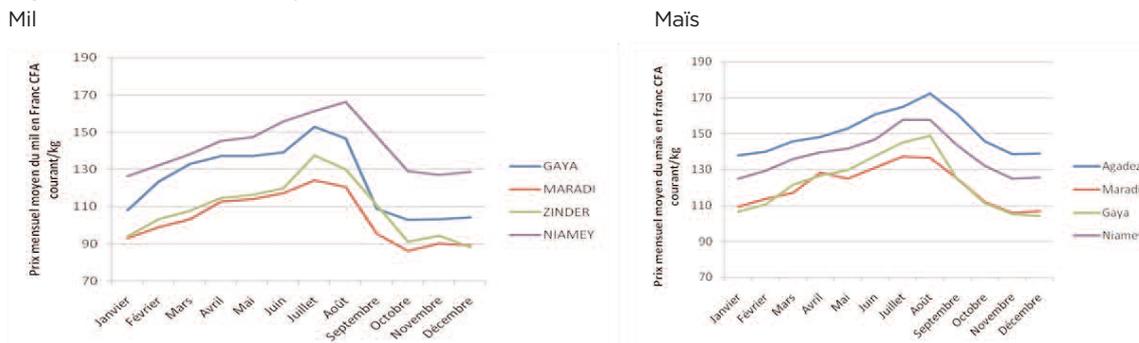
[†] Banque de céréales : mécanisme de stockage collectif et de proximité (au niveau villageois en général) visant une amélioration de la sécurité alimentaire en période de soudure. Les modalités de fonctionnement des banques de céréales sont très diverses. Certaines pratiquent le warrantage, en partenariat avec une institution de microfinance.

156 IRAM, Enseignement de la crise du Niger de 2005, MAE, DGCID, Juin 2007.

Variations intra-annuelles des prix

En termes de variations saisonnières, le prix du mil baisse significativement au mois de septembre avec l'arrivée de la nouvelle récolte. Les prix continuent à baisser jusqu'en novembre, mois qui marque le point le plus bas de l'année. Les prix du mil augmentent ensuite progressivement à partir de décembre ; ils sont à leur maximum au mois d'août qui marque la fin de la période de soudure (voir figure ci-dessous). Si tous les marchés ont un profil saisonnier bien marqué, on observe des différences sensibles dans le point de retournement des prix, en fin de soudure¹⁵⁷.

Figure 8 : Prix mensuels moyens du mil et du maïs (1990 - 2008)



Source : CERDI, « Prévenir les crises alimentaires au Sahel : des indicateurs basés sur les prix de marché »

Concernant le maïs, l'amplitude des fluctuations saisonnières des prix du maïs est moins marquée que pour le mil (voir figure ci-dessus). Le maïs étant une céréale importée, les importations exercent un effet de lissage sur les fluctuations liées au cycle de production. De plus, le Niger ne produit qu'une faible quantité de maïs. Comme pour le mil, le prix du maïs commence à baisser dès le mois d'août sur le marché de Maradi, et à partir de septembre sur les autres marchés. Les prix sont au plus bas en novembre ou décembre selon les marchés. D'une façon générale, contrairement au mil, le profil de variation saisonnière des prix présente peu de différences selon les marchés.

e. Indicateurs d'alerte

A partir de l'ensemble des caractéristiques du fonctionnement des marchés, l'étude du CERDI préconise la construction d'indicateurs d'alerte au niveau régional permettant d'anticiper plusieurs mois à l'avance, sur la base d'une analyse des prix des marchés nationaux et internationaux¹⁵⁸, l'occurrence de crises majeures. Il est recommandé d'apporter une attention particulière au suivi des marchés dit « leaders », c'est-à-dire dont les évolutions ont un impact avancé sur la configuration des autres marchés. Au Niger, ce sont Maradi et Gaya qui sont les marchés clef.

Par ailleurs, il existe une corrélation importante des marchés, qui a d'ailleurs tendance à se renforcer au fil du temps, d'une part entre les pays de la sous-région, qui traduit à la fois la simultanéité (covariance) des chocs de production, mais également la diffusion des chocs à travers le jeu du commerce transfrontalier (cf. infra). D'autre part, les marchés du mil et celui du maïs sont également fortement corrélés, les chocs internationaux (2008) sur le marché du maïs se répercutant sur le prix du mil, et inversement les prix du maïs sur les marchés nationaux présentant les mêmes évolutions que ceux du mil.

Sur la base de ces constats, l'étude conclut à l'intérêt de mettre en place un dispositif régional d'alerte basé sur l'évolution des prix, complémentaires des dispositifs déjà existant, essentiellement basés sur le suivi de la production : « ... la mise en commun de l'information sur les marchés de chaque pays et le traitement centralisé de cette information permettra, d'une part, d'exploiter des économies d'échelle dans la gestion du dispositif (calcul des indicateurs) et, d'autre part, d'accroître l'efficacité du système de prévention pour un pays donné, en exploitant l'information provenant des autres pays. Ainsi, par exemple, la détection « d'anomalies » en début de campagne sur les marchés nigériens, notamment les marchés frontaliers du Nigéria, « en avance » par rapport aux marchés des autres pays du fait d'un calendrier des cultures plus précoce, doit amener à alerter non seulement les autorités nigériennes mais aussi celles des pays voisins. »¹⁵⁹

¹⁵⁷ Voir données détaillées en annexe 3-B.

¹⁵⁸ En utilisant les données collectées et publiées par le SIM du Niger et par les SIM des pays voisins.

¹⁵⁹ Arraújo et al, op. cit., 2010.

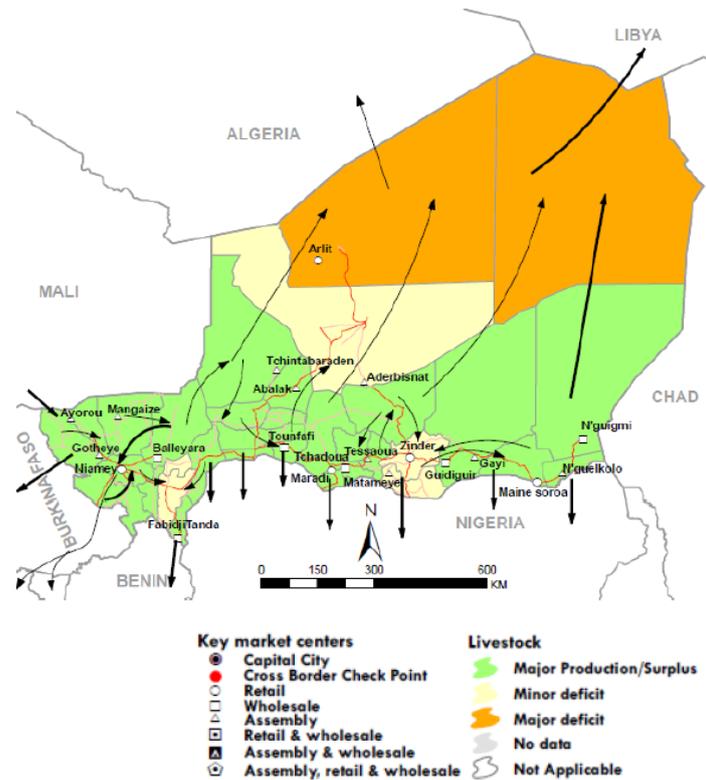
4.2.3. Bétail : flux commerciaux et formation des prix¹⁶⁰

Le bétail constitue le deuxième poste de recettes d'exportation du Niger (après l'uranium) ; la vente d'animaux représente environ les deux-tiers des sources de revenus des ménages agricoles. Le Nigeria est la destination de 90% des exportations de bétail nigérien ; les animaux sont acheminés soit par camion soit à pied (ils traversent alors la frontière en dehors des postes douaniers). Les autres flux sont en direction de la Côte d'Ivoire et du Ghana et concernent principalement des petits ruminants.

Les principaux marchés de gros du Niger sont situés le long de la frontière avec le Nigeria (voir carte ci-après) ; à partir de ces marchés, les animaux sont expédiés vers des marchés d'exportation du Nord Nigeria (Jibia) ou des marchés de consommation dans le sud du pays (Lagos, Ilorin, Ibadan, Port-Harcourt, ...).

Afin de faciliter la circulation des animaux d'un pays à l'autre (et à l'intérieur de chaque pays), les Etats d'Afrique de l'Ouest ont adopté des législations, au niveau national et à celui de la CEDEAO¹⁶¹. En dépit de ces avancées législatives, la mobilité transfrontalière des troupeaux reste confrontée à des contraintes importantes, en particulier l'annexion des couloirs de transhumance par l'agriculture, les tracasseries administratives et la multiplicité des taxes, formelles et informelles¹⁶².

Figure 9 : Carte des flux de bétail



Source : FEWS NET, Niger Food Security Brief, mai 2014

En général, les commerçants nigériens se rendent sur les marchés du Niger pour acheter des animaux et vendre des céréales. Le « pouvoir d'achat » des éleveurs, exprimé à travers le rapport entre le prix des animaux et celui des céréales, est très fluctuant au cours de l'année. Il est nettement plus faible durant la période de soudure que durant la période qui suit la récolte des céréales (voir graphique ci-dessous). Lorsque les pâturages de la zone pastorale

¹⁶⁰ Cette section s'appuie principalement sur : i) FEWS NET, Niger Food Security Brief, May 2014 ; ii) Bonnet B., Onibon P. et Guibert B., Programme régional d'investissement en faveur du développement de l'élevage dans les pays côtiers (PRIDEC). Proposition d'identification par les réseaux ROPPA, APESS et RBM. Mai 2015.

¹⁶¹ En particulier Décision A/Dec.5/10/98 de la CEDEAO.

¹⁶² À titre d'illustration, le montant cumulé des dépenses supportées par un transhumant burkinabé sur les itinéraires situés au Burkina Faso s'élève à 15.300.000 francs CFA (taxes d'entrée, de pâturage, d'abreuvement et diverses amendes). Enquête du RBM, citée par Bonnet et al., 2015, op. cit.

connaissent un déficit de production (sécheresse), la période de soudure qui suit est particulièrement difficile pour les éleveurs : à cette période, nombre d'éleveurs cherchent à vendre leurs animaux avant que ceux-ci ne soient trop faibles et c'est le moment de l'année où les prix des céréales sont les plus élevés. Ces difficultés peuvent être accentuées par une mauvaise conjoncture économique au Nigeria, qui contribue à tirer les prix des animaux vers le bas¹⁶³.

Figure 10 : Variation des termes de l'échange 1 bouc contre kg de mil à Abalak



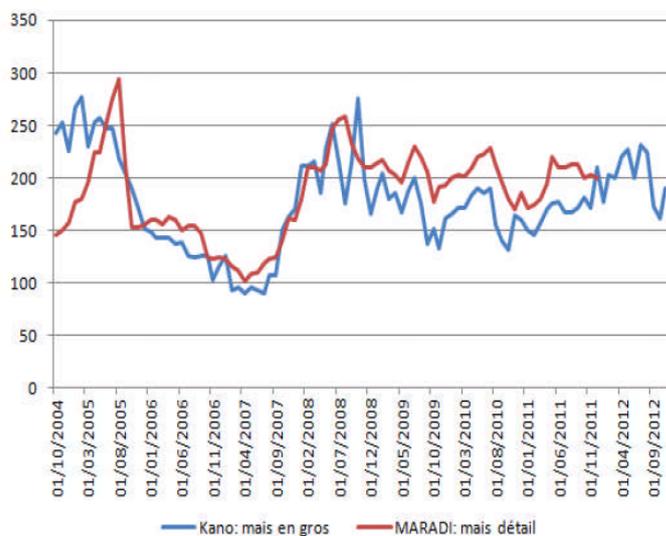
Source : Bulletin Albichir (Analyse approfondie des marchés et de la sécurité alimentaire au Niger) n°66, avril 2015

4.2.4. L'importance des échanges avec les pays voisins¹⁶⁴

a. Le rôle clef du Nigeria dans la formation des prix des produits vivriers au Niger

Si l'étude du CERDI montre que la corrélation du prix du maïs sur les marchés nigériens était faible avec le prix du maïs sur le marché international, d'autres travaux mettent en évidence que le prix du maïs au Niger est en réalité déterminé par le prix du maïs au Nigeria. Cette relation concerne également les prix du sorgho et du mil.

Figure 11 : Prix du kg de maïs à Kano (gros) et Maradi (détail)



Source : Blein R., Commerce régional et sécurité alimentaire au Niger, USAID, 2013

163 C'est le cas par exemple en mai 2016 où la dépréciation de la Naïra fait baisser les prix des animaux sur les marchés nigériens (source : site Few's Net, messages clés, mai 2016).
 164 Cette section s'appuie pour une large part sur : Blein R., Commerce régional et sécurité alimentaire au Niger. USAID, Food across Borders, 2013.

Il existe « une corrélation entre les prix de gros du maïs à Kano (Nigéria) et les prix à la consommation à Maradi (Niger), qui est lui-même un marché leader pour les autres marchés nationaux nigériens. De fait, les prix sont fortement reliés, avec un délai de transmission de 1 mois entre Kano et Maradi et un délai de 3 mois entre Kano et Niamey pour le maïs, et pour le sorgho entre Illéla et Niamey. Compte tenu du poids de la production de mil au Niger, la corrélation entre les prix du Nigéria et du Niger est plus faible mais reste importante »¹⁶⁵. Le Nigéria, qui partage une frontière longue de 1.500 km avec le Niger, représente ainsi un partenaire majeur et incontournable dans la stabilisation des marchés céréaliers du Niger.

b. Entraves au commerce transfrontalier

L'existence de barrières institutionnelles, réglementaires ou normatives au commerce crée des points de fixation de certains comportements opportunistes et pratiques de corruption de la part de certains corps habillés, qui multiplient les points de collecte de taxes illicites (voir figure ci-dessous), prélevées en échange d'un droit de passage qui pourrait être refusé sur le constat d'une infraction : absence de quitus d'exportation ou de certificat sanitaire, mais également charge à l'essieu dépassant le maximum autorisé, etc.

Figure 12 : La multiplication des points de contrôle et des tracasseries routières



Source : CILSS, Tracasseries Routières, Entraves et Obstacles au commerce régional de Produits Agricoles en Afrique de l'Ouest, Décembre 2013

Différentes initiatives (notamment les rapports périodiques du CILSS) exposent ces pratiques au grand jour, ce qui a ponctuellement tendance à les faire diminuer, pour quelques temps. Mais généralement, une fois l'effet d'actualité passé, ces pratiques corruptives se remettent en place ou se déplacent sur d'autres corridors, les différents acteurs de celles-ci (corrompus et corrupteurs) ayant souvent des intérêts communs au maintien de ces pratiques. En effet, si les préleveurs de taxes illicites ont évidemment intérêt à ce que le système perdure (et ce à tous les niveaux des administrations concernées), il en est souvent de même pour les commerçants, qui bénéficient de fait de puissantes protections contre la concurrence d'autres acteurs, formels ou informels, le surcoût liés aux taxes informelles étant par ailleurs répercuté entièrement en aval, sur le consommateur.

c. L'organisation des réseaux commerçants

L'organisation du commerce transfrontalier est finalement rationnelle, adaptée au contexte et très robuste dans la mesure où la plupart de ses acteurs font partie d'un système plus large de réseaux traditionnels, dominé par les grands commerçants :

¹⁶⁵ Blein R., op. cit., 2013.



« Les réseaux traditionnels se sont imposés comme des acteurs incontournables du commerce transfrontalier des céréales. Les plus en vue sont représentés certainement par le réseau Haoussa qui a des ramifications au Nigéria, au Niger, au Nord du Bénin, du Cameroun, du Togo et du Ghana. Ils ont développé de grandes capacités de régulation du marché (collecte précoce des grains, stockage) qui les fait assimiler parfois à des « spéculateurs véreux », voire des « affameurs » des populations par les pouvoirs publics lors des crises alimentaires. Les importateurs de céréales sont généralement trois à quatre négociants dominant chaque marché national, généralement connectés aux grands groupes internationaux dont ils constituent des relais locaux. Très liés aux pouvoirs publics des pays, cette catégorie de commerçant dispose d'une importante assise financière et des infrastructures de stockage, de transport qui leur permettent d'influer notablement sur le fonctionnement du marché local. »¹⁶⁶

Maîtrisant les mécanismes commerciaux, ces grands commerçants ont également leurs propres réseaux d'information, organisés également sur des bases ethniques et familiales. « Leurs pratiques commerciales restent bien souvent traditionnelles, dans la mesure où les contrats sont peu utilisés et l'accès au système bancaire encore limité. Les ventes sont souvent réalisées à crédit ce qui conditionne le niveau des prix. D'après eux les risques de variation de prix sont très importants ainsi que les risques de retard ou de non-paiement. Leurs contraintes majeures sont les problèmes de liquidité et de crédit mais aussi le fret retour. En effet ils doivent, quand ils ont exporté par exemple du maïs, trouver du mil ou un autre produit à importer pour rentabiliser le transport et ne pas conserver trop de liquidité. Les taxes illicites sont totalement intégrées dans leurs coûts de transaction et la gestion des entraves au commerce font partie de leur métier. Leurs réseaux leur permettent de gérer plus ou moins efficacement cette contrainte, contrairement à des acteurs qui seraient nouveaux dans le commerce transfrontalier. »¹⁶⁷

En plus des grands commerçants qui dominent le marché, il existe des « réseaux capillaires » le long des frontières. Ces réseaux, totalement informels, sont le fait de petits commerçants, qui traversent les frontières en transports en commun, en transportant dans les deux sens les produits qui offre des opportunités intéressantes en matière de différentiel de prix. Les volumes ainsi transportés et échangés sont très difficilement quantifiables, mais certainement significatifs.

Enfin, au-delà de ces réseaux traditionnels, de nouveaux acteurs, formalisés, tentent souvent très difficilement d'entrer dans le jeu du commerce international, en tentant de passer les frontières de manière légale. Il existe quelques exemples de coopérative ou de groupements de producteurs, qui réussissent parfois à exporter de petits volumes, mais ces expériences font figure d'exceptions, tant les obstacles sont nombreux, et l'accès à l'information est difficile.

d. La sous-estimation du rôle du commerce régional dans la régulation des marchés nigériens

Le faible taux d'enregistrement des transactions aux frontières inhérent à leur caractère très souvent informel implique une grande difficulté d'appréciation des quantités réellement échangées, tant en termes d'importation que d'exportation. « Les balances commerciales tant avec l'espace CEDEAO qu'avec le reste du monde apparaissent déficitaires. Il y a peu de doutes sur la fiabilité de la balance avec le reste du monde. En revanche il est bien difficile de savoir quelle est la situation exacte avec les autres pays de la région. Tant les exportations de bétail que de produits maraîchers (essentiellement oignons) apparaissent très sous estimées, tout comme le sont les importations, notamment de céréales. »¹⁶⁸ D'après R. Blein, qui se base sur une série de travaux des années 1990 et 2000, la sous-estimation des échanges agricoles entre le Niger et le Nigeria serait de l'ordre de 200 à 300%.

Le volume des importations, en provenance du marché international ou du marché sous-régional, devrait augmenter durant les années agricoles (juillet – juin) marquées par une baisse de la production en raison de la matérialisation d'un risque de production (sécheresse ou autre). Or, selon les données officielles du commerce extérieur, les importations sont relativement stables d'une année sur l'autre : depuis le début des années 2000, elles représentent aux alentours de 10% de la production nationale et ne sont pas significativement plus élevées durant les années de faible production. Ce paradoxe apparent s'explique par le fait i) que les importations

¹⁶⁶ Michigan State University, PRESAO, La dynamique des échanges régionaux des céréales en Afrique de l'Ouest, septembre 2010.

¹⁶⁷ Baris P., Zotoglo K., Etude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif d'information céréalière au profit des membres du ROAC, novembre 2013.

¹⁶⁸ Blein R., op. cit., 2013.

enregistrées sont principalement celles de riz et de blé, destinées à satisfaire la demande urbaine et ii) que les déficits céréaliers du Niger, notamment pour les céréales locales (mil, sorgho...), sont compensés par les importations en provenance des pays voisins, largement non enregistrées.

Ainsi, Blein, se basant sur des enquêtes conjoncturelles, montre que « dans le cas de la campagne 2009-2010, déficitaire en céréales, le Niger a importé au cours du seul dernier trimestre de 2009, de l'ordre de 1,159 million de tonnes dont 38 % à partir des pays voisins. Parmi ce tonnage importé des pays voisins, on peut estimer que 42 % sont formellement d'origine régionale, 54 % sont incontestablement d'origine internationale hors Afrique de l'Ouest, et le reste, du riz pour 4 % peut être soit de la production régionale soit de l'import-réexportation. »¹⁶⁹ Les chiffres officiels d'importation de céréales pour l'année 2009 indiquent seulement 311.000 tonnes, soit à peine un tiers des flux réels reconstitués.

Hormis les céréales, le Niger importe également des pays voisins divers produits alimentaires (pomme de terre, patate douce, arachide, huile, igname frais, gari, ...). Dans une large mesure, les exportations agricoles du Niger constitue la contrepartie de ces importations de céréales et autres produits alimentaires. La valeur des exportations agricoles du Niger (céréales¹⁷⁰, bétail, cuirs et peaux, oignons, poivrons, souchet, niébé, ...) est estimée à 200-250 milliards de FCFA, ce qui correspond approximativement à la valeur d'un million de tonnes de céréales, soit plus ou moins le volume réel importé par le Niger pour équilibrer sa balance céréalière en année de déficit de production important¹⁷¹.

4.3. Les initiatives des OPA et des ONG en matière de gestion des risques de marché

Cette section rassemble les initiatives portées par quelques OPA nigériennes (organisations faitières ou, locale-ment, unions de groupements) et ONG visant à atténuer les risques de marché. La revue porte sur les structures rencontrées dans le cadre de la présente étude. Elle est donc loin d'être exhaustive. Trois catégories d'initiatives sont examinées : le warrantage, la commercialisation groupée et le stockage de proximité.

4.3.1. Le warrantage

a. Présentation générale

Dans un contexte de crise alimentaire et de pauvreté, le crédit warrantage peut être non seulement un outil de gestion du risque de marché, mais aussi faciliter l'accès aux services financiers (Wampfler B., 2008). Ce système appelé aussi crédit stockage ou crédit warranté, consiste, pour une organisation de producteurs, à l'obtention d'un crédit en mettant en garantie leur production non périssable (riz paddy, niébé, mil, arachide, souchet...) susceptible d'augmenter de valeur. Le warrantage permet aux producteurs i) d'éviter aux le bradage de leur production à la récolte à des prix très bas, ii) d'accéder au crédit et iii) de tirer profit de la vente de leur stock au meilleur prix (Gouillat E., 2014). Le bradage de production au moment de la récolte est une pratique très fréquente au sein du monde rural, qui expose les producteurs non seulement aux commerçants usuriers, mais aussi, génère de faibles revenus, ne permettant pas aux producteurs d'investir dans l'achat d'intrants agricoles nécessaires à la prochaine récolte.

La procédure de mise en place du warrantage fait intervenir les acteurs suivants : les producteurs et les banques ou les SFD. Les premiers acceptent de mettre, dès le mois de décembre, leur production warrantée en stockage après avoir vérifié avec l'institution financière sa qualité, estimé son prix et vérifié l'état du magasin. L'institution financière octroie le crédit aux producteurs en fonction du stock warranté de chaque producteur. Le montant de

169 Blein R., op. cit., 2013.

170 En période post-récolte, le Niger peut exporter du mil vers le Nigeria en raison des besoins de trésorerie des producteurs et des stratégies d'achat-stockage des commerçants haoussa. Par ailleurs, le Niger fournit du riz au Nigeria (volume estimé : 60.000 tonnes). Source : Blein R., op. cit., 2013.

171 Source : Blein R., op. cit., 2013.



ce crédit équivaut généralement entre 70 à 90% de la valeur du stock warranté. Ce pourcentage est fonction de la situation de la campagne agricole. Par exemple, avant d'octroyer le crédit warrantage, le SFD Taanadi effectue une étude des marchés pour évaluer l'évolution probable des prix des céréales entre la période de récolte et la période de soudure. En année de mauvaise récolte, Taanadi octroie un crédit équivalent à 90% de la valeur du stock ; en revanche, en année de bonne récolte, les prix n'étant pas susceptibles d'augmenter fortement entre la récolte et la soudure, le crédit octroyé correspond à 70% seulement de la valeur du stock warranté.

La sécurité du stock warranté est garantie par un système de double cadenas partagé entre les deux acteurs (OP et institution financière). Le dénouement intervient 4 à 6 mois plus tard après remboursement par les producteurs du crédit contracté.

La pratique du warrantage, lorsqu'elle est réussie présente plusieurs avantages : i) l'accès au crédit permet aux producteurs d'éviter la vente précoce ; ii) l'ouverture à des activités génératrices des revenus pendant la durée du stockage ; iii) l'amélioration des revenus. Cependant, elle se heurte à diverses contraintes : i) les mauvaises récoltes freinent la dynamique du warrantage ; ii) les OPA déplorent le caractère élevé du taux d'intérêt du crédit octroyé alors qu'elles procèdent elles-mêmes au recouvrement du crédit ; iii) le retard dans l'octroi et la mise à disposition des crédits par les SFD pousse les producteurs à vendre leurs produits au marché afin de subvenir à leur besoin immédiats ; iv) les institutions financières critiquent les difficultés de recouvrement des crédits, le mauvais état des magasins de stockage et, d'une manière générale, le non respect des accords de warrantage.

b. Le warrantage des céréales

Au Niger, la pratique du warrantage a été impulsée par la FAO à travers son projet de promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs dans les années 2000. Ce projet connu sous le nom de « Projet Intrants » a mis l'accent sur le financement des intrants agricoles par le warrantage. Les unions Ciigaba de Konkorido et Alheri de Goberi, principaux partenaires de ce projet, ont mis en œuvre cette pratique pendant une durée d'au moins 10 ans.

Selon l'étude réalisée en 2014 par Cortese et Coulter, « *le volume estimé de crédit warrantage était à 600 millions FCFA en 2009, avec une dizaine de SFD et environ 125 OP impliqués. Cependant, la quantité totale des stocks warrantés, estimée à 5.000 T, représentait seulement le 0,15% de la production nationale (estimée à 3.200.000 tonnes). [...] Sur la période 2009-2014, les données disponibles ne permettent pas d'avoir une photographie claire de la situation. Néanmoins, les informations collectées sur le terrain et à distance dans le cadre de la présente étude donnent l'impression que la croissance du mécanisme ait stagnée depuis la fin de l'appui de la FAO avec le Projet Intrants (en 2008)2. D'un côté les difficultés liées à des mauvaises campagnes agricoles dans les dernières années, et de l'autre coté la rigidité du système de double cadenas (qui retarde souvent l'octroi du crédit pour les producteurs/productrices), semble avoir en quelque sorte freiné l'évolution attendue du crédit warrantage au Niger* »¹⁷².

Actuellement, au Niger (à la différence d'autres pays d'Afrique de l'Ouest), il n'existe pas de pratique du warrantage avec tierce-détention. Selon les SFD rencontrés dans le cadre de la présente étude, cette situation serait due à la réticence des responsables d'OPA vis-à-vis d'un transfert physique des céréales dans les magasins de l'entreposeur (c'est-à-dire le tiers-détenteur).

La fédération Mooriben représente la principale organisation faitière qui met en œuvre le warrantage. En 2010, Mooriben à travers ses « caisses filles » et le SFD Coopec-Kokari ont financé à hauteur de 41.956.730 FCFA le warrantage dans la région de Dosso et dans celle de Tillabéry. A Tillabéry, cette expérience s'est soldée par une rentabilité moyenne estimée à 50%, avec un minimum de 8,71% pour l'union de Boumba et un maximum de 138,45% pour l'union de Tera. En partenariat avec le SFD Taanadi, Mooriben continue de mettre en œuvre le warrantage dans ses unions productrices de mil de Dantiandou, Gobéri, Bokki et Karabédji dans la région de Dosso, et à procéder en 2015 à la formation de 21 animateurs en warrantage dans la zone.

¹⁷² Cortese Matteo et Coulter Jonathan, Etude sur le warrantage au Niger. In : Study on appropriate warehousing and collateral management systems in sub-Saharan Africa, volume II : Technical Country Reports. AFD, CTA, IFAD, septembre 2014, p. 91.

En 2015, Asusu a financé le warrantage à hauteur de 500 millions de FCFA dans les unions de la zone de Magariya, région de Zinder, pour les producteurs de souchet et de sésame. Coopec-Kokari est en train de financer cette activité dans les régions de Tillabéry (Filingué) pour les producteurs céréaliers (mil) et de Tahoua pour les productions de culture de rente (arachide, niébé). L'ONG AcSSA-Afrique Verte avec l'appui financier de ses partenaires, finance aussi le warrantage du riz paddy au niveau du réseau des organisations paysannes qu'elle accompagne. Il s'agit des unions productrices de riz paddy dans les communes de Tillabéry et de Say. Après une étude diagnostique du warrantage réalisé au niveau de son réseau des unions et des fédérations, l'ONG AcSSA-Afrique verte a abandonné le warrantage des céréales (mil, sorgho), car le différentiel entre les prix d'achat et de vente est trop faible même après quelques mois de stockage, surtout aux cours des années excédentaires.

La réussite du warrantage a été démontrée par plusieurs unions et fédérations qui continuent encore la pratique de cette activité, accompagnées par les SFD Asusu, Taanadi et Coopec-Kokari qui financent le crédit de warrantage à hauteur de 70 à 80% avec un taux d'intérêt variant entre 15 à 20%.

c. Le warrantage de l'oignon par l'association nationale des coopératives des professionnels de la filière oignon (ANFO)

En 2014, ANFO, avec l'appui technique de l'ONG CISV¹⁷³ et du RECA, en collaboration avec le service communal de Torodi et l'appui financier de la Coopération Suisse (42 millions de FCFA), du PPAO (500.000 FCFA) et du Ministère de l'Agriculture (11 millions de FCFA), a mis en œuvre un projet d'expérimentation du warrantage d'oignon à Djoga (région de Tillabéry).

Ce projet fait suite à une étude, diligentée par la CISV, portant sur la faisabilité du mécanisme de warrantage d'oignon au Niger. L'étude a constaté que, l'oignon étant un produit périssable, la faisabilité du warrantage de ce produit est fondamentalement liée à trois aspects : i) respect des itinéraires techniques de production d'oignons et de conservation (arrosage avec une quantité d'eau modérée, récolte et post récolte à faire en suivant certaines règles, etc.) ; ii) abris de conservation performants gérés par des groupements de producteurs/productrices dynamiques et iii) institutions financières présentes en milieu rural et disposées à s'engager dans le suivi régulier du stock. L'étude montre que le warrantage de l'oignon, malgré ses difficultés techniques de réalisation, est non seulement pertinent (distribution plus équitable des bénéfices au profit des producteurs), mais il est aussi faisable si les conditions mentionnées plus haut sont respectées.

A l'issue de cette étude, l'ANFO a décidé de mettre en place un projet pilote d'expérimentation du mécanisme du crédit warrantage des stocks d'oignon, pour une période de 5 mois (août à décembre 2014) et dont le bénéficiaire est le groupement Cernafa de Djoga, constitué de 42 productrices. Le projet a mis en place les activités de production et de suivi jusqu'à la mise en stock. Un crédit de 2.105.000 FCFA a été réparti entre les productrices de l'opération de warrantage. A la fin de la campagne, 17 tonnes d'oignon ont été produites et stockées. Un animateur du CISV est chargé du suivi des stocks afin d'évaluer les taux de perte en fonction du type d'entrepôts (magasin type FCMN¹⁷⁴ et Rudus traditionnels¹⁷⁵).

Les résultats des différents tris réalisés avant la période de déstockage ont montré que dans le magasin moderne de type FCMN, le taux de perte durant 6 mois de conservation est de 2,38%. Dans les 2 entrepôts traditionnels (Rudus), les pertes en oignon conservé avec les feuilles est de 10,62%, alors que celui de l'oignon conservé sans les feuilles est de 8,12%. Ceci l'intérêt du magasin type FCMN, et l'importance de la conservation de l'oignon sans feuilles pour éviter son pourrissement durant le stockage.

Les résultats économiques obtenus par le groupement lors du dénouement de la campagne de warrantage sont présentés dans le tableau ci-dessous.

173 Cominita Impegno Servizio Volontario.

174 Les magasins de type FCMN ont été développés par la même fédération avec une structure en matériaux définitifs, des multiples ouvertures pour l'aération et un toit en paille. Ils peuvent contenir jusqu'à 50 tonnes.

175 Les rudus sont des cases en paille avec une ouverture pour faire rentrer et sortir les oignons. Les oignons se trouvent sur une claie en tiges, qui repose sur des pierres et n'est pas en contact avec le sol. Selon leur taille, ils peuvent contenir entre 1 à 6 tonnes (Rapport FCMN, 2012).

**Tableau 11** : Recettes et bénéfices de l'opération pilote de warrantage de l'oignon menée par l'ANFO à Djoga (2014)

Première vente	Deuxième vente	Recette totale	Avance accordée aux bénéficiaires	Bénéfices liés à la vente d'oignon
1.250.000	7.250.000	8.500.000	2.105.000	6.395.000

Source : ANFO, 2015

A la fin de l'opération, c'est un montant de 5.435.750 FCFA¹⁷⁶ qui a été réparti entre les 42 productrices, soit 129.000 FCFA par bénéficiaire. Au total donc, en tenant compte du montant de l'avance payé par le groupement (50.000 FCFA pour chaque productrice ayant stocké 5 sacs), le bilan de ce processus est de 179.000 FCFA par productrice. Au démarrage du processus de warrantage, le sac de 80Kg d'oignon étant à 12.000 FCFA, la vente des 5 sacs aurait rapporté 60.000 FCFA. La pratique du warrantage a donc procuré à chaque productrices une plus-value de 119.000 pour 5 sacs, soit 23.800 FCFA par sac.

Au vu des effets positifs générés par le projet pilote de Djoga, il ressort que le warrantage est un outil efficace à vulgariser parmi les producteurs d'oignon pour améliorer la gestion des risques liés à la volatilité des prix et surtout un moyen de lutte contre la pauvreté en milieu rural. En outre, le magasin type FCMN Niyya avec un taux de perte généré de 2.38% en 6 mois de conservation, constitue une méthode fiable de stockage de la production. Cette expérience reste à vulgariser et à soutenir afin d'acquérir la confiance des banques et des SFD pour l'obtention de crédit warrantage oignon.

4.3.2. Le groupement de l'achat d'intrants et de la commercialisation des produits

a. Commande groupée de semences de pommes de terre par la Fédération des coopératives maraîchères du Niger (FCMN)

L'absence d'intrants de qualité et leurs coûts élevés sur le marché nigérien contribuent aussi aux mauvais rendements et aux pertes des revenus financiers souvent enregistrés par les producteurs agricoles. Pour pallier à ce problème d'approvisionnement d'intrants, certaines OPA se sont lancées dans l'approvisionnement groupé d'intrants.

Depuis 2009, en collaboration avec ses coopératives membres et avec l'appui technique de la FAO, la FCMN a mis en place un mécanisme de commande groupée de semences de pommes de terre. C'est une initiative qui consiste à importer, à partir du marché international, des semences de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins de ses membres et du marché local. La fédération FCMN travaille en coordination avec un certain nombre d'acteurs engagés à l'accompagner dans la réussite de ce processus. Il s'agit de : i) GERMICOPA, premier créateur de variétés de pomme de terre en France, principal fournisseur semencier ; ii) Banque BOA, émettrice du crédit documentaire pour la FCMN ; iii) BNP-Paribas, banque intermédiaire avec un rôle de notification ou de confirmation pour GERMICOPA et iv) la SDV pour le transit de la commande.

De 50 tonnes en 2009 au début du processus, la commande de la FCMN a atteint 350 tonnes en 2015. Les besoins exprimés par les coopératives membres s'élèvent à 500 tonnes.

La procédure de commande groupée demande aux coopératives beaucoup d'organisation et de structuration afin de répondre à l'exigence des sociétés internationales. L'opération dans son ensemble nécessite avant tout des moyens financiers, mais aussi précision et rigueur dans le processus administratif et bancaire. La FCMN procède à des emprunts bancaires, en dehors de tout mécanisme de projet et de subvention.

¹⁷⁶ Après la vente, les bénéfices (différence entre l'avance payée par le groupement et le montant total de la vente) seront distribués selon l'article 5 de règlement intérieur du groupement : 85% pour les membres, 5% comme frais de stockage et 10% comme apport au fonds du groupement.

b. Commercialisation groupée de riz paddy par la Fédération des unions de coopératives des producteurs de riz (FUCOPRI)

Jusqu'aux années 1990, les périmètres rizicoles étaient gérés par l'Office Nationale des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA). Depuis cette époque, cette responsabilité a été transférée aux coopératives de producteurs, qui sont désormais responsables de l'irrigation, de l'entretien des périmètres rizicoles et de l'approvisionnement en intrants. Pour assurer ces tâches, les différentes coopératives rizicoles se sont organisées en fédération (FUCOPRI) en 2001, mettant fin à leur affiliation à l'Union Nationale des Coopératives (UNC). Afin de couvrir ses frais de fonctionnement, les frais d'irrigation et ceux d'entretien des aménagements hydro agricoles, la FUCOPRI perçoit auprès de ses membres une redevance (en moyenne 100.000 FCFA / ha / cycle de production). Cette redevance est payée sous forme de riz paddy, de même que le remboursement par les producteurs des engrais fournis par la FUCOPRI. Celle-ci est donc amenée à gérer un stock de riz paddy, qu'elle doit écouler pour payer ses différents fournisseurs (intrants, électricité, travaux éventuels d'entretien, etc..).

Face aux difficultés financières et en raison d'importants stocks de riz importé, le Riz du Niger (RINI), société publique de transformation et de commercialisation du riz local, dépose en 2003 son bilan et cesse toute activité. Cette faillite du RINI engendre un important problème de débouchés pour les producteurs rizicoles. C'est dans ce contexte que les coopératives ont procédé à des négociations avec le Président Tandja Mahamadou pour la mise en place d'une opération de « Sauvetage de la filière riz ». Grâce à une subvention annuelle de l'Etat, l'OPVN s'est alors substitué au RINI pour l'achat de la totalité du riz paddy livré par les coopératives de la FUCOPRI, tandis que RINI a été chargé de la transformation. Parallèlement à cette convention de commercialisation avec l'OPVN, la FUCOPRI a également négocié et obtenu i) la baisse du coût de l'électricité sur les aménagements hydro-agricoles à hauteur de 30%, ii) la baisse du prix du sac d'engrais acheté auprès de la CAIMA¹⁷⁷, iii) l'introduction d'un quota faisant obligation à tout importateur de riz d'acheter 1% du volume importé en riz local. Depuis 2003, à chaque saison agricole (deux par an), c'est environ un cinquième de la production (17.000 tonnes en 2015) de la FUCOPRI qui est commercialisé collectivement auprès de l'OPVN. La FUCOPRI prélève une commission de 1 FCFA/kg de paddy vendu, ce qui lui permet de se doter des ressources nécessaires à son fonctionnement.

En 2008, la FUCOPRI a associé le financement des intrants au mécanisme de commercialisation groupée. Au début de chaque campagne rizicole, lorsque le contrat avec l'OPVN est signé, la FUCOPRI signe un contrat de crédit avec la SONIBANK (durée : 4 mois ; taux annuel : 11 % ; montant - en 2015 : 200 millions FCFA) en déposant une garantie constituée par les fonds propres des coopératives. La banque paie alors la CAIMA qui livre les coopératives en engrais (entre 3.000 et 4.000 tonnes par campagne) au prix de 13.500 FCFA/sac. A la récolte, soit environ 4 mois plus tard, les coopératives remboursent les intrants à la FUCOPRI (en même temps que la redevance) sous forme de paddy. Celui-ci est alors livré à l'OPVN qui paie la FUCOPRI, celle-ci pouvant ainsi rembourser la banque.

Ce dispositif de commercialisation groupée a l'avantage de garantir aux coopératives la vente du riz paddy (le prix du sac de 75kg est passé de 9.000 en 2007 à 13.000 FCFA en 2015), de sécuriser le recouvrement de la redevance auprès des producteurs, de disposer d'engrais de la CAIMA avant même la commercialisation du paddy ; pour la banque, il réduit le risque de défaut de paiement.

Bien que la FUCOPRI prélève une marge de 1.000 FCFA / sac d'engrais¹⁷⁸, les producteurs reçoivent l'engrais à un prix inférieur à celui pratiqué par les commerçants dont la marge peut atteindre 5.000 FCFA par sac¹⁷⁹.

Ce modèle, qui contribue à la gestion des risques liés à la vente précoce de la production à la récolte, éprouve des difficultés liées principalement au retard chronique de l'OPVN dans le paiement du paddy qui lui est livré par la FUCOPRI. En janvier, le SG de la FUCOPRI a, dans une sortie médiatique, fustigé ce problème en déclarant que : « *L'Etat du Niger, à travers ses sociétés Riz du Niger et OPVN, a pris le riz paddy des coopératives de production depuis près de deux ans et refuse de les payer. Le montant des impayés dus par l'OPVN et Riz du Niger sont respectivement de 808,6 millions et 331,523 millions soit un total de 1,141 millions* ». Face à cette situation, certains membres des coopératives préfèrent brader leur production à des commerçants du Nigeria à des prix encore plus bas pour payer leurs redevances et rembourser l'engrais.

177 La CAIMA est la Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles ; voir présentation en section 1.3.3-g

178 Soit environ 20 millions FCFA par campagne, destinés essentiellement au paiement des intérêts bancaires.

179 Source : entretien avec Mahamadou Hassane, secrétaire général de la FUCOPRI, février 2016.

c. Appui à la commercialisation groupée : les bourses aux céréales de l'ONG AcSSA

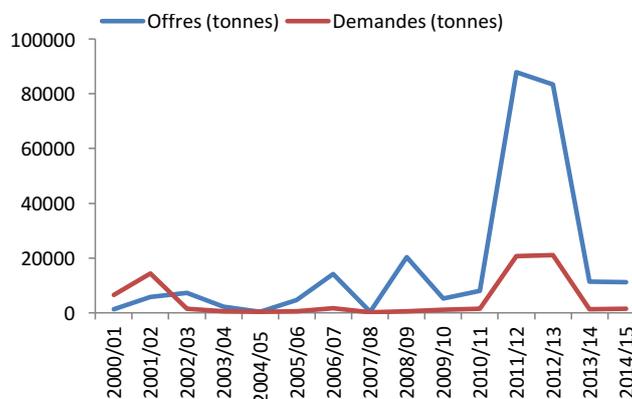
L'ONG AcSSA (Actions pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires au Niger) a été créée en 2005, suite au processus d'autonomisation de l'antenne Afrique Verte. AcSSA adhère à la charte d'Afrique Verte International. Les actions mises en œuvre au Niger visent à améliorer la commercialisation des céréales locales, principalement le mil, depuis les zones de production excédentaires (sud et centre du pays) vers les zones déficitaires (climat aride saharien au nord du pays). En 1994 Afrique Verte a organisé la première bourse céréalière régionale du Niger, à Mirriah dans la région de Zinder. La bourse céréalière est un « lieu de rencontre entre l'offre et la demande en céréales, en vue de transactions commerciales entre zones excédentaires et zones déficitaires. La bourse étant un marché ouvert, tous les acteurs de la filière céréalière y trouvent des opportunités d'achat, de vente et d'information sur les prix, les quantités disponibles dans les localités représentées et négocient en vue d'aboutir à des contrats »¹⁸⁰. Elles permettent également aux banques de céréales des zones déficitaires de s'approvisionner à un juste prix, grâce au groupage de la demande et à la réduction du nombre des intermédiaires. Les OP des régions excédentaires trouvent des débouchés pour leurs excédents et augmentent ainsi leurs revenus. Les groupements enclavés, peu desservis par le réseau de commerçants traditionnels, peuvent également entrer en relation avec d'autres OP ou avec des commerçants du réseau. Les bourses ont un impact régulateur sur le prix des céréales dans les communes ciblées, au bénéfice de l'ensemble de la population. Ces bourses portent non seulement sur les céréales, mais aussi sur les cultures de rente (souchet, arachide, niébé...). Depuis 2008/09, chaque année AcSSA-Afrique Verte organise différentes bourses au cours de la campagne de commercialisation :

- La pré-bourse céréalière : Elle a lieu au début de la campagne de commercialisation (octobre / novembre) dans les zones d'interventions pour sonder les zones déficitaires, les zones excédentaires, les vendeurs et les acheteurs ; elle permet d'analyser la situation de la campagne et d'estimer des offres et des besoins en céréales ;
- La bourse de la Zone Est : elle regroupe chaque année au début du mois de décembre les acteurs céréalières des régions de Zinder, Maradi, Agadez et Tahoua ;
- La bourse de la Zone Ouest : elle se déroule à Kollo (région de Dosso), au mois de décembre et regroupe les acteurs des régions de Dosso, Niamey et Tillabéry.

Chaque mois de décembre, les OP des zones excédentaires approvisionnent les OP des zones déficitaires lors du déroulement des bourses céréalières. Ces bourses ne se limitent pas aux OP membres du réseau AcSSA-Afrique Verte, mais s'adressent également à tous les acteurs de la filière céréalière au Niger.

La figure ci-dessous présente l'évolution de l'offre et de la demande en céréales lors des bourses organisées par AcSSA-Afrique Verte de 2000 à 2015 (voir également les données chiffrées dans le tableau présenté en annexe 3-a).

Figure : Evolution de l'offre et de la demande en céréales lors des bourses organisées par Afrique Verte (2000 à 2015)



Source : Assa-Afrique Verte

180 Entretien avec Bassirou Nouhou, secrétaire exécutif d'AcSSA, février 2016.

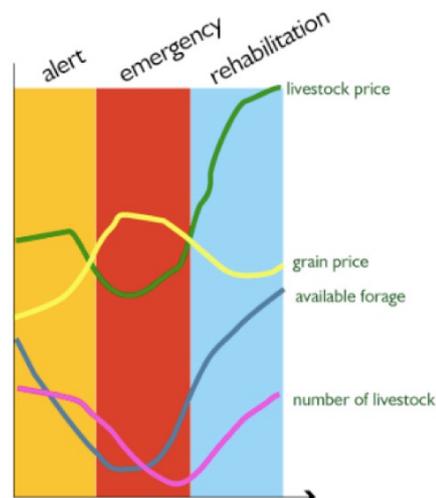
La bourse sous-régionale (ou internationale) regroupe occasionnellement les opérateurs céréaliers du Niger, du Burkina, et du Mali, à travers le réseau d'Afrique Verte Internationale. En 2012, la bourse régionale de Niamey, regroupant 5 pays, a présenté une offre de 156.612 tonnes contre une demande 46.130 tonnes (voir détails en annexe 3-a).

Les bourses céréalières favorisent : i) le désenclavement de certaines zones, car elles permettent aux producteurs éloignés des grands courants commerciaux et d'informations de sortir de cet isolement ; ii) le renforcement des stratégies des producteurs dans la commercialisation des céréales par le partage de l'information, et la professionnalisation de leurs activités ; iii) la compréhension du marché et ses attentes (en termes de variétés, de qualité et de conditionnement) à travers les échanges avec les autres participants ; iv) les échanges par la signature de contrats commerciaux ; et, vi) la protection des producteurs face aux marchés locaux très variable en termes de prix. Cependant, elles subissent souvent les effets négatifs des ventes à prix modéré mises en œuvre par l'Etat dans le cadre de l'atténuation de l'insécurité alimentaire conjoncturelle (voir, ci-dessus, section 1.3.3). Ainsi, en 2015, la fédération Telwa d'Agadez a vu 400 tonnes de ses banques céréalières non vendues suite à l'organisation de ventes à prix modéré dans la même zone et au même moment.

d. Les banques d'aliments du bétail mises en place par l'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN) dans la région de Diffa181

Lors des sécheresses, la situation des pasteurs se détériore rapidement sous le double effet des pertes de bétail et de la dégradation du rapport entre prix du bétail et prix des céréales¹⁸². Le schéma ci-dessous montre l'évolution des principales variables (prix du bétail, prix des céréales, effectif du cheptel, quantité de fourrage disponible) au cours des trois phases qui caractérisent une sécheresse en zone pastorale : alerte, urgence et réhabilitation. Les actions les plus importantes pour protéger les moyens de subsistance des éleveurs sont à conduire en phase d'alerte, quand une diminution significative des fourrages disponibles a été détectée.

Figure 13 : Cycle de la sécheresse et impact sur les systèmes d'élevage



Source : C. Toulmin (1999) cité par Bonnet B., Pons Cortès G., Tankari I., Vilches M., Etude de faisabilité du projet pilote de mise en œuvre de la réserve aliment du bétail. CEDEAO, RBM, UEMOA, août 2015

Tirant les leçons de la gestion des crises pastorales passées, marquée par une insuffisante anticipation et un dysfonctionnement du dispositif de réponse, l'AREN a mis au point un système d'approvisionnement et de gestion de l'aliment de bétail. Le dispositif a été expérimenté dans la région de Diffa, avec un appui de la Coopération

181 Cette section s'appuie sur : Bonnet B., Pons Cortès G., Tankari I., Vilches M., Etude de faisabilité du projet pilote de mise en œuvre de la réserve aliment du bétail. CEDEAO, RBM, UEMOA, août 2015.

182 Voir, ci-dessus, section 3.2.3.



Suisse, en privilégiant les communes qui se trouvent sur les principaux axes de transhumance¹⁸³. Le centre d'approvisionnement peut être commun à plusieurs communes et l'accès est ouvert à tous les éleveurs sans aucune restriction pour les non membres de l'AREN. Chaque centre d'approvisionnement désigne un comité de gestion et recrute un magasinier. Les décisions d'approvisionnement sont prises lors d'une assemblée générale regroupant les différentes communes qui ont contribué à la mise en place du centre d'approvisionnement. Après l'approvisionnement, la même assemblée générale se réunit pour fixer le prix de vente de l'aliment de bétail, qui doit permettre de recouvrir tous les coûts engagés ainsi que la rémunération du magasinier.

Au cours de l'année 2014, sept opérations, pour un total de 900 tonnes ont été organisées dans le cadre de l'appui de la coopération suisse. Un autre appui a été accordé par le Comité International de la Croix Rouge pour 900 tonnes. Il devrait permettre la mise en place de 11 centres d'approvisionnements. Les aliments de bétail mobilisés dans le cadre de ces opérations sont le son de blé importé du Nigeria, le tourteau de coton importé du Bénin et du Burkina Faso. Aucun conflit avec le dispositif de l'Etat n'a été signalé dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération.

4.3.3. Le stockage collectif simple¹⁸⁴

a. Présentation générale

Dans le stockage collectif simple, à la différence du warrantage, aucun contrat formel n'est passé entre plusieurs entités légalement constituées. De ce fait, la responsabilité formelle, la maîtrise et le contrôle du stockage reposent uniquement sur les individus impliqués dans l'opération, généralement regroupés en OP, et souvent soutenus financièrement et techniquement par un ou plusieurs promoteurs (projets de développement, ONG, organisations internationales, ...).

Les stocks collectifs simples sont désignés par différents termes. Ainsi, un état des lieux réalisé en 2009 pour l'ensemble du Niger¹⁸⁵ distingue des banques céréalières classiques, des banques céréalières communautaires, des banques de soudures, des greniers villageois, des stocks tampons, des boutiques céréalières ou banques céréalières pastorales, des coopératives de commercialisation de céréales...

Au-delà de pratiques différenciées, le mode opératoire du stockage collectif simple repose sur l'existence commune d'un fonds de roulement communautaire, en nature ou financier, généralement fruit d'une dotation initiale par le promoteur du dispositif. Le fonds de roulement est utilisé pour acheter des vivres en période de récolte qui seront revendues en période de soudure. Ainsi, le mode opératoire du système est très simple : i) à la récolte, le fonds de roulement est utilisé pour acheter des vivres et les conserver jusqu'à la prochaine soudure ; ii) à la soudure, le stock de vivres est revendu et le fond de roulement est reconstitué en prévision de la prochaine campagne.

L'état des lieux de 2009 estime le nombre de banques céréalières à 4.600 pour l'ensemble du pays, excepté les régions d'Agadez, Diffa et Dosso. Les auteurs de cette étude considèrent que plus de la moitié de ces banques céréalières ne sont pas opérationnelles.

b. L'utilisation d'un stock de proximité pour favoriser le développement de la pisciculture : le cas de l'union de Margou (Boubon)

L'union Margou de Boubon participe depuis 10 ans avec sa faitière Mooriben au développement des banques céréalières (19 en activité) dans le but d'assurer la disponibilité en vivres dans sa zone d'intervention. Pour consolider cette activité, l'union Margou a également mis un autre réseau de 13 banques céréalières liées à la vente de poisson à travers son partenariat avec l'ONG ADA (Association Des Aquaculteurs), qui est aussi à l'origine de la

¹⁸³ En effet, en règle générale, les banques d'aliments du bétail

¹⁸⁴ Nous reprenons cette terminologie de l'étude : Jenn-Treyer Olivier et Blein Roger, Les stocks de proximité au cœur de la régulation des marchés et de la sécurité alimentaire. ROPPA, APESS et RBM, mars 2015. Cette étude distingue trois types de stocks de proximité : i) warrantage avec tiers-détenteur, ii) warrantage sans tiers-détenteur et iii) stockage collectif simple. Cette section s'appuie essentiellement sur cette étude.

¹⁸⁵ Soumaïla Seyni et Wada Haro, Etat des lieux des banques céréalières. Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Aménagement du territoire et du développement communautaire, mai 2009.

création de l'union. L'objectif visé par l'ONG est d'améliorer les conditions de vie des petits producteurs par le développement de la production piscicole et alimentaire. L'union Margou a bénéficié d'une aide de l'ONG dans la mise en place de deux stations d'alevinage à Boubon et des bassins pour la pisciculture. Les alevins sont produits et vendus à 10 FCFA aux groupements membres, qui les placent dans les bassins. Après 4 à 5 mois d'élevage, les poissons sont revendus aux groupements des mareyeuses membres de l'union à un prix négocié avec le comité de gestion des bassins. Les ressources financières sont réparties de la manière suivante : i) 10% pour le comité de gestion ; ii) 30% pour l'union ; iii) 60% pour l'achat des céréales afin de renforcer les banques céréalières (BC) dans les villages. Afin de faciliter la commercialisation, chaque groupement s'est doté d'un comité de gestion qui organise la commercialisation. Pendant la vente de céréales, une priorité et un prix plus attractif sont accordés aux membres des groupements ayant participé à la constitution du stock.

La pisciculture est donc une activité génératrice de revenus, qui permet de constituer un stock de proximité, qui est revendu à la période de soudure aux producteurs à des prix plus bas que sur les marchés. Les principales avantages sont : i) le développement des activités génératrices des revenus ; la disponibilité des céréales (riz paddy, mil, maïs...) ; la gestion des risques prix liés à la vente des poissons, à l'achat des céréales et du poisson par les mareyeuses. Ce mécanisme de développement de la pisciculture pour constituer les stocks de proximité a été aussi développé par l'ONG ADA au niveau de l'union Dabari. Le seul problème ressorti de cette initiative est la perturbation entraînée par les ventes à prix modéré ou les dons de céréales effectués par l'Etat.

4.4. Les politiques publiques de gestion des risques liés aux marchés

4.4.1. Le soutien à l'accès aux marchés dans l'Initiative 3N

Dans le cadre stratégique 2012-2015 de l'Initiative 3N, la question de l'amélioration du fonctionnement des marchés est traitée par l'axe stratégique n°2, visant « l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains de produits agricoles et agroalimentaires »¹⁸⁶. Les principales actions qui structuraient cet axe stratégique sont les suivantes¹⁸⁷ :

- La promotion de la transformation des produits agricoles et de production agroindustrielle afin de satisfaire une demande urbaine de plus en plus tournée vers les produits finis. Cela passera par i) la création d'unités de conservation et de transformation et ii) des mesures d'amélioration de la compétitivité des filières : appuis à la modernisation, à la mise aux normes et, d'une manière générale, à l'amélioration de la qualité des produits agroalimentaires mis en marché.
- L'amélioration des infrastructures et les circuits de commercialisation y compris l'exportation en contribuant à :
 - faciliter le transport des produits vivriers de base : désenclavement des zones de production ; ii) aménagement des pistes pour le commerce national et transfrontalier de bétail sur pied et iii) modernisation du transport des produits agricoles périssables et du bétail.
 - réaliser pour les céréales, les plantes horticoles, le bétail et certains produits forestiers des infrastructures de marché cogérées avec les organisations de producteurs et le secteur privé.
- Accélération de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique nationale de commerce des produits agro-sylvo-pastoraux. Cela passera par :
 - La fluidification des échanges commerciaux nationaux et transfrontaliers.
 - La création de connaissances et de compétences spécifiques dans le domaine de l'agroalimentaire ou agroindustrielle.
 - Le renforcement des capacités des institutions publiques et privées en matière d'appui-conseil et de services à rendre à leurs groupes cibles respectifs.

¹⁸⁶ Dans le plan d'action 2016-2020 (en cours d'élaboration) de l'Initiative 3N, la question de l'accès aux marchés est considérée à travers l'axe stratégique 2, intitulé « Promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et chaînes de valeurs », qui traite à la fois des aspects de production et de commercialisation. Pour l'instant, ces derniers sont assez peu développés, excepté pour les produits forestiers non ligneux.

¹⁸⁷ Les éléments ci-dessous sont des extraits résumés du cadre stratégique 2012-2015 de l'Initiative 3N.



- La mise en place d'un système de gestion des risques permettant non seulement aux professionnels de l'agroalimentaire de faire face aux risques multiples auxquels ils sont confrontés (commerciaux, climatiques, et sociaux) mais également de minimiser les impacts négatifs (sanitaires, environnementaux et sociaux, pollution industrielle) que certains investissements peuvent induire localement.

Le plan d'accélération 2014-2015 de l'Initiative 3N priorise au sein de sa composante 6 les infrastructures de marché, de commercialisation et les pistes rurales de désenclavement. En revanche, les aspects visant la structuration des filières et des interprofessions ne se retrouvent pas directement et explicitement au sein de ces investissements prioritaires, hormis à travers la composante 1, visant la mise en place au niveau de l'ensemble d'un réseau de 200 « Maisons des paysans », fournissant un ensemble de services de proximité aux exploitants agricoles.

4.4.2. L'approche « pôles de développement économique »

Par ailleurs, une des nouvelles tendances envisagée au niveau des différents documents de stratégie et de politique consiste à favoriser l'émergence de « pôles de développement économique » au niveau de l'ensemble du territoire. Le pôle de développement économique (PDE) est défini comme un espace de concentration des activités économiques liées à la commercialisation des principaux produits agricoles et d'élevage des bassins de production adjacents. Dans le cadre du PRODAF (financement FIDA), « les critères suivants ont été utilisés pour identifier les PDE: i) le potentiel de production irriguée et pluviale des bassins de production adjacents capable de générer des surplus commercialisables; ii) l'existence d'un marché de demi-gros dynamique généralement couplé à un marché à bétail; iii) la présence d'organisations paysannes capables de mobiliser les producteurs tant dans l'amélioration de la production et que dans celle de l'accès aux marchés; iv) la présence au niveau des centres de collecte et des marchés de demi-gros de petites et moyennes entreprises dynamiques avec un potentiel de développement dans l'offre de services liés aux activités du marché; v) la continuité territoriale des zones d'interventions entre bassin versant, bassin de production et marché de demi-gros et la complémentarité avec les interventions des projets en cours; vi) la présence d'autres PTF afin de développer des synergies et complémentarités notamment avec les marchés à bétail ; et vii) l'indice de pauvreté des ménages ».

En termes de projets et programmes, plusieurs initiatives convergentes veulent développer le concept de « Pôles ruraux » sur la base de concertations entre le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers. Ces initiatives visent à la fois à faciliter le développement des infrastructures de marché et de désenclavement, et le développement de la commercialisation et de la contractualisation au niveau notamment des OP, en assurant la liaison avec l'accès aux financements. Ces initiatives correspondent notamment aux financements octroyés en 2014 par DANIDA pour les régions de Diffa et Zinder (PECEA), en 2015 par le FIDA pour les régions de Tahoua, Maradi et Zinder (PRODAF) et en 2016 par l'AFD pour les régions d'Agadez, Dosso et Tillabéri.

Toutefois, en matière de soutien à la qualité (normes institutionnelles et privées, etc...), d'accès au financement notamment pour développer le stockage et la commercialisation groupée, les initiatives apparaissent a priori limitées et pourraient être renforcées. La dimension transfrontalière des échanges apparaît également peu traitée dans les projets et programmes.

4.4.3. La politique de commerce extérieur de la CEDEAO

Le premier janvier 2015, les 15 membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont débuté l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC). Au terme du processus, la Communauté est appelée à devenir une Union Douanière au sens de l'Article XXIV du GATT, si notifié et reconnue comme telle par l'OMC.

La structure du TEC CEDEAO est basée sur la structure à 4 bandes déjà adoptée par les 8 membres faisant partie de l'UEMOA, soit 0%, 5%, 10% et 20% plus une cinquième bande plafonnée à 35% (voir tableau ci-dessous).

Tableau 12 : Structure du tarif extérieur commun de la CEDEAO

CATEGORIES	INTITULE	TAUX	NOMBRE DE LIGNES TARIFAIRES
1	Biens sociaux essentiels	0%	85
2	Biens de première nécessité, les matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques	5%	2146
3	Intrants et produits intermédiaires	10%	1373
4	Biens de consommation finale	20%	2165
5	Biens spécifiques pour le développement économique	35%	130
Total			5899

Source : ARAA - CEDEAO

La plupart des produits agricoles produits dans la région Afrique de l'Ouest ont été placés dans la 5^{ème} bande (taxation à 35%). Cependant, certains produits agricoles qui jouent également un rôle central dans l'alimentation et la nutrition des populations à faible pouvoir d'achat font l'objet d'un niveau de taxation plus faible. Ainsi, les droits de douane prélevés sur le riz s'élèvent à 10% et ceux relatifs à la poudre de lait s'élèvent à 5%.

En complément du tarif extérieure commun, la politique de commerce extérieur comprend plusieurs mesures, dont :

- La mesure complémentaire de protection (MCP), qui permet d'augmenter temporairement les droits de douane en cas de forte baisse des prix à l'importation ou de forte hausse des quantités importées. Il s'agit d'une mesure de sauvegarde spéciale, conforme aux règles de l'OMC.
- La taxe d'ajustement à l'importation (TAI). Il s'agit d'une taxe d'application nationale (non régionale) sur les importations de pays tiers, de nature transitoire (5 ans dans le texte) pour annuler la différence entre le niveau plus élevé du droit de douane national et le droit du TEC.

Pour compléter cet éventail de mesures, la CEDEAO étudie actuellement la faisabilité de mesures complémentaires au TEC, qui permettraient de faire face à des flambées des prix sur les marchés internationaux comme cela s'est produit en 2007/08.

4.5. Conclusions du chapitre 3

Principaux constats

- Il apparaît que le degré d'ouverture sur le marché des populations rurales est beaucoup plus important qu'on ne le pense généralement. La conséquence en est qu'outre le risque de climatique inhérent à sa propre production, l'exploitant agricole nigérien est également soumis au risque de marché, notamment sur le prix du bétail (source fondamentale de revenus monétaires) et le prix des céréales (principal poste de dépense alimentaire des ménages ruraux).
- Le marché intérieur est prépondérant. La plupart des produits sont ainsi commercialisés localement, rendant moins pertinente la notion de « produits vivriers » et « produits de rentes » au sens classique du terme.
- La seule réflexion en termes de bilan céréaliers et de volume de production alimentaire, ne suffit plus pour saisir et comprendre les enjeux de sécurité alimentaire des populations, et leur traduction politique simplement en termes d'objectifs d'autosuffisance alimentaire semble tenir insuffisamment compte de ce rapide développement du commerce des produits agricoles.



- Les stratégies d'accès aux marchés sont différenciées selon les régions, les modes d'organisation sociaux, le degré de richesse relatif des ménages, différenciant ainsi les sources de revenus monétaires, mais l'ensemble des ménages ruraux partage cette importante ouverture sur les marchés.
- Certains marchés sont « directeurs » dans la formation des prix des produits agricoles au Niger (Gaya, Maradi...), à la fois en termes spatial (certains marchés en « commandent » d'autres) et temporel (certains marchés sont « en avance » sur d'autres).
- Selon les produits agricoles, les circuits d'approvisionnement diffèrent, mais le Nigeria a un rôle prépondérant dans l'évolution des marchés nigériens, en raison de son poids économique et démographique, et de l'interconnexion des deux pays le long de leur longue frontière commune.
- Le Nigeria est le principal destinataire des exportations nigériennes, la principale variable d'ajustement des déficits céréaliers nigériens, en même temps que la principale source de revenus financiers assurés par la migration temporaires ou permanente des ruraux nigériens.
- La majorité des flux transfrontaliers n'est pas officiellement enregistrée, et leur importance pour les équilibres économiques et alimentaires nigériens est ainsi minorée. Les exportations nigériennes jouent un rôle crucial en termes de formation des revenus des populations agricoles nigériennes et donc d'accès au marché.
- Les initiatives prises par les organisations de producteurs en matière de warrantage ou de commercialisation groupée sont assez souvent perturbées par les ventes à prix modéré, effectuées par le Gouvernement dans le cadre de la politique de gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle. Par ailleurs, le non-respect par l'OPVN des engagements pris par le Gouvernement en matière d'achat de la production de riz paddy fragilise la situation économique des coopératives et des producteurs de riz.
- Le développement du warrantage des céréales est freiné par plusieurs facteurs, dont la réticence des producteurs à placer leurs stocks en tierce détention. Dans le cas de l'oignon, la pratique du warrantage couplée à des techniques de stockage adéquates a des effets positifs sur les revenus des producteurs.

Pistes pour la poursuite de l'initiative PARM au Niger

- Soutenir la réalisation d'un processus de capitalisation des expériences de commandes groupées d'intrants agricoles ou d'intrants vétérinaires.
- Soutenir la réalisation d'un processus de capitalisation des innovations en matière de pratiques de conservation et de stockage des produits périssables telles que le stockage sur claie de l'oignon ou l'utilisation de sacs PICS (triple épaisseur) pour le niébé.
- Contribuer à une réflexion sur la manière dont les mécanismes prévus dans le cadre de la Facilité 1 du FISAN (notamment le financement à taux concessionnel des institutions financières et les outils de garantie) pourraient être déployés à moyen terme (2 ans) en faveur du warrantage.

5. L'accès à l'information sur les risques agricoles au Niger

5.1. Vue d'ensemble des principaux dispositifs d'information

5.1.1. Vue d'ensemble des systèmes d'information ayant un lien avec la GRA

Le tableau ci-dessous est extrait d'une étude réalisée pour le compte de l'initiative PARM dans plusieurs pays africains, dont le Niger¹⁸⁸. L'étude vise à dresser un inventaire des systèmes d'information se rapportant à la gestion des risques agricoles et à fournir une évaluation d'ensemble de leurs performances.

Tableau 18 : Evaluation des performances des systèmes d'information se rapportant à la GRA

Thematic Block	Quantitative assessment	Comments
1.1 Meteorological & climate information.	50	There is an international system that is very good (90) but is based on models and synthetic data. The three national systems that are very limited and deficient systems. It is for that reason we assign a lower value to the whole systems for meteorological and climate information systems in Niger
1.2 Soils	85	Soil information from international allows for a correct risk assessment because they include soil profiles and management recommendations.
2.1 Satellite image information	75	FAO is a good remote sensing information system (92.5) and cover also several statistical indexes that can give a first approach to risk assessment: NDVI anomalies, Agricultural Stress Index, Vegetation Health Index among others. The private companies have a good infrastructure and data to calculate indexes. However, this work has to be demanded and maintained so for everyday task the cost will be very high. In the national institutions the role of ICARDA is remarkable and can be improved calculating several indexes useful from the risk assessment point of view
2.2 Communications	20	There is strong limitations in communications. Mobile penetration (48/100). Fixed telephone penetration (5/100). Internet users (5/100). Secure internet servers (3/100) it is the strongest limitation for internet communication as cause problems for information dissemination. Broadcast media TV (10/100) and Radio (12/100)
3. 1 Prices	80	The best price information system is the national SIMA. The coverage of commodities and market is wide in international, regional and national systems as well as the length, frequency, spatial disaggregation and updating of series of data prices. The accessibility is good (open access). However the dissemination of food price information is only online and the websites of national systems does not work well. Concerns exist on the reliability of the price information.
3.2 Commodity Stocks and inputs availability	0	There is not any proper information system for commodity stocks nor inputs availability and punctual information on commodity stocks or inputs availability is neither available.
3.3 Trade	70	INS is a reasonably good and complete (broad coverage) trade information system. But the existence of several information systems without complementarities on the covered products plus the fact that the trade information provided by INS is only in monetary value but not in physical quantities is a limitation.
4.1 Production levels and yields, farm holdings and crop management	60	The two information systems assessed for plant production and yield have a good accessibility and geographical representativeness. The data frequency, province aggregation level, and data series for ten year could be enough for a preliminary risk assessment but the information is not complete. The main weakness of the two systems is the irregular continuity. The lack of data about numbers of household and crop management forced to turn to other sources of information. The numbers of household can be obtained from agricultural census, but only with low frequency, and the data for crop management appear sometimes in bulletins or other type of publications.
4.2 Plant health	10	Plant health warnings exist but information is deficient. There are neither series nor trends on pests and disease impacts to allow for a basic risk assessment.

(...)

188 CEIGRAM, Informational Assessment of Agricultural Risk Management Information Systems (ARM-IS) in the following Africa Countries : Cabo Verde, Cameroon, Ethiopia, Mozambique, Niger, Senegal and Uganda. Full draft report on Niger. January 31, 2016.



(...) Thematic Block	Quantitative assessment	Comments
5. 1 Cost of Animal Diseases	45	The annual reports and PSV report from OIE and the FAO punctual surveys and statistics on animal production in FAOSTAT and CountrySTAT are good information systems but incomplete (do not consider all the necessary information to evaluate cost of diseases). There is no regular, disaggregated and updated information on animal health, animal production and holdings. Weak animal surveillance and control IS. The dissemination of information is based only in websites, and websites are not always working appropriately. The information on animal trade and movements is not regular, reliable nor updated- Lack of information on cost of the main endemic diseases.
5.2. Risk of endemic and emerging diseases	65	The OIE annual reports are the main strength in this sub-block. Lack of integration of animal and human health in national IS
6. Policies	35	There is only scarce and occasional information about policies related to agriculture and food. We did not find systematic, periodic, updated and well organized information on policies in Niger. The exception are the good early warning systems that is a fundamental tool for triggering safety nets and other policies to face market volatility and food crisis and emergencies.
7. Socio-economic & sectorial information	50	We found frequent and updated socio-economic and sectorial information from accessible International and regional IS (World Bank, FAO and AfDB) but the information is aggregated at national level which for sectorial information is a strong limitation. National information systems with more disaggregated information exists but provide less updated socio-economic and sectorial information
8. Integrated systems of information	20	The lack of integrated Information Systems (IS) is a negative aspect of the IS for ARM in Niger. Just a few international IS provides information on different thematic blocks with very limited interrelations among them

La notation des performances des systèmes d'information repose sur la prise en compte des critères suivants : fréquence des informations ; représentativité géographique ; niveau d'agrégation / désagrégation ; longueur des séries ; accessibilité des données ; continuité des séries ; canaux de diffusion ; couverture (par exemple : nombre de produits couverts par les informations sur les prix).

5.1.2. Les systèmes d'information liés à la prévention / gestion de l'insécurité alimentaire¹⁸⁹

a. Les principaux systèmes d'information

Plusieurs dispositifs d'informations alimentent le Dispositif national de prévention et gestion des catastrophes et des crises alimentaires (DNPGCCA). Il s'agit en particulier de :

La Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce (CC/SAP)

La CC/SAP/PC a pour mission de collecter, de traiter et de diffuser les informations relatives aux crises alimentaires effectives et/ou potentielles, de suivre l'évolution de la situation dans les zones concernées. Il fait partie intégrante du DNPGCCA. Afin d'atteindre ses objectifs, la CC/SAP/PC mène un certain nombre d'activités : i) identification des zones vulnérables ; ii) le suivi permanent des zones vulnérables ; iii) l'enquête sur la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire ; iv) le suivi des sites sentinelles ; v) les analyses HEA (en partenariat stratégique avec Save the Children et le PAM) et vi) l'analyse du cadre harmonisé.

¹⁸⁹ Cette section est une synthèse du chapitre « Revue des dispositifs d'information existants » du rapport : Dan Bakoye Dady, Evaluation de la charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Etude Niger. CEDEAO, UEMOA, CILSS, CSAO, août 2015.

La Direction Nationale de la Nutrition (DNN)

Les données sur la nutrition au Niger sont fournies par la Direction Nationale de la Nutrition du Ministère de la Santé Publique à travers l'enquête SMART en partenariat avec les autres structures nationales du SI-SAN, les agences du Système des Nations Unies (UNUCEF, PAM, OMS, etc.) et les ONG intervenant dans le domaine de la nutrition.

La Direction des Statistiques Agricoles (DSA)

En place depuis 1975, l'enquête « Préviation et Estimation des Récoltes » (EPER) vise à fournir pour chaque campagne agricole : i) l'évaluation de la production agricole (superficies et rendements pour les principales cultures pluviales (par département, par région et pour l'ensemble du pays ; ii) l'établissement du bilan céréalier prévisionnel en novembre ; l'établissement du bilan céréalier définitif et du bilan alimentaire en mars. En plus de l'EPER, la DSA effectue un suivi de la campagne agricole de mai à octobre (avec publication de rapports décennaux), réalise une évaluation à mi-parcours de la campagne agricole (en juillet et en août) et conduit une enquête horticole.

Direction du Développement Pastoral

La Direction de la Production pastorale du Ministère de l'élevage a en charge le suivi et l'évaluation des ressources naturelles annuelles aboutissant de l'établissement du bilan fourrager. Pour ce faire, trois éléments sont pris en compte : a) pâturages des zones pastorales et des enclaves pastorales situées en zone agricole ; b) contribution des résidus agricoles et c) évaluation des besoins alimentaires du cheptel national.

Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA)

Le SIMA publie chaque semaine une note d'analyse des prix des céréales (mil, sorgho, maïs, riz) sur les principaux marchés agricoles nigériens et sur les marchés frontaliers. Au total, 74 marchés (48 réguliers, 18 sentinelles et 8 transfrontaliers) sont suivis par le SIMA.

Système d'Information sur les Marchés à Bétail (SIMB)

Ce dispositif collecte un certain nombre d'informations sur 85 marchés à bétail (dont 7 frontaliers) répartis sur l'ensemble du pays.

Système National d'Information Sanitaire (SNIS)

La Direction du Système National d'Information Sanitaire (DSNIS) a pour mission d'appliquer la Politique Nationale du Ministère de la Santé Publique (MSP) en matière de gestion de l'information sanitaire et de jouer le rôle d'un centre de ressource en information sur le plan épidémiologique. Les informations sont publiées à travers un bulletin hebdomadaire de morbidité, de mortalité et de surveillance nutritionnelle.

Institut National de la Statistique (INS)

De par ses missions, l'INS joue un rôle prépondérant dans le processus de production des statistiques entrant dans le cadre de l'analyse et le suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations au Niger. En effet, outre ses propres données qui sont d'une grande utilité pour le DNPGCCA, l'INS appuie tous les dispositifs des statistiques sectorielles dans la réalisation de certaines grandes enquêtes.

La Météorologie Nationale

La Direction de la Météorologie Nationale (DMN) assure la coordination du Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP) qui regroupe les structures suivantes : la CC/SAP/PC, la DSA, la Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV), la Direction Générale de la Production et des Industries Animales (DGPIA), la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE). Il s'agit d'un dispositif de suivi de la campagne agricole qui publie les informations sous forme d'un bulletin agro-hydro météorologique décennal : Les principales informations publiées sont relatives (i) aux cumuls pluviométriques enregistrés au cours de la décennie et depuis le début de la saison pluvieuse et (ii) au degré de satisfaction des besoins en eau des cultures en rapport avec la pluviosité de la période considérée.

b. Les difficultés rencontrées par les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire (SISA)

D'une manière générale, l'ensemble des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire (SISA) rencontrent les mêmes difficultés à savoir :



- Leur grande dépendance vis-à-vis des financements extérieurs. En effet plus de 60% du financement de ces dispositifs proviennent de l'appui des partenaires notamment de l'Union européenne en ce qui concerne la CC/SAP/PC, la DSA, le SIMA et le SIMB.
- Le manque d'harmonisation dans les méthodes d'estimation du nombre des populations vulnérables et de l'ampleur de leurs besoins d'assistance. d'outil harmonisé d'estimation des populations vulnérabilité.
- Les difficultés éprouvées chaque année dans le déblocage des fonds provenant du budget de l'Etat alloués aux structures nationales en dépit de leur inscription dans la Loi des finances, ce qui impacte négativement sur l'exécution des missions assignées à ces structures ;
- La grande mobilité des cadres nationaux relevant des structures membres du dispositif. Cette situation ne permet guère la constitution d'une mémoire institutionnelle du DNPGCCA.

5.2. Accès des producteurs à l'information

Cette section présente les résultats des entretiens menés auprès d'organisations faitières et d'organisations de base dans le cadre de la présente étude. Des informations complémentaires sont données en annexe 4-a.

5.2.1. Accès des producteurs à l'information sur les marchés

a. Les OPA faitières

En plus des informations transmises au niveau national par les services de l'Etat, les organisations faitières utilisent différents canaux pour diffuser les informations sur les marchés en direction de leurs membres.

La fédération des éleveurs FNEN-Daddo utilisent ses bureaux régionaux pour relayer, à travers le réseau téléphonique, les informations du SIM bétail vers ses organisations de base. Une fois l'information reçue, les correspondants régionaux orientent les éleveurs de la région vers des marchés où les prix sont les plus favorables à la vente. De leur côté, les grands éleveurs, qui sont à la fois éleveurs et commerçants, disposent eux-mêmes des correspondants qui les tiennent au courant de l'évolution des prix du bétail.

La gestion du risque a poussé certaines faitières (FCMN-Niya, FUGPN-Mooriben) à mettre en place dans le cadre organisationnel de leur structure, un département ou un comité de veille sur les risques agricoles. En partenariat avec ses animateurs de base, la FCMN est en train de mettre en place un bulletin des prix sur des marchés témoins, dont les données seront confrontées à ceux du SIMA et seront par la suite diffusés au niveau des producteurs. Dans le cadre de l'alerte précoce, les deux fédérations travaillent avec les services de l'Etat à la mise en place des systèmes communautaires d'alerte précoce et de réponse aux urgences (SCAP/RU) et des observatoires de suivi de la vulnérabilité (OSV)¹⁹⁰. Mooriben, en collaboration avec SOS Faim Luxembourg, a également mis en place 19 cellules de communications et un réseau de 16 radios communautaires dans sa zone d'intervention, dont 8 installées par l'organisation. Les informations diffusées par le SIMA à la radio nationale sont reprises et rediffusées sur ces médias de Mooriben. L'objectif est d'orienter les producteurs vers les marchés locaux pour l'écoulement ou pour l'approvisionnement en produits agricoles. Les radios communautaires jouent ainsi un rôle dans la gestion des risques agricoles.

En plus des radios communautaires, Mooriben coopère aussi avec la compagnie de téléphonie Orange Niger à travers sa plateforme « *Labarun kasuwa* »¹⁹¹ (informations du marché) » pour la diffusion des informations du SIMA relatives aux marchés de sa zone d'intervention. Il s'agit pour Mooriben de tenir informer ses membres des prix des produits agricoles afin de faciliter la reconstitution des stocks de leurs banques céréalières, l'écoulement de leurs produits agricoles ou leur ravitaillement en période de soudure.

¹⁹⁰ Mooriben anime un réseau de 24 SCAP/RU et 12 OSV dans sa zone d'intervention

¹⁹¹ *Labarun Kasuwa* est un service d'Orange Niger pour connaître les prix des céréales et du bétail sur un marché au Niger. Il suffit de composer le numéro #139# sur son téléphone, choisir la région et le marché de bétail ou des céréales recherchés.

De son côté, l'association des producteurs d'oignon ANFO collabore avec la compagnie de téléphone Moov Niger dans le cadre de la mise en place d'une flotte de communication¹⁹² entre ses bureaux régionaux, ses comptoirs commerciaux et sa direction nationale. L'ensemble du personnel des régions, des comptoirs et de la direction nationale échangent chaque jour sur les prix, qui sont précisés au niveau local par les comités de base de fixation des prix et au niveau des comptoirs. La direction nationale retransmet les données du SIMA, du Réseau des Marchés de l'Afrique de l'Ouest (RESIMAO) et de l'Observatoire Régional de l'Oignon en Afrique de l'Ouest et de Centre (ORO/AOC) aux niveaux des bureaux régionaux et des comptoirs.

L'ONG AcSSa-Afrique Verte travaille avec plusieurs fédérations régionales qui lui sont affiliées. Dans le cadre de la gestion des risques prix, l'ONG procède à la collecte des données (poids, disponibilité, prix) sur les marchés des céréales suivis dans les régions de Zinder, Niamey, Agadez et Tillabéry par ses propres animateurs. Ces informations sont partagées et diffusées lors des rencontres, des suivis et des formations de l'ONG, et à une large échelle à travers son bulletin mensuel « Point sur la situation alimentaire au Sahel » édité par le secrétariat exécutif national, en partenariat avec le SIMA.

Concernant la FUCOPRI, les informations sur les prix de vente du riz paddy sont échangées entre les unions et les coopératives membres. Il faut rappeler que la FUCOPRI profite de son partenariat avec l'OPVN pour la commercialisation du riz paddy.

b. Les organisations de base

Les quelques investigations conduites, dans le cadre de la présente étude, auprès d'organisations de base dans les régions de Niamey, Tillabéry et Dosso montrent qu'il existe un décalage entre les dispositifs d'information tels que présentés par les organisations faitières et l'accès effectif des organisations de base à l'information.

Ainsi les coopératives de l'union Bani Bani se renseignent chaque matin sur les prix à travers, d'une part, la fréquentation quotidienne des marchés par les épouses des maraîchers, qui viennent vendre les produits maraîchers et, d'autre part, le comité de vente de l'union qui s'informe au niveau des importateurs.

Au niveau de l'union Margou, avant chaque ravitaillement des banques céréalères, les membres du bureau font le tour des marchés pour collecter les informations sur les prix des produits céréaliers, qu'ils confrontent avec les prix publiés par le SIMA. Ces prix sont diffusés à la radio communautaire de Boubon pour inciter les producteurs à se diriger vers les marchés aux prix acceptables. L'union Dabari de Tillabéry procède également à la collecte des prix du riz paddy et du poisson sur les marchés de la région par des comités de gestion des groupements. Les unions Hamdallay et Kollo Amont ont affirmé n'avoir aucune information sur les prix et s'informent via des membres ayant fréquenté des marchés. Elles écoulent leurs produits à travers la convention établie entre la FUCOPRI et l'OPVN ; le reste de la production est vendue sur le marché ou échangée contre des engrais avec les commerçants.

5.2.2. Accès des producteurs à l'information sur les services financiers

a. Les OPA faitières

Selon les OPA faitières, l'information sur le crédit agricole n'est pas suffisamment diffusée par les institutions financières. « *C'est toujours nous qui partons vers les SFD, les banques, les projets, les organisations internationales... Nous sommes des partenaires, ils (les prêteurs) doivent aussi venir vers nous, travailler avec nous, aller rencontrer les unions et les groupements dans les villages, leur expliquer comment ils fonctionnent, ce qu'ils leur proposent, et à quelles conditions. En faisant cela, il y aurait un climat de confiance entre le prêteur et l'emprunteur* »¹⁹³. Si le mécanisme continue toujours à fonctionner dans un sens unique, les petits producteurs resteront encore longtemps exclus du système financier. Seul le Réseau des chambres d'agriculture (RECA) a été souligné par plusieurs interlocuteurs comme un partenaire dans la diffusion des informations sur les services fournis par les institutions financières en matière de crédit agricole.

¹⁹² Il s'agit d'un système d'abonnement mensuel mis en place par les sociétés de téléphonie mobiles.

¹⁹³ Entretien avec le secrétaire exécutif de la fédération Mooriben, février 2016.



Au niveau des organisations professionnelles rencontrées, seules les faitières, qui ont d'ailleurs leur siège à Niamey, et du fait de leur capacité de lobbying, semblent connaître toutes les conditions d'accessibilité à la finance agricole. Parmi ces faitières, les fédérations ANFO, FCMN, FUGPN-Mooribe et FUCOPRI semblent être les mieux informées sur les services financiers octroyés par les institutions financières (crédit stockage de proximité, crédit embouche, crédit intrants, crédit commercialisation). Pour la FCMN et la FUGPN-Mooriben, le crédit embouche représente le principal produit connu et dont l'accès est généralement le plus facile.

Les entretiens conduits avec la FNGPN et la FNEN-Daddo ont mis en avant la non maîtrise de tous les détails et conditions de la finance agricole de la part de ces deux organisations paysannes.

b. Les organisations de base

Les entretiens réalisés auprès des organisations de base ont montré que les petits producteurs n'ont aucune information ni sur les produits financiers proposés, ni sur les modes opératoires des institutions de la finance agricole. Les organisations des professionnelles agricoles des unions et coopératives de Kirkissoye, Gamkalley, Kollo Amont, Boubon et Margou dans les régions de Niamey, Tillabéry et de Dosso, affirment n'avoir aucune connaissance précise à propos des différents produits proposés au monde agricole et des conditions d'accès à ces produits.

Cependant, après avoir souligné l'absence d'information sur les services financiers, l'union Dabari de Tillabéry a indiqué avoir eu connaissance de produits financiers (crédit embouche) financés par l'IMF COOPEC-Kokari à travers une note publiée récemment par la Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA).

Du fait de leur éloignement des centres urbains, c'est par l'intermédiaire des faitières que les organisations de base sont en relations avec les institutions de la finance agricole. Les contrats relatifs aux services financiers auxquels ont accès les OP de base sont souvent conclus entre la faitière et les institutions financières que les OP de base connaissent le détail de ces contrats.

De manière unanime, les OP de base ont exprimé, lors des entretiens, leurs critiques sur les taux d'intérêt pratiqués par les SFD qu'elles considèrent comme trop élevés. Cela reflète le manque d'information de ces organisations de base à propos des conditions dans lesquelles les institutions de microfinance exercent leur activité, notamment le coût auquel elles se refinancent auprès des banques.

5.3. Conclusions du chapitre 4

Principaux constats

- La viabilité financière des dispositifs d'information ayant un lien avec la gestion des risques agricoles est encore faible, car leur financement dépend pour une large part de l'aide extérieure.
- Il existe des chevauchements entre certains dispositifs et, également, quelques problèmes dans l'harmonisation des méthodes (pour l'analyse de la vulnérabilité).
- Les OPA déploient plusieurs stratégies de collecte et de diffusion des informations pour la gestion des risques agricoles. Les faitières utilisent non seulement les infos du SIMA, mais, ont surtout leurs propres dispositifs de collecte et de diffusion des informations. Ces dispositifs sont cependant insuffisamment relayés au niveau des organisations de base. La plupart de ces dernières n'ont aucun accès moderne à l'information sur les prix pratiqués. Elles utilisent les moyens classiques à travers des renseignements fournis par les membres ayant fréquenté un marché. Ce système traditionnel expose les petits producteurs à la dépendance des prix fournis par les commerçants, dont le pouvoir en termes de négociation reste toujours dominant sur celui des consommateurs et des producteurs.



- Les organes multimédias et les compagnies de téléphones représentent un facteur non négligeable dans la retransmission des informations, qui peuvent renforcer non seulement la diffusion des données du SIMA mais aussi servir des véritables instruments de gestion des risques prix.
- Concernant l'information sur les services financiers, seules certaines organisations faitières y ont réellement accès. Les organisations de base sont très peu nombreuses à disposer d'informations sur les produits de crédit agricole proposés par les institutions financières.

Pistes pour la poursuite de l'initiative PARM au Niger

- En collaboration étroite avec le RECA, appuyer la réalisation d'un processus de capitalisation des expériences des OPA en matière de collecte / analyse / diffusion de l'information sur les marchés. Cette capitalisation mettrait notamment l'accent sur :
 - La complémentarité entre les différents canaux de collecte / diffusion utilisés : téléphones mobiles, radios communautaires, bulletins écrits, bourses physiques, ...
 - La complémentarité entre les dispositifs d'information mis en place par les OPA et les dispositifs publics (SIMA et SIM bétail).
- Encourager une concertation entre les OPA et les institutions financières en vue d'un meilleur accès des producteurs à l'information sur les services financiers



Conclusion générale

Un secteur agricole soumis à des risques particulièrement intenses

Au Niger, les systèmes de production agricole (au sens large) présentent une très forte dépendance vis-à-vis de l'aléa pluviométrique. Face au risque que représente la variabilité (inter et interannuelle) des conditions climatiques, les agriculteurs nigériens déploient de nombreuses stratégies d'atténuation. Cependant, l'efficacité de ces stratégies se heurte à la dégradation des moyens d'existence d'une majorité d'agriculteurs dans un contexte de compétition accrue pour l'accès aux ressources productives (terres agricoles, pâturage, eau) et d'accroissement des inégalités socio-économiques.

Le risque prix réside relativement peu dans la volatilité interannuelle des prix. Il est plus marqué en ce qui concerne les fluctuations saisonnières (flambées en période de soudure en année de sécheresse ; effondrement au moment des récoltes, notamment pour les denrées périssables). En dehors du risque prix, il existe un risque de marché lié aux conditions (physiques, sociales et économiques) de stockage et de commercialisation.

Les impacts de ces différents risques sont plus ou moins graves selon les ressources (ou le niveau de résilience) dont disposent les agriculteurs. En l'état actuel des données statistiques relatives au monde rural nigérien, il n'est pas possible de connaître (ne serait-ce qu'approximativement) les effectifs des différentes catégories socio-économiques d'agriculteurs et a fortiori d'estimer les impacts potentiels des différents types de risques pour chacune d'elles.

Les politiques publiques, au premier rang desquelles l'Initiative 3N, cherchent à améliorer la gestion des risques agricoles tant en termes d'atténuation que d'adaptation, en essayant de prendre en compte les multiples interdépendances qui existent entre les différents risques agricoles. Au cours des dernières années, du fait de la multiplication des crises alimentaires, une grande partie des financements (budget de l'Etat et aide extérieure) ont été consacrés à l'allègement de l'insécurité alimentaire conjoncturelle. Cependant, malgré la priorité donnée, depuis quelques années, au renforcement de la résilience, l'articulation entre les actions de court terme (réparation ex post des conséquences des risques de production, sécheresse principalement) et les actions de moyen - long terme (prévention ex ante de l'occurrence de la réalisation d'un évènement dangereux) est encore insuffisante.

Services financiers : un renouveau des interventions publiques dans un secteur où les contraintes sont nombreuses

Comparativement aux autres pays d'Afrique subsaharienne (et d'Afrique de l'Ouest), le Niger connaît un taux d'inclusion financière au Niger faible, en particulier pour les agriculteurs et éleveurs. Outre des facteurs structurels (niveau élevé des taux d'intérêt, manque de ressources stables), l'augmentation de l'accès aux services financiers en milieu rural se heurte à plusieurs contraintes, notamment :

- L'absence de mécanismes de couverture du risque de défaut de paiement (mécanismes de garantie, fonds de calamité) ;
- La faiblesse des sûretés (notamment foncière) que les emprunteurs peuvent présenter aux institutions financières ;
- Le manque de connaissance du secteur agricole par la plupart des institutions financières ;
- Les faibles compétences des emprunteurs en termes de gestion économique et de maîtrise technique des processus de production, stockage et transformation.

Pour lever les contraintes de financement du secteur agricole, la réponse la plus fréquente a été, jusqu'à une période récente, la mise en place de subventions, principalement dans le cadre de projets financés par l'aide extérieure. La viabilité et l'impact socio-économique de ces dispositifs, qui créent souvent des effets d'aubaine, sont faibles. La mise en place, à l'heure actuelle, dans le cadre de la stratégie du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, du FISAN et de ses trois facilités vise à intégrer dans un cadre cohérent l'ensemble des outils de financement du secteur agricole. La Facilité 1 du FISAN doit permettre un financement plus optimal des investissements des agriculteurs, à travers notamment le couplage entre le crédit et la subvention. Elle prévoit également la mise en place d'un dispositif de garantie des prêts aux agriculteurs, un mécanisme de bonification des intérêts et le refinancement des institutions financières à taux concessionnel. Par rapport aux instruments que l'Etat avait prévu de mettre en place au moment de la création de la BAGRI, en 2011, il manque pour l'instant la création d'un fonds de calamité agricole.

Une insertion croissante des ménages ruraux aux marchés, qui nécessite de renforcer la gamme des instruments de gestion des risques de marché.

Le degré d'ouverture sur le marché des populations rurales s'est nettement accru au cours des vingt dernières années et il est beaucoup plus important qu'on ne le pense généralement. Cette insertion au marché se manifeste à travers la commercialisation d'une fraction de la production, la vente d'une partie de la force de travail familiale à certaines périodes de l'année et l'achat d'une partie de l'alimentation. Les stratégies d'insertion aux marchés sont différenciées selon les régions, les modes d'organisation sociaux et le degré de richesse relatif des ménages. De ce fait, les risques de marché constituent un enjeu de plus en plus important pour l'ensemble des agriculteurs et éleveurs nigériens.

Les produits les plus concernés par les risques de marché sont le bétail (source fondamentale de revenus monétaires) et les céréales (principal poste de dépense alimentaire des ménages ruraux). Pour ce qui est des céréales, la gestion des risques de marché doit prendre en compte i) le rôle directeur de certains marchés dans la formation des prix à la fois en termes spatial et temporel et ii) le poids important des échanges avec le Nigeria, le marché nigérien étant la principale variable d'ajustement des excédents / déficits du marché céréalier nigérien. Pour ce qui est du bétail, le Nigéria joue également un rôle très important, à la fois en tant qu'espace d'accueil d'une partie des circuits de transhumance et en tant que premier client des exportations nigériennes. Les acteurs du commerce entre le Niger et les pays de la région (dont le volume est structurellement sous-estimé par les statistiques douanières) se heurtent à la multiplicité des taxes informelles et, à certaines périodes, à des mesures unilatérales de fermeture des frontières ; ces pratiques sont contraires aux règlements adoptés par la CEDEAO et l'UEMOA.



Les initiatives prises par les organisations de producteurs en matière de warrantage ou de commercialisation groupée sont assez souvent perturbées par les ventes à prix modéré, effectuées par le Gouvernement dans le cadre de la politique de gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle. Par ailleurs, le développement du warrantage des céréales est freiné par plusieurs facteurs, dont la réticence des producteurs à placer leurs stocks en tierce détention.

L'action de l'Initiative 3N dans le domaine de la commercialisation a, jusqu'à présent, surtout porté sur la réalisation d'infrastructures : marchés, magasins de stockage, pistes rurales, ... Il s'agit donc d'interventions visant à faciliter les arbitrages dans le temps (choix des moments d'achat et de vente) et dans l'espace (choix des lieux d'achat et de vente) afin de rendre les opérateurs économiques plus réactifs aux prix et, ainsi, de réduire la volatilité de ceux-ci. Dans le cadre des pôles de développement économique, plusieurs projets cherchent à combiner la réalisation de telles infrastructures avec le développement de la contractualisation au niveau notamment des OP, d'une part, et l'accès aux services financiers, d'autre part.

Un accès insuffisant des OP de base à l'information

Les dispositifs publics d'information ayant un lien, direct ou indirect, avec la gestion des risques agricoles sont nombreux et couvrent les variables principales : production, prix, vulnérabilité des ménages, ... Ceci est un atout pour l'amélioration de la gestion des risques agricoles au Niger. Cependant, ces dispositifs présentent plusieurs points faibles, en particulier : i) leur faible viabilité financière, l'aide extérieure jouant jusqu'à présent un rôle prépondérant dans leur financement ; ii) des chevauchements entre certains dispositifs et iii) des disparités dans les méthodes utilisées, notamment en matière d'analyse de la vulnérabilité.

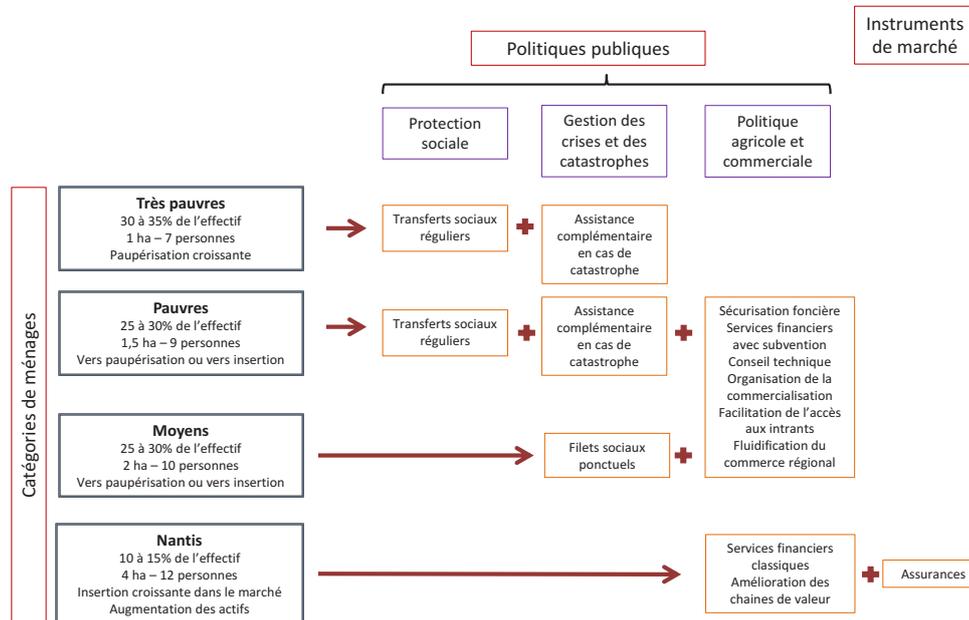
Les OPA déploient plusieurs stratégies de collecte et de diffusion des informations pour la gestion des risques de marché. Les faitières utilisent les informations prix du SIMA mais aussi, et surtout, leurs propres dispositifs de collecte et de diffusion des informations. Ces dispositifs sont cependant insuffisamment relayés au niveau des organisations de base, qui, dans la plupart des cas, doivent se contenter des renseignements fournis par ceux de leurs membres ayant fréquenté un marché. Ce système traditionnel expose les petits producteurs à la dépendance des prix fournis par les commerçants, dont le pouvoir en termes de négociation reste toujours dominant sur celui des consommateurs et des producteurs. Les organes multimédias et les compagnies de téléphones représentent un facteur non négligeable dans la retransmission des informations, qui peuvent renforcer non seulement la diffusion des données du SIMA mais aussi servir des véritables instruments de gestion des risques prix.

Concernant l'information sur les services financiers, seules certaines organisations faitières y ont réellement accès. Les organisations de base sont très peu nombreuses à disposer d'informations sur les produits de crédit agricole proposés par les institutions financières.

Principales pistes pour la poursuite de l'initiative PARM au Niger

1. La gestion des risques agricoles comme lien entre les actions de court terme et les actions de long terme en matière de réduction de l'insécurité alimentaire :

Etant donné le caractère structurel de l'insécurité alimentaire de la majorité des ménages ruraux nigériens, il s'avère nécessaire de renforcer le lien entre i) les politiques relatives à l'insécurité alimentaire conjoncturelle (prévention et gestion des crises alimentaires), ii) les politiques de développement agricole (foncier, financement, commercialisation, conseil technique, etc.), iii) les politiques commerciales et iv) les politiques de protection sociale. Cette recherche de cohérence / complémentarité entre différents volets de l'action publique doit tenir compte de la diversité des problématiques selon les catégories socio-économiques des ménages. La figure ci-dessous propose une représentation, forcément schématique, de ces liens.

Figure 14 : Complémentarité entre les différentes politiques pour la réduction de l'insécurité alimentaire


Source : Auteurs. Adaptation des travaux de B. Seydou et R. Blein pour Oxfam (2012, non publiés)

Cette schématisation est à considérer dans une perspective dynamique : au fil du temps, les politiques de gestion de l'insécurité alimentaire (combinées à d'autres politiques sectorielles et à la politique macro-économique) devraient permettre à un certain nombre de ménages de renforcer leurs capacités productives et d'améliorer leur situation socio-économique. Dans cette perspective, les instruments de gestion des risques agricoles peuvent jouer un rôle de lien entre les interventions centrées sur l'insécurité alimentaire conjoncturelle et celles visant à intervenir sur les causes de l'insécurité alimentaire structurelle. Cette approche différenciée (en fonction des catégories d'exploitation) et dynamique (dans le temps) devrait trouver sa concrétisation dans la structure du budget du Gouvernement du Niger, en particulier le budget relevant de l'Initiative 3N.

2. Appui à la définition d'une stratégie en matière de statistiques agricoles et d'analyse des risques au niveau des ménages :

Les insuffisances des statistiques disponibles sur la situation socio-économique des agriculteurs nigériens hypothèquent la pertinence et l'efficacité des actions publiques en matière de gestion des risques agricoles. La définition et la mise en œuvre d'une stratégie renouvelée de production de connaissances sur le secteur agricole s'avère donc nécessaire. En plus des variables habituellement couvertes (rendements, superficies, prix, ...), cette stratégie devrait inclure le suivi régulier d'un échantillon représentatif de ménages d'agriculteurs. Un tel suivi aurait pour objectif i) de quantifier les processus de différenciation socio-économique en cours, ii) d'estimer la gravité des risques pour chacune des catégories et iii) d'évaluer les effets et impacts des mesures publiques (ex ante ou ex post) en faveur d'une meilleure gestion des risques agricoles. L'élaboration d'une telle stratégie devrait s'appuyer sur les enseignements des études « analyse économique des ménages » (AEM ou HEA) conduites au Niger depuis une dizaine d'années. En effet, pour analyser en profondeur les interactions entre la réalisation des risques de production et des risques prix et la sécurité alimentaire des ménage, il est nécessaire d'avoir une vision plus fine du fonctionnement de l'économie rurale que celle fournie par les indicateurs macro-économiques ou sectoriels. Une telle stratégie devrait porter également sur les modalités de collecte, d'analyse et de diffusion de données fiables et disponibles au moment opportun.

3. Soutien à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des instruments de financement de l'agriculture, relevant de la facilité 1 du FISAN :

Les instruments de financement faisant partie de la facilité 1 du FISAN constituent une opportunité importante pour permettre aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux services financiers et, de ce fait, atténuer un



certain nombre de risques auxquels ils sont confrontés. Afin de contribuer à l'aboutissement de la mise en place de la facilité 1 du FISAN, les pistes d'action suivantes sont identifiées :

- Appuyer la réalisation d'une étude qui traiterait des mécanismes permettant d'adapter les conditions d'octroi de crédit en fonction de la situation économique des agriculteurs. Dans le cadre d'un renforcement du lien entre la politique de protection sociale et la politique agricole (voir ci-dessus piste n°1), cette étude examinerait la faisabilité de conditions de crédit « douces » (via la bonification des intérêts, par exemple) pour les ménages de la catégorie des « moyens » qui, ayant bénéficié de transferts monétaires réguliers, ont consolidé leur résilience sans pour autant être en mesure d'être éligible à un crédit aux conditions du marché.
- Soutenir la réalisation de l'étude de faisabilité d'un fonds « calamité agricole », permettant aux agriculteurs de pouvoir rembourser les crédits en cas de choc de production touchant toute une zone de production. Cette étude permettrait d'évaluer la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'un tel outil ; il s'agirait notamment d'examiner i) le degré de complémentarité avec les autres outils prévus par la Facilité 1 du FISAN (en particulier le mécanisme de garantie du crédit), ii) le mode de gouvernance et iii) les montants nécessaires et iv) les sources de financement .
- Accompagner le suivi/évaluation des expérimentations en cours relatives au couplage entre le crédit et la subvention, en accordant une attention particulière à l'extension de ces initiatives à l'agriculture pluviale¹⁹⁴, d'une part, et à l'élevage¹⁹⁵, d'autre part.
- Approfondir le rôle des titres fonciers dans l'amélioration de l'accès aux services financiers en milieu rural.

4. Favoriser la capitalisation et l'extension des initiatives (publiques ou collectives) relatives à la gestion des risques de marché :

Le principal risque prix est constitué par les fluctuations saisonnières (ou intra-annuelles) des prix. Afin de renforcer l'efficacité des initiatives, prises dans ce domaine par le Gouvernement du Niger ou par les organisations de producteurs, les pistes d'action suivantes sont proposées :

- Etudier la manière dont les mécanismes prévus dans le cadre de la Facilité 1 du FISAN (notamment le financement à taux concessionnel des institutions financières et les outils de garantie) pourraient être déployés à moyen terme (2 ans) en faveur du warrantage.
- Soutenir l'implication des administrations nigériennes et des acteurs des filières dans les initiatives régionales en faveur d'une élimination progressive des taxes informelles qui entravent le commerce régional de produits agricoles.
- Dresser un bilan des actions (banques aliments du bétail, enrichissement des résidus de culture en urée, ...) susceptibles de permettre aux éleveurs de conserver leurs animaux lors des périodes de sécheresse sans avoir à les brader.

En dehors du risque prix, les agriculteurs sont confrontés à plusieurs risques de commercialisation. Pour contribuer à une meilleure gestion de cette catégorie de risques, il serait utile de soutenir la capitalisation :

- des innovations en matière d'amélioration du stockage des produits périssables telles que le stockage sur claie de l'oignon ou l'utilisation de sacs PICS (triple épaisseur) pour le niébé.
- La capitalisation des expériences de commandes groupées d'intrants agricoles ou d'intrants vétérinaires.

¹⁹⁴ Pour le financement, par exemple, de l'achat de semences sélectionnées ou de fertilisants.

¹⁹⁵ Pour le financement, par exemple, de l'achat d'animaux sélectionnés (bovins), de la construction de bâtiments (aviculture) ou d'équipements de stockage et transformation (lait).



5. Créer les conditions d'un meilleur accès à l'information (sur les marchés et sur les services financiers) des OP de base :

Les organisations de producteurs à la base disposent d'informations très parcellaires sur les conditions de commercialisation de leur production (prix et qualité sur les marchés finaux). Pour contribuer à remédier à cette asymétrie d'information entre les producteurs et les commerçants, il serait utile de procéder à un état des lieux des expériences des OPA en matière de collecte / analyse / diffusion de l'information sur les marchés. Un tel exercice mettrait notamment l'accent sur i) la complémentarité entre les différents canaux utilisés : téléphones mobiles, radios communautaires, bulletins écrits, bourses physiques, ... et ii) la complémentarité entre les dispositifs d'information mis en place par les OPA et les dispositifs publics (SIMA et SIM bétail).

D'autre part, les OP de base ont en général très peu d'informations sur les produits et services proposés par les institutions financières (banques et SFD). Dans ce contexte, il serait utile d'encourager une concertation entre les OPA et les institutions financières en vue d'un meilleur accès des producteurs à l'information sur les services financiers.



Bibliographie

Bibliographie du chapitre 1

(vue d'ensemble des initiatives en faveur de la gestion des risques agricoles au Niger)

AGIR, Priorités résilience pays, Niger, avril 2015, 79 p.

Anton Jesus, Approche holistique à la gestion du risque agricole. Présentation à l'atelier sur la gestion des risques agricoles au Niger organisé par PARM et le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. PARM, 10 décembre 2015, 16 p. (diaporama).

Ba Amadou, Niger - risques agricoles : de la réaction à court terme face aux crises vers une gestion des risques à long terme. Présentation à l'atelier sur la gestion des risques agricoles au Niger organisé par PARM et le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. Banque Mondiale, 10 décembre 2015, 23 p. (diaporama).

Banque Mondiale, Evaluation des risques du secteur agricole au Niger : de la réaction aux crises à la gestion des risques à long terme. Janvier 2013, 96 p.

Cherrier Cécile, Transferts monétaires et résilience : renforcer les liens entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux dans le Sahel. CaLP, UNICEF et Commission européenne, Document de discussion, juillet 2014, 18 p.

Diaz Virginie (coordination), Perception et gestion des risques. Approches méthodologiques appliquées au développement. Université régionale d'été en sciences sociales, Dà Lat, Viêt Nam. Agence Française de Développement, Collection Conférences et Séminaires, n°10, juillet 2014, 382 p.

FIDA, Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Rapport de conception finale. Draft, 17 février 2015, 57 p.

GIZ, Programme Nigéro-Allemand de promotion de l'agriculture productive (PROMAP). Plaquette de présentation, 2015, 2 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Initiative 3N pour la sécurité alimentaire et le développement durables, Synthèse du cadre stratégique et coût indicatif des programmes pour la période 2012-2015, août 2012.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Plan d'accélération de la mise en œuvre de l'initiative 3N 2014-2015. Février 2014, 83 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Manuel de suivi-évaluation / capitalisation de l'initiative 3N. Mai 2014, 62 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Actes de l'atelier national sur la gestion intégrée des risques agricoles au Niger. 10 au 11 juin 2014 à Niamey, 43 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Banque Mondiale, Plan d'action pour la gestion des risques agricoles au Niger (PAGRA) 2014-2023. Novembre 2014, 78 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Note interne sur les filets sociaux pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Avril 2015, 5 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Filets sociaux au Niger : Enjeux, défis et opportunités. Juin 2015, 3 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Bilan 2011-2015 de mise en œuvre de l'initiative 3N. Septembre 2015, 62 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Note d'orientation pour l'élaboration du plan d'action 2016-2020 de la stratégie de l'initiative 3N. Décembre 2015, 23 p.



Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Synthèse du plan d'action 2016-2020 de l'Initiative 3N, Draft 2, avril 2016, 24 p.

Holt Julius et Lawrence Mark, Atlas préliminaire de l'information AEM au Sahel. The Food Economy Group, juillet 2013, 91 p.

IRAM, Enseignement de la crise du Niger de 2005. MAE, DGCID, Juin 2007

Ly Mouhamed, Risques climatiques et agriculture dans le Sahel. Présentation à l'atelier sur la gestion des risques agricoles au Niger organisé par PARM et le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. Centre régional AGRHYMET, 10 décembre 2015, 22 p. (diaporama).

Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. Plan de développement économique et social 2012-2015.

MSF France, Humanitarian Exchange, N°33, Mars 2006

OCDE, Gestion des risques dans l'agriculture : une approche holistique. Editions OCDE, 2009, 207 p.

OCDE, Gestion des risques en agriculture : évaluation et conception des politiques. Editions OCDE, 2012, 287 p.

Oxford Policy Management, Conceptualising Shock-Responsive Social Protection. Shcok-Responsive Social Protection Systems : A research programme for DFID, Working paper 1, octobre 2015, 15 p.

PAM, Choc et vulnérabilité au Niger. Analyse des données secondaires. Octobre 2010, 77 p.

Razac Boukary, Prise en compte de la gestion des risques agricoles dans la mise en œuvre de l'Initiative 3N. Présentation à l'atelier sur la gestion des risques agricoles au Niger organisé par PARM et le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. HC I3N, 10 décembre 2015, 12 p. (diaporama).

République du Niger, Stratégie de développement rural, octobre 2003, 60 p.

République du Niger, Ministère de l'Economie et des Finances, Institut National de la Statistique, Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Niger : 2005-2008. Septembre 2008, 55 p.

République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Cellule Filets Sociaux, Projet filets sociaux nigérien : Rapport du ciblage de la première phase du volet transfert monétaire. Novembre 2014, 56 p.

République du Niger, Ministère des Affaires Etrangères et Royaume du Danemark, Ministère des Affaires Etrangères, Programme de promotion de l'emploi et de la croissance économique dans l'agriculture (PECEA Niger 2014-2018). Document de l'engagement 1 « Appui aux chaînes de valeur agricoles dans les régions de Zinder et Diffa », version finale, mai 2014, 95 p.

Save the Children UK, Comprendre l'économie des ménages ruraux au Niger. 2009, 199 p.

Sokpoh Bonaventure Gbétoho et al., Evaluation de l'opération du PAM au Niger « Intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200583 » (2014-2016) Bureau de l'évaluation du PAM, mars 2016, 156 p.

Stoeffler Quentin, Impacts des transferts monétaires sur les investissements productifs des ménages : le projet pilote des filets sociaux au Niger. Rapport final pour la Cellule Filets sociaux. Décembre 2014, 20 p.

Tahirou Lawan, Vulnérabilité aux risques : analyse et priorités au Niger. Présentation à l'atelier sur la gestion des risques agricoles au Niger organisé par PARM et le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. PAM, 10 décembre 2015, 21 p. (diaporama).



Bibliographie du chapitre 2

(gestion des risques liés à l'accès aux services financiers)

Agence de régulation du secteur de la microfinance (ARSM), La microfinance au Niger en 2014-2015. Décembre 2015, 39 p.

BAGRI, note de présentation, mars 2015

Bron Florence et Yankori Seyni Souley, Crédit et foncier : le foncier comme garantie ; le coût et les délais d'obtention des différents actes fonciers, l'accessibilité des services. Réseau des Chambres d'agriculture du Niger, Note de débat, mars 2016, 11 p.

Bureau de la Coopération suisse au Niger, Programme d'appui aux organisations paysannes pour une sécurité alimentaire effective au Niger (PRODOC), Phase 4 : 2015-2018. Décembre 2014, 66 p.

Bureau de la Coopération suisse au Niger, Programme d'appui à la petite irrigation (PAPI) : note de présentation de la phase 1 (2015-2018). Mars 2015, 6 p.

Bureau de la Coopération suisse au Niger, Modèle de convention de partenariat pour soutenir le financement des acteurs des chaînes de valeur agricoles dans le cadre du PECEA. Juillet 2015, 5 p.

COWI, Etude sur les mécanismes d'accès des collectivités territoriales, des exploitations familiales et des entreprises rurales aux financements. Etude réalisée dans le cadre du programme d'appui à la production et à la promotion des cultures (PAPI). Juillet 2014, 53 p.

C2G Conseil, Etude sur la mise en place de partenariats avec les banques et les IMF dans le cadre du PECEA, novembre 2013, 57 p.

FIDA, Outils décisionnels du FIDA en matière de finance rurale. 2010, Rome, 83 p.

Gentil D. & Fournier Y., Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique. 2013, Syros, Paris, 271 p.

Guérin I., Labie M. & Servet J.M., The crises of microcredit. 2015, Zed Books, London, 207 p.

IRAM et Groupe Huit, Faisabilité du projet d'appui au développement d'activités rurales et de financement de filières agricoles dans les régions d'Agadez et de Tahoua. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N et Agence Française de Développement, février 2016, rapport provisoire, 166 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Poursuite du processus de mise en place du fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) : rapport de l'atelier d'approfondissement, Dosso du 2 au 4 février 2015. 40 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Rapport de l'atelier de concertation nationale sur le processus de la mise en place du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN). 24 au 26 février 2015, 76 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Synthèse de l'Etude sur les fonds existants en appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la perspective de la mise en place du FISAN. Février 2015, 19 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Note sur l'appui public au financement de l'agriculture relative à la facilité 1 du FISAN : Crédit agricole. Juillet 2015, 13 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Note de cadrage relative à la facilité 2 du FISAN : Financement des investissements structurants agricoles à travers les mécanismes de l'ANFICT. Août 2015, 25 p.



Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Note d'approche des fonds de garantie dans le cadre de la facilité 1 du FISAN : financement de l'agriculture. Janvier 2016, 9 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Note de cadrage relative à la facilité 1 du FISAN : financement de l'agriculture. Appui public au financement de l'agriculture via les banques et les SFD. Février 2016, 11 p.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), Document de la Facilité 1 du FISAN : soutien au crédit agricole, version provisoire du 01 juin 2016, 32 p.

Hoton Lazare et Hubert Lisa, Etude sur les systèmes financiers décentralisés et la finance rurale. Mécanismes inclusifs de financement alternatif en zone agropastorale des régions de Tahoua, Maradi et Zinder. République du Niger, FAO, FIDA, octobre 2013, 103 p.

Manzo Djibo Abdoulazize, La microfinance dans une économie locale dominée par l'informel : le cas du Niger. Thèse de doctorat en socio-économie du développement. Paris, EHESS, 2016, 460 p.

MFW4A, Rapport de Synthèse: Coordination des Politiques de Finance Agricole en Afrique, GIZ-BMZ, 42 p.

Nations-Unies, Construire des secteurs financiers accessibles à tous. New York, 2006.

PECEA (Programme de promotion de l'emploi et de la croissance dans l'agriculture 2014-2018), Appel à propositions en vue d'établir des partenariats avec des institutions financières pour soutenir le financement des acteurs des chaînes de valeur. Juillet 2015, 9 p.

République du Niger, Ministère des Finances, Stratégie et plan d'actions pour le développement du secteur financier 2011-2015, version préliminaire. Juillet 2011, 57 p.

République du Niger, Ministère des Finances, Stratégie Nationale de la Finance Inclusive 2014 - 2018 (SNFI). 2015, 46 p.

Servet J.M., Banquiers aux pieds nus, la microfinance. Odile Jacob, Paris, 2006, 510 p.

SOS Faim, Réponse des organisations paysannes aux besoins de financement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest. Bruxelles, 2014, 118 p.

Westercamp Christine, Nouri Myriam et Oertel André, Crédits agricoles : que penser de la bonification des taux d'intérêt ? Agence Française de Développement, Collection A Savoir, n°29, février 2015, 176 p.

World Bank Group, The Little Data Book on Financial Inclusion. 2015, 178 p.

Bibliographie du chapitre 3

(gestion des risques liés à l'accès aux marchés)

Afrique Verte, Les bourses aux céréales organisées par AcSSA Afrique Verte Niger. Information aux partenaires. Septembre 2008, 4 p.

Araujo Claudio et al., Choc pétrolier externe et performance des marchés des céréales : le marché du mil au Niger. Revue d'économie du développement, 2010/1 vol. 24, p. 47-70.

Araujo Claudio, Aurojo-Bonjean Catherine et Brunelin Stéphanie, Alert at Maradi : Preventing Food Crises by Using Price Signals. World Development, 2012, 13 p.

Araujo-Bonjean C., Brunelin S. et Simonet C., « Prévenir les crises alimentaires au Sahel : des indicateurs basés sur les prix de marché », CERDI, Agence Française de Développement, juin 2010, 134p.

Araujo-Bonjean Catherine et Brunelin Stéphanie, Le commerce agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre : les frontières sont-elles abolies ? Revue d'économie du développement, 2013, 28 p.

Blein R., Commerce régional et sécurité alimentaire au Niger. USAID, Food across Borders, 2013, 41 p.

Blein R., Beaujeu R., Soulé B.G., Mankor A., Initiative pour la promotion du commerce bétail-viandes en Afrique de l'Ouest et du Centre : Recueil des aides mémoires des missions réalisées dans les pays pilote de l'initiative (Burkina Faso, Mali, Ghana, Côte d'Ivoire, Niger, Nigeria). Banque Mondiale, CEDEAO, septembre 2014, 141 p.

Bonnet B., Onibon P. et Guibert B., Programme régional d'investissement en faveur du développement de l'élevage dans les pays côtiers (PRIDEC). Proposition d'identification par les réseaux ROPPA, APSS et RBM. Mai 2015, 199 p.

Bonnet B., Pons Cortès G., Tankari I., Vilches M., Etude de faisabilité du projet pilote de mise en œuvre de la réserve aliment du bétail. CEDEAO, RBM, UEMOA, août 2015, 96 p.

Bricas, Tchamba et Martin, Consommation et marchés alimentaires en Afrique de l'Ouest et Centrale : vers plus de dépendance ?, février 2015

Broutin Cécile, Hermelin Bénédicte et Levard Laurent, Comment améliorer l'accès au marché pour les exploitations familiales ? Retour sur l'expérience du GRET en Afrique. GRET, Etude et Travaux en ligne, n41, juin 2014, 71 p.

CILSS, Secrétariat exécutif, Tracasseries Routières, Entraves et Obstacles au commerce régional de Produits Agricoles en Afrique de l'Ouest, Décembre 2013.

Cortese Matteo et Coulter Jonathan, Etude sur le warrantage au Niger. In : Study on appropriate warehousing and collateral management systems in sub-saharan Africa, volume II : Technical Country Reports. AFD, CTA, IFAD, septembre 2014, p. 88-155. (étude pays Niger pp 102-172).

Delmas Patrick, Accès au marché et commercialisation. Présentation à l'atelier sur la gestion des risques agricoles au Niger organisé par PARM et le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. RECA, 10 décembre 2015, 17 p. (diaporama).

FEWS NET, Niger Food Security Brief, May 2014, 55 p.

Galtier Franck, Gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement, une analyse critique des stratégies et des instruments. Agence Française de Développement, Collection A Savoir, n°17, décembre 2012, 307 p.

Garba Barthe Attahirou, Expérience de commercialisation de produits agricoles par le mécanisme du warrantage. Contribution de la Fédération des unions de producteurs de souchet du Niger (FUPSN-SA'A). Février 2007, 18 p.



Jenn-Treyer Olivier et Blein Roger, Les stocks de proximité au cœur de la régulation des marchés et de la sécurité alimentaire. ROPPA, APESS et RBM, mars 2015, 77 p.

LOSCH Bruno, FREGUIN-GRESH Sandrine, WHITE Eric Thomas, Structural transformation and rural change revisited, World Bank (Africa Development Forum), 2012, XXIV, 277 p.

Michigan State University, PRESAO, La dynamique des échanges régionaux des céréales en Afrique de l'Ouest, septembre 2010

Salmou Hassane et Fatouma Déla Sidi, Le warrantage au Niger, une pratique adaptée aux besoins des petits producteurs et productrices. FAO, Capitalisation des bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire, juillet 2012, 11 p.

Soumaïla Seyni et Wada Haro, Etat des lieux des banques céréalières. Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Aménagement du territoire et du développement communautaire, mai 2009, 48p.



Bibliographie du chapitre 4

(l'accès à l'information sur les risques agricoles au Niger)

Afrique Verte International, Renforcer les capacités des réseaux d'organisations agricoles par l'analyse de l'évolution du prix des céréales locales au Burkina, Mali et Niger durant la période 2001-2010 ... et ses incidences sur le warrantage au Niger. Décembre 2010, 32 p.

Baris P., Zotoglo K., Etude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif d'information céréalier au profit des membres du ROAC, novembre 2013.

Blein Roger et Bio Goura Soulé, Première évaluation indépendante de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Résumé exécutif et messages clés / recommandations aux décideurs. CEDEAO, UEMOA, CILSS, CSAO, décembre 2015, 20 p.

CEIGRAM, Informational Assessment of Agricultural Risk Management Information Systems (ARM-IS) in the following Africa Countries : Cabo Verde, Cameroon, Ethiopia, Mozambique, Niger, Senegal and Uganda. Full draft report on Niger. January 31, 2016, 173 p.

CTA, Web 2.0 et média sociaux, ces outils qui changent la vie des acteurs du développement agricole. 2015, 66 p.

Dan Bakoye Dady, Evaluation de la charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Etude Niger. CEDEAO, UEMOA, CILSS, CSAO, août 2015, 83 p.

David-Benz Hélène et al., Les systèmes d'information sur les marchés agricoles en Afrique subsaharienne. De la première à la deuxième génération. Agence française de développement, Collection Focales, n°14, juin 2012, 146 p.

Réseau national des chambres d'agriculture du Niger (RECA), Les différents bulletins traitant des prix, des marchés et de la situation au Niger. Note d'information / Actualités Niger n°10, septembre 2012, 4 p.



Documents relatifs à l'ensemble de l'étude

Afane Abdoukader, Etude sur l'accès aux services financiers, aux marchés et à l'information des organisations professionnelles agricoles du Niger pour une gestion durable des risques agricoles. PARM, février 2016, 83 p.

Coste Jérôme, Contribution à l'analyse de la gestion des risques agricoles au Niger : accès aux services financiers et accès aux marchés. Présentation à l'atelier sur la gestion des risques agricoles au Niger organisé par PARM et le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. IRAM, 10 décembre 2015, 29 p. (diaporama).

Jenn-Treyer Olivier, Inventaire des initiatives existantes en matière de gestion des risques agricoles au Niger, aide-mémoire de fin de mission. PARM, IRAM, juin 2015, 38 p.






PARM
PLATFORM FOR
AGRICULTURAL RISK



Niger



Annexes

Annexe 1. Compléments au chapitre 1

Annexe 1.a. Profil des moyens d'existence dans la zone de Dosso

Calendrier saisonnier des activités des agriculteurs Djerma dans la zone centrale du département de Dosso

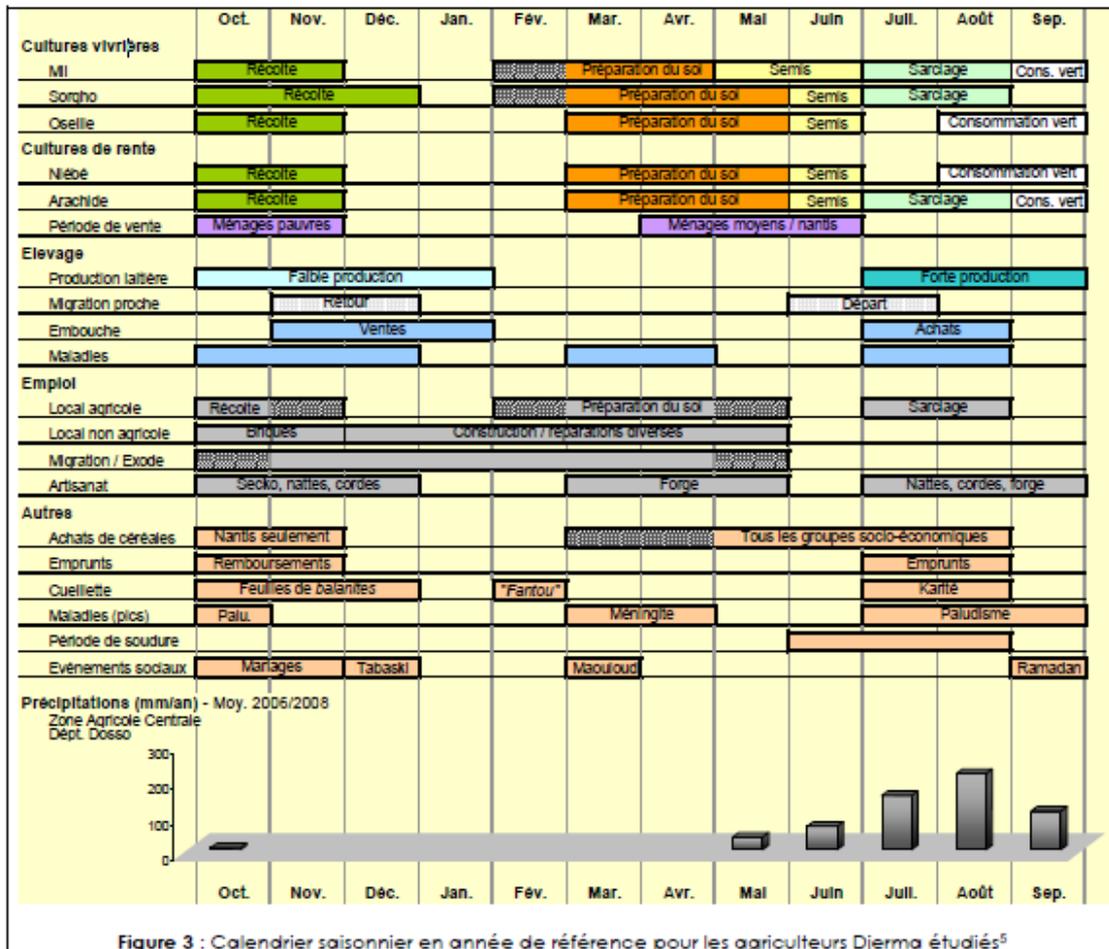
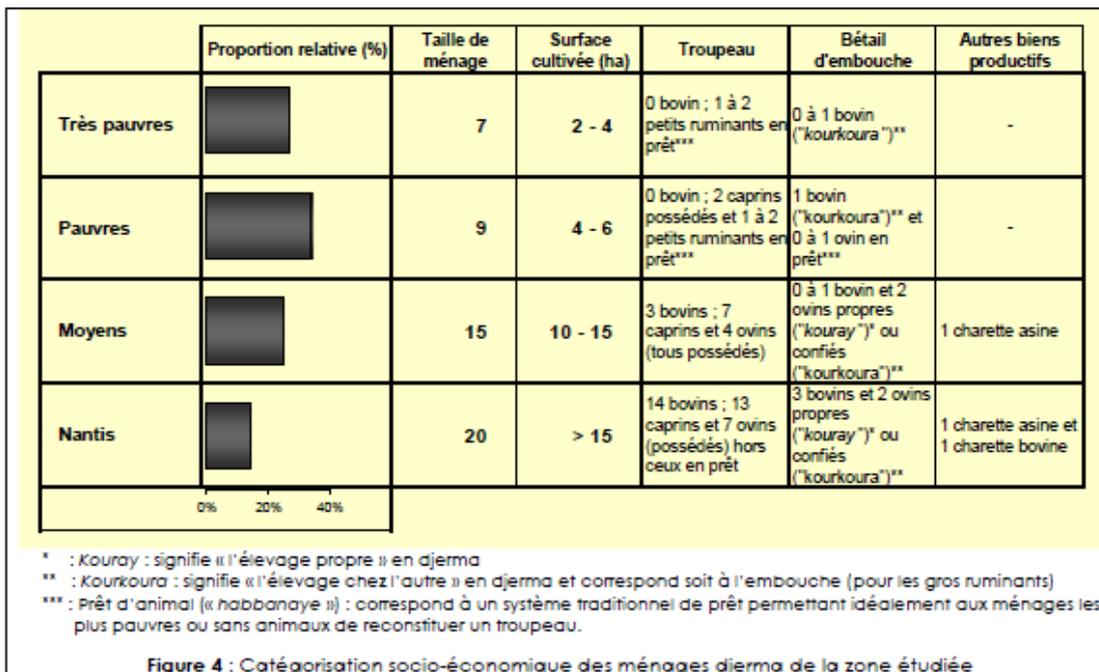


Figure 3 : Calendrier saisonnier en année de référence pour les agriculteurs Djerma étudiés⁵

Source : Save the Children. Profil de moyen d'existence : Agriculteurs Djerma, zone agricole centrale, Dosso, mars 2009.

Catégorisation socio-économique des ménages Djerma de la zone centrale du département de Dosso



Source : Save the Children. Profil de moyen d'existence : Agriculteurs Djerma, zone agricole centrale, Dosso, mars 2009.

Annexe 1.b. Stratégies d'atténuation des risques par les ménages dans la zone de Dosso

Source : Save the Children. Profil de moyen d'existence, Zone agricole centrale, département de Dosso, mars 2009.

Les principaux risques auxquels font face les ménages de la zone sont résumés dans ce tableau :

Cultures	<ul style="list-style-type: none">• Mauvaise répartition des pluies, sécheresses courtes au milieu du cycle végétatif ou en phase de floraison / remplissage des grains (mil), arrêts précoces de la saison• Pluviométrie cumulée insuffisante• Pression des ravageurs (insectes surtout)• Baisse de la fertilité des sols et du temps de jachère• Inaccessibilité des intrants chimiques
Elevage	<ul style="list-style-type: none">• Baisse du prix de vente des animaux sur les marchés• Epidémies et affaiblissement des animaux par les parasites• Prix des compléments alimentaires pour bétail élevés• Débit limité des points d'eau pour l'abreuvement
Exode	<ul style="list-style-type: none">• Dégradation de la situation économique et sécuritaire dans les zones de migration temporaire
Pouvoir d'achat	<ul style="list-style-type: none">• Prix élevés des céréales pour les ménages fortement dépendants des marchés pour leur alimentation• Baisse du revenu tiré de l'emploi local• Réduction du nombre d'actifs dans les ménages très pauvres (maladies, décès)

Lorsque les ménages de la zone étudiée font face à un de ces chocs, ils peuvent répondre de différentes manières suivant les ressources dont ils disposent. Une mauvaise installation des pluies conduit souvent les agriculteurs à effectuer plusieurs semis, mais dans les limites de leurs capacités à accéder aux semences.

Lorsque la campagne agricole est médiocre à mauvaise, les ménages les plus pauvres ont tendance à intensifier les activités d'auto-emploi, et ils comptent davantage sur les revenus que l'exode leur permet de générer.

Il est très important de noter que le choc principal auquel les ménages du département de Dosso pourraient faire face est une dégradation du prix de vente des animaux et des termes de l'échange des animaux embouchés contre le mil. Cela confirme leur forte dépendance à l'égard de cette source de revenu.

Le tableau ci-dessous présente la performance saisonnière et les événements marquants survenus lors des cinq dernières campagnes agricoles dans la zone agricole centrale de Dosso:



Année	Performance saisonnière [†]	Événement	Réponse des ménages et assistance extérieure
2007 – 2008	3 - 4	Attaques parasitaires (cultures)	
2006 – 2007	3		
2005 – 2006	2 - 3	Plusieurs ressemis	Aide alimentaire de l'Etat Fort exode
2004 – 2005	1	Pluies insuffisantes Pression des ravageurs Prix des céréales très élevés	Fort exode / travail salarié Intensification de l'auto-emploi Fortes ventes de bétail Cueillette
2003 – 2004	3	Semis tardif – pluies fortes	

Il existe une forte hétérogénéité de la performance saisonnière entre les années. L'année 2004-2005 fait encore référence dans les mémoires comme la dernière crise (sans toutefois la comparer à l'année 1984). Les disparités sont aussi très fortes entre les localités au cours d'une même année

[†] 1 = très mauvaise année ; 2 = année médiocre ; 3 = année moyenne ; 4 = bonne année ; 5 = excellente année.



Annexe 1.c. Liste des projets s'inscrivant dans la mise en œuvre de l'Initiative 3N durant la période 2012-2015

Nom/Intitulé du projet	Sigle	Date de démarrage	Date de clôture prévisionnelle	Montant (en FCFA)
Programme Africain d'Adaptation aux changements climatiques - Composante Niger (phase II)	PAA II	20/06/2013	30/06/2015	305 000 000
Projet Troisième Communication du Niger sur les Changements Climatiques	TCN	01/01/2012	31/12/2015	296 647 000
Projet PANA Résilience au Secteur Agricole	PANA-R	26/07/2009	31/12/2013	1 481 429 000
Projet d'appui au développement local des Régions du Nord du Niger	PADEL-RNN	07/11/2013	06/11/2017	1 640 000 000
Projet d'Appui à la Ratification du Protocole de Nagoya	PNA/APA	30/09/2013	30/04/2014	31 210 000
Élaboration du 5 ^{ème} rapport sur la Diversité Biologique	NBSAP	01/04/2012	01/03/2014	110 000 000
Aménagement du Site maraîcher de Kao par le « Fonçage de 13 puits maraîchers »	TICAD Kao	01/01/2013	31/12/2013	54 744 836
Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées (volet agricole)	FICOD	01/06/2008	30/06/2013	8 294 384 474
Programme d'appui au secteur sécurité alimentaire (DNPGCCA) (DP 2-3-4)	ND	01/07/2012	30/11/2016	1 658 683 599
Projet Prévention et Gestion des Crises et Catastrophes Naturelles et Relèvement	PGCCNR	01/01/2012	31/12/2015	751 595 584
Actions de réponses de la Cellule Crises Alimentaires et Gestion des catastrophes (CCA/GC)	CCA/GC	01/10/2011	30/09/2015	128 955 376 977
Projet Filets Sociaux	PFS	11/10/2011	30/06/2017	35 027 950 000
Actions de réponses financés sur fonds Afican Risk Capacity	ARC	01/01/2014	31/12/2014	1 500 000 000
Instrument de stabilité à court terme	IdS	01/04/2012	30/09/2013	3 505 887 474
Jeunes, Paix et Développement dans la région de Tahoua	JPAD	01/06/2013	31/12/2014	1 499 825 000
Projet de Renforcement des Capacités pour la prévention et Gestion des Conflits	PRCP/GC	01/01/2012	01/12/2013	425 000 000
Appui au Démarrage de l'Approche Programme dans le Secteur Rural	ADAP/SDR	01/06/2010	31/12/2013	2 165 000 000
Renewed Effort Against Child Hunger And Malnutrition	REACH	07/12/2012	06/12/2015	2 300 000 000
Programme « Kandadji » de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en valeur de la vallée du Niger	P_KRESMIN	15/12/2008	31/12/2014	29 790 776 222
Santé du Sol Micro Dose	AGRA	06/2009	12/2012	1 012 500 000
Amélioration de la Production du Riz en Afrique de l'Ouest - Composante Niger	APRAO	01/09/2010	31/12/2013	24 572 500
Appui à la mise en œuvre et au Développement du Système Country Stat au Niger	COUNTRY STAT	12/2011	12/2013	57 000 000
Réduction de la Dépendance à l'Egard des Produits Organiques Persistants dans les Bassins des Fleuves Niger et Sénégal grâce à la Production Intégrée et à la Gestion des Nuisibles	GIPD/GEF	01/05/2010	01/02/2013	9 231 500
Projet de lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation dans la Région de Tillabéri	PDIT	01/05/2008	01/04/2012	2 886 200 000



(...) Nom/Intitulé du projet	Sigle	Date de démarrage	Date de clôture prévisionnelle	Montant (en FCFA)
Projet de Renforcement des Moyens de Protection des Végétaux et des Denrées Stockées dans la Région du Liptako-Gourma	PRMPV/DS	01/01/2008	30/06/2011	1 782 225 982
Projet de Petite Hydraulique pour la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Zinder et Tahoua	PPHSA	01/03/2008	30/06/2011	1 592 640 800
Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié	PPILDA	05/05/2005	31/12/2013	5 994 355 756
Projet d'appui à la conservation et à la transformation des produits maraîchers	CTPM	01/06/2013	31/12/2015	173 500 000
Programme de soutien à la campagne Agricole	PSCA	01/03/2012	01/12/2013	11 710 730 000
Programme d'Urgence des Cultures Irriguées Campagne 2011-2012	PUCI	2011	2012	4 000 000 000
Projet initiative d'urgence pour le riz du Japon	ND2	01/06/2013	01/02/2014	49 758 490
Projet d'Appui Global de la Production Locale Agricole des Coopératives rizicoles dans la Commune Urbaine de Niamey	TRAGSA	01/07/2010	01/07/2012	2 105 000 000
Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives	IARBIC	01/05/2008	01/05/2012	3 011 503 000
Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	PMERSA/MTZ	22/05/2012	22/05/2017	30 165 406 000
Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la Région de Maradi	PASADEM	12/03/2012	30/09/2018	16 468 363 000
Projet de Développement des Exportations et des Marchés Agro sylvo Pastoraux	PRODEX	01/12/2009	01/04/2014	20 020 000 000
Projet de Valorisation des Eaux dans les Régions de Dosso et Tillabéri	PVDT	Mai 2007	Décembre 2012	11 848 700 000
Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Dosso et Tillabéri Phase 2	PASA 2	01/07/2010	30/06/2014	3 123 000 000
Projet d'Urgence pour l'Appui à la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural	PUSADER	28/02/2011	30/09/2014	8 929 740 825
Projet d'Appui au Programme Spécial de Sécurité Alimentaire Phase II	PA/PSSA 2	09/2010	12/2015	8 421 500 000
Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau	PROMOVARE	01/01/2014	31/12/2018	11 700 000 000
Projet de petite irrigation RUWANMU	PPI RUWANMU	19/02/2013	30/09/2018	11 543 580 000
Programme d'Appui au Secteur Rural	PASR	01/2009	2013	9 418 606 042
Programme d'Actions Communautaires Phase 3	PAC3	04/09/2013	22/12/2017	24 016 230 000
Projet Renforcement des capacités pour une meilleure gestion de l'eau dans la pratique de l'agriculture au Niger, au Burkina Fasso , au Mali et au Sénégal	AUSAID	02/02/2013	01/12/2014	312 440 000
Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystème dans le Bassin du Niger	PDREGDE/BN	01/12/2007	31/12/2014	7 344 000 000
Projet de Réhabilitation des Périmètres Irrigués Publics	PRPIP	10/04/2014	31/03/2019	6 051 773 876
Projet de Développement Rural de Dakoro	PDRD	2009	30/06/2014	4 167 500 000
Second Projet d'urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire	PUSA2	14/06/2011	29/11/2013	7 500 000 000



(...) Nom/Intitulé du projet	Sigle	Date de démarrage	Date de clôture prévisionnelle	Montant (en FCFA)
Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Tahoua et de Tillabéri	PIPA/SA	11/04/2011	01/03/2017	10 484 000 000
Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest	PPAAO/ WAAPP-1C Niger	01/10/2011	06/06/2016	16 530 000 000
Projet Achats des Africains pour l'Afrique	PAA Afrique	14/02/2012	30/06/2015	718 239 960
Projet d'Amélioration de la Qualité et des Standards sur les Engrais au Niger	PAQSEN	01/08/2013	31/07/2016	267 986 308
Programme d'appui au développement agricole durable dans la Région de Dosso	PADAD	01/11/2011	31/10/2016	8 069 669 213
Projet d'Aménagement et de mise en valeur de périmètres Irrigués dans la vallée de l'Irhazer et la plaine du Tamesna	PAMPI-VI/PT	08/04/2013	07/04/2015	2 000 000 000
Projet d'Appui au Développement du Secteur Rural	PADSR	08/03/2012	07/03/2016	10 160 000 000
Programme d'appui à l'aménagement pastoral et à la sécurisation des systèmes pastoraux Tahoua-Maradi-Dosso	PAAPSSP	18/08/2010	18/08/2014	8 644 312 000
Projet d'Appui au Renforcement Institutionnel du Ministère de l'Élevage	ARIMEL	2011	2015	1 757 029 275
Programme d'urgence 2011/2012 - Volet élevage	PU	2011	2012	4 041 080 000
Programme de développement de l'élevage dans la région du Liptako Gourma	ALG	2008	2012	6 246 600 000
Institutionnalisation de semaines Survie de l'Enfant (SSE)	SSE/SVA	12/05/2012	12/05/2014	347 400 000
Initiative d'Accélération des Objectifs du Millénaire au Niger 2013-2016	IAOMD	01/05/2013	01/05/2016	6 664 625 000
Reconstitution du Stock National de Sécurité	R/SNS	2012	2013	29 687 532 000
Action d'appui à la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux	AC/PASP	2012	2013	11 261 868 500
Projet de Renforcement des Circuits de Commercialisation des Produits Agro-Sylvo-Pastoraux	PRCC	01/01/2015	31/12/2015	150 000 000
Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique	PACRC	09/05/2012	30/06/2017	28 665 000 000
Programme Conjoint d'appui au développement de la région de Maradi	PCM	01/11/2011	01/11/2014	3 300 000 000
Projet de Développement de l'Information et de la Prospective Climatique	PDIPC	01/01/2014	31/12/2018	7 324 711 000
Programme de construction de 258 km de routes rurales	PCRR/ SD/UE	01/01/2013	01/01/2015	50 185 000 000
Programme de construction de 288 km de routes rurales	PCRR-1	01/01/2013	01/01/2014	23 546 033 000
Projet de cogestion des ressources naturelles de l'Air et du Ténéré	COGERAT	2006	2013	2 848 025 500
Projet de cogestion des ressources naturelles de l'Air et du Ténéré	COGERAT	2006	2013	2 848 025 500
Restauration des terres dégradées	ND3			4 110 969 400
Projet d'aménagement et de gestion du bassin versant de Badaguichiri	PGBV/B	27/03/2009	31/12/2015	9 412 350 000
Programme d'appui aux parcs de l'entente (phase 1)	PAPE I	01/12/2011	31/12/2014	1 468 144 500



(...) Nom/Intitulé du projet	Sigle	Date de démarrage	Date de clôture prévisionnelle	Montant (en FCFA)
Projet de Lutte contre l'Ensamblage des Cuvettes Oasiennes dans les départements de Gouré et de Mainé-soroa	PLECO	2010	2014	1 528 241 400
Programme gommier	Gommier			2 375 000 000
Projets Grande Muraille Verte: Budget national	GMV/SS Niger	2011	2025	1 218 299 538
Projet Niger Fauna Corridors	PNFC	01/01/2012	31/12/2015	1 290 720 557
Programme de gestion intégrée des écosystèmes des bassins versants Niger- Nigeria (phase transitoire)	PGIE	janv-12	déc-15	1 141 601 143
Programme Régional de Biosécurité de l'UEMOA	PRB-UEMOA	2010	2016	1 035 190 300
Programme Promotion de l'Agriculture Productive	PromAP	01/01/2012	31/12/2014	10 165 000 000
Appui au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires	Appui DNPGCCA	01/01/2013	31/12/2016	4 256 818 670
Projet Sécurité Alimentaire et Résilience	ProSAR	01/09/2012	31/08/2015	1 836 800 000
Prévention des catastrophes transfrontalières sur le cours du fleuve Niger	ProCAN	01/10/2013	31/10/2016	2 297 361 500
Projet d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population vulnérable dans la région Tillabéri	ASAP	01/01/2015	30/04/2018	3 148 800 000
Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire	PISA	03/04/2015	31/12/2019	7 799 250 125
Programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du fleuve Niger phase II	PLCE II	01/01/2013	31/12/2015	763 482 000
Programme de lutte contre l'ensablement et la protection du fleuve Niger/traitement des bassins	ND4			7 639 561 590
Programme Sécurité Alimentaire	ND5			5 914 688 100
Etudes et travaux pour la réalisation d'aménagement de 1000 ha agro-sylvo-pastoraux	ND6	03/06/2012	16/04/2015	3 781 890 000
Projet d'appui à la compétitivité et à la croissance	PRACC	01/01/2013	31/03/2019	28 020 000 000
Projet de construction Abattoir Moderne à Niamey	ND7	2014	2017	22 069 849 740
Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djallon	ND8			51 199 300 000
Projet de valorisation des retenues d'eau Maradi et Tahoua	VRACS	01/02/2012	01/02/2015	892 735 854
Projet Résilience et Croissance Economique au Sahel - Résilience renforcée	REGIS-ER	01/11/2013	31/10/2018	22 383 480 104
Projet sécurité alimentaire au Niger- ARZIKI	ARZIKI	juil-10		3 750 000 000
Projet de Régionalisation de l'adaptation à base communautaire au Niger	CBA	01/07/2014	30/06/2018	1 875 000 000
Réhabilitation et équipement des centres de multiplication de bétail	CMB	01/01/2012	31/12/2015	475 000 000
Programme d'appui à la production et à la promotion des cultures irriguées	PAPI	01/04/2014	31/03/2019	4 500 000 000
Programme de promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans l'Agriculture	PECEA	01/07/2014	30/06/2019	16 278 165 789
Programme d'Appui au Secteur de l'Elevage - Phase 6	PASEL-6	01/10/2010	31/12/2015	2 565 000 000
Programme d'Appui au Développement de l'irrigation privée au Niger	PADIP	01/04/2010	31/03/2012	292 500 000



(...) Nom/Intitulé du projet	Sigle	Date de démarrage	Date de clôture prévisionnelle	Montant (en FCFA)
Programme d'Appui au Développement Economique Local - Région de Maradi	PADEL-M	01/04/2010	31/12/2014	3 979 384 437
Projet d'Appui à la sécurité alimentaire des ménages (phase 2 et 3)	PASAM	15/10/2010	31/12/2013	1 705 600 000
Projet de développement des exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux - Fonds Additionnel	PRODEX II	01/04/2015	01/04/2017	7 338 699 054
Programme National d'amélioration génétique / Bovins locaux	PNAG/BL	04/11/2011	01/12/2017	6 349 648 892
Programme transformation des conflits et prévention des crises dans le domaine de la gestion communale des ressources naturelles (Niger, Burkina Faso et Bénin)	ZfD	01/01/2014	01/01/2017	792 278 594
Programme de consolidation du système d'entretien routier de Gaya	PCSER-Gaya	01/03/2010	31/03/2014	1 337 400 000
Projet pour le développement de la filière cuirs et peaux au Niger	PDFCPN	11/02/2014	11/02/2017	1 342 950 000
Programme Pays 2009-2013 - DEV 106140	DEV 106140	01/01/2009	31/12/2013	19 682 683 000
Formation et vulgarisation des techniques pratiques pour l'atténuation des effets de la désertification et l'amélioration des revenus des ménages du Sahel	ND10	01/04/2010	31/03/2013	250 000 000
Intervention prolongée de secours et redressement (PRRO) 2011-2013	PRRO 2011-2013	01/07/2011	31/12/2013	123 133 182 500
Programme conjoint Enfance, Nutrition et Sécurité Alimentaire	ND11	01/01/2010	31/12/2012	1 500 000 000
Projet régional d'appui à l'Autorité du Bassin du Niger	ABN/BMZ	01/04/2013	31/03/2016	2 164 800 000
Projet d'appui à la production pastorale dans la région de Tahoua	PAPAT	01/04/2014	31/07/2017	3 936 000 000
Programme d'appui à la mise en place des entités décentralisées de la région de Dosso - PHASE II	PAMED II	01/05/2012	01/04/2018	6 795 324 368
Programme d'Appui au Secteur de l'Elevage - Phase 7	PASEL-7	01/07/2015	30/06/2019	3 600 000 000
Appui aux organisations rurales du Niger	ND12	01/06/2012	30/06/2015	2 070 000 000
Aide alimentaire (KR 2011)	KR 2011	17/01/2012	16/01/2014	3 087 000 000
Aide aux agriculteurs défavorisés (KR 2 2012)	KR II 2012	19/11/2013	18/11/2017	1 900 000 000
Projet de renforcement des moyens de subsistance des populations affectées par l'insécurité alimentaire	ND13	01/01/2012	31/12/2012	65 595 700
Gestion Intégrée des Ressources en Eau - Kandadji	GIRE/K	28/07/2014	31/12/2019	8 500 000 000
Gestion Intégrée des Ressources en Eau 2 de l'Autorité du Bassin du Niger	GIRE 2	01/12/2010	31/12/2013	2 230 253 800
Aide Alimentaire (KR 2014)	KR 2014	26/12/2014	25/12/2016	2 300 000 000
Prise en charge médico-nutritionnelle intégrée pour enfants de moins de cinq ans et femmes enceintes et allaitantes dans la région de Maradi	ND14	01/01/2014	31/12/2014	426 372 050
Appui à la promotion de la foresterie urbaine et péri urbaine dans la lutte contre les changements climatiques	ND15	01/01/2012	31/12/2013	137 110 500
Sécurisation et développement de l'élevage pastoral	ND16	02/08/2012	31/12/2013	47 031 000
Appui en semences d'urgence aux ménages vulnérables affectés par les aléas climatiques	ND17	01/04/2014	31/12/2014	250 000 000
Integrating climate resilience into agricultural and pastoral production for food security in vulnerable rural areas through the Farmers Field School approach in Niger (FSP)	FSP	15/01/2015	14/01/2019	1 900 000 000



(...) Nom/Intitulé du projet	Sigle	Date de démarrage	Date de clôture prévisionnelle	Montant (en FCFA)
Initiative Eau et Sécurité Alimentaire en Afrique, Phase II - Composante I- Mali-Niger	IESA II	30/05/2014	31/12/2015	230 000 000
Improved Global Governance for Hunger Reduction 2012-2015 (CoOPEquité)	CoOPEquité	01/11/2012	30/10/2015	25 000 000
Appui à la mise en oeuvre du Programme "Faim Zéro" de l'IGN	Appui Faim Zéro	01/06/2014	31/05/2016	223 500 000
Lancement d'une réflexion sur les laboratoires vétérinaires et préparation d'un Plan d'action et d'un programme d'investissement en faveur du Laboratoire Central Vétérinaire du Niger (LABOCEL)	LABOCEL	01/03/2015	31/12/2015	46 973 000
Financements ECHO	ECHO	01/01/2012	31/12/2015	72 546 275 472
Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix	IcSP	01/01/2014	31/12/2015	5 397 214 266
Instrument Food for Peace - Développement	FFP DFAP	01/07/2012	01/07/2017	49 886 600 000
Instrument Food for Peace - Urgence	FFP Urgence	01/05/2014	01/05/2016	13 298 943 700
Programme d'Appui aux Parcs de l'entente (phase 2)	PAPE II	20/12/2014	19/09/2016	501 478 500
Projet Adolescents et Nutrition	ADO-NUT	01/02/2012	01/12/2015	647 609 385
Projets multiples Résilience (exécution FAO)	OSRO	01/01/2011	31/12/2015	18 099 278 000
Intervention prolongée de secours et redressement (PRRO) 2014-2016	PRRO 2014-2016	01/01/2014	31/12/2016	100 500 511 000
Projet cliniques mobiles Diffa	Cliniques Mobiles Diffa	01/11/2014	01/06/2016	1 000 000 000
Opération d'urgence 2012 -EMOP 200398	EMOP 200398	04/01/2012	30/09/2012	82 121 743 500
Projet d'assistance aux réfugiés et retournés du Mali - EMOP 200438	EMOP 200438	01/06/2012	31/12/2015	18 229 120 055
Opération d'urgence 2015 - EMOP 200777	EMOP 200777	01/01/2015	31/12/2015	10 627 289 165
Projet PANA - Renforcement de la résilience du secteur agricole face au changement climatique	PANAACDI	01/07/2013	01/07/2015	1 320 000 000
Projet d'appui à la résilience climatique pour un développement agricole durable	PARC-DAD	05/05/2015	04/05/2020	7 200 000 000
Sécurisation des systèmes fonciers pastoraux au Niger par le renforcement de la gouvernance foncière	ND18	13/11/2014	01/11/2018	1 900 000 000
Programme régional d'aménagements hydrauliques multi usage pour la réalisation de la sécurité alimentaire à Koutoubou (Dosso) au Niger	UEMOA 2		06/10/2016	1 124 550 000
Construction de magasins de conservation des récoltes et d'un laboratoire	UEMOA 3	15/01/2013	26/12/2015	3 600 000 000
Projet d'appui à la structuration de la filière riz au Niger	UEMOA 4	10/10/2014	14/07/2018	225 000 000
Appui à la production, la certification et l'approvisionnement en semences céréalières	UEMOA 5	26/02/2014	27/12/2014	62 500 000
Projet d'appui au contrôle et à l'éradication des maladies animales (maladie de Newcastle)	UEMOA 6	21/02/2013	31/12/2014	87 500 000
Projet d'amélioration des infrastructures de commercialisation des produits d'élevage	UEMOA 7	01/02/2012	31/12/2015	97 561 466
Projet participatif et décentralisé de sécurité alimentaire à Dakoro	PDSA	01/01/2008	31/12/2013	510 779 968



(...) Nom/Intitulé du projet	Sigle	Date de démarrage	Date de clôture prévisionnelle	Montant (en FCFA)
Projet participatif et décentralisé de sécurité alimentaire à Dakoro (phase II)	PDSA II	01/06/2014	31/03/2017	1 051 335 776
Sécurité alimentaire renforcée par l'élevage (Dakoro et Abalak)	SAREL	30/06/2009	30/06/2014	801 439 792
Action collaborative sur les questions foncières, Dakoro	CALI III	01/10/2013	28/02/2015	167 936 000
Projets Grande Muraille Verte: Amplification de la GDT et Promotion de la transformation des produits forestiers non ligneux et le Moringa	GMV/Moringa	2016	2018	940 281 410



Annexe 1.d. Méthodes de ciblage utilisées par les initiatives de transferts sociaux au Niger

a. Les démarches de ciblage de chaque initiative

Projet Filets sociaux de la Banque Mondiale :

Le ciblage géographique et la détermination du nombre de bénéficiaires par communes font suite à une analyse de la pauvreté basée sur les données des études nationales sur la pauvreté réalisées par l'iNS. Le ciblage des ménages exploite ces mêmes études en déterminant des « proxy » du niveau de pauvreté et en enquêtant les ménages des zones ciblées afin (i) de collecter des informations sur ces proxy et ainsi (ii) de classer l'ensemble des ménages selon le niveau de pauvreté. Un certain nombre de ménages les plus pauvres de la commune sont ainsi identifiés et deviennent les bénéficiaires du programme. Le taux de couverture des ménages bénéficiaires varie d'un village à l'autre selon le niveau de pauvreté général du village, mais le taux de couverture ne peut se situer en-dessous de 5%, ni au-dessus de 50% de l'ensemble des ménages de la communauté.

Intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) du PAM :

Le ciblage géographique est basé sur une méthode d'analyse/cartographie de la vulnérabilité chronique initiée par le PAM (AIC) qui a permis d'identifier 35 communes prioritaires en collaboration avec le HC3N dans le cadre de l'approche Communes de convergence. Les sites d'intervention (groupements de villages) combinent des localisations dans les Communes de convergence et dans des communes où des partenariats stratégiques (avec le FIDA, Usaid, etc.) ont été noués. Le ciblage des ménages s'établit sur la base des études de référence HEA disponibles.

Projets filets sociaux saisonniers de l'Alliance ONG - ECHO :

Le ciblage géographique est effectué soit sur la base des villages vulnérables décrétés annuellement par le CC/SAP/GC à l'issue de l'analyse du bilan de la campagne productive en zone rurale, soit selon une analyse de la vulnérabilité chronique. Les ménages bénéficiaires sont ensuite ciblés sur la base de la méthode HEA afin de représenter environ un quart à un tiers des ménages du village, considérés comme les plus vulnérables/pauvres selon les critères issus des profils de référence HEA des différentes zones de moyens d'existence.

b. Comparaison des deux principales méthodes de ciblage employées

La méthode HEA (ou analyse économique des ménages - AEM) se base sur des critères de pauvreté issus d'études de référence réalisées dans les zones de moyens d'existence. Ces études aboutissent à la définition des caractéristiques-types des ménages des différentes catégories socioéconomiques (très pauvres, pauvres, moyens et nantis) présentes dans une communauté. Cette méthode nécessite des moyens techniques et financiers importants ainsi qu'une forte mobilisation communautaire (notamment pour la définition des caractéristiques de chaque catégorie).

La méthode dite PMT (Proxy-Means-Test), utilisée par la Banque Mondiale, se base sur des caractéristiques socioéconomiques considérées en tant que « proxy » de la pauvreté, tels qu'issus de l'analyse des données des enquêtes nationales de pauvreté. Cette méthode met en avant la nécessité de déconnecter le mécanisme de ciblage des dynamiques communautaire afin de minimiser les biais de la sélection des bénéficiaires par les notables locaux.

Au Niger¹⁹⁶, il ressort que les deux approches ciblent in fine des profils de ménages éligibles très différents. La méthode HEA cible majoritairement des ménages de petite taille, avec peu d'actifs productifs alors que la méthode PMT cible généralement des ménages en fin de cycle reproductifs, polygames ayant eu de nombreux enfants, disposant souvent d'actifs productifs mais dont la consommation alimentaire par personne est basse.

196 Comparative study PMT and HEA. Preliminary Results. Pascale Schnitzer. Banque Mondiale. Janvier 2015.

Annexe 2. Compléments au chapitre 2

Tableau n°1 – Répartition des points de services des SFD par région

N°	Région	Nb de départements par région	Population en milliers en 2012	Nombre de points de service des SFD	Nombre d'habitants/ point de service en milliers
1	Agadez	6	481,9	7	96,2
2	Diffa	6	591,7	5	84
3	Dosso	8	2.040,6	28	81
4	Maradi	9	3.404,6	22	121
5	Niamey	5	1.011,2	63	19
6	Tahoua	13	3.327,2	27	114
7	Tillabéry	13	2.715,1	42	71
8	Zinder	11	3.556,2	16	197
	Total	71	17.129,0	210	81

Source : Rapport ARSM, décembre 2015



Annexe 3 – Compléments au chapitre 3

Annexe 3-a : Données relatives aux bourses de céréales organisées par AcSSA-Afrique Verte

Répertoire des bourses céréalières au Niger

	Offres (tonnes)	Demandes (tonnes)	Transaction (tonnes)	Nombre de Participants	Organisateurs
2000/01	1274	6579	161	202	Afrique Verte
2001/02	5838	14325	505	125	Afrique Verte, Care Maradi
2002/03	7361	1531	212	170	Afrique Verte
2003/04	2183	583	207	106	Afrique Verte
2004/05	371	304	341	59	Afrique Verte
2005/06	4570	587	369	108	Afrique Verte
2006/07	14132	1592	471	208	Afrique Verte
2007/08	367	219	100	71	Afrique Verte
2008/09	20370	514	905	86	AcSSA
2009/10	5257	1145	1052	230	AcSSA et RECA
2010/11	8035	1574	313	229	AcSSA
2011/12	87850	20791	1042	194	AcSSA
2012/13	83451	21061	1283	211	AcSSA
2013/14	11393	1271	976	158	AcSSA
2014/15	11168	1527	402	123	AcSSA

Source : AcSSA-Afrique Verte

Transactions de la 1^{ère} journée de la bourse régionale de Niamey en 2012

Spéculation	Tonnes
Mil	1267
Fonio	2
Mais	530
Sorgho	465
Semences	13
Autres	134
Total	2411

Source : AcSSA-Afrique Verte

Annexe 4. Compléments au chapitre 4

Annexe 4-a : Accès des OPA à l'information sur les marchés

OPA	Pratiques actuelles en matière d'information sur les prix
Union des coopératives maraichères - Bani Bani	<ul style="list-style-type: none"> Le comité de vente s'informe des prix au niveau des importateurs et sur les marchés de Niamey ; Les épouses des maraîchers s'informent chaque matin des prix sur les différents marchés de Niamey.
Union Hamdallaye	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'information sur les prix pratiqués sur les marchés.
Union Kollo Amont	<ul style="list-style-type: none"> Aucune information sur les prix pratiqués sur les marchés.
Union Margou	<ul style="list-style-type: none"> Avant l'achat des céréales par les banques, les membres de l'union font le tour des marchés pour collecter les informations sur les prix des produits céréaliers, qu'ils confrontent avec les prix publiés par le SIMA ; Diffusion des informations collectées sur les prix d'achat et de vente à travers la radio communautaire de Boubon ; Diffusion des informations collectées sur les prix entre les groupements à travers le réseau téléphonique
UIADC « DABARI »	<ul style="list-style-type: none"> Les différents prix de vente des poissons et du riz paddy sont recensés par des comités de chaque groupement sur les marchés de la région
ANFO (Association Nationale des coopératives des professionnels de la Filière Oignon)	<ul style="list-style-type: none"> Relation d'amitié et de parenté pour s'informer des prix sur les marchés nationaux et internationaux ; Comités de fixation des prix mise en place par Anfo au niveau des comptoirs pour la diffusion des prix au niveau des unions et coopératives ; Propre Réseau d'information téléphonique par l'intermédiaire de la compagnie Moov Niger qui a mis en place une flotte pour connecter toutes les régions, les comptoirs et la direction nationale ; Utilisation et diffusion des informations fournies par le SIMA au niveau des unions, des coopératives et des comptoirs ; Diffusion des informations du réseau des Marché de l'Afrique de l'Ouest (RESIMAO) ; Diffusion des informations de l'observatoire régional de l'oignon en Afrique de l'Ouest et de Centre (ORO/AOC).
FCMN-NIYA (Fédération des Coopératives Maraichères du Niger)	<ul style="list-style-type: none"> Comité national de veille de la FCMN sur les risques agricoles ; Cellules de communication dans toutes les coopératives de base ; Production en cours d'un bulletin des prix sur des marchés témoins grâce aux données fournies par les animateurs de la fédération ; Mise en place des Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et de Réponses aux Urgences (SCAP/RU) et des Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité (OSV) remontent l'information de la base au niveau national, qui transmet ensuite l'information aux autres coopératives ; Confrontation des prix collectés par les animateurs de la FCMN et de ceux collectés par le SIMA pour les ventiler aux producteurs locaux ; A la base, les producteurs s'informent des prix à travers leurs organisations
FNEN-Daddo (Fédération Nationale des Éleveurs du Niger)	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du réseau téléphonique pour orienter les éleveurs vers les marchés avec des prix favorables à la vente ; Utilisation du réseau téléphonique pour faire remonter l'information sur les prix du bétail des bureaux de base vers les bureaux régionaux pour être ensuite diffusés au niveau des éleveurs ; Diffusion des prix collectés par le SIMA au niveau des éleveurs à la base ; Diffusion des informations sur les prix pour les gros producteurs par des correspondants au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Nigeria et au Togo.
FNGPN (Fédération Nationale des Groupements des Pêcheurs du Niger)	<ul style="list-style-type: none"> En période d'abondance de poisson (baisse de l'eau du fleuve), pas de commercialisation car les prix sont très bas sur les marchés ; Avant de pêcher, le président se déplace sur les marchés pour avoir des informations sur les prix pratiqués afin de fixer un prix bas par rapport au marché pour que les clients qui vont se déplacer rentabilisent les frais ; Diffusion de l'information sur la vente et les prix effectués en fonction du poids dans les médias partenaires.
FUGPN-MOORIBEN (Fédération des Unions des Groupements Paysans du Niger)	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et diffusion des prix sur les antennes des radios par les cellules de communication des unions ; Réseau de 16 radios communautaires dont 8 installées par Mooriben ; Réseau de 24 Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et de Réponses aux Urgences (SCAP/RU) dans 16 unions membres ; 12 Observatoires de Suivi de la vulnérabilité (OSV) ; Collaboration avec une compagnie de téléphonie (Orange Niger) pour la diffusion des prix sur les marchés agricoles et l'accès à l'information sur les produits du marché à travers sa plateforme dénommée : Labarun kasuwa (Informations du marché) ; Utilisation des informations du Système d'Information des Marchés Agricoles (SIMA) dans la grille d'informations des radios communautaires.
FUCOPRI (Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de riz)	<ul style="list-style-type: none"> Echanges d'informations entre unions et entre coopératives sur les prix de vente du riz paddy
ONG AcSSA (Actions pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires) Afrique Verte Niger	<ul style="list-style-type: none"> Collecte des informations (poids, disponibilité, prix) sur les marchés des céréales suivis dans les régions de Zinder, Niamey, Agadez et Tillabéry par les animateurs de l'ONG. Partage et diffusion des informations recueillies entre les organisations des producteurs lors des rencontres, des suivis et des formations et, à une plus large échelle, à travers le bulletin mensuel « Point sur la situation alimentaire au Sahel » édité par le Secrétariat Exécutif national ; Echanges d'informations sur les marchés des céréales avec le SIMA.



Annexe 5. Termes de référence de l'étude

PARM's TORs Risk Assessment Study: Risk Mapping with special focus on microfinance, market access and information systems

Mandat des études d'évaluation des risques

NIGER

Contexte

La plateforme pour la gestion des risques agricole (PARM), mise en place à l'initiative du G8 et du G20 et hébergée par le Fonds international de développement agricole (FIDA), fournit un appui technique aux gouvernements pour la gestion des risques agricoles (www.p4arm.org). Le secrétariat de la plateforme PARM agit sur le continent africain dans le cadre d'un partenariat stratégique avec l'Agence du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) mis en place par l'Union africaine. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence s'emploie à mettre en place depuis 2011 une initiative intitulée "Gestion des risques agricoles et de l'insécurité alimentaire" (AFIRM) pour aider les pays africains à intégrer la gestion des risques agricoles et de l'insécurité alimentaire dans la mise en œuvre de leur Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) (Antonaci et al., 2013).

La gestion des risques agricoles peut apporter une contribution considérable à l'amélioration de la résilience des ménages ruraux pauvres en renforçant leur capacité à supporter les risques et à s'y adapter. L'initiative PARM est une plateforme mondiale qui s'appuie sur les programmes et savoirs existants, notamment ceux de la Banque mondiale (qui a déjà établi des rapports sur "l'évaluation des risques dans le secteur agricole" pour plusieurs pays), de la FAO, du Programme alimentaire mondial (PAM), d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé. Les activités de la plateforme PARM visent à faciliter la mise au point d'outils et de savoirs en matière de gestion des risques agricoles en créant des synergies et des complémentarités entre les différents partenaires et les parties prenantes. C'est précisément le cas des études d'évaluation des risques qui font l'objet du présent mandat, qui doivent nécessairement s'appuyer sur des rapports et statistiques déjà établis par d'autres organisations et partenaires.

Le processus de la plateforme PARM dans un pays donné se déroule en cinq phases: mise en place des activités, évaluation des risques, concertation sur les politiques publiques, suivi et mise en œuvre. La première étape importante de ce processus consiste à évaluer les risques agricoles dans l'optique d'une vision à long terme et une approche holistique (OCDE, 2010). Il est en effet essentiel de commencer par évaluer les risques afin de cerner les problèmes avant de rechercher les solutions possibles, qui se dessineront par la suite sous forme d'outils de gestion des risques à analyser et évaluer. La phase d'évaluation des risques repose sur une étude qui est ensuite débattue dans le cadre d'un atelier national réunissant les parties prenantes. À partir des résultats de cette étude et de ce débat, la concertation sur les politiques publiques permet de recenser les principales priorités en matière de gestion des risques agricoles afin de les inscrire dans une feuille de route; celle-ci comprend notamment l'appui au renforcement des capacités afin de sensibiliser davantage les parties prenantes locales, d'étoffer leurs savoirs en ce qui concerne la gestion des risques agricoles et de renforcer leur aptitude à gérer et conduire des réformes institutionnelles appropriées dans les pays et les régions. Les outils de gestion des risques agricoles recensés font l'objet de différentes études de faisabilité et d'une concertation, deux aspects qui ne relèvent pas du présent mandat. L'objectif ultime de l'ensemble du processus est de faciliter l'intégration d'une stratégie globale de gestion des risques dans les documents d'orientation et plans d'investissement agricole nationaux et sa mise en œuvre en faisant correspondre l'offre et la demande d'outils de gestion des risques adaptés aux agriculteurs, aux intervenants sur les marchés et aux pouvoirs publics.

L'étude d'évaluation des risques devrait s'avérer utile au-delà du processus de la PARM mené dans le cadre du NEPAD. Dans chaque pays, le document qui en résultera devrait pouvoir servir de guide auquel se référer pour les pouvoirs publics, l'ensemble des parties prenantes, les donateurs, les prestataires de services et les organisations internationales qui s'emploient à résoudre les problèmes de gestion des risques agricoles. Dans la mesure du possible, les études menées dans chaque pays suivront la même méthodologie et auront des indicateurs communs, afin que des comparaisons entre pays soient possibles.

PARM au Niger

Faisant suite à une mission conjointe PARM-NEPAR au cours du mois de Décembre 2014 il a été convenu avec les représentants de l'HC3N que un aspect qui mérite d'être renforcé dans le PAGRA (Plan d'Action pour la Gestion des Risques Agricoles), c'est le lien direct avec les petits producteurs qui souvent ne bénéficient pas directement des investissements dans les grands projets d'infrastructures, ou ne peuvent que difficilement bénéficier des mesures d'accompagnement mises en place dans ce cadre (renforcement de capacités, accès durable au crédit...). Pour combler ce gap, il est proposé de développer une cartographie des initiatives en cours dans le domaine de la gestion des risques agricoles au Niger, en partant des informations déjà collectées par le HC3N. Cette cartographie servira à mieux coordonner et identifier les créneaux pour toutes les contributions futures en appui au PAGRA.

Les axes suivants ont été identifiés comme potentielle contribution du PARM au Plan d'investissement national 2016-2020 et seront focalisés sur les petits producteurs qui constituent en réalité, la majorité des acteurs du monde rural: la microfinance et l'accès au crédit; le fonctionnement des marchés nationaux et régionaux et l'accès aux marchés; et les systèmes d'information.

Dans le cas spécifique du Niger l'analyse des risques agricoles a été déjà partiellement couverte par l'étude de la Banque Mondiale (2013). Alors, l'étude PARM d'évaluation des risques au Niger sera complémentaire, et le principal résultat attendu est un inventaire des outils et initiatives de gestion des risques agricoles existants (partie 2 du plan d'étude PARM d'évaluations des risques, voir Annexe 2). Les trois domaines qui ont été identifiés seront l'objet d'une analyse plus approfondi des outils existants: accès aux services financiers (crédits et épargnes), accès aux marchés et à l'information. La cible et bénéficiaires des outils analysé dans cette étude sont représentés par les petits producteurs agricoles et le Gouvernement.

Objet de l'étude

L'étude d'évaluation des risques en général vise à établir un inventaire et une évaluation détaillés des risques agricoles dans le pays au cours des trente dernières années et dans un avenir prévisible, et à proposer des informations concernant leur probabilité et leurs effets sur l'économie et l'agriculture, ainsi que leurs incidences sur les moyens de subsistance des producteurs ruraux. L'étude d'évaluation des risques doit être conduite de manière rigoureuse et globale afin de faire en sorte qu'elle constitue un outil de référence utile à toutes les parties prenantes pour recenser et hiérarchiser les principaux risques agricoles ainsi que les carences et les besoins dans ce domaine. L'étude d'évaluation des risques poursuit cinq principaux objectifs: 1) informer sur les principaux facteurs de risques et sur la probabilité de leur occurrence; 2) analyser leurs répercussions sur l'économie et l'agriculture; **3) identifier et évaluer les outils et moyens d'action existants en matière de gestion des risques agricoles;** 4) déterminer les principaux manques et besoins dans ce domaine; et 5) fournir des orientations pour la hiérarchisation des risques agricoles et les outils de gestion à mettre en place.

Dans le cas spécifique du Niger, l'objet de l'étude vise sur à élaborer un inventaire des outils et initiatives de gestion des risques agricoles existants (objective 3), avec une étude plus approfondie de trois domaines sélectionnés: accès aux services financiers (crédits et épargnes), accès aux marchés et à l'information.

Les principaux résultats de l'étude d'évaluation des risques agricoles sont discutés et validés au cours d'un atelier national réunissant les parties prenantes, qui débouchent sur une concertation portant sur les politiques publiques. Cette étude doit tirer parti des méthodologies mises au point dans d'autres études d'évaluation du risque, telles celles de l'OCDE (2011 et 2014) et de la Banque mondiale (2013), ainsi que dans les études d'évaluation de la vulnérabilité entreprises par plusieurs institutions des Nations Unies et ONG, dont le PAM, la FAO et OXFAM. Elle utilise comme point de départ tout rapport d'évaluation des risques agricoles disponible au sein du pays.



Résultat attendus par l'étude et plan d'étude

1. Un rapport sur les initiatives existant en matière de gestion des risques agricole au Niger avec trois domaines plus approfondies, suivant le plan suivant:

0. Inventaire générale des instruments de gestion de risques au Niger et son utilité pour gérer les risques des petits producteurs et du Gouvernement.

1. La Microfinance. Les aspects relatifs à l'accès aux services financiers des petits producteurs ne sont pas assez développés, et mériteraient d'être inclus dans le prochain Plan National d'Investissement. Il est proposé d'effectuer une évaluation du système national de micro finance avec un accent particulier sur l'accès au crédit et les risques y afférents, et sur les outils d'épargne. Cette étude pourrait inclure l'amélioration du système de warrantage ainsi que d'autres initiatives pour élargir le développement de la microfinance au Niger.

2. Le fonctionnement des marchés nationaux et régionaux, et leurs accès aux petits producteurs. Le bon fonctionnement des marchés agricoles et l'intégration aux marchés régionaux doit être un facteur de stabilité et d'ouverture à de nouvelles opportunités d'amélioration des revenus des petits producteurs sans compromettre leur sécurité alimentaire. Compte tenu de la saisonnalité des prix des produits agricoles, des éléments importants à analyser incluent la volatilité des prix, les opportunités de stockage et de financement liée à la proximité des institutions et l'offre des services de microfinance, les politiques commerciales concertées entre le Niger et les pays voisins (Nigéria, Bénin, Burkina, Mali, etc.).

3. Les systèmes d'information sur les marchés, sur la production agricole, les aspects climatiques et la vulnérabilité des ménages constituent un élément indispensable pour le développement des outils de gestion des risques agricoles, y compris les outils financiers comme par exemple les assurances. Un système d'information intégré et harmonisé peut également être utile pour une mise en cohérence des interventions d'urgence et des stratégies de développement. Des informations basées sur l'évidence, consensuelles et utilisées par tous pour alimenter la prise de décision pourraient permettre non seulement au Gouvernement mais aussi aux institutions du secteur privé et aux ONGs, de développer des mécanismes et outils de gestion des risques de manière systémique, cohérente et coordonnée, susceptibles de favoriser une amélioration durable de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire.

2. Présentation et discussion des résultats de l'étude dans l'atelier d'évaluation des risques aux Niger qui aura lieu en Juin 2015.

Champ d'étude

Inventaire des initiatives existantes en matière de gestion des risques agricoles, avec une étude approfondie dans les domaines suivantes: accès aux services financiers (crédits et épargnes), accès aux marchés et l'accès et utilisation des systèmes d'information par les petits producteurs agricoles.

L'inventaire des initiatives et outils de gestion des risques consiste à recenser, à décrire et à analyser les politiques gouvernementales, initiatives financées par les donateurs, instruments du marché, dispositifs communautaires et stratégies des ménages agricoles les plus importants, qui ont des répercussions majeures sur la mise en place de la gestion des risques concernant les pouvoirs publics ou les producteurs. Il faut étudier, présenter et analyser la portée de ces initiatives, leurs parties-prenantes, leurs ressources financières et leur mise en œuvre. L'analyse doit s'attacher à faire correspondre les initiatives existantes et les risques et secteurs pour lesquels ces initiatives fournissent des solutions de gestion des risques. Elle traite également des éventuelles interactions entre ces différents outils - comment ils se renforcent mutuellement ou entrent en concurrence- ainsi que des lacunes institutionnelles et politiques. L'étude vise aussi à examiner les initiatives en cours ainsi que contribuer à l'analyse finale de la vulnérabilité et sa distribution géographique.

Inventaire générale

L'inventaire recense les expériences, les projets en cours, les mécanismes de coordination et les études portant sur les instruments de gestion des risques agricoles. Ces instruments comprennent les stratégies locales des ménages ou des communautés, les outils de marché permettant de transférer les risques et les politiques gouvernementales, et sont axés sur la réduction des risques, leur atténuation, ou les moyens d'y faire face (tableau 2). Les politiques gouvernementales peuvent également avoir vocation à étayer les outils de marché ou les stratégies locales. Citons les exemples suivants: adoption de nouvelles techniques, gestion des risques de catastrophe, filets de sécurité (à la fois en direction des producteurs et des consommateurs), systèmes d'assurance et produits financiers, y compris ceux proposés par des institutions de microfinance; gestion des risques de marché et des risques commerciaux (par exemple systèmes de récépissés d'entrepôt, bourses de marchandises, systèmes d'information sur les marchés et agriculture sous contrat; gestion des stocks de céréales et politiques commerciales; et toute autre stratégie de gestion des risques. Si la liste des initiatives existantes est trop longue pour un seul rapport, il faut présenter la liste complète des initiatives et restreindre l'analyse à une sélection d'outils, en retenant ceux dont l'utilisation est la plus répandue ou le volume financier est le plus élevé, ceux qui sont le plus susceptibles de répondre aux principaux risques présents dans le pays ainsi que ceux qui présentent le plus fort potentiel d'innovation (Banque mondiale, 2005). L'évaluation peut éventuellement porter sur des aspects politiques et économiques permettant de mieux cerner les mesures existantes et la mise en place des nouveaux outils de gestion des risques agricoles envisageables.

Pour chaque initiative ou outil, le rapport doit:

- Fournir les informations utiles concernant notamment le type d'entité responsable de chaque programme ou projet de gestion des risques (entité publique ou privée, coopératives, ONG), sa portée, les principaux obstacles (concernant l'accès des petits paysans aux outils), etc.
- Effectuer un examen et une évaluation de la performance des outils existants, des mécanismes de coordination, de la réglementation, des cadres juridiques, des programmes et des politiques en place;
- Diagnostiquer les lacunes institutionnelles et politiques et définir une stratégie/des orientations pour y remédier et répondre aux besoins diversifiés du monde rural et de la chaîne de valeur.

Tableau : Outils et instruments stratégiques de gestion des risques

	Stratégies locales	Outils agissant sur les marchés	Politiques publiques
Information	Systèmes d'information sur les conditions météorologiques, la production, les rendements, les prix, dynamiques des marchés, emploi, revenus, les ravageurs et les maladies		
Réduction et atténuation des risques	Choix technologique Diversification de la production Métagage Installations communes et solidaires de stockage et autres mécanismes de coordination à assise communautaire pour le partage des risques	Formation à la gestion des risques Bourses de marchandises (contrats à terme, contrats d'options, etc.) Assurance Intégration verticale Contrats de production ou de commercialisation Échelonnement des ventes et récépissés d'entrepôt Diversification des investissements financiers Travail hors-exploitation	Politiques macroéconomiques Cadre juridique Prévention des catastrophes (maîtrise des crues) Prévention des maladies animales Systèmes National d'alerte rapide Plateformes de coordination de la gestion des risques agricoles Politiques relatives au marché et aux échanges à l'échelle régionale Lissage des revenus par le système d'imposition Programmes contra cycliques Mesures frontalières et autres contrôles des échanges commerciaux (par ex. en cas d'épidémie)
Adaptation au risque	Emprunts auprès des voisins, de la famille (associations d'épargne et de crédit renouvelable...) Solidarité intra-communautaire Microcrédits Vente d'actifs	Vente d'actifs financiers Épargne/emprunts auprès des banques et des établissements de microfinance Revenus/travail extra-agricoles, diversification, alternatives, conditions de vie	Secours en cas de catastrophe Aide sociale, protection social, filet sociaux, Programmes d'aide à l'agriculture Stocks d'urgence

**Accès aux services financiers**

- Inventaire des institutions actives dans les secteurs financier (Banques, Microfinance, Instituts d'Epargne, micro-crédit...) au niveau national, district et communautaires au bénéfice des producteurs agricoles
- Description des outils proposés par les institutions financiers au bénéfice des petits producteurs (warrantage, crédits, bénéfices fiscaux pour coopératives...)
- Inventaire des initiatives en cours visant à faciliter l'accès des petits producteurs aux services financiers (warrantage, crédits, bénéfices fiscaux pour coopératives...)
- Analyse de l'efficacité des outils existants (points forts et faibles) pour développer une finance inclusive
- Identification et analyse des lacunes sur le plan des politiques publiques
- Proposition pour l'amélioration du system financier (et des outils existants) existant au bénéfice des petits producteurs agricoles

Accès aux marchés

- Analyse de le structure des marchés agricoles principaux au niveau communautaire, district, national e régional
- Analyse des mouvements de productions agricoles des bassins de productions aux marchés finaux (communautaire, district, national e régional)
- Analyse des politiques commerciales des Pays dans la région, les accords commerciaux existants et les mesure ad hoc pris par les gouvernements dans des situations spécifiques.
- Etude de l'incidence sur les prix des intermédiaires commerciaux
- Recherche statistique des imports/exports des principaux produits agricoles des derniers 10 années
- Examen de l'accès aux marchés (communautaire, district, national e régional) des petits producteurs agricoles
- Description des outils/initiatives en cours visant à faciliter l'accès aux marchés (communautaire, district, national e régional) des petits producteurs agricoles
- Analyse de l'efficacité des outils/initiatives existants
- Identification et analyse des lacunes sur le plan des politiques publiques visant à faciliter l'accès aux marchés (communautaire, district, national e régional) des petits producteurs agricoles
- Identification et analyse des lacunes sur le plan des politiques publiques visant à la stabilité des prix des principaux produits agricoles
- Proposition pour l'amélioration des outils/initiatives/politiques existant

Accès à l'information

- Analyse des données (et qualité) relatives au secteur agricoles existantes: météo (pluie, T...), images satellitaires, productions/productivités, prix, phytopathologies, maladies animales, politiques...

- Etude des mécanismes de diffusion de l'information au niveau communautaire, district, national e régional
- Inventaire des institutions publiques et privés en charge de la collecte, analyse et diffusion de l'information
- Identification des gaps en termes de disponibilités des données et information
- Identification des gaps en termes de accès des données et information, en particulière pour le petit producteurs.
- Proposition d'amélioration des outils de collecte, analyse et diffusion de l'information

Principales sources

- Examen de toutes les sources de données statistiques (y compris les séries chronologiques) se rapportent aux risques agricoles.
- Rapports et informations émanant des pouvoirs publics sur les politiques existantes et leur mise en œuvre
- Rapports et informations émanant des organisations internationales, des ONG et des centres de recherche sur la performance des outils de gestion des risques agricoles existants
- Travaux portant sur les stratégies de résilience dans le pays déjà effectués
- Entretiens avec des hauts fonctionnaires, des experts et des parties prenantes
- Entretiens avec groupements de producteurs, coopératives et acteurs actifs dans le secteur agricole (transporteurs, commerçants...)

Méthodologie

La méthodologie suivie consiste principalement à examiner les rapports et informations existants afin d'évaluer les mesures prises par les pouvoirs publics. Les analyses déjà effectuées doivent également être présentées.

Les tâches que recouvre cette composante peuvent être confiées à un expert ou à une équipe; elles peuvent également être scindées. Par exemple, il est possible de charger aux différents experts ou équipes du pays de réaliser les différents éléments du plan d'étude. Tous les résultats doivent être mis en commun et discutés dans le cadre de l'atelier et du processus de concertation.

Le ou les auteurs du rapport le présentent au cours de l'atelier national réunissant les parties prenantes organisé afin d'établir des priorités, et ils apportent les modifications nécessaires pour prendre en considération les vues exprimées par les parties prenantes durant cet atelier.

Quoi qu'il en soit, le rapport final doit mentionner des recommandations sur les mesures à envisager ou les priorités à retenir pour améliorer la gestion des risques agricoles et les outils correspondants, mettre en œuvre des activités spécifiques de renforcement des capacités ou mettre au point des outils d'information.

La durée estimée de cette étude est de maximum 40 jours ouvrables. Les reporters sont également censés restituer les résultats préliminaires/finaux de l'étude lors de l'organisation de l'atelier national appuyé par le PARM.







Contacts

PARM Secretariat

**International Fund
for Agricultural Development (IFAD)**

📍 Via Paolo di Dono 44 - 00142 Rome (Italy)

✉️ parm@ifad.org
🌐 www.p4arm.org
🐦 [@parminfo](https://twitter.com/parminfo)